

Ecole des Hautes études en sciences sociales

***RECHERCHES SUR LE PATERNALISME ET LE CLIENTELISME CONTEMPORAINS :
METHODES ET INTERPRETATIONS***

ALAIN MORICE

Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches

SOMMAIRE

PRESENTATION	7
PREMIERE PARTIE. Méthodologie : reconstitution d'un itinéraire	
1. Rétrospective	13
Sociologie ou anthropologie ?	13
Premier terrain (Sénégal, 1980) : un désordre fondateur	15
Une enquête à répétition (Sénégal, 1981-1982)	19
L'homme pressé	20
Le questionnaire	22
Le travail généalogique	24
L'exploitation	29
Deux courtes expériences du socialisme à l'africaine	31
Angola (1984)	31
Guinée (1985)	33
Importance du climat chez les chercheurs	36
Long séjour dans la Paraíba (Brésil, 1987-1990)	38
Terrain	39
Enseignement de méthodologie	44
Transition et élargissement théorique (1990-1995)	49
Une enquête en région parisienne : immigration et travail illégal	51
2. Résumé, principes et discussion	58
Point de départ : ne pas forcer les faits	58
Le projet : problèmes de langage	61
La collecte face au travail théorique	67
Principe de simultanéité	67
La ramification en réseaux : réseaux réels, réseaux de l'enquête	70
Statistiques et finalisme	75
Les biographies	79
Le modèle : analyse et interprétation	82
Conclusion : de l'instrumentalisation mutuelle du chercheur et du « cherché » à la neutralité impossible	91

DEUXIEME PARTIE. Résultats et interprétations : du paternalisme aux systèmes de clientèle

1. La composition du salaire : le salaire politique	102
Introduction : la répartition comme témoin et ressort du pouvoir	103
Un premier exemple : les formes particulières du pseudo-salaire dans l'artisanat paternaliste	105
Un deuxième exemple : le paternalisme bâtard dans une relation salariale demi-contractuelle	112
2. Statut <i>versus</i> contrat : deux lois en concurrence	124
Questions de vocabulaire	125
Paternalisme <i>vs</i> capitalisme ?	125
Loi et lois	127
Pourquoi opposer contrat et statut ?	129
Deux modes de mise au travail théoriquement irréductibles	131
3. Le contrat de travail comme lien de subordination : les limites de la liberté	134
4. Quatre formes du modèle paternaliste, envisagé comme un déni du salariat	140
Le modèle Babar	141
Le modèle des maîtres de forge : « bienveillance et surveillance »	143
Le paternalisme hybride : quelques exemples	156
Au Brésil, du bâtiment à la <i>fazenda</i>	156
Le travail des enfants	159
Le cas des immigrés irréguliers en Europe	162
Que reste-t-il du contrat salarial ? Les bûcherons français entre tâcheronnage et indépendance	165
5 Limites d'un modèle	175
Relation de travail et relations de travail	176
Domination et exploitation	178
Du rejet de l'Etat à la domestication de l'Etat	180

6. Les systèmes de clientèle	182
Deux formes du clientélisme	184
Le clientélisme administratif	185
Le clientélisme politico-économique	188
La pénurie administrée	191
Analogie entre la corruption et le marché noir : la mise en scène	191
La mafia	193
Le parti-Etat et le marché administré : le marché noir de la faveur	196
Pyramides et noyaux : des systèmes au modèle	201
7. Sur le mythe de Damoclès : violences et symboles	204
Conclusion : les ressorts matériels et psychiques de la domination, de la dette à la peur	206
PERSPECTIVES	212
REFERENCES DES TEXTES CITES	217
BIBLIOGRAPHIE DE L'AUTEUR	223

Présentation

Ce mémoire vise à retracer un itinéraire de recherches. Il débute, comme s'il s'adressait à un étudiant, par une tentative de montrer qu'il est nécessaire et possible de tirer des conclusions générales en réfléchissant sur son propre travail d'enquête. Ce n'est pas une autobiographie mais un examen rétrospectif et, autant que possible, ordonné. L'exercice s'est parfois révélé (jeu de mots mis à part) quelque peu déroutant. En effet, si, d'un côté, la quête d'un fil directeur amène à conclure à la continuité d'une problématique, si l'on s'attache à montrer combien les résultats d'aujourd'hui étaient en filigrane dans les premières hypothèses, c'est au risque de garder (et de donner) l'impression de n'avoir pas progressé. Mais, de l'autre côté, on s'aperçoit vite, en reconstituant une vingtaine d'années de travaux d'enquête et d'écriture, qu'on a avancé par bonds, par une succession de mises en cause des recherches et des méthodes : l'autocritique rétrospective risque alors de virer au relativisme et de masquer ce qu'il y a pu avoir d'unitaire et de cohérent dans la démarche. Or cette cohérence et cette unité, même chaotiques, on peut postuler qu'elles existent nécessairement. Ayant eu le privilège de toujours avoir pu choisir les milieux que j'ai étudiés, ainsi que l'angle sous lequel je les abordais, je me suis aperçu en regardant en arrière qu'en effet j'étais animé par un ensemble de préoccupations qui, pour l'essentiel, n'ont pas changé depuis mes premiers pas sur le terrain. Mais j'ai vu aussi qu'il avait fallu, rarement sans peine ni sans contrariétés, procéder à toute une série de ruptures avec les paradigmes initiaux (hérités, entre autres, d'une lecture orthodoxe des classiques du marxisme), pour proposer enfin un bilan qui, à défaut d'être incontestable, me paraisse au moins digne d'être examiné scientifiquement.

Le texte est divisé en deux parties : respectivement méthodologie et résultats. Je commencerai cette présentation en évoquant la deuxième, qui traite du paternalisme et du clientélisme, envisagés comme des systèmes de domination éminemment actuels. Cette terminologie mérite sans doute d'être discutée : elle a surtout pour moi l'avantage d'être positive, c'est-à-dire de ne pas définir les choses par leur contraire. Mais non moins discutable me semble la manière dont les sciences humaines ont eu si longtemps l'habitude d'ignorer des rapports sociaux qui paraissaient rebelles aux interprétations théoriques traditionnelles des classes sociales et de l'Etat modernes, à moins d'en faire des choses du passé ou des archaïsmes résiduels – aux Siciliens le clientélisme, et aux anciens maîtres de forge ou aux artisans africains le paternalisme : cela passera. Je n'en crois rien, et c'est ici que je reviens sur la continuité de mes préoccupations.

Comment sera envisagée ici la question du paternalisme au travail ? Sans doute à cause d'un intérêt bien plus ancien pour l'étude des mécanismes qui rendent possible la dépendance personnelle, j'ai, dès le début de mes recherches en socio-anthropologie je crois, été tourmenté par ces interrogations : pourquoi le travail et singulièrement le travail salarié ressemblaient-ils si peu et si peu souvent, dans leurs modalités concrètes, à ce qu'en disait la théorie ? Pouvait-on même, sans inventaire, affirmer que le salariat tel que l'a analysé K. Marx ait jamais été la forme moderne dominante d'extorsion du sur-travail ouvrier ?

Comment ce grand philosophe avait-il pu à ce point « faire l'impasse », alors qu'il avait l'industrie familiale française sous ses yeux, sur cette composante patrimoniale irréductible qui imprègne le rapport capital-travail ? Et pourquoi enfin, quand l'observation ne concordait pas avec la théorie, cette tentation récurrente de recourir à l'explication par les modes de production « pré-capitalistes » ? Interrogations naïves certes, témoignant de l'insuffisance de mes lectures d'alors car ce n'est pas moi qui ai découvert ce faisceau de doutes. Mais cela restait un sujet difficile à aborder, surtout pour celui qui n'avait pas encore les armes théoriques qu'apporte l'expérimentation. En fait, j'ai le sentiment d'avoir été porté par une vague. Aujourd'hui, on ne parle plus que de travail atypique, de flexibilité, de désalarisation etc., et on en parle souvent très bien ; une thèse importante sur le « salariat bridé » a été soutenue récemment par Y. Moulier Boutang ; l'étude de l'exploitation des enfants par l'unité domestique pour le compte du capital marchand (thème qui, certainement pas par hasard, a été celui de mon « entrée » dans la recherche) appartient à la même vague. Mais il faut admettre que ces thèmes nous ont été imposés du dehors par les progrès (si l'on peut dire) de ces mêmes stratégies libérales sur lesquelles a régné longtemps un certain aveuglement intellectuel.

Tout naturellement, conscient ou non, le choix de mon premier terrain, à la fin des années soixante-dix, s'est porté sur un milieu « archaïque » dont j'avais l'arrière-pensée de prouver qu'il était propre à nous parler du salariat moderne. C'est ainsi qu'assez vite, selon une logique et d'une manière qui seront détaillées dans ce mémoire, j'ai commencé à donner un primat méthodologique aux rapports de domination sur les rapports d'exploitation, et aux objectifs politiques des dominateurs sur leurs objectifs économiques, tout en sachant de plus en plus clairement que cela n'avait guère de sens de séparer ces deux niveaux. Je vois bien qu'il y a, là aussi, matière à discussion – et B. Lautier ne s'est pas privé de me le rappeler régulièrement dans ses commentaires sur le texte que je propose aujourd'hui : comment éviter que ce primat méthodologique ne devienne théoriquement trompeur et n'obscurcisse à la longue l'analyse de ce qui ressortit, précisément, à l'exploitation économique ? A ce stade, cette question reste pour moi en suspens et j'ai conscience de pouvoir, dans certaines de mes formulations, être pris en défaut d'une démarche dialectique dont, par ailleurs, je me réclame.

Toujours est-il que, vers le milieu des années quatre-vingt, j'ai trouvé dans quelques lectures la confirmation que mes interrogations n'étaient pas vaines. Par exemple, B. Lautier avait démontré d'une façon qui avait emporté ma conviction que la théorie de K. Marx sur le caractère marchand de la force de travail ne tenait pas debout : et, grâce à des contacts de cette sorte avec une économie politique qui me paraissait joliment iconoclaste, j'ai découvert les vertus libératrices, c'est-à-dire heuristiques, d'un courant qui se définissait comme « marxiste hétérodoxe ». Au même moment paraissait un numéro spécial de la revue *Le Mouvement social* intitulé « Paternalismes d'hier et d'aujourd'hui » : le pluriel me plaisait – nous venions, avec J. Copans et M. Agier, d'employer un semblable pluriel dans le titre d'un ouvrage commun –, mais plus que tout me plaisait ce qui dans ce titre recelait l'idée d'une continuité, d'une persistance, en même temps que d'avatars irréductibles les uns aux autres. Un article d'H. Hirata et de K. Sugita y donnait, en s'appuyant sur l'exemple du travail féminin, une

vision elle aussi très hétérodoxe des rapports de production dans l'industrie japonaise, bien éloignée du fantasmatique « Billancourt » cher à J. -P. Sartre. L'intitulé de ma thèse, qui comportait l'expression « travail *non* salarié », m'avait été reproché par C. Meillassoux, qui m'avait justement fait remarquer qu'un concept ne saurait être le négatif d'un autre – une remarque qui allait résonner plus tard dans une discussion (à propos du mot *informel*) que nous avons eue, B. Lautier et moi, sur le théorème de Gödel. Si critiquable soit-il, le concept de paternalisme m'a paru providentiel pour désigner un ensemble de réalités dont traite la deuxième partie de ce mémoire.

Quant au clientélisme, terme non antinomique avec celui de paternalisme mais que je réserve plutôt à la domination hors travail, l'usage que j'en propose renvoie à des interrogations analogues – quoique légèrement décalées dans le temps en ce qui me concerne car c'est par la question du travail que j'ai abordé l'étude anthropologique. Sans qu'on puisse vraiment parler de polysémie, ce terme prête à beaucoup de confusions à cause du caractère extensif de ses applications : pour certains, il désignera strictement le système du *bossing* américain, pour d'autres il évoquera le sabianisme marseillais, pour d'autres encore il regroupera toutes les pratiques qui s'apparentent au « piston », au « copinage », voire à la corruption. En outre, son usage dans le sens commun vaut en général condamnation morale : voilà qui incite encore plus à la précaution. Quelles préoccupations initiales me paraissent-elles justifier *a posteriori* son emploi pour désigner génériquement un ensemble hétérogène de rapports sociaux ? Dès que j'ai commencé mes enquêtes dans des milieux où régnait un régime de bas salaires, une question se posait qui allait revenir constamment : comment ces gens-là s'y prennent-ils pour vivre ? (La théorie de la reproduction de la force de travail par le « travail nécessaire » était mise en défaut.) Bien souvent, mes interlocuteurs y répondaient par un stéréotypé « on se débrouille ». Il fallait donc qu'il y ait un « autre chose » que le salaire, et cela débouchait sur deux autres questions, non plus techniques mais anthropologiques : celle du contrôle de la répartition des richesses et celle du contrôle sur les hommes que confère le pouvoir de répartir. Cela convergait avec la problématique du paternalisme, et cela m'a amené à déplacer mon intérêt de l'étude de la sphère productive à celle de la circulation – et par un effet de retour à envisager le paternalisme dans sa dimension improductive. A ce niveau, le concept de clientélisme me paraît maintenant faire sens : un rapport de domination qui s'appuie sur l'appropriation puis la redistribution du surproduit social à l'aune de la soumission des « bénéficiaires », l'« homme aux écus » n'étant plus seulement riche en capital matériel, mais aussi en capital symbolique. Dès lors, l'élément central sur lequel se concentre l'analyse est ce que, à la suite de J. Lacan, C. Geffray nomme le « service des biens », une fonction qui par excellence est politiquement structurante. A partir du moment où l'unité du concept est ainsi posée, on peut ensuite le développer, comme je proposerai de le faire, selon toutes les variétés qu'il peut décrire : clientélisme électoral ou administratif, corruption, pratiques mafieuses, marché captif ou administré par exemple.

Mais l'étude du clientélisme bouscule un autre paradigme : celui de l'Etat conçu soit comme le « bras armé de la bourgeoisie », soit comme une communauté qui « revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime ». Je dis bien

« bouscule » et non « contredit ». Dans les sociétés contemporaines, l'Etat n'est pas que cela. Il ne se définit pas non plus seulement par la liste d'une série de prérogatives telles que battre monnaie, percevoir l'impôt ou lever une armée – prérogatives parfois toutes théoriques d'ailleurs. L'Etat est aussi un site. Un site par lequel transite une grande part de la richesse sociale, un site où rien ne garantit *a priori* que les agents publics qui l'habitent ou qui l'investissent oublient leurs intérêts privés, un site qui par conséquent ouvre un espace fondamental (et non accidentel) aux rapports sociaux de type clientéliste. Sur ce point de même, l'idée n'est pas nouvelle : mais elle n'a commencé à acquérir une légitimité scientifique, me semble-t-il, qu'au début de cette décennie, notamment avec la parution du livre de J. -F. Bayart sur la « politique du ventre » en Afrique. Cependant, il ne s'agira pas ici que de l'Afrique et de la vision répandue qu'on en a, d'une terre d'Etats patrimoniaux, népotistes et corrompus, servant commodément de contre-exemples supposés primitifs propres à confirmer la vision positiviste de l'Etat moderne. Je tenterai de montrer au contraire la modernité, et l'étonnante souplesse, du modèle clientéliste qui, ainsi que son équivalent paternaliste dans le rapport capital-travail, ne cesse jamais complètement de s'insinuer au cœur des relations entre l'Etat et les citoyens. Il me faudra sans doute un jour faire rebondir hors du champ de l'expérimentation sociologique et anthropologique où, pour l'essentiel, elle se tient dans ce texte, une réflexion qui me paraît de plus en plus devoir ressortir aussi à la spéculation philosophique.

Lorsque j'ai entrepris la rédaction de ce mémoire, faute d'en avoir clairement le plan en tête, j'ai commencé par rédiger une note méthodologique, que je me voyais assez bien mettre en annexe ou en encadré. L'idée était de restituer la manière dont j'avais redécouvert, pour mon propre compte, un ensemble de principes et de pratiques, certainement codifiés par mes aînés mais dont j'ignorais à peu près tout. Et, comme je l'ai dit, de montrer à ceux qui se sentiraient à leur tour des dispositions pour la recherche que l'exercice n'était pas vain. « Ignorer » ce qui a été fait avant soi, voilà qui renvoie à la confusion contenue dans ce verbe, qui connote soit le refus de voir, soit l'oubli : c'est parfois, assez salutairement, compter sur ses propres capacités, sortir de la prescription dogmatique imposée par le maître et de la servilité devant les grands ouvrages ; c'est souvent, plus stupidement, agir et parler comme si rien n'avait été fait ou dit avant soi, sous le motif qu'on vient de refaire, dans son coin, une découverte importante (et en cela c'est typiquement un péché d'éternel adolescent). A tout prendre et encore plus avec le recul, s'il s'agit manifestement de deux défauts, je préfère le second : même mal placée, la présomption me semble toujours supérieure à la soumission. Cependant, en refabriquant cette méthodologie sans doute peu originale, je me suis aperçu rapidement que j'avais plus de choses à dire, et avant tout à me dire, et qu'il convenait d'en faire une première partie sensiblement de même taille que celle consacrée aux résultats. L'exercice n'a pas été facile – surtout quand B. Lautier, qui dirigeait ce travail, m'interpellait ainsi, par exemple à propos d'un point de méthode insuffisamment illustré : « Là, tu en dis trop ou pas assez. » Comment en effet, en prenant l'exact contre-pied de ce que je préconise, parler des outils sans parler en même temps du produit qu'ils ont servi à élaborer, mais comment éviter du coup que ce dernier occupe le devant de la scène et efface ce qu'il peut y avoir de spécifique dans la

discussion méthodologique ? Ce dilemme explique qu'on trouve quelques *bis repetita* dans la deuxième partie.

L'étude généalogique (qui m'a tant apporté), les recueils de biographies ou les questionnaires (nettement moins), les observations et le remplissage d'un carnet de terrain évidemment, tout cela n'a d'intérêt que dans une étroite relation avec un ensemble organisé de questions et d'hypothèses. Pourtant, même quand on commence à avoir un peu de « métier », on continue à s'apercevoir que, obstinément, la pratique empirique contredit ce beau principe, dont la restauration devient du coup un combat constant : spontanément, on tâtonne, on improvise, on enregistre des données dont on est bien incapable de supputer la pertinence, on en omet d'autres qui se seraient sans doute révélées essentielles. L'ouvrage classique *Le métier de sociologue* est à cet égard d'un dogmatisme normatif passablement irritant pour qui connaît les réalités souvent incertaines et parfois incontrôlables de l'enquête, et peut-être exagérément sécurisant pour le thésard qui fait ses premiers pas sur le terrain. A y réfléchir, cette irruption permanente de l'imprévisible, cette nécessité de refaçonner sans cesse la méthode, ce bricolage qu'imposent avec entêtement les objets aux instruments destinés à les « construire », tout cela est ce qui fait de la recherche un travail vivant. C'est pourquoi la première partie commence avec l'idée d'un « désordre fondateur », qui n'est pas une apologie du désordre mais une critique d'un positivisme dont, *nolens volens*, certains livres de recettes sont le véhicule ; c'est pourquoi aussi j'y consacre un développement à l'ultra-empirisme qui, finalement, se marie bien avec le formalisme méthodologique et constitue avec lui le principal danger qui attend l'apprenti-chercheur.

Il reste à mener toute une discussion sur des principes qui ne paraissent pas susceptibles d'être transgressés par le chercheur – pour le romancier ou l'artiste, la discussion serait sans doute plus compliquée. Ces principes tournent tous autour des valeurs de rigueur, de cohérence, de vérité et de dynamique, et j'ai tenté de montrer, en partant de ma propre expérience, quelle application on devait en faire à tous les moments de l'enquête, du premier projet à l'exposé final des résultats *via* la collecte. La construction d'un modèle, qui couronne l'ensemble, est certainement ce qui mobilise le plus intensément ces principes, mais elle ne vaudra jamais que ce que valent les matériaux qu'on a mis en œuvre, et avant tout les mots dont on se sert : j'ai donc consacré un long passage aux notions et aux concepts. Enfin, quoique cela s'intitule « méthodologie », je pense à présent que cela empiète sur le champ épistémologique et que c'est dans ce champ que la réflexion ébauchée ici pourrait se prolonger.

Pour conclure cette présentation, j'exprime avec chaleur ma reconnaissance à Bruno Lautier, en particulier pour un motif qui concerne directement le but de ce mémoire, à savoir celui de me faire habilitier à mon tour pour diriger des travaux, ce qui me conduit à indiquer la manière dont je m'y prendrai. Quand j'ai entrepris cette rédaction, quoique les textes officiels ne fassent pas de cette démarche un obligation, je lui ai demandé d'en assumer la direction. Aujourd'hui, ce texte, dont la présentation a été ajournée pendant plus d'un an par des circonstances qui ne dépendaient ni de lui ni de moi, vient devant l'Ecole des Hautes études en sciences sociales sous une forme légèrement actualisée. Pourquoi et comment cette direction ? J'indiquerai par la suite qu'un des écueils qui attend le thésard, c'est l'exercice

solitaire de l'écriture, loin de tout contrôle – au sens noble de ce mot. Par ailleurs, ayant depuis longtemps travaillé sur des programmes avec B. Lautier, j'avais déjà une expérience de la sagacité et de l'utilité de ses commentaires. Voici le plan de travail qu'il m'a proposé en acceptant d'assumer cette direction : procéder entre nous à des allers et retours continuels de morceaux de texte, commentés par lui, puis modifiés ou complétés par moi – ou laissés en l'état, mais exceptionnellement, tant son regard critique s'est constamment posé au bon endroit et s'est imposé, quoiqu'il m'en ait parfois coûté, à mon propre regard sur ce que j'étais en train de rédiger. Le procédé est épuisant (sans pour autant jamais épuiser les controverses), puisqu'il s'applique de manière cumulative à un nombre croissant de pages, souvent déstabilisant, mais riche de bénéfices non moins croissants. Cela nécessite, de la part de celui qui dirige, hormis la nécessaire compétence intellectuelle, diplomatie et attitude positive ; et de la part de celui qui rédige, fût-ce en se faisant violence, beaucoup de cet esprit autocritique dont je reparlerai. Il ne saurait y avoir d'autre procédé, et j'en ferai ma règle.

I. Méthodologie : reconstitution d'un itinéraire

1. Rétrospective

J'évoquerai plus longuement mes premières expériences d'enquête que les suivantes car c'est dans les tâtonnements des débuts que j'ai puisé l'essentiel de la réflexion méthodologique que j'ai tenté de formaliser plus tard à la suite d'un enseignement donné au Brésil. Rapidement et, je crois, avant mes premières lectures sur le sujet, la méthodologie est devenue en même temps une préoccupation centrale – ce qui explique le volume de cette première partie – et une source d'insatisfaction. Il y avait certes *Le métier de sociologue*, que j'avais lu et considérablement annoté, mais ce livre, rédigé dans un style hermétique, gardait, malgré la richesse du choix de textes qu'il proposait, l'inconvénient de ne pas s'appuyer sur des exemples « parlants » ; et je n'avais pas assez médité le texte de C. Meillassoux sur l'élaboration d'un modèle, où il est dit ceci : « *La méthode en effet est l'instrument et le support d'une théorie*. Elle se trouve associée à celle-ci dans un dialogue permanent. Elle doit être capable à la fois de détruire la théorie si celle-ci s'avère insuffisante, ou de se récuser elle-même si elle parvient à pousser la théorie jusqu'au point où, en tant que méthode, elle cesse d'être opératoire » (1977 : 70)¹. J'avais fait mienne cette idée, mais c'était encore une abstraction. (Elle sert aujourd'hui de fil directeur à cette partie, mais cela rend l'exercice malcommode puisque, si la méthode est le vecteur de la théorie, il est difficile de les examiner séparément). Les travaux d'anthropologie évoquaient rarement cette question en la rattachant à leurs résultats, ou bien ils versaient dans l'exposé quelque peu narcissique des rapports entre l'homme et son terrain ; en outre, ils ne fournissaient même pas de recettes au débutant, ce qui, croyais-je, aurait pu m'aider.

Sociologie ou anthropologie ?

Ces obstacles renvoyaient aussi à un problème de discipline : est-ce que je me réclamaient de la sociologie ou de l'anthropologie ? Quand je pensais « sociologie », je pensais spontanément *Le suicide*, *Les héritiers* ou *L'école capitaliste en France* par exemple ; et, pour « anthropologie », *l'Essai sur le don* ou *Femmes, greniers et capitaux*, ou encore... *Sociologie des Brazzavilles noires*. Comme élève de G. Balandier, je me sentais plus porté vers l'anthropologie, tout en sachant l'attachement que l'auteur d'*Anthropologie politique* conservait pour l'autre dénomination – c'est d'ailleurs sous la mention « sociologie africaine » qu'il a fait enregistrer ma thèse. Je ne suis pas naïf au point de ne pas me rendre compte que derrière le choix de tel ou tel mot se cachent des enjeux qui ne sont pas entièrement scientifiques – sans être pour autant imaginaires.

¹ Sauf mention contraire, les passages en italiques sont soulignés par l'auteur de la citation.

Presque vingt ans après, je remarque, en feuilletant leurs ouvrages, que ceux-là vis-à-vis desquels je me sens le plus redevable ont en général entretenu dans leurs écrits un certain flou sémantico-disciplinaire : signe de malaise ou signe que c'est un non-problème ? On voit alterner, parfois dans un même texte et sans changement de perspective épistémologique, les références à la sociologie, à l'anthropologie, à l'ethnologie, à la socio-anthropologie (entre autres variantes), sans compter la commode mais peut-être plus authentique revendication de soi comme « chercheur », tout simplement. (Et dans ce mémoire, je n'ai pas trouvé utile – et j'aurais trouvé franchement immodeste – de surveiller le langage de mon appartenance plus que ceux qui m'ont inspiré ne l'avaient fait.) Il y a eu des débats dans les années soixante-dix, il s'en annonce d'autres ; mais si un tel marquage disciplinaire emportait consensus au delà des découpages formels de nos institutions et des rivalités que ceux-ci entraînent, cela se saurait. Evoquons pour mémoire la variabilité des définitions : aux Etats-Unis, pays qui n'entretient pas publiquement un corps de chercheurs, le Français qui se présente comme « chercheur » est, avant tout autre éclaircissement, perçu comme un creuseur de sols, l'anthropologue comme un paléontologue et le sociologue comme un psycho-sociologue.

Reste cependant, chez nous, le problème du découpage intuitif et affectif, cet important résidu qui résiste à toute explication politique du partage disciplinaire. Sur ce plan, d'un côté, la distinction qui est en cause ici me paraît, plus que de postures épistémologiques identifiables l'une contre l'autre, relever d'une nébuleuse de préférences en matière de problématiques, de concepts et d'outils. De ce côté-là, je sais assez bien me situer au coup par coup, et je donnerai plus loin quelques exemples de mes préférences spontanées, ou de mes préventions : par exemple une certaine exécution des statistiques abusives et des catégories *ad hoc*, fréquentes en sociologie (sans que cela préjuge de ma sympathie avec les auteurs ou leurs conclusions) ; à l'autre bout, des morceaux entiers de l'anthropologie (et non des moins réputés) me laissent semblablement sceptique voire hostile – je pense notamment à la tradition culturaliste, qui me paraît si constamment capable de réactiver les traditions proprement racistes que j'éprouve à son égard une aversion entière et durable. De l'autre côté, et complémentaiement, cette notion de « posture » me paraît pertinente, mais justement elle n'est pas disciplinaire. Chacune pour sa part, la sociologie et l'anthropologie sont traversées par des clivages irréductibles : l'étude descriptive et morphologique *versus* l'interprétation fonctionnelle et dynamique par exemple, ou encore la paraphrase savante *versus* la construction modélisée.

Tel que cela vient d'être exprimé, il est facile de deviner où vont mes préférences. Finalement, c'est par rapport à la manière dont, dans la mouvance de G. Balandier, d'autres s'étaient situés que je me suis moi-même situé. Par anticipation, je dois préciser que le choix pour l'anthropologie devait beaucoup à la perception que j'avais de ses méthodes, qui me paraissaient moins contraignantes, plus variées, sinon plus improvisées : cela a plus été un choix de ma personnalité qu'une option scientifique raisonnée. Aujourd'hui, je pense, ainsi que certainement de très nombreux collègues, que l'opposition sociologie/anthropologie n'a scientifiquement pas de raison d'être et que, si elle existe et fonctionne, c'est comme un écran. Mais ce n'est pas tout : dès mes premières expériences d'apprenti-chercheur, et sans

cesse depuis, je me suis placé dans des zones d'intersection transdisciplinaires – choix raisonné aujourd'hui, choix inconscient mais cohérent avec mes aspirations dans les débuts. Comme je l'indiquerai plus loin à propos d'un « terrain » fondamental, celui des collègues qui fertilise la recherche, ma première insertion professionnelle s'est faite parmi une majorité de géographes (géographes ou sociologues ou anthropologues ? Bien malin qui aurait pu le dire). Quand par la suite nous avons fondé, sous l'égide de J. Copans, l'équipe « Travail et travailleurs du tiers-monde », notre séminaire faisait intervenir toutes les disciplines possibles (sauf malheureusement les « psy »). Ce qui prédominait dans cette aventure, c'était, pour reprendre une formule de C. Meillassoux, l'émergence d'une « perspective (...) problématique et non disciplinaire » (1965 : 292). Ce n'est peut-être pas le moindre mérite de la sociologie dynamique prônée par G. Balandier que d'avoir, directement ou non, provoqué dans nos esprits la caducité de toute référence rigide à un champ auto-désigné. Je me reconnais et je me retrouve dans l'ambivalence qu'il a entretenue, signe pour moi d'une démarche universaliste.

Après mes premières enquêtes en Afrique, un article de C. de Miras, sous-titré *Itinéraire d'une recherche en milieu urbain africain*, qui se présentait comme une « rétrospective critique » (1984 : 106), m'a montré tout l'intérêt de porter un regard ordonné sur les techniques et les concepts que l'on met soi-même en oeuvre dans l'expérimentation, ce que j'ai tenté à mon tour (1991c, repris dans 1995d)². L'exercice que je me propose de faire ici vient de là. Il ne m'a pas paru possible d'éviter de parler à la première personne, mais j'ai voulu tenter de me mettre dans la position de celui qui commenterait le travail d'un autre : c'est évidemment impossible, mais on peut essayer d'y tendre si on garde à l'esprit que l'attitude autocritique n'est pas obligatoirement une mortification ni au contraire une apologie déguisée de soi – ce sont là deux écueils que A. O. Hirschman (1996) a bien vus et parés, et c'est de sa démarche que je m'inspire³.

Premier terrain (Sénégal, 1980) : un désordre fondateur

Comme beaucoup d'autres avant moi, je crois, je me suis lancé sur le terrain de ma propre initiative et relativement désarmé. Je n'avais pas reçu d'enseignement spécifique en méthode anthropologique et j'ignorais même l'existence du manuel de R. Cresswell et M. Godelier (1976). Mes connaissances livresques dans cette discipline étaient encore dépourvues de cet enracinement dans le réel que seule apporte l'expérience personnelle. C'est sans conscience organisée (autre que celle, trompeuse, du simple bon sens) de ce qu'étaient une problématique, des hypothèses de travail, une investigation ordonnée, et peut-être par dessus tout une construction théorique fondée sur du concret, que je suis parti. Circonstance aggravante, je voulais « vérifier » des idées trop précises, élaborées loin de toute réalité empirique, de surcroît énoncées d'une manière inutilement polémique (1982c). En matière de

² Les références à ma propre bibliographie ne mentionneront mes initiales AM que si le contexte le nécessite.

³ Je préfère l'idée d'« autocritique » à celle d'« auto-subversion » proposée par A. O. Hirschman, laquelle me paraît trop associée à l'idée d'un renversement.

méthode, je n'avais de principes qu'en négatif, et cela se doublait d'une vision presque mythologique d'un terrain paré de mille vertus. Enfin, j'étais convaincu que, au moment d'aborder un terrain, « moins on en sait, mieux c'est » : je pense aujourd'hui que ce parti-pris, dont il serait excessif de dire que je m'en suis totalement défait, comportait beaucoup d'inconvénients et quelques avantages. Cette question doit être envisagée dans un esprit dialectique et rapprochée du rôle que tiennent dans la recherche ces paramètres trop rarement évoqués que sont les préoccupations implicites et les intuitions initiales du chercheur : qu'il l'admette ou non, et surtout s'il débute, il a quelque chose à prouver – on verra plus loin de quoi il s'agissait.

Les premiers pas sur le terrain, en 1980, ont été plutôt maladroits. Je dois à mon hébergement chez un collègue qui était un grand connaisseur de la société sénégalaise de ne pas m'être trop fourvoyé. Je ne comprenais pas le wolof et j'ignorais l'importance sociale d'en savoir au moins les rudiments (par exemple pour les salutations). J'avais contracté, comme interprète, un employé des postes qui m'avait été recommandé de Paris et qui, à défaut d'avoir la moindre des qualités d'un bon enquêteur, s'est révélé être un grand expert dans l'art d'exploiter ma naïveté et de me croquer. Il s'agissait, dans mon esprit, de recueillir le plus grand nombre possible d'interviews, car je pensais que le sérieux d'une enquête se mesurait au métrage des enregistrements. Seule l'insistance de mon compagnon à me faire faire des « cadeaux » à nos interlocuteurs a limité cette ardeur quantitative : monnayer mes informations, il n'en était pas question – je n'ai pas changé d'avis sur ce point.

Cette mission de six semaines a été pourtant décisive, sinon par les résultats (dont je ne saurais juger avec impartialité), au moins parce qu'elle m'a fait entrevoir la nécessité d'envisager dans un esprit dynamiste l'action réciproque des outils et de l'élaboration théorique, qui est une suite jamais finie de perfectionnements successifs.

Le premier terrain était constitué par l'univers des taxis-mobylettes, une spécialité de la ville de Kaolack. Un étudiant sénégalais m'avait, en France, expliqué le système. De jeunes motocyclistes prenaient des clients sur leur porte-bagages moyennant un prix fixe. La flotte de ces taxis appartenait à des notables, qui touchaient un fermage ; c'était une activité lucrative mais dangereuse ; en outre, la profession était interdite officiellement et les rapports avec la police étaient orageux. Tout cela avait excité ma curiosité et entrainé en résonance avec les « hypothèses » préalablement élaborées dans ce lointain parisien. Mais si l'objet paraissait pertinent, la question de savoir comment j'allais m'y prendre ne m'effleurait pas. Cela irait de soi, sans doute. Rétrospectivement, je crois utile de rapprocher cette insouciance instrumentale d'un certain simplisme scientifique. Ce ne sera que progressivement, à la faveur des retombées bénéfiques des avatars de la recherche, que je croirai bon d'ériger pour moi-même en principe positif les vertus d'un certain désordre méthodologique.

Je n'ai pas conservé le projet de recherche dans sa formulation originelle, mais seulement une version publiée après l'enquête et manifestement remaniée en fonction des résultats de celle-ci. Néanmoins, les hypothèses ont dû rester en l'état. Improprement appelées « problématique », elles se résument « grossièrement et provisoirement ainsi :

1°) *Le secteur appelé "informel" ou "non structuré" est en réalité un secteur fortement organisé ;*

2°) *Cette organisation renvoie à une position organique dans les relations entre le monde paysan et le secteur "moderne", qu'il soit privé ou étatique » (1981b : 2).*

A y regarder de près, il est heureux que de telles hypothèses n'aient pas servi, pour paraphraser en l'inversant la proposition de C. Meillassoux, de « support » à la méthode et que cette dernière ait secrété assez de complications pour leur permettre de rebondir sur d'autres bases. Il me semble que la critique du mot « informel » portait avec justesse, car à cette époque l'adjectif valait effectivement, surtout dans les milieux influencés par les études du BIT, comme synonyme de « non organisé » – une simplification dont il convenait de prendre le contre-pied. L'hypothèse n'était en fait qu'une bonne intuition et je la crois toujours défendable quant à sa portée méthodologique : celui qui décrète *a priori* qu'il va étudier un univers sans règles, celui-là s'interdit *a priori* tout moyen de se contredire, tandis que l'inverse n'est pas vrai (je reviendrai sur ce point à propos de l'opposition entre modèles ouvert et fermé). Mais que fallait-il entendre par « secteur » et par quel mystère, sinon par pur mimétisme, ce terme figurait-il dans le projet ? Toute l'enquête allait contredire la notion de « secteur », puisque la profession des vélos-taxis devait se révéler très peu sectorielle. Complément de revenu pour les fonctionnaires, moyen de transport indispensable au fonctionnement du commerce, ressort idéologique du mouvement syndical et de la confrérie religieuse des Tidjanes : par quelque bout qu'on la prit, cette profession ne pouvait pas se définir en négatif d'un ordre supposé « moderne ». Il y avait d'ailleurs une faute de logique dans l'articulation des deux hypothèses, et je ne voyais pas encore qu'on ne peut pas associer « organiquement » deux entités tout en admettant qu'elles sont disjointes, ainsi qu'il convient à des secteurs : à ce compte, le capital et le travail seraient aussi des « secteurs ». L'organicité restait ainsi un concept prometteur mais encore vide de sens.

En outre, la deuxième hypothèse trahissait, sous l'influence de tout le bruit qui se faisait dans les années soixante-dix autour de l'exode rural, à la fois une erreur et une confusion. Dans mon esprit, tous ces « informels » ne pouvaient être que des « migrants », dont la force de travail venait alimenter le secteur baptisé « moderne » des villes. De plus, une lecture hâtive des thèses sur l'« articulation des modes de production » me rendait évident ce postulat : le secteur informel faisait office d'intermédiaire dans le prélèvement par le secteur moderne des surplus paysans (une idée que reprendra en partie C. Meillassoux : j'y reviendrai aussi). Ici encore, l'enquête apportera plus d'une nuance. Dans la mesure où de tels transferts existeraient, il sont pour ainsi dire tant médiatisés par des circuits si complexes que l'hypothèse y perd tout caractère opérationnel. Les jeunes taximen ne sont pas des migrants, non plus que leurs protecteurs. Il faut au contraire une bonne insertion dans la capitale du Sine Saloum pour pouvoir prétendre entrer dans le circuit fort convoité de la profession. En outre,

les éléments historiques que j'ai recueillis démontrent qu'il y a eu une rupture bien avant le déclin de la traite coloniale qui faisait la prospérité de Kaolack. En 1981, date de l'enquête, était révolue depuis presque trente ans l'époque bénie où, chacun pour soi – eh oui ! ce « secteur informel » était encore inorganisé vers 1950 –, les jeunes cyclistes (non encore motorisés) attendaient le paysan pour prélever leur part sur la vente des récoltes. Désormais, le revenu était bien d'origine urbaine, pour l'essentiel.

Enfin, je contournais une ambiguïté théorique : occupé à envisager le « secteur informel » quant à « son rôle organique dans l'extorsion du sur-travail » (*ibid.* : 8), je risquais de ne pas voir qu'avec les taximen de Kaolack, c'était de l'argent qui circulait et non nécessairement de la plus-value qui se créait. Par contrecoup, l'attention que je porterai ultérieurement à la sphère de la circulation, et donc au pouvoir de ceux qui contrôlent les mouvements de la richesse, doit beaucoup à cette confusion initiale. Je ne craignais d'ailleurs pas de me contredire, puisqu'à peu près au même moment j'affirmais que « *les activités dites "informelles" ou "marginales" [étaient] avant tout des activités de reproduction* » (1979 : 96).

Hypothèses trop fortes, méthode faible : c'est peut-être cette association peu recommandable qui a sauvé ce qu'il y avait d'utile dans les intuitions du départ car il est probable que l'application d'instruments trop rigides aurait tout simplement tué la recherche. Je ne prétends pas en effet que le mélange opposé soit plus ou moins détestable, et mon expérience ultérieure d'encadrement de jeunes *mestranes* dans une université brésilienne me montrera les ravages de l'excès contraire (quoique, comme on verra, le cadre contraignant qui leur est imposé soit en fait tout le contraire d'une méthode forte). Mais il y a certaines circonstances – en particulier les premières expériences de la recherche – où la faiblesse méthodologique peut provisoirement permettre un élargissement du champ problématique. En la matière, l'expérience des aînés n'est certes pas à négliger, mais ceux-là ne se posaient pas nécessairement les mêmes questions. Avec un ciseau trop bien affûté, on peut bien trancher, mais aussi se couper les doigts. (Dans le même esprit, c'est un fait bien connu des ébénistes que ce sont les plus expérimentés d'entre eux qu'une excessive assurance expose le plus aux accidents). C'est, me semble-t-il, un risque semblable que l'on peut encourir en plaquant un appareillage méthodologique trop déterminé à une situation empirique neuve. La menace de fermeture du champ théorique, menace qui se déduisait de l'excès de mes hypothèses, a été conjurée plutôt que confirmée par les hésitations de la démarche.

Il s'agit certes d'un raisonnement *ex post*, et comme tel lointain des affres du chercheur en situation, désarmé devant l'inadéquation de ses outils. Lors de cette enquête, il y a eu un revirement à un moment donné : si dans un premier temps je me refusais inconsciemment à digérer, voire seulement à enregistrer toute information qui ne correspondait pas au schéma préconçu, j'en suis arrivé à une sorte d'empirisme actif – pourtant si contraire à mes principes affichés – qui produisait une amnésie des hypothèses. De ce point de vue, le désir revendiqué (1981b : 8) de ne pas constituer d'échantillon représentatif et le privilège donné à l'interview sur le questionnaire (1981d : II-7) ont certainement joué un rôle actif. Mais sur l'instant ce retournement a été vécu comme une souffrance : j'avais l'impression de ne rien collecter de

substantiel, je finissais par trouver la profession choisie inintéressante, et ce n'est qu'à mon retour que j'ai vu dans mes notes la matière pour un article qui ne soit pas purement descriptif et monographique (1981c).

Encore une fois, ceci est une reconstitution, mais j'avance aujourd'hui cette conjecture : la curiosité de tout, absolument tout, y compris de ce qui n'avait apparemment rien à voir avec mes taximen ni mes hypothèses, alliée avec le désir de construire une interprétation, voilà qui a permis que l'« association peu recommandable » évoquée à l'instant ne tourne pas au blocage. En matière de méthode, l'élément subjectif et personnel n'est pas à négliger et la naïveté peut provisoirement faire office de levier. Il est probable qu'une plus grande sagacité initiale (voire une meilleure connaissance préalable des réalités sénégalaises) auraient eu raison de cette curiosité et de ce désir. C'est à cette époque-là que j'ai contracté l'idée que mon travail ne différait pas de celui d'un journaliste, du moins si l'on se réfère à ceux qui sont autorisés à travailler dans la durée et sont soucieux de comprendre ce qu'ils décrivent. (Cette profession, quelque peu méprisée des chercheurs, a pourtant ses lettres de noblesse, notamment dans la science historique.)

Mais il faut bien dire qu'une telle démarche n'est reproductible que pour autant que les intuitions qui sous-tendent les fragments de théorie et les embryons de méthode soient de bonnes intuitions, c'est-à-dire portées par des questions assez essentielles pour rendre perfectibles ces fragments et embryons. En l'occurrence, à la relecture du projet déjà cité, je constate qu'y figurent, encore désassemblés, quelques uns des principaux éléments conceptuels qui allaient accompagner toute ma recherche : la reproduction, la dépendance, la dette, les processus sociaux contradictoires au sein d'une classe données d'individus, l'ambivalence de l'Etat et de la loi. On conviendra qu'il s'agit bien de questions essentielles.

Une enquête à répétition : (Sénégal, 1981-1982)

Elaboré dans le sillage du rapport collectif sur « la petite production marchande et l'emploi dans le secteur "informel" » (1977-78), le projet prévoyait l'étude de deux autres métiers : les colporteurs et les forgerons. Les premiers ont été abandonnés, en partie faute de temps, surtout parce que les tentatives de les approcher se sont révélées infructueuses : j'ai appris à mes dépens que les commerçants ne se laissent pas volontiers observer, peut-être parce qu'ils ont souvent quelques secrets à cacher. Quant au deuxième « métier », il deviendra rapidement un objet anthropologique, c'est-à-dire beaucoup plus qu'un métier : un milieu. C'est parce qu'il ne pouvait pas en être autrement – j'avais choisi des gens de caste sans savoir quelles répercussions cela aurait sur la recherche – que cette étude m'a détaché progressivement de la référence au « secteur informel ». Une contrainte plus matérielle allait peser sur ce travail : faute d'avoir des crédits suffisants pour m'installer durablement, j'ai dû me résoudre à faire deux missions de trois mois, respectivement au printemps 1981 et en hiver 1981-82 – puis une dernière visite un an plus tard, après la rédaction d'une thèse (1982a) dont le titre, rapproché de celui d'un premier rapport (1981d), témoigne de la distance prise avec la problématique initiale.

L'homme pressé

La répétition de courts séjours réserve des surprises contrastées. D'un côté, le chercheur veut rentabiliser son temps, ce qui le contraint à intensifier ses activités : on verra, à propos de l'expérience suivante, que cette mise forcée en état d'alerte permanent a parfois ses vertus. Mais les enquêtés, eux – et sans doute plus qu'ailleurs dans la tradition sénégalaise –, ne l'entendent pas ainsi et rappellent à tout moment qu'ils ne sont pas des objets botaniques : on dirait qu'il suffit qu'ils sentent qu'on est pressé pour qu'ils se dérobent à l'observation. Cette posture défensive est difficile à accepter pour le néophyte, qui apprend peu à peu à traiter le dilemme délicat qui oppose la productivité à la courtoisie, la convivialité, voire l'amitié (dilemme si délicat qu'on le voit rarement abordé au chapitre de la méthodologie). Accentuée en l'occurrence par l'appartenance des forgerons à une caste où le mystère joue un rôle structurel, cette réserve face au chercheur ne se réduit pas à de la méfiance : plus largement, c'est une façon de signifier la richesse des vies et des expériences en indiquant que seule une immersion patiente et prolongée permettra d'en comprendre la totalité. Aidé, cette fois, par Jacques, un enquêteur-interprète hors pair, j'ai fini par comprendre le message et c'est ce qui explique que le deuxième séjour sera plus fructueux que le premier – mais peut-être moins que le troisième, où beaucoup d'informations sont venues quand (ou parce que) je ne les attendais plus.

Car en effet, d'un autre côté, nos interlocuteurs se sont révélés très sensibles au fait que nous revenions les voir. Combien de fois n'avais-je pas entendu : « Il va repartir dans son pays avec ses enquêtes, et on n'en entendra plus parler » ? Faisant un écho positif à ce propos désabusé, un événement symbolique allait marquer notre retour en décembre 1981 : Jacques, non-casté et de surcroît catholique, et moi-même, *toubab*, nous étions invités à l'assemblée générale des forgerons de Kaolack, où l'on fit publiquement notre éloge. Il faut dire que la caste des forgerons est, chez les Wolofs, l'objet d'un ostracisme tenace et que le seul fait d'y porter intérêt avait tourné à notre faveur. Je retrouverai plus tard un phénomène semblable dans le bon accueil que me réserveront les ouvriers du bâtiment (certes pas tous) au Brésil : ces groupes universellement méprisés (cf. 1995h) trouvent avantage à ce qu'on les considère comme des interlocuteurs. Un autre événement se produira un peu plus tard : ayant accompagné un bijoutier influent lors d'un de ses voyages dans la ville sainte de Touba, nous fûmes convoqués pour une visite à son marabout qui, après nous avoir interrogés longuement sur les objectifs de cette recherche, donna à son protégé l'autorisation officielle de se prêter à notre enquête.

« Une fois le travail entrepris, l'apprenti prend son temps mais n'en perd pas » : c'est ainsi que je commençais la description du processus productif chez les ouvriers fondeurs de marmites (1982a : 219). Manière peut-être de signaler que, dans cette recherche, je n'avais pas été immédiatement un bon apprenti. Le fait de « prendre son temps » n'est pas seulement une exigence éthique, dictée par le respect des interlocuteurs. C'est aussi une disposition utilitaire qu'on pourrait formuler autrement : ne pas prendre son temps, c'est s'exposer à le perdre. Cela d'au moins deux manières : d'abord en rejetant toutes les procédures

indispensables de contrôle et de recoupements sans lesquelles les discours, l'imaginaire et les actions des interlocuteurs risquent de faire l'objet d'une réification abusive ; ensuite parce qu'il est impossible de sélectionner d'emblée, à l'aune de l'urgence, quelles informations et quelles observations doivent avoir le privilège.

Une illustration extrême de l'impératif de durée est fournie par les refus de réponse, qui peuvent témoigner à leur façon de la complexité des tissus socio-politiques de la cité. Le traitement des refus de répondre ou des fameux « NSP » des enquêtes par sondage renvoie à une option entre deux postures méthodologiques radicalement opposées que, dans ma langue de l'époque, je désignais respectivement comme « empiriste » et « matérialiste ». Dans une polémique écrite avant mes premières expériences sur le terrain, j'avais caractérisé l'empirisme comme le souci « de tout atomiser, mesurer et classer » et ajouté ceci : « Le rêve de tout bon enquêteur empiriste, c'est le bouclage d'un quartier avec obligation de répondre pour tous » (1982c : 259). Mais, tant que je me suis comporté comme l'homme pressé de Paul Morand, j'étais encore sous l'influence de ce que je dénonçais. Dans la recherche, la réhabilitation de la durée m'a progressivement permis de faire violence à ce penchant facile au dénombrement pur et simple, penchant contrarié par le mutisme d'une partie de l'échantillon. Après cette mise en accord des options méthodologiques dans ce qu'elles ont de plus fondamental, ce n'était plus se démarquer abstraitement que de dire : « Dans une statistique, un refus de répondre (quand même on prend la peine de le comptabiliser et de ne pas seulement remplacer un échantillon défaillant par un autre) est anonyme, dénué de substance. Dans une perspective sociologique, il peut prendre tout son sens » (1982a : 28).

Ainsi, dans le secteur du grand marché de Kaolack, nous nous étions heurtés au début à une hostilité inhabituellement agressive, et fort peu dans les moeurs sénégalaises, de la part de certains marchands d'outillage. En particulier, contre les règles les plus sacrées des prérogatives de l'aïnesse chez les Wolofs (cf. Diop, 1985), un jeune commerçant avait violemment tancé, et devant nous, son père pour avoir répondu à nos questions. Ce rejet avait provoqué mon impatience, tandis que Jacques me recommandait de ne pas insister. Qu'un « enfant » pût ainsi publiquement humilier son aîné trahissait probablement un enjeu grave, mais n'ayant pas encore « pris le temps » de m'avertir des règles sociales, je ne pouvais en saisir le sens. Plus tard, quand le fonctionnement de la caste eut commencé à prendre à mes yeux consistance et densité, j'appris qu'il y avait eu une lutte assez âpre entre plusieurs clans de forgerons pour le contrôle du marché des outils agricoles. Et qu'il avait suffi que certains se prêtent à l'enquête pour que d'autres s'y refusent. Comme cela sera exposé ailleurs, ces oppositions étaient perceptibles à deux niveaux, encore trop secondaires dans la recherche lors de cet incident : les alliances religieuses et les mariages. (Non par hasard, ces conflits et alliances, qui occupent la place centrale dans ma thèse, sont à peine évoqués dans le rapport qui la précède.) Il faut préciser enfin que, une fois ces restructurations terminées, et sans doute surtout parce que nous les avons identifiées, nous fûmes bien accueillis au marché.

Le questionnaire

Un collègue me l'avait dit : « Le bon questionnaire est prêt quand l'enquête est terminée. » Mais cette béquille est sans doute utile pour rassurer le débutant : j'ai donc préparé un questionnaire – maladroitement intitulé, sous l'influence des enquêtes classiques sur le secteur informel, « recensement des forgerons de Kaolack » (1982a : 30-32). Ce support, où mon hôte me fit rajouter *in extremis* des questions sur la confrérie religieuse et l'origine ethnique des interviewés, comportait – problématique oblige – un volet important consacré à tous les apprentis de l'atelier. Rapidement complété par des entretiens enregistrés et par un carnet, l'outil allait se révéler être alternativement une entrave et un levier, dans ce dernier cas souvent à cause même de sa nature exagérément normative, laquelle ne pouvait qu'entrer en choc avec certaines de nos observations.

Il ne s'agit plus ici de vanter les vertus d'un certain degré de désordre, mais à l'opposé de suggérer le caractère paradoxalement heuristique d'un excès d'encadrement de l'investigation. Voici un exemple : soucieux de donner un tour anthropologique à la recherche, je demandais évidemment le lien de parenté entre chacun des « apprentis » – on verra le sens de ces guillemets – et le patron. Et non moins évidemment nous récoltions quantité de « c'est mon petit frère » ou de « c'est mon fils », informations souvent invalidées par l'examen des patronymes. Cette question bien occidentale était-elle pour autant inadéquate ? Formellement oui, et c'est pour cela que nous avons vite apporté des précisions telles que « frère (même père même mère) d'Ego » ou – cas très courant – « fils du frère (même père) de l'épouse d'Ego ». Mais il reste qu'*a contrario*, cette formulation maladroite a considérablement élargi la perspective anthropologique à l'analyse des discours. C'est de cette enquête, où la métaphore paternelle surgissait à chaque instant, qu'est venu l'intérêt que je porte depuis au modèle paternaliste de domination des hommes. En outre, le « recensement » des jeunes de l'atelier par le patron ne coïncidait pas toujours avec celui que nous pouvions faire *de visu*. Ici encore, nous avons été servis par une insuffisance du questionnaire, qui assimilait toute personne travaillant dans l'atelier (sauf le patron et d'éventuels associés) à un « apprenti ». Quand nous faisons remarquer à l'interviewé qu'il n'avait pas mentionné tel ou tel jeune pourtant au travail, nous avons des remarques éclairantes de ce type : « Ah ! Celui-là, ce n'est pas un apprenti. Je le prends pour faire plaisir à Untel. Ainsi, au moins il ne traîne pas dans la rue. » Un autre, avec qui nous avons de si bonnes relations que nous n'avons jamais pris la peine de « recenser » son personnel, me fit en riant cette remarque, histoire de pointer pour moi l'importance du *turnover* : « Quand tu te décideras à venir faire le recensement, il faudra bien choisir ton moment ! » De fait, par sa nature statique, le principe du questionnaire évacuait les mouvements considérables de main-d'oeuvre d'un atelier à l'autre, d'une saison ou d'un jour à l'autre. Plus généralement, la perplexité ou l'embarras provoqués par l'étréitesse même des questions ont souvent été aussi profitables à la recherche que les réponses objectives. On pourrait multiplier les exemples, notamment à propos du sentiment d'appartenance ethnique, religieuse ou de caste selon les filiations paternelle et maternelle ou selon ce que les forgerons nomment le *thiossan*, c'est-à-

dire les « choses du passé », la tradition. J'ai d'ailleurs fini par poser systématiquement la question : « Quel est votre *thioissan* ? » La grande variété des premières réponses spontanées – « Mon *thioissan*, c'est Toucouleur » (ou : « le fleuve ; forgeron ; bijoutier ; cordonnier ; mouride etc. ») – permettait de repérer la manière dont l'interlocuteur se définissait et de démarrer l'entretien sur ses préoccupations : c'est un élargissement.

Les questionnaires, dont nous avons passé une centaine alors que l'exhaustivité eût requis au moins trois fois plus, ont souvent servi de prétexte pour nous introduire, car de nombreux forgerons y voyaient une écriture valorisante sur leur compte. D'autres au contraire s'interrogeaient : quel usage allais-je en faire ? Dans ce cas, si nos explications ne les convainquaient pas, nous n'insistions pas. Mais cette méfiance a permis de reformuler autrement la question des liens que ces hommes entretenaient avec l'autorité publique, dont j'étais *invitus* le représentant à leurs yeux. Dans le projet, m'appuyant sur l'exemple des vélos-taxis, j'avais fait l'hypothèse que la politique de l'Etat vis-à-vis du « secteur informel » s'analysait comme un « dialectique de laisser-faire et de répression » (1981b : 11). Il est certain que, pour qui savait lire, la mention « recensement » en haut du questionnaire avait de quoi inquiéter celui qui exerçait son métier hors tous enregistrement et taxes – sans parler du respect du droit du travail, question jugée inexistante. Si l'on écarte une autre variable, celle de la défiance à l'égard de cette démarche d'essence indiscreète qu'est l'enquête, il reste que certains forgerons étaient, comme artisans ou commerçants, quelque peu sur le qui-vive. Est-ce que l'Etat ne complotait pas un plan de structuration officielle du milieu, est-ce que la règle légale n'allait pas se substituer à celle, seule légitime pour eux, de la tradition ? D'ailleurs, des « experts » internationaux n'étaient-ils pas passés récemment dans des ateliers pour envisager les possibilités de modernisation et d'organisation ? Ces soupçons ont alimenté nombre de conversations, d'où il ressortait que les forgerons considéraient comme naturel, et pour ainsi dire dans l'ordre des choses, de vivre dans le non-droit. En outre, les entretiens (plus que les questionnaires) ont révélé l'habile utilisation que certains d'entre eux faisaient de toutes les ressources offertes par l'Etat, notamment par le montage très savant d'alliances matrimoniales avec des gens de caste qui avaient un pied dans la fonction publique. Ainsi, la méthode a permis quelques rebondissements théoriques prometteurs. D'un côté, la précarité juridique devenait « une institution » et, adaptant la légende de l'épée de Damoclès, j'énonçais que « la règle du jeu implique que les petits producteurs soient comme l'équilibriste sur la corde raide : ils ne doivent pas tomber mais il faut qu'ils le risquent » (1982a : 320). De l'autre côté, l'ambivalence de ces forgerons à mon endroit ouvrait la voie à une prise en compte de deux réalités : premièrement, l'Etat n'était pas qu'une abstraction dotée de pouvoirs supérieurs mais aussi un organisme composé d'agents ayant des intérêts distincts du sien – cela, je ne le formulerai ainsi que plus tard, après mes séjours en Angola et en Guinée – ; deuxièmement, ce jeu complexe de l'Etat et des « informels » se jouait dans le cadre d'une « constante redéfinition des positions mutuelles de chacun, par l'apparition de processus de différenciation au sein des professions » (*ibid.* : 321). Voilà comment l'usage du questionnaire, démarche morphologique s'il en est (où l'on enregistre tous les individus à partir d'une batterie de critères descriptifs communs), peut permettre d'en finir avec la

tentation morphologique. Il faut tout de même dire que j'avais prévu un grand espace en blanc destiné aux « observations ».

Le travail généalogique

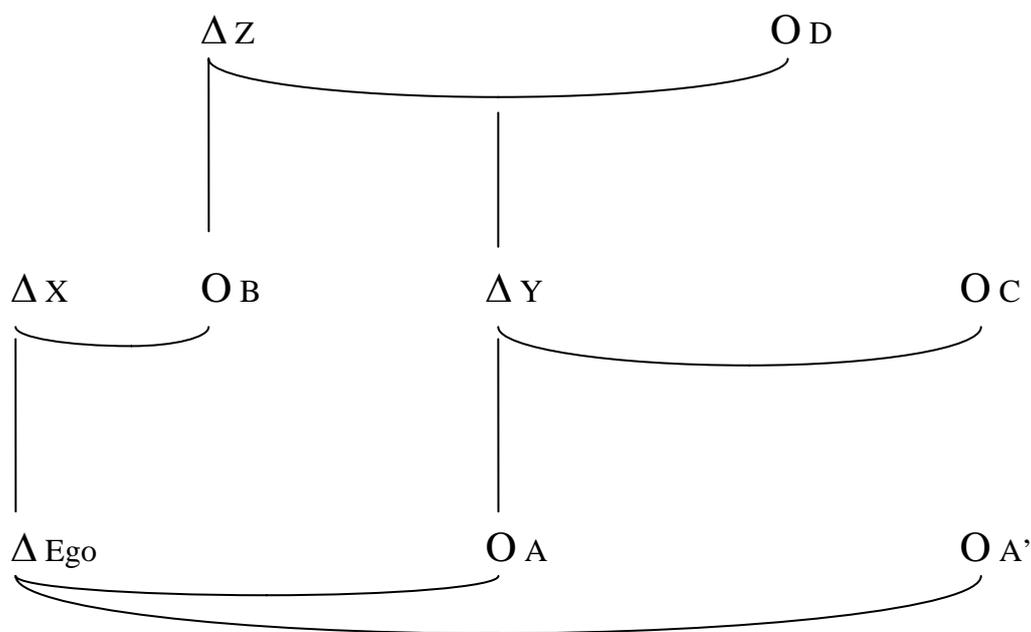
Passée l'étape du « recensement », certains interlocuteurs ont fait l'objet d'un traitement plus soutenu et régulier. Parmi les préoccupations propres qui motivaient leur intérêt à notre présence, figurait en bonne place le désir de voir reconnue leur importance sociale et politique au sein de la caste comme dans la cité dans son ensemble. Ceux-là ont fait germer pour nous un principe méthodologique, qui collait opportunément avec notre désir inexprimé de se créer des amitiés : donner la priorité à la qualité sur la quantité, multiplier les visites à un nombre restreint de personnes plutôt que prétendre les rencontrer toutes. Ce principe, que justifiait par ailleurs la petitesse du temps global dont je disposais, entraînait en contradiction avec le souci de plus en plus affiché de camper le milieu étudié dans une totalité historique et sociale – ce qui impliquait naturellement de ne pas tracer de cercle autour de l'objet. Il serait excessif de dire que ce fut une réaction consciente et maîtrisée, mais l'entreprise du travail généalogique, par les perspectives vertigineuses qu'elle ouvrait, a permis de conjurer un tel risque en déplaçant sur quelques personnes la responsabilité théorique d'amener des réponses significatives. C'est ainsi que, en dépit d'une lecture trop hâtive de la littérature sociologique, j'ai découvert pour mon compte ce qu'était l'élaboration d'un modèle, dans un sens proche de l'idéaltype de M. Weber.

L'étude des lignages et des alliances confère à celui qui s'y consacre le sentiment qu'il fait de l'anthropologie, dont c'est un des instruments favoris. En soi, il n'en est rien et tout est affaire de perspective. Dans le cas qui va être exposé, le travail généalogique est plutôt l'usage d'une méthode empruntée aux ethnologues – lesquels en font parfois un but en soi – au service d'une théorie sociale. D'ailleurs, les rudiments de cette méthode m'ont été montrés par un collègue qui était géographe et dont la thèse portait sur les ramifications africaines et françaises d'un réseau de commerçants sénégalais (Salem, 1981). Cette précision nécessaire renvoie une fois de plus au caractère largement fictif du découpage disciplinaire, qui occulte parfois des enjeux épistémologiques plus essentiels, par exemple le choix entre la monographie et l'application (vers laquelle je tendais) du principe de M. Mauss du « fait social total ». Je partage aujourd'hui la définition de C. Geffray quand il dit ceci, à propos de la place que devrait prendre le discours des sciences sociales dans la psychanalyse : « Nous employons ici le terme de "sociologue", ou d'"anthropologue", pour désigner génériquement ceux qui se préoccupent d'entendre quelque chose à la vie sociale et à son histoire, sans trop nous préoccuper des conventions disciplinaires » (1997 : 22). Indépendamment de tout rattachement formel (j'étais sociologue et démographe de formation), le travail généalogique m'avait semblé être une méthode appropriée à l'objet qui se dessinait.

Mais l'établissement de généalogies ne va pas de soi. Aux difficultés générales s'ajoutent celles qui sont propres à l'étude de sociétés où règne l'endogamie, la polygamie et l'hérédité bilinéaire. En premier lieu, il y a le choix d'un individu central, l'Ego. En général, c'est celui

qui donne les informations sur ses parents et alliés. Mais on lui fait la part belle sans qu'il soit déterminé si sa position graphiquement privilégiée se justifie par une situation particulière au sein du corps social. Le danger est ici sournois, et doublement : d'une part, surgit encore une fois celui de réifier un imaginaire partagé d'un commun accord implicite entre les protagonistes, c'est-à-dire le chercheur et Ego, où ce dernier est l'alpha et l'oméga d'un ensemble de relations ; d'autre part, c'est s'en remettre à lui pour souligner ou omettre tel ou tel apparemment. En second lieu, il existe deux grands types de généalogies dont l'exploitation se révèle incompatible : celle qui ramifie à partir d'Ego et celle dont la souche est figurée par un ancêtre commun, mythique ou non. Dans la société wolof, il a été démontré que la mémoire se porte sélectivement sur les ascendants masculins du lignage agnatique et féminins du lignage utérin (Diop, 1985 : 19). On ne sait donc pratiquement plus rien, par exemple, sur les collatéraux et les descendants de son arrière-grand-mère (voire de sa grand-mère) paternelle, alors que les pratiques endogamiques peuvent les faire retomber dans la lignée utérine, mais peut-être du côté le plus ignoré de cette lignée. (C'est à ce moment que des individus, se sachant parents sans savoir exactement comment, peuvent introduire un ancêtre lointain qui réconcilie les deux filiations en faisant se rejoindre les cimes des deux arbres : j'ai ainsi assisté à une discussion collective fort animée entre des femmes d'un groupe patronymique où la controverse portait sur le sexe de l'ancêtre.) Il peut donc s'installer un décalage entre les stratégies matrimoniales et professionnelles et les représentations que les acteurs s'en font : par exemple Ego capte, pour la mettre au travail dans son atelier, une main-d'oeuvre apparentée aux familles alliées mais ne désignera comme ses « fils », selon la terminologie de parenté wolof dont notre mot en français est une traduction réductrice (cf. Geffray, 1990), que ceux qui sont en même temps de son propre lignage. Semblablement, en troisième lieu, la polygamie étant généralement mal vécue par les enfants de co-épouses, ces derniers ont tendance à écarter (parfois de manière délibérée et revendiquée) les indications portant sur leurs demi-frères. Enfin, la phase analytique se heurte rapidement, à partir d'un certain degré de ramification, à un double obstacle graphique lié à cette polygamie et à l'endogamie. Si l'on adopte le schéma classique, où le mariage est représenté par le signe « = » et respectivement les liens de filiation et de germanité par des traits verticaux et horizontaux, on peut très vite arriver à des configurations où Ego et d'autres individus sont représentés plusieurs fois. Cela ne serait pas grave si, au stade de l'interprétation, on n'était pas tenté de donner plus d'importance à une position qu'à une autre – et ici encore, ce sera la vision de l'informateur qui prévaudra. Il faut donc, à défaut d'établir des procédures de contrôle rigoureuses, au moins garder une grande vigilance et toujours séparer ce qui relève du vécu et du réel.

Un autre procédé m'a été indiqué par un chercheur à Dakar et m'a rendu de grands services : tous les lignages, tels qu'ils ont été privilégiés par l'intéressé, sont mis sur une ligne verticale ; les mariages sont représentés par un arc d'ellipse de corde horizontale, ce qui permet d'en mettre plusieurs ; les filiations sont indiquées à l'aplomb d'un endroit quelconque de ces arcs, ce qui permet, le cas échéant, de mettre en évidence un lignage sur plusieurs générations.



Ce qui se lit ainsi : Ego a épousé A puis A'. A est sa cousine croisée matrilatérale (fille du fils du père de la mère d'Ego).

Cette représentation permet de savoir immédiatement sur quels segments, en particulier de filiation, l'attention de l'individu se concentre. Elle permet donc simultanément un travail sur les faits et sur les discours. Dans l'exemple ci-dessus, si Ego figure sous son père X et non sous sa mère B ni sous l'arc XB figurant l'union dont il est issu, c'est parce qu'il a clairement dissocié, dans les entretiens, un héritage en ligne agnatique (transmission du métier, allégeance religieuse identique par exemple) d'un parcours professionnel – il est plus que probable qu'on trouvera parmi ses apprentis des enfants du lignage d'un ou deux de ses grands parents maternels Z et D. C'est à partir de ce dessin, dont le mérite est d'être évolutif, que s'organisent les questions ultérieures.

Nous en venons à l'utilité du travail généalogique. Elle ne se rapporte pas ici à une perspective structurale. Il est important que des ethnologues se soient attachés à déceler des régularités dans l'organisation des mariages, montrant par exemple chez les Wolofs l'importance de l'alliance avec la fille de l'oncle maternel, comme dans le schéma qui précède. Il est non moins important qu'on ait pu montrer comment, sous l'influence de l'Islam et du système dotal, les alliances entre cousins parallèles, jugées répréhensibles (incestueuses, aurait dit C. Lévi-Strauss), peuvent devenir majoritaires (Diop, 1985 : chap. IV). Mais le

propos de cette recherche était sociologique. Il s'agissait de reconstituer des itinéraires – mot que l'on préférera à « stratégies », terme trop décisif à ce stade – de sorte à identifier puis interpréter la dynamique des rapports de clientèle et de domination.

Pour ce faire, il s'agissait de donner un contenu à mes relevés, dont les images généalogiques n'étaient que l'enveloppe. Ce contenu est, pour l'essentiel, quadruple : les mariages bien sûr, mais aussi les migrations, les métiers et l'allégeance religieuse. Je me contenterai d'indiquer ici comment certains résultats ont été servis (ou desservis) par la méthode. L'attention portée aux rapports de clientèle et de domination provient de ce qu'observations et entretiens révélaient de manière de plus en plus précise que l'unité de la caste – unité forcée par une stigmatisation toujours vivace, même en milieu urbain et chez les jeunes – cachait mal des oppositions entre clans et des devenirs contrastés : certains en absorbaient ou en ruinaient d'autres, se déployaient dans toutes les directions géographiques et professionnelles et usaient pour cela de toutes les ressources offertes par le mariage. En bref, l'univers des forgerons avait tout sauf cette apparence d'harmonie que véhicule parfois l'anthropologie structurale. Ici de même, cette information cruciale est venue d'une collecte désordonnée, où je n'hésitais pas à poser les questions les plus innocentes ou les plus saugrenues. De nombreux petits faits captaient mon intérêt parce qu'ils semblaient aberrants : pourquoi tel fondateur vendait-il à perte, pourquoi tel bijoutier faisait-il venir d'Italie, au mépris de toute logique économique, un laminoir aussi coûteux qu'inutile (et d'où lui venait l'argent pour le payer ?), pourquoi tel carrossier avait-il jusqu'à trente enfants dans son atelier, la plupart désœuvrés, et pourquoi tous ces gens étaient-ils disposés à traverser le Sénégal toutes affaires cessantes pour une quelconque broutille ?

Clairement, la question du pouvoir était au coeur de tout cela. Quand il est apparu que, dans les ateliers, le recrutement des « apprentis » parmi la parenté élargie aux alliances était la règle et non l'exception chez ceux qui avaient une trajectoire ascendante, le travail généalogique s'est imposé. De fait, sur un plan général, il a montré une forte superposition entre les itinéraires matrimoniaux et les décisions de mise au travail de la main-d'oeuvre juvénile. Plus tard, ce rapprochement me permettra de proposer une interprétation du phénomène de ce que j'appelais encore – à tort – le « travail gratuit » et de la reproduction des travailleurs non-salariés (1987a). C'est donc avec des moyens non spécifiques et moins classiques que ceux de la sociologie du travail que le modèle théorique proposé par ailleurs a été élaboré : en particulier, l'appareillage conceptuel présent dans la problématique, directement repris de la tradition marxiste (« plus-value », « sur-travail », « exploitation », « organisation »), était en grande partie invalidé par l'étude de faits où manifestement les enjeux politiques l'emportaient sur les enjeux économiques – sauf peut-être, comme on disait jadis, « en dernière instance », mais cet élément résiduel importe peu ici.

Comme les relevés portaient aussi sur les origines et les lieux successifs de séjour, la collecte s'est étendue aux migrations, dont il est vite apparu qu'elles jouaient un rôle actif dans les processus de différenciation et les dynamiques conflictuelles au sein de la caste. C'est là, à l'occasion de ces voyages où je troquais mes bons offices de chauffeur contre l'occasion d'en voir plus, qu'est apparue de façon éclatante la puissance de contrôle des marabouts mourides,

seigneurs déclinants de l'arachide (cf. Copans, 1980) mais maîtres des nouveaux rapports de clientèle qui les unissaient (notamment) aux forgerons urbains. Dans un des clans patronymiques plus particulièrement étudiés, il a été possible de mettre en parallèle, d'une façon presque invraisemblable de régularité, les alliances sur six générations de ses lignages respectivement paternel et maternel avec leurs homologues dans la famille d'Amadou Bamba, le fondateur de la confrérie mouride, ainsi que les déplacements successifs où ces familles unissaient leur sort à travers le Sénégal (1982a : 282). Il est alors apparu que ce qui, superficiellement, ressemblait à des trajectoires décidées à l'échelle de la cellule domestique engageait en fait l'ensemble du corps social : la problématique du « secteur informel » s'éloignait rapidement au bénéfice de l'étude des systèmes de clientèle – systèmes qui se distinguent de ceux qui seront envisagés à la fin de ce mémoire, en cela que les rapports d'allégeance et de réciprocité n'engagent pas l'Etat comme tel (ce qui ne veut pas dire qu'ils ne tendent jamais à l'investir).

J'éprouve, quant à ces développements généalogiques, un regret : celui de n'avoir entrevu que tardivement l'intérêt qu'il y aurait eu à recenser et étudier systématiquement la circulation des prénoms et des « homonymes » (surnoms et diminutifs, dont un des plus répandus est simplement *Al Hadji*, en hommage à un parent ou allié qui a fait le pèlerinage). En terre mouride, le choix du prénom, qui n'intervient qu'une semaine après la naissance, ne doit rien au hasard et résulte d'une longue méditation du marabout et/ou des aînés. A la manière du *compadresco* brésilien (cf. Araujo, 1996, où ce terme est traduit par « compépage »), il témoigne non seulement de liens d'allégeance entre les ascendants du donataire et le donateur (ou sa lignée), mais il annonce aussi le sort que l'on réserve au nouveau-né dans le dispositif professionnel et matrimonial. Il eût été sans doute profitable d'exploiter davantage cette piste (qui s'étend aussi aux toponymes, certaines familles conservant le nom du village originel). L'inscription des noms propres dans l'ancrage historique des individus trouve un intérêt accru quand on la rapproche des transformations que ne manquent pas de subir les rapports entre les groupes : il n'est pas rare que le statut de protecteur conféré au propriétaire du prénom devienne un fardeau dont il se passerait volontiers, du moins en paroles. Et c'est un jeu de ceux qui sont dans une mauvaise position sur l'échiquier des relations sociales que de chercher à tirer parti des parrainages. Le seul pressentiment – faute d'un recensement ordonné – de cette distorsion (par exemple entre un avantage politique et un préjudice financier, ou encore entre un avantage symbolique et un préjudice politique) a permis également des développements dont je parlerai au chapitre des résultats.

Il est enfin nécessaire de dire que la méthode généalogique a introduit un biais, puisque son application induisait le choix d'interlocuteurs présentant une forte densité de relations de ce point de vue. Je dois donc énoncer une préoccupation à laquelle je n'ai jamais su trouver de réponse entièrement satisfaisante : dès lors que, par un choix méthodologique raisonné (et, je crois, justifiable, même si ce n'est pas le seul), on décide de ne pas viser la représentativité statistique mais la significativité théorique, le terrain subit une déformation due au fait qu'on se porte naturellement, fût-ce de bonne foi, vers les sujets qui confirment l'élaboration en cours. Dans cette recherche, il m'a été donné d'observer quelques ateliers qui semblaient

fonctionner de façon plus conforme aux règles du capitalisme, avec plus de salariés et moins d'« apprentis ». De même, j'ai rencontré des unités professionnelles ou domestiques qui semblaient à l'écart des tissus socio-politiques étonnamment intriqués tels qu'ils ont été suggérés ci-dessus. Il faut bien admettre que tout cela ne constituait pas mon terrain de prédilection, sauf quand les positions anomiques me paraissaient dues, précisément, à l'action des groupes les plus agressifs sur le plan politique, autrement dit quand l'observation d'un clan marginalisé renvoyait aux stratégies de déploiement d'un autre clan. Mais cette cohabitation contredit-elle les interprétations proposées, en limite-t-elle la portée, ou bien les met-elle en cause ? On reviendra sur cette question à propos de la construction du modèle.

L'exploitation

L'exercice de la thèse a cela de périlleux qu'il engage souvent une démarche unique et solitaire, l'indispensable regard critique d'autrui n'intervenant qu'après l'achèvement du travail d'écriture. On vit donc sur le pari aventureux qu'on n'est pas en train de se fourvoyer. Et il ne me paraît pas douteux que ceux-là qui mettent un temps interminable (ou renoncent) à « rendre leur copie », ce sont ceux qui, par penchant personnel ou par un excès de confiance de leur directeur, tiennent à ne livrer à ce regard qu'un produit fini et se privent ainsi de cette stimulation. Cependant, j'avais pour ma part déjà rendu un volumineux rapport entre mes deux principaux séjours (1981d), ainsi qu'un article (1981c), et ce sont ces circonstances qui m'ont permis de contourner cet écueil et d'avancer ce principe qui ne me quittera pas depuis : il est impératif de faire des textes intermédiaires, ou des épreuves, de les faire lire et de digérer les commentaires critiques qu'on recevra, avec d'autant plus d'attention que ces textes contiendront des hypothèses fortes. L'exposé des résultats dans des séminaires joue un rôle semblable et complémentaire, et cela me semble un piètre investissement que de s'y soustraire sous le motif de la charge de travail que représente toute préparation de thèse.

Comme je l'ai dit, le rapport précité reflétait encore les hésitations méthodologiques et les présupposés théoriques hérités d'une problématique (même inversée) en termes de « secteur informel ». On me l'a signalé. La caste des forgerons, dans sa remarquable capacité à mettre la tradition la plus séculaire au service d'un dynamisme politique et économique parfois étonnant, n'y était encore tracée comme « fait social total » qu'à l'état d'ébauche. Les éléments descriptifs, par exemple sur les processus productifs, l'outillage, la division du travail ou la formation des prix, y figuraient plus juxtaposés que comme les rouages d'une mécanique cohérente. Le chapitre théorique – au demeurant fort court (1981d : III-1 à 25) – ne présentait pas d'articulation anthropologique spécifique avec les milieux étudiés : « Dépendance ou chaînes d'exploitation ? », « La précarité de la force de travail », « Concurrence et bas prix », « L'accumulation impossible », « Les rapports avec les pouvoirs publics », ces sous-titres renfermaient des concepts certes utiles mais détachés d'une analyse véritablement concrète, du « concret pensé » de la tradition matérialiste. Une conclusion autocritique montre cependant que ce problème ne m'avait pas échappé. On y trouve l'énoncé d'une ambiguïté de l'enquête, où les individus étaient alternativement, au gré de préoccupations disparates, envisagés comme artisans et comme membres d'une caste, et aussi

l'aveu que l'exigence d'une posture pluridisciplinaire (notamment la référence à l'histoire) est difficile à respecter (*ibid.* : IV-14 et 15) – la pagination multiple montre d'ailleurs que ce rapport était un montage.

Une autre erreur est de trop séparer chronologiquement la phase de la collecte de celle de l'exploitation, toujours sous le motif de l'urgence – j'y reviendrai plus loin à propos d'un enseignement donné à des *mestranter*s brésiliens qui m'a permis de systématiser cette réflexion. Toujours placé sous le signe du désordre méthodologique mais sans doute plus productif, le séjour suivant au Sénégal m'a fait revenir avec toute une documentation dont je ne savais trop que faire. Au stade de l'analyse, je me trouvais aussi démuni qu'à celui des premiers pas de l'enquête. Entre le carnet de terrain, les questionnaires, les transcriptions d'enregistrement, les généalogies, les coupures de presse, les notes bibliographiques, et les souvenirs, il semblait impossible de démêler cette trop grosse pelote. L'analyse de contenu ne donnait rien d'autre que des éléments épars, privés de vie comme de sens. Le commentaire des extraits d'interviews tournait à la paraphrase. Si j'insiste sur ce désarroi, c'est parce que je sais ne pas être seul à l'avoir connu, et qu'il a sans doute quelque chose d'intime à voir avec ce qui est à mes yeux l'essence de la démarche anthropologique : une prétention universaliste à embrasser, pour en faire une construction unique, tous les éléments de la réalité sociale.

Cependant, désireux d'en finir rapidement avec l'exercice de la thèse, je me suis vu contraint de me fabriquer un outil commode afin de pallier cette erreur qui était d'avoir accumulé des matériaux sans me soucier de leur donner, à mesure, un contenu raisonné. L'exploitation thématique est cet outil. Pour défaire le noeud, on fait la liste de tous les thèmes récurrents, que l'on regroupera ensuite en un petit nombre de thèmes principaux. On ouvre une fiche par thème et l'on y consigne tout ce qui s'y rattache, en ayant soin de n'accorder d'exclusivité à aucun des thèmes : si une même information peut figurer sur plusieurs fiches, elle doit y figurer. Ainsi – exemple reconstitué de mémoire –, un récit tel que : « Mon père m'a envoyé chez mon oncle en Casamance, où j'ai appris le métier de bijoutier. Au début, on me faisait nettoyer l'atelier puis peu à peu on m'a donné des bouts d'argent à travailler. Les grands étaient durs avec moi, et j'essayais de mériter leur confiance en même temps que la nourriture qu'on me donnait. C'est en les regardant que j'ai appris le métier » peut alimenter plusieurs fiches (parenté, voyages, hiérarchie, salaire, apprentissage etc.). La confrontation des thèmes a des résultats immédiatement heuristiques : c'est ainsi par exemple que j'ai conclu que l'apprentissage devait se comprendre comme une dialectique entre la formation et la soumission et qu'il n'était réductible à aucun de ces deux aspects, contrairement à ce que l'on trouve souvent dans la littérature sur l'artisanat (cf. par exemple King, 1977 ; Jaeger, 1982, où l'exploitation du travail des épouses et des enfants est nommée « aide de la famille »). De fait, à mon heureuse surprise, le modèle semblait surgir naturellement, comme un relief au dessus des fiches, pour peu qu'elles fussent les unes à côté des autres.

Ce modèle visait, conformément à l'intention initiale, à reconstruire l'organicité de ces thèmes disparates, et plus particulièrement des deux principaux d'entre eux : la force de travail non salariée et le pouvoir, un pouvoir ici entendu comme le contrôle de la circulation des hommes et des richesses. C'est ainsi, grâce à l'exploitation thématique, qu'en retour j'ai

pu modifier l'outillage conceptuel de départ et que, par exemple, la notion de « travail gratuit » a fait place à celle de « salaire confisqué », qui rendait mieux compte des conditions physiques et sociales de la reproduction des ouvriers en situation de dépendance. Cependant, dans le texte où cette notion a été avancée, j'ai cru utile de préciser qu'évidemment le choix des forgerons de Kaolack pour illustrer mon interprétation avait quelque chose d'un peu trop commode, vu leur endogamie coutumière et la densité de leurs relations lignagères (1987a : 61-62). L'idée d'avoir choisi un terrain « sur mesure » et même d'avoir peut-être forcé les faits m'embarrassait. J'avais en mémoire la lecture d'un ancien article de C. Meillassoux intitulé « Recherche d'un niveau de détermination dans la société cynégétique » (1967), où l'auteur analysait le fonctionnement d'un type de société de chasseurs-cueilleurs qui n'avait sans doute – du moins je le pensais – jamais existé sous les traits radicaux qu'il lui prêtait. C'est tout le problème du statut épistémologique du modèle, problème auquel je n'apportais pas encore véritablement de réponse.

Deux courtes expériences du socialisme à l'africaine

Pour les terrains africains suivants, on peut aller plus vite : non pas parce qu'ils ont été plus courts (six semaines en Angola en 1984 et trois semaines en Guinée en 1985), mais parce que beaucoup des questions déjà traitées s'y posaient dans les mêmes termes. Je m'en tiendrai aux nouveautés. Ces deux sociétés fonctionnaient pour moi de manière totalement inattendue : elles offraient le spectacle d'un dérèglement. Dès lors que la préoccupation immédiate, quotidienne et impérieuse de tout un chacun (y compris de moi, mais seulement dans le cas angolais) était d'avoir un accès aux biens de consommation élémentaires, accès que ne semblait pas conditionner uniquement le fait de posséder ou non de l'argent, et que cette préoccupation semblait effacer toutes les autres, c'est naturellement sur le fonctionnement du marché (marché d'Etat, marché parallèle) que mon attention s'est fixée.

Angola (1984)

J'évoquerai le séjour en Angola d'abord par souci de ne pas faire l'impasse sur ce que j'ai vécu comme un désastre, mais aussi parce que je n'aurais certainement pas tiré autant profit de ma mission en Guinée si ce séjour n'avait pas eu lieu. Le désastre porte sur l'échec du projet de recherche avec lequel j'étais parti, la réussite tient à ce que les raisons mêmes de cet échec m'ont beaucoup appris. Le projet, que j'allais avoir ultérieurement la chance de réaliser au Brésil dans d'excellentes conditions, portait sur le secteur du bâtiment à Luanda. J'avais choisi le bâtiment parce que j'y entrevoyais la possibilité d'y étudier un « fait social total » et de reconduire dans ce milieu mon expérience chez les forgerons. Ce secteur engage les activités de production les plus diverses, mais il débouche aussi sur la production d'un bien spécial, le logement, qui concerne au premier chef la reproduction sociale, surtout dans un pays en guerre où les populations se réfugient dans les villes. Les hommes de la cité s'y impliquent avec la plus grande diversité imaginable de montages financiers, de mobilisation

de la force de travail, de formes de revenu, de processus productifs et de rapports avec les autorités publiques. En particulier, l'auto-construction (partie centrale du projet) me paraissait une mine d'or pour étudier l'ensemble des relations sociales et politiques animant cette cité.

Mais rien n'a pu se faire, en partie parce que la pénurie qui régnait à Luanda me mobilisait sur un autre front, celui de mon propre approvisionnement, tout en gênant mes déplacements ; en partie parce que, ayant refusé (non sans naïveté : j'évoquerai en conclusion de ce chapitre la question de l'instrumentalisation réciproque du chercheur et de son terrain) toute forme d'allégeance ou de dépendance vis-à-vis des autorités, je me suis vu refuser à mon tour les autorisations et les facilités les plus indispensables. Peut-être ai-je manqué là une occasion fructueuse, mais il m'a paru doublement inconcevable de débarquer dans les bidonvilles des faubourgs accompagné de militaires dans une Jeep de l'armée, en échange d'un article favorable au régime, comme on me l'a proposé. Quant à la lutte pour la survie quotidienne, si dans mon cas c'était très peu de choses comparé aux souffrances de la majorité des citoyens, c'était cependant instructif. Il ne suffisait pas de posséder des dollars, il fallait aussi être inséré dans un réseau de relations lié à la bourgeoisie bureaucratique et sa nébuleuse de trafiquants. Changé en *cuanzas*, le dollar valait beaucoup (le différentiel du taux de change était de l'ordre de 3 500% !), mais il ne valait du coup pas plus que cette monnaie, autrement dit rien. Il fallait aussi s'assimiler quelques codes élémentaires dictés par la pénurie et la dépréciation monétaire : ainsi, dans mon immeuble, l'eau n'arrivait au robinet de la cour que deux ou trois heures par jour et un factotum s'occupait de la charrier jusqu'aux baignoires des appartements. Il me semblait que j'étais toujours le dernier servi, jusqu'au jour où il m'a fait comprendre que le service s'améliorerait s'il était payé en riz et non en *cuanzas*. Outre cette information d'une portée théorique précieuse, j'ai appris que la question de l'insertion du chercheur doit être traitée comme une question méthodologique. A la suite de G. Althabe (1982), L. Bazin résume très justement la portée générale de cette observation dans un article récent : « Dans toute enquête ethnologique, l'implication du chercheur dans les rapports sociaux qui constituent l'objet même de la recherche est simultanément le moyen de produire de la connaissance. L'analyse de ses relations avec les acteurs dans le champ social observé relève par conséquent d'une nécessité méthodologique et ne peut être dissociée de l'ensemble du travail ; en retour, cet examen permet d'éclaircir les enjeux sociaux et les logiques mises en œuvre » (1997 : 57).

Après six semaines d'errance et de révolte, j'ai jeté l'éponge et, encore une fois, c'est seulement de retour que j'ai vu que l'expérience avait donné des fruits. J'en ai tiré un article vengeur (1985a) qui traitait de l'opposition dialectique entre les activités de survie et d'enrichissement dans une société où la lutte pour l'accès au marché et pour son contrôle est le principal élément structurant. L'identification d'une classe économique vivant en symbiose avec la classe politique et entièrement tournée vers les échanges improductifs, donc d'un Etat-marché qui était le noeud obligé de tous les réseaux de relations sociales, voilà qui élargissait mon horizon et qui, du coup, faisait resurgir nombre d'observations sénégalaises qui étaient tombées dans la trappe de l'oubli et préparait la compréhension de certains mécanismes de la régulation dans d'autres sociétés.

Guinée (1985)

Cette réflexion trouvera à se systématiser après ma mission en Guinée dans une situation historique encore assez inédite : celle de l'effondrement brutal, mais surtout incomplet, d'un régime socialiste. C'était une riche dialectique, qui mettait à contribution toutes les ressources du « régime défunt », notamment les sociétés commerciales restées d'Etat, les prix administrés, une monnaie inconvertible et une administration qui héritait d'une longue tradition de corruption, en les combinant avec un mercantilisme d'autant plus débridé qu'il avait été contenu pendant un quart de siècle et l'irruption sur le marché de fortunes trop longtemps thésaurisées. Ce séjour a été le plus intense que j'aie jamais fait comme chercheur, tenu d'être constamment en état d'alerte, pas seulement à cause de la contrainte des trois semaines, mais surtout parce que j'avais l'idée d'assister à des bouleversements qui ne se reproduiraient pas – personne n'imaginait encore le scénario en chaîne qui allait suivre la destruction, quatre années plus tard, du mur de Berlin (et je fais partie de ceux qui attendent avec impatience que les chercheurs des pays concernés nous apportent une théorie des bouleversements qui s'en sont suivis – même si, la recherche y étant paralysée par la crise budgétaire, il n'y a pas d'illusions à avoir sur le moyen terme).

On peut signaler plusieurs bénéfiques méthodologiques. Le premier concerne la parole. Jusqu'alors, globalement, j'avais pris au Sénégal mon parti de l'alternative suivante : ou bien mes interlocuteurs ne répondaient à l'enquête que parce qu'ils s'y sentaient forcés, ou bien ils me témoignaient une amitié telle que j'éprouvais une certaine gêne à maintenir cette position d'observateur qui devait à mes yeux être celle du chercheur. Certes, comme je l'ai dit, il arrivait qu'on m'utilise pour renforcer symboliquement une position sociale, mais jamais au point de me dédouaner complètement du malaise inhérent à tout métier d'investigation sur des êtres humains, dû au sentiment qu'il y entre toujours une part de viol des intimités – on remarquera, significativement, que la moitié au moins de ceux qui font des enquêtes par sondage dans la rue ou au téléphone vous abordent d'un coupable : « J'en ai juste pour une minute. » Surprise : à Conakry, les gens (du moins bien assez de gens) se sont précipités sur moi pour me raconter, pour se raconter. Là, il devenait inutile de mendier des informations et j'ai donc appris à quel point les situations de crise, voire de catastrophe, pouvaient être un moteur de la parole. (J'allais retrouver une semblable libération des langues plus tard au Brésil à propos de la corruption.) Le pays sortait à peine d'un régime politique qui avait empêché cette parole pendant vingt-six ans, et il suffit de rappeler qu'environ un tiers de sa population était exilée pour suggérer l'ampleur de la censure. De trop longues frustrations se résolvaient aujourd'hui en une explosion. Mais il y a plus : affichant un puritanisme de façade afin de maintenir une unité populaire basée sur la fiction d'une misère partagée, ce régime n'en avait pas moins favorisé en sous-main de fabuleuses carrières d'enrichissement dont, à tous les niveaux de la hiérarchie sociale sauf le plus bas et le plus nombreux, chacun avait tiré parti. Et désormais, après la mort du dictateur, il fallait que les gens se vantent de leurs trafics passés, présents et à venir. Il le fallait, et d'autant plus impérativement que les choses étaient si longtemps restées dans l'ombre, cela pour une raison que l'anthropologie connaît bien mais

que moi-même je ne connaissais qu'en théorie : en termes de relations sociales, la richesse comme l'esprit d'entreprise (entendu ici dans le sens, nullement schumpeterien, d'affairisme) n'ont de valeur que s'ils sont ostentatoires. Ainsi, dans des sociétés tournées vers l'échange, activité essentiellement improductive, la parole joue face à la richesse le même rôle que la vente par rapport à la valeur dans l'économie classique : elle la réalise. Pendant la dictature (phénomène qui s'observe encore à Cuba), ce n'est pas que les trafics n'existaient pas, et les débordements du régime nouveau en étaient la continuité : mais l'impératif officiel de l'austérité et du partage de l'adversité, condition de la reproduction idéologique du système, contraignait les enrichis à ne pas montrer leur richesse – ou seulement sous la forme codée, propre au socialisme, des privilèges d'Etat : voyages à l'étranger, voitures de fonction, accès aux magasins réservés et aux réceptions officielles etc., forme susceptible de provoquer la convoitise et donc la servilité des compatriotes. Certes, par définition, le commerce ne peut pas se faire totalement dans l'ombre, mais c'était dangereux d'en montrer des résultats trop visibles, et il y avait un consensus sur la clandestinité des profits. D'ailleurs, les plus grosses rafles du régime visaient surtout les enrichis. Désormais, après 1984, la garantie d'impunité semblait totale. Et chacun de raconter, qui comment il importait une voiture en fraude, qui comment il pillait ce qui restait à piller dans les ministères, qui comment il jouait sur le double cours de la monnaie et les rigidités socialistes restantes pour multiplier d'un coup sa fortune par cent, etc. Si j'ai à ce point anticipé sur les résultats théoriques de cette expérience, qui seront repris en deuxième partie, c'est parce que jamais non plus je n'ai vu à ce point la théorie s'élaborer sous mes yeux par le fait des conditions mêmes de l'enquête.

Retour au désordre méthodologique. S'il s'agissait d'un pis-aller au Sénégal, c'était ici un impératif. Commanditée par un conseiller à la Présidence qui voulait y voir clair dans les causes du dérèglement du pays, l'enquête portait sur « les sources parallèles de revenu des fonctionnaires publics » – c'était ma nouvelle façon de m'intéresser au « secteur informel ». On attendait de moi un travail d'« expert », ce à quoi j'étais peu porté, moyennant quoi on m'offrait gîte et voiture – pour laquelle j'ai bataillé afin d'avoir la plus petite possible, et sans chauffeur (car il restait encore dans ce pays beaucoup d'habitudes qui mêlaient utilement les privilèges et la surveillance). Puisque, dans les bonnes affaires qui se concluaient alors en Guinée (où certaines nations, comme la France, trop longtemps écartées, avaient leur part), chaque réalité semblait se rattacher à une totalité organique où les relations d'échange et d'obligation se nouaient autour du rapport dialectique entre l'Etat et le marché, j'ai décidé de m'intéresser à tout ce qui se présentait, sans exclusive ni priorité. Ceci notamment, entre cent exemples : la manière de changer de l'argent ou d'acquérir une bouteille d'alcool, l'accès aux médicaments dans des pharmacies apparemment vides, les circuits par lesquels le riz ou le ciment des entreprises d'Etat (pas par hasard, non encore démantelées) parvenaient sur le marché, les enlèvements sous palan au port, les inflations artificielles, les punitions exemplaires contre ceux qui agissaient trop ouvertement ou captaient une part excessive de la richesse, les discours ethniques des trafiquants où germaient les réajustements ultérieurs des positions respectives de chacun (très vite les clivages antérieurs réapparaîtront sous d'autres formes mais toujours avec la même duperie de l'explication raciale), l'héritage idéologique d'une société accoutumée à la subvention, la présence soudaine d'occidentaux trop longtemps

écartés d'un pays aux potentialités fabuleuses et pressés de rattraper le temps perdu quitte à y perdre leur âme... et même la manière de téléphoner en France quand une seule ligne internationale fonctionnait dans la capitale.

Plus généralement, il est apparu que le dédoublement du marché et l'articulation entre les prix du marché administré et du marché parallèle (c'est-à-dire réel ou noir, selon les cas : je reviendrai en deuxième partie sur ces définitions⁴) étaient au coeur du dispositif qui permettait la reproduction socio-politique : il n'a pas, dans ce cas, été besoin de recourir à l'analyse thématique, tant les principales pièces du puzzle semblaient s'emboîter naturellement les unes dans les autres. Faute de temps, j'ai aussi appelé à mon secours quelques personnes en mal de devises, dont deux étudiants que la suppression récente de l'automatisme de l'emploi pour les bacheliers rendait disponibles. Je leur avais demandé de me rapporter des « cas » autour de la question : « Comment s'y prend-on pour équilibrer son budget ? » (sachant que le salaire moyen d'un fonctionnaire assure environ seulement un dixième de la dépense du foyer). Les « cas » qu'ils m'ont soumis, récurrents et cohérents entre eux, ont fourni une matière supplémentaire pour l'élaboration, et ils ont notamment permis de reprendre de manière plus étoffée la question de l'agencement entre les stratégies de survie et d'enrichissement (1986 ; 1987b). Ces matériaux avaient peut-être été inventés, mais ils collaient avec les miens et ils étaient plus que plausibles. Je n'ai pu m'empêcher de penser : « *se non è vero, è bene trovato* », ce qui repose à peu près dans les mêmes termes la question, ci-dessus évoquée, de la conformité empirique du modèle. Par ailleurs, et cela va ensemble, le hasard a joué un rôle aussi grand que le désordre, et dans ce type d'enquête les chances de tomber sur une information pertinente sont augmentées par l'absence de méthode rigide et par une curiosité tous azimuts. Cette curiosité était bien sûr orientée, non quant aux réalités, mais quant à la problématique. Ce que j'ai sélectionné dans les notes que m'ont remises mes informateurs, c'est-à-dire le « bien trouvé », c'est ce qui était cohérent avec ce que j'étais en train d'élaborer. Pour reprendre la même image, le travail du chercheur s'apparente, dans ce qu'il comporte toujours d'imparfait, à la reconstitution d'un puzzle incomplet : il configure les pièces manquantes à partir de celles qu'il a mais, s'il découvre une pièce qui ne paraît pas conforme, il a tendance à la rejeter, à l'ignorer ou à la retailler. C'est pourquoi il n'est pas si grave que j'aie peut-être travaillé sur des pièces falsifiées : sans m'en apercevoir, j'étais en train de comprendre ce que le mot « modèle » voulait dire, et ce modèle commençait à tirer sa valeur théorique comme tel de ce qu'il se détachait de la réalité guinéenne.

Un dernière retombée méthodologique ressortit à la question morale, qui ne s'était pas encore présentée sous la forme ni avec l'acuité que j'ai connues en Guinée. Le problème est le suivant : d'une part, les gens développent toute une casuistique sur leurs manquements à la règle civique, ce qui a pour fonction de légitimer et de banaliser ces derniers – « voler l'Etat n'est pas voler » et « si je ne le fais pas, un autre le fera » ; mais d'autre part, le type même de

⁴ Par anticipation : j'appelle « marché noir » un marché parallèle qui s'organise à partir de pénuries provoquées. Sinon, le marché parallèle est le marché réel. Quant au marché administré (ou d'Etat), ce n'est pas un marché mais il s'en donne l'apparence paradoxale (ajustement des prix par les quantités, alors que chacun sait que la régulation se fait autrement).

sujet qui était le mien me mettait en face d'une série de secrets, sans compter les enjeux décisifs qu'engage toute lutte pour le partage des richesses. C'est là qu'il m'a fallu me forger une déontologie très stricte dont le premier principe est : ne jamais transmettre une information à quelqu'un en même temps que sa source. Ce principe, qui ne doit souffrir aucune exception sauf si la chose est tombée dans le domaine public, se heurte parfois à celui de la réciprocité, base de tout échange verbal. Il n'est techniquement pas difficile à appliquer parce que, quand c'est nécessaire d'appuyer une question sur une information antérieure ou de recouper cette dernière, beaucoup de périphrases font l'affaire : « Je crois savoir que... », « Est-ce que par hasard... ? » etc. Toutefois, certains interlocuteurs exigent qu'on leur répercute les résultats de l'enquête sous une forme personnalisée. Si l'argument éthique (et utilitariste, car il garantit la réciprocité) de la discrétion ne leur convient pas, j'estime qu'on doit renoncer. Cependant, sur un plan plus général, la marge de manoeuvre est étroite et les impératifs moraux ne sont pas exempts de contradictions : ainsi, c'est à juste titre que certaines populations (je pense en particulier au peuple des *favelas* brésiliennes) se plaignent d'être observées comme des bêtes au zoo par des sociologues qui ne leur offrent aucun « retour ». Mais il y a eu plus ennuyeux – et le refus de divulguer mon rapport par l'organisme qui avait financé mon voyage l'a prouvé : indépendamment du nécessaire secret des sources, qu'est-ce que l'on peut dire et que l'on ne doit pas dire au moment inévitable où la question se pose d'illustrer la théorie par des exemples ? C'est ainsi, pour reprendre un événement déjà cité, que je n'ai jamais pu me résoudre à écrire comment je suis parvenu à téléphoner de Conakry à Paris, alors que justement la force démonstrative de l'exemple était bien supérieure à ceux que j'ai gardés. La Guinée d'alors était une véritable foire d'empoigne, et pas seulement la proie de convoitises internes : la façon dont des politiciens et des affairistes (notamment français) vendaient, comme j'ai dit, leur âme au diable et jetaient leur dévolu sur un pays officiellement retombé dans la garenne impérialiste méritait certainement des détails plus précis que ceux que j'ai livrés, car c'était tout le mécanisme de la reproduction socio-politique que cela engageait. Mais c'était impossible et, du reste, du côté de certains résidents étrangers à Conakry, on me l'a bien fait comprendre, notamment dans le milieu consulaire (de cela non plus, je ne puis guère dire plus).

Importance du climat chez les chercheurs

Dans cette partie, il n'a été question jusqu'ici que de terrain d'enquête. Un autre terrain, celui sur lequel projets et résultats se fertilisent, doit être évoqué. Par exemple actuellement, mes préoccupations pour le phénomène de la corruption, pour celui du travail clandestin et pour la question de l'immigration ont autant à voir avec les interrogations et événements qui occupent la société civile qu'avec cette problématique unique dont je m'aperçois aujourd'hui qu'elle a traversé le temps sans grand changement. Plus précisément, concernant cette période qui commence au début des années 1980, il est clair que certains d'entre nous ont eu la chance de voir leurs recherches portées par un courant dont les deux premières caractéristiques étaient celles-ci : il était ascendant et il était collectivement assumé. J'étais en train de finir la rédaction de ma thèse et, si le nouveau climat a provoqué l'éclosion de nouvelles structures

après l'élection présidentielle de 1981, il s'annonçait depuis quelques années : mes enquêtes au Sénégal en ont donc bénéficié, notamment grâce à la confiance et à l'appui intellectuel que le GRUA⁵ donnait aux jeunes chercheurs (cf. 1981c, publication faite sous l'égide de ce groupe).

A l'été 1981, à l'occasion d'un grand chambardement (ou, si l'on veut, d'une petite révolution) à l'ORSTOM, des chercheurs de cet organisme sont venus nous trouver au CNRS et à l'EHESS pour développer ensemble des programmes communs. Il en est sorti la constitution, sous l'impulsion de J. Copans et de R. Cabanes, d'une équipe intitulée « Travail et travailleurs du tiers-monde » et la mise en place d'un séminaire sur ce même thème, puis la fabrication d'une revue, « Pratiques sociales et travail en milieu urbain », dont l'objectif était de faire circuler nos textes. Cette équipe, pluridisciplinaire, avait comme programme général de « lier le travail et le hors travail », programme qui rétrospectivement me semble aller de soi mais qui dans les débats de l'époque, notamment sur le secteur informel ou sur les travailleurs d'Afrique noire, rejoignait une tendance alors plus novatrice qu'il n'y paraît aujourd'hui. Il s'associait en particulier à la rupture de l'économie politique d'avec l'orthodoxie marxiste – rupture déjà ancienne et consacrée chez les économistes –, que désormais les sociologues du travail jugeaient trop encline à rejeter comme non pertinents les rapports sociaux autres que de production. Comme précisément, sous l'influence des travaux de C. Meillassoux, qui à cet égard étaient pionniers, je commençais à me préoccuper de la question de l'articulation entre la reproduction physique (comment les hommes survivent) et la reproduction sociale (quelles formes particulières d'organisation sociale cela développe), j'ai trouvé dans cette équipe un lieu propice au rebondissement de mes recherches.

Le séminaire a permis aux sociologues de se rapprocher de géographes, d'économistes et d'historiens, tandis que le champ des recherches, traditionnellement tourné vers l'Afrique, s'enrichissait de plus en plus des expériences latino-américaines. Réciproquement, nous étions conviés aux réunions de ceux qui intervenaient aux nôtres. Au même moment, une politique très ouverte de nos organismes (Départements et Unités de recherche autonomes à l'ORSTOM, Actions thématiques programmées au CNRS, Actions dites « spécifiques » entre les deux) donnait des structures éminemment adéquates pour une vraie poussée théorique et suscitait de surcroît de nouveaux travaux d'étudiants. Il est difficile de penser sans nostalgie à cette période, en comparaison avec certains replis ou dérives actuels provenant des progrès de la recherche finalisée sur contrat. Les articles s'échangeaient, ils étaient commentés et passés au crible de la critique. La disponibilité, la convivialité même des échanges ont été un ressort psychique important de la recherche – on ne produit pas valablement ni durablement dans l'indifférence sociale. Quoique n'échappant pas dans leur contenu aux modes et aux commandes, les programmes étaient définis au moins autant par des orientations débattues en commun. Les publications collectives récentes (cf. par exemple Cabanes et *al*, 1995 ; Cabanes et *al*, 1996) montrent heureusement que même s'il y a eu un point d'inflexion dans les années

⁵ Groupe de recherches urbaines africaines, qui rassemblait des chercheurs de l'ORSTOM, de l'EHESS et de l'université.

1990, ce courant n'a pas complètement cessé d'être porteur, au prix d'ailleurs – ce qui n'est pas un mal – de nouveaux regroupements tant personnels que thématiques. Cela constitue la toile de fond, fortement stimulante, sur laquelle se sont esquissés mes projets, d'abord africains puis brésilien.

Long séjour dans la Paraíba (Brésil, 1987-1990)

L'année 1985 a été celle de la préparation d'un nouveau projet. Depuis quelques années, le nouveau département d'études urbaines de l'ORSTOM, où les « chercheurs associés » comme moi étaient nombreux et traités en égaux, s'était imposé comme une structure autonome où la définition des programmes se faisait d'une manière démocratique et avec beaucoup de sérieux. On opérait un redéploiement en dehors de la chasse gardée post-coloniale, notamment en Amérique latine, où plusieurs d'entre nous ont jeté leur dévolu sur le Brésil. Après avoir pris des contacts dans une grande métropole, Recife, j'ai eu l'impression qu'il y avait trop de problèmes de pouvoir et d'autoritarisme dans les milieux universitaires susceptibles de m'accueillir, et j'ai finalement choisi João Pessoa, où l'accueil s'annonçait sous de meilleurs auspices et où les perspectives de tranquillité et d'autonomie semblaient bonnes.

L'étude a eu lieu de mai 1987 à février 1990. Les choix initiaux et les conditions de sa mise en place ont eu des implications méthodologiques nouvelles. Le rapport entre le chercheur français et le pays d'accueil est au Brésil heureusement très différent de ce qu'il est en Afrique francophone : on n'y va pas en conquérant ni en franc-tireur mais dans le cadre d'un accord qui suppose (au moins en principe) une véritable insertion dans une institution universitaire, avec des contraintes, notamment en matière d'enseignement. Il existe dans ce pays une recherche active, ce qui fait qu'il pourrait en théorie se passer de notre présence ; de plus, il n'a pas de passé de dépendance à notre égard ni de complexe d'infériorité. Les rapports sont donc d'emblée plus sains sur ce point. Le revers de cette médaille est, comme on le verra, qu'il y a parfois en sciences sociales une sorte de pensée nationale unique où le regard de l'étranger est souvent vu (ou plutôt : vécu) au pire comme une menace et au mieux comme une incongruité. La demande d'allégeance (et même la demande narcissique d'amour) est quelque fois forte à son endroit et il n'est pas toujours facile de conserver sa liberté d'esprit face à un certain unanimisme sur des questions aussi cruciales que celle du travail ou du pouvoir par exemple : beaucoup de chercheurs brésiliens désirent qu'on soit d'accord avec eux non sur une base rationnelle mais parce qu'ils veulent qu'on les aime, et à travers eux, qu'on aime l'image que le Brésil se donne de lui-même (cf. Geffray, 1995, où il en est fait, peut-être à tort, un trait spécifique de ce pays). Je dois préciser, sans vouloir en faire l'effet mécanique du protectionnisme commercial rigoureux qui sévissait depuis plus de trente ans, que cette sorte de repli m'a semblé beaucoup moins nette lors d'un nouveau séjour en 1992 après l'ouverture du Brésil au marché extérieur.

Terrain

João Pessoa, petite capitale à l'échelle du Brésil (un demi million d'habitants), se présentait comme un grand village où chacun se connaissait. Mais sa taille respectable avait malgré tout l'avantage de permettre une diversification des sites étudiés, surtout dans une profession, le bâtiment et les travaux publics (BTP), où coexistaient des processus de travail et de valorisation du capital très diversifiés. C'est exactement ce dont on pouvait rêver pour un travail approfondi dans ce secteur et, plus généralement, pour situer le cadre. Non seulement, l'effet de boule de neige a fonctionné au delà de toute espérance, au point qu'il a fallu rapidement freiner les nouvelles visites sur les chantiers, sous peine de bâcler les entretiens et les observations ; mais aussi et surtout, par un effet naturel que je crois propre au BTP, le champ de l'enquête s'est très vite élargi à la question de la reproduction socio-politique de la cité dans son ensemble : la distinction entre micro- et macro-sociologie me paraît ici perdre sa pertinence. L'intitulé de la recherche était « Travail, travailleurs et reproduction sociale dans le bâtiment : histoire et tendances actuelles. » Cette thématique s'est successivement élargie aux questions des migrations intérieures, du logement, de l'occupation des sols, des rapports entre entrepreneurs et pouvoirs publics, du fonctionnement de l'Etat local, de ses rapports avec l'Etat fédéral, du clientélisme, de la corruption etc., cet élargissement permettant une mise en perspective avec les recherches antérieures. Le secteur du bâtiment n'est sans doute pas le seul champ où l'on puisse procéder à un sorte de reconstitution du fonctionnement global d'une cité, mais je n'ai pas regretté ce choix.

Autre aspect nouveau : la durée. C'est un privilège de pouvoir prendre presque trois ans pour une recherche. D'un côté, diminue l'obsession de rentabiliser son temps (dont j'ai évoqué plus haut les effets paradoxaux), d'un autre côté, on a la possibilité de noter des évolutions sans avoir recours uniquement à la mémoire des interlocuteurs. De fait, je crois être tombé sur une période où beaucoup de choses se modifiaient (notamment en matière de processus productifs, de conditions de travail, de syndicalisation, de concurrence interne au secteur) tout en se heurtant à de fortes pesanteurs (en particulier quant au taux de salaire et au statut social de l'ouvrier) – un choc qui, sur des sujets différents, rappelait la transition guinéenne d'après 1984. La durée favorise aussi les détours sur les questions, supposées périphériques, évoquées au paragraphe précédent, et qui se révèlent indispensables à l'intelligibilité du milieu choisi. Trois exemples : c'est en prenant des contacts réguliers dans certaines *favelas* qu'on repère les raisons stratégiques qui poussent certains vers le travail autonome et d'autres vers l'emploi salarié ; c'est en bavardant avec un fonctionnaire qu'on comprend pourquoi tel marché public a été emporté par telle entreprise et pourquoi, ensuite, le chantier passe par des phases alternées de surchauffe et de débauchages massifs d'ouvriers ; c'est, enfin, à l'occasion d'une indiscretion inattendue au cours d'un dîner qu'on apprend que, tandis qu'un chef d'entreprise multiplie les déclarations à la presse sur le thème « le BTP est exsangue, il nous faut des aides publiques », son épouse part en voyage vers l'Europe avec une mallette pleine de dollars – cette révélation, qui n'était pas anecdotique, allait me rendre un grand service pour l'élaboration du modèle.

D'une manière générale, la longue durée oblige à s'installer vraiment et donc à être confronté à une série de problèmes pratiques et de relations sociales qui alertent sur le fonctionnement d'une cité et entrent en résonance avec la recherche : en l'occurrence, l'omniprésence du clientélisme dans la vie quotidienne, aggravée par l'hyperinflation de cette période, était telle que la question du clientélisme spécifique au secteur du BTP ne pouvait pas ne pas se poser d'emblée, et de plus en plus. Cette espèce d'obstination bureaucratique des fonctionnaires brésiliens à empêcher la transmission des informations les plus anodines (par exemple : combien ont été construits, par quartier et par année, de logements sociaux ?) m'a rendu involontairement le service de pointer pour moi où se situaient certains enjeux.

La sécurité financière est également un atout qui, sur le plan méthodologique, n'a rien de secondaire. Elle m'a permis de me déplacer aisément dans une ville immense, de payer la transcription dactylographiée de mes enregistrements (donc de disposer d'un matériel exploitable rapidement), et surtout de travailler en double avec un étudiant du *Mestrado* de sciences sociales, Fernando, qui était à la fois mon employé et mon complice. C'était un excellent homme de terrain et, si j'avais la prérogative de l'orientation générale d'un projet qui restait le mien, les résultats ont été obtenus grâce à la formation de ce duo. Les visites se faisaient le plus souvent ensemble, ce qui a eu des répercussions sur le traitement des informations et sur les décisions en matière de contacts, nouveaux ou renouvelés. A l'origine, le choix de limiter la division du travail empirique entre nous venait d'une contrainte et d'un constat : les premiers mois, ma maîtrise insuffisante de la langue rendait préférable la compagnie de Fernando ; mais, sitôt que les ouvriers nous avaient vus une fois ensemble, c'était pour eux une revendication de nous voir toujours ensemble. Nous avons ainsi découvert que, dans ce milieu qui vit son insertion dans le chantier et dans la cité comme de perpétuels écrasement et humiliation, la socialisation des entretiens était une affaire symbolique des plus importantes : c'était un signe de reconnaissance sociale. Même si cela était déjà arrivé au Sénégal, cela remettait en cause la conception que j'avais du travail anthropologique, qui est souvent une activité solitaire. Ce nouveau type de relations s'incorporait aux résultats. En effet, il y avait des enjeux derrière cette revendication qu'avaient les ouvriers de socialiser les rendez-vous (la valorisation de soi, la fraternité, le désir de maintenir un contrôle social mutuel, la crainte aussi sans doute), mais aussi les entretiens collectifs donnaient la possibilité de saisir d'emblée, sans le détour du récit individuel, les rapports de pouvoir et de coopération au sein de la classe. Je me souviens d'une visite un dimanche dans une localité proche d'où beaucoup d'ouvriers étaient originaires : l'un d'entre eux y tenait une maison de jeux et a pris sur lui de faire passer tous ceux qui lui tombaient sous la main devant le magnétophone. Ce jour là, comme on va voir plus bas, j'en ai beaucoup plus appris sur les positions respectives des individus que sur ce que contenaient les cassettes (d'ailleurs pas toujours audibles, à cause de la rumeur qui régnait dans le local) : plus généralement, dans ces situations collectives, il m'a semblé que les interviews n'étaient parfois que le prétexte de l'observation.

De façon très pragmatique, la méthode de travail a pris peu à peu trois orientations où la théorie proprement dite s'élaborait à partir des propres particularités de cette méthode.

Premièrement, c'était les ouvriers eux-mêmes qui nous indiquaient les nouveaux contacts à prendre, ceci de deux façons. D'une part, ils étaient en proie à une grande mobilité d'un site à l'autre, ce qui nous obligeait à multiplier les visites sur de nouveaux chantiers, avec l'effet multiplicateur que cela entraîne (le thème du *turnover* est ainsi devenu central dans la réflexion). D'autre part, certains d'entre eux demandaient à nous accompagner dans les nouvelles visites qu'ils nous recommandaient et de participer aux entretiens : c'était, au sein de la classe, l'occasion d'un échange très dense d'informations croisées. Ici, le bénéfice théorique concernait la formation d'un milieu social dans un environnement hostile, ainsi que la position centrale qu'y occupaient certains individus – ceux-là mêmes qui nous promenaient de chantier en chantier et en profitaient pour faire le point avec leurs collègues et compatriotes. Il est apparu rapidement à cette occasion qu'il existait un profil particulier d'ouvrier qui mettait certains au coeur d'un système relationnel. Celui qui tenait la maison de jeux et se faisait appeler, non par hasard, par le nom de sa localité, était manoeuvre et entendait bien le rester, ce qui était mystérieux vu son habileté et son intelligence du métier. Dans les chantiers, on le mettait à la bétonnière, poste pivot dont dépend une bonne partie du processus productif et dont le détenteur a le pouvoir d'accélérer ou de ralentir le rythme (voire de saboter la production). On voyait bien qu'il connaissait tout le monde et que son avis était souvent sollicité pour tel ou tel problème. De surcroît, il avait accumulé une quantité étonnante de vocabulaire mêlant l'argot des chantiers et la tradition du terroir. Pourtant donc, il ne « désirait pas se développer », comme dit la maîtrise devant les manoeuvres à vie. C'est qu'en fait, comme il finira par nous l'expliquer, sa présence dans les chantiers de la capitale visait principalement à alimenter et reproduire le vivier de collègues qu'on retrouvait le week-end dans sa maison de jeux (et de fait c'était un des rares à oser refuser de sacrifier son samedi ou son dimanche pour des heures supplémentaires). Plus généralement, puisque comme on le verra ce genre d'enquête nécessite un recentrage permanent, ce type d'individus, souvent non qualifiés et souvent placés à des postes clés (bétonnière, élévateur, charpentage, gardiennage, services polyvalents), ont servi de base à l'étude des relations sociales et permis que la recherche ne prenne pas une tournure atomisée.

Deuxièmement, de manière progressive, les entretiens individuels enregistrés ayant fait place à une proportion croissante d'entretiens collectifs, l'usage du magnétophone devenait malaisé et peu souhaitable (il nous est arrivé une fois de nous trouver face à plus de quarante personnes). Cette évolution a eu plusieurs conséquences sur la qualité de la collecte et sur le travail d'élaboration. Plus anarchiques, les discussions portaient ainsi sur des sujets plus variés et plus inattendus (en apparence « périphériques », pour reprendre un terme employé plus haut), et nous rapprochaient du « fait social total » qui m'occupait. Par ailleurs, justement, les entretiens devenaient souvent des discussions à proprement parler, c'est-à-dire des débats et des controverses. A la neutralité de l'observateur – d'ailleurs impossible – se substituaient alors une série d'interpellations où, profitant de l'âpreté des polémiques entre ouvriers, nous pouvions les pousser dans leurs retranchements à propos de discours contradictoires ou de comportements difficiles à comprendre. Sur ce plan, le bénéfice théorique apparaîtra sans doute mieux dans l'exposé des résultats.

Troisièmement, l'articulation entre la collecte et l'analyse s'est trouvée modifiée. Le déroulement des visites nécessitait un travail de reconstitution. Ces visites étaient suivies, le plus vite possible, d'une réunion où Fernando et moi essayions de reconstituer tout ce qui avait été vu, entendu et ressenti. L'exercice de la mémoire est un entraînement intellectuel et pas seulement mécanique, en tout cas très supérieur à la mobilisation mentale nécessitée par une simple transcription de bandes magnétiques : la reconstitution astreint à commencer de construire en donnant une pertinence sélective aux faits. Ce travail était souvent très imparfait : la fatigue aidant (la plupart des visites aux ouvriers avaient lieu la nuit), nos souvenirs pouvaient être imprécis et contradictoires. J'ai ainsi, par nécessité, appris (ou plutôt : décidé) que la déperdition d'informations ne devait pas être vue comme un problème grave et qu'elle était partie intégrante – si l'on peut dire – de l'enquête : le modèle, avant d'être lui-même une simplification théorique, s'élabore à partir d'inévitables simplifications empiriques dans lesquelles les ressorts de l'intuition sont excités par les défaillances de la mémoire. Il y avait du reste un garde-fou : les observations ultérieures ; et j'ai souvent eu l'impression très vive qu'un élément oublié ne l'avait pas été par hasard et qu'il pouvait resurgir ultérieurement avec une intensité multipliée. En outre, Fernando, qui aimait cela, rédigeait des notes où, dans un style durassien, il consignait ses observations et ses impressions, ces dernières se révélant souvent faire sens par rapport à la problématique.

Pour toutes ces raisons, les caractéristiques et les exigences du milieu étudié m'ont permis de me rapprocher de l'idéal énoncé au début de ce mémoire : éviter de séparer la phase de la collecte de celle de l'analyse et de l'interprétation. Une autre particularité de ce milieu y a aussi contribué : l'existence d'un syndicat des ouvriers du bâtiment très spécial. Le Brésil connaît le régime du syndicat unique par branche et l'affiliation obligatoire, et deux listes (ou plus) sont mises en concurrence tous les trois ans pour l'appropriation du syndicat. A l'époque de l'enquête, dans le BTP, presque toutes les équipes syndicales du pays étaient encore sur une ligne *pelego*, c'est-à-dire de collaboration « responsable » avec le patronat. Or, après six ans d'opposition, les nouveaux dirigeants du syndicat de João Pessoa venaient de mettre en place, avec une grande sagacité tactique, une orientation beaucoup plus radicale et combative. Cet événement a eu des répercussions considérables sur ma recherche. La nouvelle orientation, à l'inverse du *pelego* classique qui est un homme de cabinet, leur faisait passer beaucoup de temps sur le terrain, et de plus ils habitaient tous la *favela*. Ce sont eux qui m'ont ouvert les premiers contacts dans la profession et dans les quartiers. Le mépris mêlé de crainte dans lequel le patronat les tenait – « Vous vous rendez compte, un maçon à la tête d'un syndicat ! », m'a dit un jour l'avocat d'une entreprise – m'a ouvert les yeux sur ce qu'il y avait de spécifique dans la lutte de classes dans ce secteur. Mais surtout, en partie pour un motif clientéliste (l'enjeu des élections trisannuelles), en partie pour rompre avec une tradition d'abrutissement savamment voulue par le système syndical et entretenue par le patronat, ils avaient une soif de communication de tous les instants. Leurs liens avec des étudiants et des enseignants étaient nombreux et solides. C'est donc, à travers de nombreuses discussions, une longue interaction entre leurs commentaires et les nôtres qui s'est établie. Je retiens aussi de ce lien qu'il n'était pas contraignant et qu'il n'a pas créé de dilemmes déontologiques insurmontables : on n'a jamais exigé de moi aucun autre engagement que d'expliquer

publiquement ce que j'avais compris et de fournir une copie de mes textes. Bien sûr – j'en reparlerai à la fin de cette partie – ce dialogue s'est fait sur la base d'une sympathie (ce qui n'aurait pu être le cas avec l'ancienne direction *pelego*) qui ne doit pas cacher que le syndicat avait intérêt à ce contact parce que je servais de caisse de résonance à son action. Mais il serait vain de croire qu'une recherche n'est pas un échange réciproque : il faut admettre le bénéfique (souvent symbolique) de l'enquêté et s'assurer de sa conformité éthique, c'est-à-dire discuter clairement avec lui du danger qu'il y aurait à vouloir entraîner le chercheur dans ses actions. Enfin, comme cette sympathie introduit inévitablement un biais, sans pouvoir supprimer ce dernier, il faut l'analyser et l'incorporer à la recherche. Sur tous ces plans, la marge de manoeuvre était d'autant plus étroite pour moi que les universitaires qui soutenaient le syndicat avaient fait d'autres choix en militant à ses côtés, et que par contraste le maintien d'une certaine distance de ma part pouvait passer pour de l'indifférence politique. En y repensant aujourd'hui, je crois que cette posture, qui pour moi était absolument nécessaire, doit beaucoup à un facteur personnel : la grande sagacité du Président de ce syndicat et le respect qu'il avait pour la démarche compréhensive. (On verra ci-après, à propos de l'enquête actuelle, que la position d'enquêteur dans son propre pays est parfois encore moins confortable.)

En 1988, le syndicat en question a organisé, conjointement avec d'autres institutions, une conférence où je devais intervenir, devant un parterre d'ouvriers et d'agents de maîtrise, sur « le profil de l'ouvrier de la construction ». Un délai très court, évidemment, et impossible de se défilier : cette convocation était le solde normal d'une dette. Mais le fait d'être mis en position d'expliquer l'ouvrier à l'ouvrier posait problème. D'une part, qu'est-ce que je pouvais leur dire qu'ils ne sachent pas déjà ? (Et, plus j'avancé dans mon travail, plus je pensais que, justement, il n'existait pas de « profil » unique de l'ouvrier du bâtiment.) D'autre part, le début de théorie qui se faisait impliquait le risque de faire des remarques qui n'étaient pas tendres pour l'auditoire, dans un contexte idéologique où le manichéisme ouvrier rend délicat l'exposé de nuances – une des questions surgies dans l'enquête était par exemple celle de l'intériorisation psychique de la domination par ses victimes ; enfin, il fallait avant tout éviter le langage ésotérique, sans pour autant renoncer à être aussi compliqué que la réalité. Cette obligation aura été un coup de fouet, et je me suis trouvé dans une situation semblable à celle de la thèse : il fallait passer, et vite, du stade de l'analyse éparse à celui de la synthèse. Aussi, de la même manière, ai-je recouru à une analyse thématique simplifiée. En reprenant mes notes, j'ai extrait les plus grands thèmes, qui étaient les suivants : migrations ; « rotativité » (*turnover*) ; statut ; salaire ; conditions de travail ; qualification ; relations de travail ; productivité – c'est énoncé ici de façon neutre, mais par exemple le thème du statut concernait l'importance du travail clandestin, celui du salaire concernait la faiblesse du taux de salaire etc. Quatre d'entre eux (statut, salaire, rotativité et qualification) paraissaient pouvoir fédérer l'essentiel et, surtout, s'agencer au sein d'un modèle unique d'interprétation qui conduisait à énoncer que la relation de travail dans le bâtiment n'était pas une relation contractuelle selon le sens que l'économie classique et le droit donnent à ces mots, mais une relation de type paternaliste où les liens personnels se substituent à la fiction égalitaire du rapport capital-travail. Mais par ailleurs, cette conférence a permis de comprendre, d'une part,

que ce modèle ne s'appliquait qu'imparfaitement dans un secteur en pleine transition et, d'autre part, qu'il impliquait tout un fonctionnement, rentier plutôt que productif, du capital mobilisé. Comme je l'ai dit plus haut, de telles épreuves publiques sont indispensables pour avancer. C'est du moins ce dont j'ai essayé de convaincre les étudiants du *Mestrado* de sciences sociales de l'Université de la Paraíba, pour qui j'avais choisi la méthodologie comme matière pour mon cours⁶.

Enseignement de méthodologie

Une grande partie de la matière de ce texte résulte des discussions qui ont eu lieu à l'occasion de ce cours, dont j'ai été le premier bénéficiaire. Pendant deux semestres, le déroulement a été le suivant : une partie des séances portait sur ma recherche, puis chacun des étudiants était mis sur la sellette de la même façon. Ces derniers étaient, dans l'ensemble, à la fois très ouverts et victimes (à mes yeux, du moins) d'un certain nombre de blocages idéologiques et institutionnels dont il faut parler. Par commodité, je les évoquerai au temps présent tout en sachant que, d'une part, la situation d'alors à l'Université de la Paraíba n'était pas forcément représentative de ce qui se passait ailleurs au Brésil et, d'autre part, beaucoup de pesanteurs ont cessé d'agir depuis.

En 1987, le poids de l'« hyperfonctionnalisme marxiste »⁷ et du populisme d'inspiration chrétienne pèse lourd sur les schémas mentaux dans les milieux universitaires. La référence au socialisme continue, pour beaucoup, d'être sacrée. Peu d'auteurs étrangers sont traduits, ce qui fait que tout le monde a les mêmes lectures et tend à y puiser des recettes intellectuelles plutôt qu'une incitation à l'analyse concrète. Les débats plus récents qui ont lieu en Europe – et singulièrement en France – n'ont encore que peu d'échos. A peu près tous les mémoires d'étudiants (sinon les livres des professeurs) commencent par de longues citations de passages du *Capital*, supposées expliquer la situation du Brésil actuel, et par un invocation rituelle des effets locaux de l'accumulation capitaliste mondiale sur l'exploitation de la force de travail. Et, dès que l'on entre à un niveau plus micro-social, surgissent des catégories a-scientifiques telles que « pauvres », « marginaux », « classes moyennes », « secteur informel » etc., qui côtoient avec un prolétariat plus ou moins mythifié. C'est dans ce cadre (que je ne crois pas caricaturer) que s'inscrit la rédaction du projet de recherche du *mestrante*.

Dans la conception qui est transmise aux étudiants brésiliens, le projet de recherche se présente en général comme une construction fermée, rigide et stéréotypée. On impose qu'il

⁶ Le *mestrado* est un diplôme pré-doctoral qui, selon les universités, se situe entre le niveau d'un DEA français et celui d'un PhD. Il conclut un travail de terrain de un à trois ans.

⁷ Cette expression est reprise de D. Pécaut, qui situe et analyse en détail les origines de cette pesanteur dans la période d'ouverture politique (1974-1982). « En ce qui concerne "l'Etat autoritaire", se multiplient les démonstrations de ce qu'il est un mécanisme du processus d'accumulation. (...) En fait de classes sociales, on ne trouve que des positions abstraites déduites des "nécessités" du processus d'accumulation. Le triomphe de ce marxisme n'est pas propre au Brésil. Il a également connu son heure sur les rives de la Seine. Sa portée est cependant différente dans le contexte brésilien. Il s'inscrit dans la suite de tous les évolutionnismes qui se sont succédé au long du siècle » (1989 : 267).

soit divisé en titres cloisonnés et désarticulés les uns des autres : intérêt, justificatif, état de la question, objectifs généraux et spécifiques, problématique, hypothèses, concepts, méthodologie et bibliographie. L'exercice de l'élaboration d'un projet, en soi indispensable, tourne ici souvent au cauchemar et finit par étouffer des capacités productives de l'apprenti-chercheur. Tout se passe comme si l'on exigeait que la recherche soit bouclée avant même d'avoir commencé, comme en témoigne la fréquence de phrases telles que : « Nous entendons démontrer (ou : vérifier) que... » Les grands auteurs, toujours les mêmes – singulièrement Marx, Foucault, Thompson –, sont appelés au secours d'un schéma général et interchangeable d'un projet à l'autre, quel que soit l'objet à étudier : ces citations, qui ont peut-être le sens social d'une allégeance de l'élève à son milieu, sont assorties de commentaires juxtaposés et de paraphrases qui empêchent le raisonnement de progresser. On rencontre ainsi sans surprise deux distorsions complémentaires : un hyperthéoricisme qui se traduit par un implacable enveloppement du terrain particulier à l'aide de notions générales, et un empirisme total quand il s'agit de ce terrain, dont il est donné une simple description, souvent mystifiée, supposée parler d'elle-même et avoir valeur de raisonnement. Corollaire fréquent (et phénomène plus universel) : les statistiques sont paroles d'évangile, indépendamment des conditions de leur élaboration et de leur pertinence analytique. (Tous ces défauts se retrouvent fréquemment dans la dissertation finale, notamment dans l'interminable exposé préalable de ce que les auteurs de référence ont dit sur le sujet.) Le chapitre de la méthodologie se réduit à un catalogue des moyens qui vont être employés, sans qu'aucun lien de spécificité soit établi avec les intentions théoriques. Véritable camisole de force, cette « méthodologie » comporte un chronogramme des phases de l'enquête, du dépouillement et de la rédaction parfois précis au jour près, qui ne sera évidemment jamais respecté. Le questionnaire lui-même, si l'étudiant n'a pas opté pour l'entretien non directif ou l'observation participante, comporte un tel luxe de détails qu'il en perd toute valeur opérationnelle. La taille et la stratification de l'échantillon sont minutieusement décrites, le plus souvent sans pré-enquête justifiant la possibilité de les respecter ni même leur légitimité. On dirait qu'aucune contrainte, aucun imprévu ne sont envisagés : ni la difficulté à pénétrer le milieu choisi, ni les aléas climatiques (je pense ici à une étudiante qui s'était fixé comme objectif de boucler ses interviews d'enfants de la rue en trois mois exactement, ceci en pleine saison de pluies), ni les faiblesses que peut avoir tout enquêteur (maladie, autres soucis, découragement par exemple – tout cela évidemment rendu probable par ce genre de contraintes), ni le retard (pourtant si habituel) du financement attendu.

Ce dernier type d'aléa mérite une explication car il renvoie à la perversité structurelle – et circulaire – d'un système qui fait du projet un acte détruisant l'initiative. Le constat pessimiste que je viens de résumer ne m'a pas seulement renvoyé aux errements de mes premiers pas, décrits au début de ce mémoire. Il m'a aussi fait comprendre qu'il y avait là au Brésil une aberration institutionnelle. A défaut de l'expliquer, je puis au moins la décrire puisque j'ai dû moi-même la subir lors de la mise en place, puis du renouvellement, de la convention d'association qui, par organismes interposés, me liait à l'université. Le *Centro nacional de pesquisas* (CNPq), plutôt une agence financière qu'un organisme de recherches du type CNRS, ne se contente pas de donner le ton en matière de formalisme : il subordonne

autorisations et financements à des conditions que son inertie administrative même rend impossibles à respecter. On a beau savoir que, une fois sur le terrain, on fera ce qu'on voudra : l'épreuve du projet CNPq représente une mobilisation si kafkaïenne que le danger d'y perdre son intelligence est réel. Dans un dossier qui comporte plusieurs dizaines de pages de formulaires, le candidat-chercheur est sommé de détailler tous les *items* énoncés plus haut. La rubrique « chronogramme » oblige à décomposer le travail prévu en un nombre incalculable de phases, incluant elles-mêmes toutes les prévisions budgétaires par poste, y compris les apports extérieurs conditionnés par l'acceptation du dossier. Lorsque ce dernier est enfin accepté, le financement est si tardif et si dévalué qu'au moment du renouvellement, on se voit bloquer pour n'avoir pas tenu ses engagements. Or c'est le modèle CNPq qui s'applique aux bourses des étudiants et qui finit par déteindre sur les exigences académiques à leur endroit. Concrètement, cela entraîne que les affaires bureaucratiques tendent à se régler, au bout du compte, non à partir de la procédure formelle mais à travers des interventions clientélistes et des rapports de force entre les universités et les agences financières.

Il m'a semblé que ce carcan était source de souffrance chez les étudiants mais qu'il faisait l'objet d'un consensus obligé, comme si le problème de sa légitimité ne se posait pas. Et qu'il entretenait avec les impasses théoriques un rapport dialectique. Aussi le cours de méthodologie est-il parti d'une demande précise : avec toutes les armes que le projet est supposé leur donner, les étudiants affrontent le terrain totalement désarmés. Il en va de même au stade, souvent douloureux à l'extrême, de la rédaction – surtout qu'à ce stade certains professeurs en redemandent et exigent plus de « théorie » (c'est-à-dire de dissertations pseudo-savantes et plaquées), plus de références, bref plus de tout ce qui est à l'origine des impasses. Il y a eu des résistances à mes propositions : comment par exemple faire comprendre à un étudiant que la grille d'analyse en termes d'accumulation capitaliste et d'exploitation de la force de travail était inadéquate pour analyser les rapports entre le collecteur de caoutchouc et son propriétaire, et ne rendait pas compte des rapports sociaux réels, quand c'était ce que lui serinait son directeur de dissertation ? Ou au moins – puisqu'il s'agissait d'un terrain que je ne connaissais pas – que ce schéma *a priori* était probablement trop fermé ? Comment, plus généralement, dans une catégorie sociale qui, depuis la dictature, vit ses privilèges avec culpabilité, évacuer la question morale et la valorisation idéaliste du prolétariat ?

En fait, c'est parce que notre enquête marchait assez bien, mais tout en soulevant assez de difficultés intéressantes pour être débattues, qu'elle a pu servir de base à cet enseignement où je me suis efforcé, avec l'aide de Fernando, de restituer une dimension concrète à la méthodologie et à la théorie. Un effort particulier a été fait pour débusquer tout ce qui, dans les observations, ne « collait » pas avec le schéma préétabli ou avec des présupposés très généraux. Voici un exemple, qui montrera l'utilité pour moi-même de cet enseignement. S'agissant des ouvriers du bâtiment, il allait de soi pour les étudiants qu'ils étaient exploités voire « surexploités », ce qui se rattachait au schéma de l'accumulation capitaliste. En outre, il devait être entendu que le salaire reçu ne suffisait même pas à assurer la reproduction de leur force de travail – vision au demeurant fort peu marxiste. Cependant nos relevés (et l'intuition)

montraient que ces jugements ne faisaient pas le tour de la question, ou plutôt xxxtraduisaient une question mal posée. Il est vrai que l'expérience des apprentis-forgerons sénégalais y a contribué, mais c'est pendant ce cours de méthodologie que s'est dessiné un modèle plus exact : la production, et donc la plus-value ouvrière, n'étaient peut-être pas l'enjeu crucial du capital de ce secteur. Il suffisait pour s'en convaincre de constater sa résistance aux gains de productivité qui étaient à sa portée. D'où une hypothèse sur l'origine improductive des profits. Quant au salaire, s'il était insuffisant, c'était qu'il y avait autre chose et que cet autre chose donnait son empreinte à des relations sociales qui, loin de se réduire à un phénomène d'exploitation, engageaient des rapports de dépendance entre l'ouvrier et son maître. Ces développements, que certains étudiants ont d'abord jugés iconoclastes et politiquement incorrects, avaient malgré tout pour eux l'avantage de serrer de plus près la réalité.

Les discussions ont maintes fois montré que les étudiants pouvaient connaître – certes, pas toujours – de nombreux faits sur leur terrain (par exemple des rapports de pouvoir réels ou des événements symboliques), mais qu'ils les avaient évacués car ils les jugeaient hors du cadre rigide délimité par le projet. L'enseignement a commencé sur le thème de la différence entre la méthode (ensemble d'outils) et la méthodologie (réflexion critique sur l'adéquation de ces outils au travail empirico-théorique). Partant de là, toujours à propos de ma propre enquête puis des leurs, le fil directeur a été l'incorporation de la critique de la recherche à la recherche elle-même. De retour à Paris, j'ai essayé de systématiser l'ensemble (1991c et 1995d), tel que je le résumerai plus loin sous forme de discussion.

Un dernier point à évoquer est celui de l'engagement politique du chercheur. L'exemple brésilien introduira l'exposé de mon expérience actuelle en Ile-de-France, qui m'a réservé des surprises. Pour les étudiants, cette question se situait à deux niveaux. Le premier concerne l'emprise du marxisme orthodoxe et du populisme chrétien, dont la théologie de la libération est en fait une synthèse. Cette emprise, en sciences sociales, se traduit par le choix des thèmes de recherche : les mouvements sociaux, les habitants des *favelas*, les enfants de la rue, la question du logement, les paysans sans terre etc. Dans un pays où l'auto-nommée « classe moyenne » n'a guère de contact avec le peuple qu'à travers des rapports bien précis (la domesticité par exemple), c'est souvent dans les divers comités et instances de soutien aux luttes populaires que les étudiants trouvent la possibilité d'un terrain d'étude. Nous n'avions de ce fait pas la même conception de la distance méthodologique, le travers le plus courant de cette démarche à mes yeux étant une vision plutôt angélique de ce qui se passait dans ces lieux. Autrement dit, faute d'en être à l'écart, certains gommaient de leur analyse la question des rapports de pouvoir et voyaient les faits avec les yeux de leur principal informateur, en général un leader. Cette sorte de tutelle favorisait plutôt la reproduction du discours de tel ou tel clan qu'un réel travail sur les discours de chacun. Sur un plan idéologique général, cela renvoie à une valorisation unilatérale des opprimés, qui conduit à les percevoir comme une classe homogène. Le problème, à ce niveau, est qu'il est tentant de faire l'impasse sur l'ensemble de relations complexes et dialectiques que cette classe a avec un ennemi commun (l'Etat, le patronat), lui aussi supposé homogène. Dans l'analyse des négociations très serrées entre les autorités et les occupants de terres publiques par exemple, cette simplification tourne

vite à la catastrophe théorique, puisqu'elle néglige d'un même coup, dans un pays comme le Brésil, les marchandages électoraux, la spéculation foncière, les stratégies de position des leaders et les alliances entre ces derniers et les représentants de l'Etat sur fond de corruption : c'est-à-dire l'essentiel de la question. Le biais méthodologique est encore aggravé quand le chercheur ou l'étudiant occupe lui-même une position dominante (par exemple comme bienfaiteur ou comme militant actif) sur le terrain qui constitue son objet, avec tous les risques de dérive auto-apologétique et de narcissisme que cela implique car, à ce moment, ce n'est plus un milieu que son enquête restitue, mais son propre ego, ou plus exactement (pire encore) une vision culpabilisée de cet ego.

Le deuxième niveau d'implication politique est celui de l'engagement militant proprement dit. C'est là que le verrouillage des hypothèses dont j'ai parlé (« Nous voulons montrer que... »), ainsi que le langage stéréotypé et l'idéalisme, trouvent le plus d'espace. En effet, dès lors qu'elle est vécue comme subordonnée à un impératif militant, la recherche mobilise toutes les ressources de la logique politicienne et déforme ou évacue ce qui ne lui convient pas. L'inconvénient majeur, me semble-t-il, est que, en s'exposant ainsi à ne rien apporter de plus aux acteurs sociaux que ce qu'ils connaissent déjà, elle n'a d'utilité qu'idéologique et produit du discours auto-référent, puisque ces acteurs utiliseront à leur tour les matériaux dont ils étaient à l'origine, homologués en retour par un supposé label scientifique. C'est un niveau devant lequel je me suis trouvé désarmé, à la fois en tant qu'étranger et parce que je trouve qu'il n'y a rien d'illégitime en soi dans l'engagement militant, quoique je pense qu'on ne doit pas mélanger les registres : s'il est naturel qu'un sujet et une problématique soient déterminés par le citoyen, le meilleur service que ce dernier puisse rendre à la cause qu'il défend est, en tant que chercheur, d'apporter une compréhension qui ne relève pas de l'argumentaire partisan (par exemple, s'il travaille sur un mouvement social, d'aider celui-ci à identifier et analyser ses contradictions et ses faiblesses). Mais, étant mal placé pour donner des leçons sur ce point, j'ai limité mon scepticisme à deux questions : la validité scientifique des résultats (dont j'ai déjà parlé) et la déontologie.

La posture militante peut donner rapidement – du moins dans la variante brésilienne – des discours personnalisés, hagiographiques pour les amis et dénonciateurs pour les ennemis, avec les dangers éthiques que cela comporte. On trouve ainsi des travaux qui comportent des indications nominatives à propos d'activités répréhensibles. En marge de ce cours, je me souviens d'avoir ainsi refusé de faire partie d'un jury : il s'agissait d'une dissertation de *mestrado* où l'auteur relatait une conversation téléphonique qu'il avait entendue entre un politicien et un entrepreneur interviewé par lui dans son bureau. Il semblait avoir été le témoin d'une banale affaire de trafic d'influence – rien de vraiment probant d'ailleurs. Le patron et l'interlocuteur au bout du fil, désignés par leur nom, étaient l'objet d'un commentaire que n'auraient pas renié les Gardes Rouges. Quand je lui ai dit qu'il me semblait impossible de trahir de cette manière la confiance de ses informateurs, la personne ne m'a pas compris puisque, s'agissant d'un ennemi de classe, le patron incriminé ne méritait que l'invective. Cet exemple de dérive extrême est grave, d'abord parce que le chercheur s'en remet à son propre jugement pour décider qui dénoncer. Ensuite, la personnalisation des cas n'apporte

généralement rien au raisonnement théorique. Enfin et surtout, d'un strict point de vue utilitariste, ce n'est pas seulement la morale qui est atteinte, mais la crédibilité de tout un milieu : de fait, j'ai plusieurs fois pu faire, pour ma part, un rapprochement entre le refus de certains patrons ou fonctionnaires de répondre à mes questions et la prolifération de ce type de pamphlets à l'université.

L'art de masquer les sources en évitant tout détail permettant d'identifier les acteurs reste cependant un exercice difficile, qui se résout au cas par cas. La théorie en effet a besoin de s'appuyer sur des illustrations, certes non pour prouver puisque l'accumulation d'exemples n'a en soi aucune valeur probante, mais pour faire entrevoir l'enracinement concret d'une spéculation et pour susciter d'autres applications, et également à titre pédagogique : il faut qu'elle soit « parlante ». En matière de corruption, il n'est pas rare qu'on puisse s'appuyer sur des événements qui sont tombés dans le domaine public et, de toute façon, il n'aurait pas été difficile, pour la personne incriminée au paragraphe précédent, de relater la scène sans autre précision : la transgression de l'anonymat n'apportait rien. La leçon que j'ai tirée de cet incident, et que j'ai cherché à transmettre dans mon cours, est plus générale et confirme avant tout ce que j'ai dit précédemment à propos de l'enquête : on ne doit jamais, sous aucun prétexte et surtout pas celui de l'amitié, indiquer nominalement ses sources. A terme, loin d'engendrer la méfiance des interlocuteurs, le strict cloisonnement des informations reçues crée au contraire un sentiment de respect mutuel. Et quand un syndicaliste insistait pour savoir ce que m'avait dit tel entrepreneur (ou l'inverse), j'avais trouvé ma parade dans cette réponse : « Si je te le disais, tu saurais que je suis trop bavard et que je pourrais donc l'être aussi à ton propos. » Cette posture est parfois acrobatique puisqu'elle revient, à la limite, à se forger l'image impossible – et impassible – d'un simple enregistreur de faits et dires, alors que l'enquête est elle aussi un rapport social et, comme telle, implique l'échange. Les problèmes inédits rencontrés lors de la recherche actuelle illustreront ce point.

Transition et élargissement théorique (1990-1995)

De 1990 à 1995, je ne suis retourné au Brésil qu'une fois : trois mois en 1992 pour faire une série d'interventions dans divers organismes et universités, visiter des entreprises de construction dans plusieurs capitales (où j'ai pu observer d'intéressants changements concernant la corruption et les politiques de main-d'oeuvre – cf. 1996a) et mettre au point un nouveau projet de recherche où, sur la question du travail migrant, se dessinait une perspective prometteuse de comparaison avec le cas français (cf. *infra*). Ce séjour m'a été très profitable : d'abord parce que ces conférences, ainsi qu'une communication au congrès annuel de l'ANPOCS⁸, m'ont donné l'occasion de mobiliser à nouveau les matériaux dont je disposais et de proposer mes synthèses au débat ; ensuite parce que, dans une conjoncture politique agitée qui se conclura pendant mon séjour par la destitution du président F. Collor pour faits de corruption, cette dernière question se posait autrement que deux ou trois ans

⁸ Association nationale post-graduation des chercheurs en sciences sociales.

auparavant ; enfin, parce que, grâce à l'entremise d'un ami qui dirigeait une société de conseil en gestion, j'ai eu accès à de nombreux contacts dans les milieux patronaux « modernistes » du bâtiment et connu des réalités et des discours sensiblement différents de ceux de João Pessoa entre 1987 et 1990.

Cependant, hormis cette mission, la période 1990-95 correspond à une pause forcée dans le travail de terrain, puisque je ne suis pas parvenu à trouver un financement pour le volet brésilien de mon nouveau projet comparatif et que, pour le volet français, deux sollicitations collectives de soutien, respectivement auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et de la Commission européenne, n'ont pas abouti. J'ai déjà souligné que la question financière devait être traitée comme une question méthodologique à part entière : c'est aussi une question politique. Il est probable que le Conseil régional a rejeté le programme collectif, qui portait sur l'immigration (et le mien sur l'emploi illégal des immigrés), à partir de ce critère, jugeant sans doute que ce serait apporter une reconnaissance à un phénomène qui était combattu officiellement. Quant à la réponse à un appel d'offres de la Commission européenne, présentée conjointement par les équipes d'une dizaine de pays (toujours sur l'immigration), si son sérieux n'a pas été en cause, la concurrence était si sévère que les décisions finales ont dû se régler par *lobbying*. Le contexte est celui d'une pénurie croissante, quoique pas toujours réelle, et risque de mener à terme, si l'on n'y prend pas garde, au développement d'un marché noir des crédits et à une perte d'autonomie scientifique dans la définition des programmes. Cette conjecture, qu'on trouvera sans doute exagérément pessimiste, rejoint l'analyse, proposée dans la deuxième partie de ce mémoire, des systèmes de clientèle. Dans le mécanisme de la recherche sur contrats qui s'est mis en place progressivement au niveau européen, on trouve les principaux ingrédients d'une possible dérive clientéliste : la file d'attente, la pénurie, les influences, les marchés « fléchés » notamment. Le témoignage de certains de nos collègues britanniques, que la politique libérale a privé de tout accès à des viatiques réguliers et qui sont de ce fait contraints de rôder dans les bureaux de la Commission européenne, indique que cette menace doit être prise au sérieux.

La mise en jachère du travail de terrain a cependant son bon côté dans certains cas. Cela a été pour moi l'occasion de reprendre l'ensemble des notes que j'avais rapportées du Brésil et d'organiser autrement leur exploitation, en commençant à faire ce travail de décantation que, quelle que soit la volonté qu'on a de prendre une distance théorique, l'immersion quotidienne dans un milieu rend difficile. Cet exercice, qui s'est appuyé sur une stratégie volontariste d'accepter et de solliciter des publications, a été pluridirectionnel. Premièrement, il s'agissait de régler un compte avec la théorie du secteur informel dont, même dans les textes les plus critiques (1987d, 1989a, 1990), je n'avais pas encore liquidé l'influence : ce sera le chapitre *Les maîtres de l'informel* d'un livre écrit avec C. de Miras et B. Lautier, aboutissement de longs débats, qui portaient notamment sur la caractérisation du travail non réglementé, la logique du paternalisme et les aspects politiques de la répartition des richesses. Deuxièmement, précisément, ce chapitre a été l'occasion d'un élargissement : contre la notion morphologique et atomique de « secteur informel », j'y proposais un modèle mafieux en m'appuyant sur mes relevés sur le clientélisme et la corruption en Afrique et au Brésil, ainsi

que sur mes lectures sur le prototype sicilien. Troisièmement, et toujours en rapport avec la même préoccupation, j'ai pris une part active, comme chercheur associé, à la constitution d'un programme de l'ORSTOM intitulé *Rente, travail et pouvoir : recherches sur le paternalisme et le clientélisme contemporains* (1995e). Ce programme n'allait pas avoir pas longtemps l'agrément de la direction de cet organisme, mais il a permis de créer une dynamique entre chercheurs d'horizons différents, dont nombre s'étaient rendus, sur le même thème, à un symposium du congrès des américanistes à Stockholm en 1994 (cf. AM, 1994d ; Lusotopie, 1996) – l'organisation par certains d'entre nous à Paris d'un colloque international sur *L'enfant exploité* relevait d'une problématique voisine : il s'agissait de répondre à une interrogation commune (étendue aux relations internationales) sur les mécanismes sociaux de la servitude. Quatrièmement enfin, à partir de contacts pris, depuis le Brésil en 1988, avec des membres de l'AOCIP⁹, et qui avaient permis d'infléchir en cours de route le travail de terrain en y incorporant la prise en compte des ressorts psychiques de la domination, j'ai eu l'occasion après 1990 de développer une discussion avec les psychodynamiciens du travail sur les méthodologies comparées de leur discipline et de l'anthropologie. Ces chercheurs ont exercé une grande influence sur les questions que je me pose désormais, et même sur ma réflexion méthodologique, notamment à propos des moyens d'identifier et de qualifier la souffrance et la peur dans des situations de clandestinité, de la neutralité du chercheur et de la coopération entre les disciplines (1996j). C'est donc essentiellement à partir de cet élargissement que j'ai abordé le terrain français dont je parlerai maintenant.

Une enquête en région parisienne : immigration et travail illégal

L'expérience dans d'autres pays avait pu créer une illusion méthodologique : celle que les sujets délicats pouvaient être abordés aisément. A ce propos, je traiterai seulement pour mémoire ici d'un des thèmes principaux de mon travail : l'anthropologie de la corruption. L'expérience en Guinée, puis au Brésil (surtout lors d'un retour en 1992) m'a montré que, dans les situations explosives ou de transition, les langues se délient. Au Brésil, l'étude de ce phénomène est (ou était) beaucoup plus facile qu'on le croit en général : il suffit premièrement que ce thème ne soit pas ouvertement présenté par le chercheur comme sa préoccupation principale et deuxièmement de faire parler son interlocuteur des pratiques de ses concurrents et non des siennes, étant implicitement admis que, lui, il est incorruptible. En France, je n'ai travaillé que sur des matériaux de seconde main, et le climat est devenu tel à la suite de quinze années d'« affaires » qu'il faudrait sans doute des moyens d'investigation plus perfectionnés. Le verrou de la certitude d'impunité ayant été ébranlé récemment avec la mise en examen de capitaines d'industrie et avec le « lâchage » de certains hommes politiques par leurs anciens amis, l'ordre juridique plane comme une menace et la loi du silence se fait plus contraignante. Il y a là un champ méthodologique original, certainement pas infranchissable, mais dont les limites sont plus marquées.

⁹ Association pour l'ouverture du champ d'investigation psychopathologique

A la fin de 1995, en collaboration avec D. Fassin, s'est mis en place un projet de recherche intitulé : « Une modalité particulière de la relation exclusion/insertion : le cas des étrangers en situation irrégulière. Etudes sur le monde du travail et le système de santé »¹⁰. Un petit apport du CNRS nous a permis de faire appel aux compétences et aux relations de quelques collègues d'origine africaine. La mise en commun et l'analyse collective des matériaux recueillis a duré un peu moins d'un an, faute d'un renouvellement des crédits qui nous aurait permis d'exiger davantage de nos collègues. Cette limite méritait d'être signalée parce qu'elle témoigne encore une fois, de façon malheureuse, des rapports entre la méthodologie et l'argent : en l'occurrence, c'est au moment où, à partir d'un travail en réseau qui prend du temps à se mettre en place, un ensemble de contacts commençaient à être fructueux, qu'il a fallu arrêter la collaboration faute de soutien financier. Pour ma part cependant, chercheur statutaire, j'ai eu la possibilité de continuer cette étude à mes frais – d'autres crédits sont arrivés en 1997. Les procédés étant peu différents des précédents, je centrerai mon propos sur les implications méthodologiques du binôme chercheur/citoyen.

Les groupes étudiés auparavant, aussi bien les ouvriers du bâtiment brésiliens que, à plus d'un titre, les forgerons sénégalais, étaient des migrants (ou considérés comme tels par la société – cf. 1992b ; 1993b). En outre, pour des raisons militantes puis personnelles, la question de la migration était pour moi une vieille et durable préoccupation. Avec cette question, surtout actuellement et en France, le chercheur entre immédiatement dans le domaine de l'engagement politique, dont je viens d'essayer de montrer les interférences dangereuses avec le travail scientifique. Il est donc intéressant de voir comment, sur ce terrain glissant, on parvient ou non à combiner deux exigences parfois antinomiques.

A l'origine, comme je l'ai dit, le volet français du projet (1994c) faisait pendant, dans une optique comparative, à un projet analogue au Brésil (1993c) qui n'a pas encore été réalisé. Lors de mon dernier voyage en 1992, j'avais été frappé par la montée du racisme contre les Nordestins dans les régions les plus riches, racisme qui était l'expression violente d'un phénomène apparenté à une impossible xénophobie. Le Brésil, comme fédération d'Etats, ne connaît pas de frontières intérieures : libre à chacun, théoriquement, de circuler librement. Donc, en particulier, libre aux paysans sans terre des régions déshéritées d'aller louer leurs bras là où l'économie prospère. Au même moment, on voyait la France et toute l'Europe se fermer à la migration de travail issue du Tiers-monde. La comparaison entre deux espaces juridiquement différents me semblait – et me semble toujours – prometteuse, parce que ces différences masquaient peut-être une similitude (cf. 1995c). Une courte visite dans une zone citricole de l'Etat de São Paulo m'avait révélé combien, en dépit d'une libre circulation constitutionnellement reconnue, les autorités locales étaient préoccupées, elles aussi, de « maîtriser les flux migratoires » en fonction des besoins variables de l'économie. Tout un dispositif para-juridique (voire totalement illégal) mobilisait les ressources de la persuasion et de la force pour empêcher les migrants de se fixer, tout en les attirant quand c'était nécessaire.

¹⁰Projet dans le cadre du programme « Modes de participation et processus d'exclusion » du CNRS.

Faute d'avoir été plus loin, j'ai tout de même pris cela comme point de départ de mon enquête en région parisienne.

Une grosse différence méthodologique est apparue rapidement, qui rejoint celle que j'ai énoncée à propos des enquêtes sur la corruption respectivement dans les deux pays. Au Brésil, le recours au travail non déclaré, les abus de situation, l'intimidation (voire la mise à mort – cf. Geffray, 1995) du migrant sont inscrits dans le paysage politique, et ne reculent que très lentement devant les mouvements populaires. La certitude qu'ils sont *le droit* (cf. *ibid.*) donne aux puissants cette grande liberté de parole que confère l'impunité. Cela rejaillit sur la société tout entière : comme je l'avais vu dans le bâtiment, on n'a pas l'idée de se cacher d'employer ni d'être employé clandestinement. En France, le paysage est opposé, et cela d'autant plus que ceux qui constituent alors mon terrain d'enquête ont simultanément deux choses à se reprocher. La première, bien réelle, est celle d'être « clandestins » au titre du séjour en France. La deuxième, imaginaire, est celle de travailler sans en avoir le droit et, donc, sans être déclarés – ce que le Code du travail ne sanctionne pas, mais peu le savent et la culpabilité est là. Ainsi, là où le chercheur est devant une situation banale et jugée peu répréhensible au Brésil, en France tout se complique car les interlocuteurs se sentent traqués et se méfient des enquêtes. Ce blocage à l'investigation a sans doute été renforcé par une disposition de la loi du 24 avril 1997 (inchangée depuis), autorisant les officiers de police judiciaire à contrôler les identités sur les lieux de travail.

Pour pallier cette méfiance, j'ai dû faire appel aux ressources du mouvement associatif spécialisé dans le soutien aux immigrés, ainsi que des syndicats. Cette démarche a fait apparaître plusieurs difficultés (pour moi) inédites, heureusement non paralysantes et, de surcroît porteuses de significations qui font partie des résultats de la recherche. Premièrement, peu après le début de l'enquête, un événement allait mettre les immigrés dits « clandestins » sur le devant de la scène : au printemps 1996, environ trois cents d'entre eux occupaient l'église Saint-Ambroise à Paris. Jusqu'alors, le combat des immigrés avait surtout concerné le logement. Cette fois, à la suite d'une série de durcissements des lois sur l'entrée, le séjour et la nationalité, rompant avec une tradition individualiste et assistée (défense de dossiers isolés auprès des administrations avec l'aide des associations), un mouvement se mettait en place qui allait rapidement déboucher, en région parisienne, sur la création de Collectifs de sans-papiers. Au début, il m'a semblé moralement impossible de profiter de mes contacts dans le milieu associatif pour faire des entretiens dans le premier Collectif (celui de Saint-Ambroise, qui allait devenir « les Saint-Bernard ») : ces gens-là étaient trop redevables vis-à-vis de ceux qui auraient pu me recommander pour que la situation soit saine. Par la suite, quand le mouvement s'est étendu, je me suis rapproché d'un Collectif de la région parisienne, réputé pour son autonomie, où ma présence comme chercheur risquait moins d'être abusive : je n'avais là, pour m'introduire, qu'un seul animateur du Collectif, et (quoique cela ait pu arriver) il y avait moins de danger qu'on réponde à mes questions parce qu'on se serait senti obligé. Cependant, il n'est pas possible d'échapper totalement au risque de voir s'instaurer une relation d'obligation qui pèse sur les résultats, dans la mesure où les interlocuteurs peuvent être tentés d'anticiper, dans les entretiens, ce qu'ils imaginent que le chercheur veut

entendre. C'est au stade de l'analyse que la plus grande vigilance s'impose, notamment en rapprochant les propos tenus des conditions dans lesquelles ils ont été tenus.

Mais deuxième difficulté alors : les interlocuteurs disponibles l'étaient en raison de leur degré de participation au mouvement et de ce qu'il est convenu d'appeler leur « conscience politique » – sans même parler de leur maniement de la langue française. Ils n'étaient donc certainement pas représentatifs. Rapidement, l'observation a aussi révélé que le moteur de la présence des sans-papiers dans cette structure collective ne se réduisait pas à l'objectif affiché (obtenir des papiers) mais avait une dimension symbolique essentielle, souvent plus importante encore : la reconquête d'une identité et d'une dignité déniées. Le biais méthodologique a donc eu son intérêt du point de vue de la recherche, puisque la sélection de personnes qui se sont prêtées à mes entretiens étaient les témoins et les médiateurs de ce symbole : en particulier, lors des assemblées générales, les discours des leaders tournaient beaucoup autour de la nécessité, pour les sans-papiers, de se faire considérer et de se considérer comme des personnes.

La troisième difficulté provient des contradictions liées à la présence continue d'un observateur dans un milieu en lutte. Les membres du Collectif semblent accepter l'idée qu'un chercheur ne soit pas automatiquement un « soutien » (terme devenu officiel chez les sans-papiers pour désigner les militants, Français et étrangers résidents, qui leur apportent leur appui) – j'ai eu pour principe de ne jamais participer aux assemblées hebdomadaires de ces « soutiens » (distinctes des assemblées de sans-papiers) et de me contenter de ce qu'on m'en racontait *a posteriori*. Ce qui m'était demandé était de faire circuler mes textes et d'accepter de prendre la parole pour exposer mon interprétation – les réunions publiques avec invités sont un élément central du dispositif stratégique des Collectifs : on est, au bout de peu de temps, très sollicité car les acteurs de ce mouvement sont animés par un fort désir de comprendre, et également très attentifs au rôle de caisse de résonance que peuvent jouer les intellectuels dont ils ont acquis la sympathie.

Mais le milieu des sans-papiers est le site d'un ensemble très complexe de divisions internes, résultat inévitable de l'hostilité des pouvoirs publics, de la nouveauté de l'expérience et, parfois, de l'irruption périphérique de groupes manipulateurs. Ainsi, tout travail d'investigation risque de déboucher sur des analyses que certains n'ont pas envie (ou pas besoin) d'entendre (cf. Daadouch, Munyinga, 1997 ; AM, 1996h ; 1996i), et dont l'énoncé peut être d'autant plus inopportun dans une période de combats qu'il est formulé par un chercheur extérieur aux difficultés quotidiennes des sans-papiers. Parmi les sujets capables à la fois de refléter et de créer des divisions, j'en citerai, sans entrer dans le détail, six qui ont été et, pour certaines, sont encore l'objet d'âpres discussions : 1°. L'articulation entre deux objectifs théoriquement contradictoires : l'abolition des lois sur l'immigration, d'une part et, d'autre part, la revendication implicite d'un statut de l'étranger que signifie la lutte pour la régularisation ; 2°. La cohabitation dans un mouvement unique de groupes aux intérêts parfois divergents (membres de famille et célibataires, immigrés anciens et récents, parents ou conjoints de Français et déboutés du droit d'asile) ou de cultures différentes ; 3°. Le problème (devenu plus clairement d'actualité depuis les mesures annoncées par le nouveau

gouvernement en juin 1997) du choix entre les régularisations au cas par cas et globales ; 4°. La mobilisation des « soutiens » face à l'exigence de leur neutralité et de leur effacement (et plus généralement l'ambiguïté des rapports avec les partis politiques traditionnels et les associations) ; 5°. La définition des buts attendus de stratégies extrêmes telles que les grèves de la faim (actions individuelles ou collectives, porteuses d'effets réels ou symboliques ?) ; 6°. La question du leadership et notamment du rôle des femmes. Toutes ces questions, il est impossible pour le chercheur de ne pas les identifier, puis de les ignorer au moment de proposer une interprétation. En outre, lorsque les pouvoirs publics prennent des mesures manifestement destinées à diviser, les conflits prennent de l'acuité et l'idée qu'on pourrait y assister sans donner son avis (donc en fait sans prendre parti) devient une pure fiction. J'y reviendrai à propos de la « neutralité impossible ».

J'ai rencontré une dernière difficulté, en marge des observations au sein du mouvement des sans-papiers : il s'agit de l'utilisation, précieuse mais hasardeuse, de la source d'information que constituent les syndicats. Ici, de même que pour beaucoup de situations décrites par ailleurs, l'inconvénient peut devenir un avantage si l'on confronte les réalités et les discours. Ces derniers, dans les milieux syndicalistes, nécessitent un décryptage parfois malaisé, à cause de l'emprise de ce qu'on appelle la « langue de bois », laquelle est souvent le seul compromis possible entre la doctrine affichée de l'organisation et les opinions ou attentes de sa base. De fait, en matière d'immigration, et plus particulièrement d'immigration illégale, les principaux syndicats sont devant une contradiction. D'un côté, une tradition universaliste et internationaliste les pousse à défendre le travailleur sans distinction d'origine, fût-il en situation de séjour irrégulier et d'emploi illégal. D'où un discours officiel, d'ailleurs conforme à l'esprit du Code du travail, présentant les « clandestins » comme des victimes et leurs employeurs comme les véritables bénéficiaires de l'irrégularité. D'où aussi, chez certains, une action militante en faveur de la régularisation des étrangers ayant une bonne insertion professionnelle. Mais, d'un autre côté, les syndicats catégoriels les plus concernés par la propagation du travail clandestin (bâtiment, restauration, domesticité etc.) regroupent des membres qui vivent mal la concurrence des étrangers, supposés « casser les prix » (du travail) et oeuvrer à la mise en cause des acquis du droit du travail. En outre, même au niveau confédéral, pratiques et protestations d'internationalisme sont marquées (ou occultées) par le désir de ne pas paraître défendre ce que la loi réprouve, à savoir l'immigration clandestine. Dans les entretiens, j'ai parfois noté une sorte de dédoublement de mes interlocuteurs : l'exposé commence par un rappel des principes (« ce sont des travailleurs comme les autres ; s'ils viennent, on les syndique sans problème ») puis, une fois installée une certaine intimité, progressivement les griefs se déplacent de la société (« l'Etat et les employeurs sont les vrais responsables ») vers les « clandestins », et alors certains stéréotypes culturalistes font surface, sur le registre de l'ironie ou du sous-entendu – leur incapacité à « s'intégrer », leurs moeurs, leur individualisme, leur aptitude à « profiter » etc. Mais, plus généralement, les responsables syndicaux savent contrôler leur langage : aussi le chercheur est-il confronté à une xénophobie latente qui ne se donne pas comme telle et qui se traduit par des discours déconnectés du réel. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit, face aux impératifs incompatibles mentionnés ci-dessus, d'une « idéologie défensive » (cf. Dejours, 1993) destinée à maintenir la cohésion du

syndicat. De fait, conformément à la théorie psychodynamique, le travestissement des discours prend souvent la forme d'un déni : on voit ainsi des délégués syndicaux affirmer contre toute vraisemblance qu'il n'y a pas de problème d'emploi clandestin dans leur secteur, ni de problème de cohabitation entre nationaux et étrangers (dans le syndicat ou dans la profession). L'information est certes intéressante, mais seulement à condition de se donner les moyens de rapporter les paroles aux réalités du militantisme : le premier de ces moyens est sans doute de revenir constamment aux mêmes personnes dans des contextes différents (interviews, manifestations, réunions, repas et fêtes)¹¹.

Ainsi l'enquête dans ce milieu révèle, mais de façon cryptée et non immédiate, un certain nombre de confusions et d'amalgames présents dans la société française : non plus que celui des associations et des Collectifs, le discours syndical ne peut être interprété à son seul niveau. Les prises de position et les actions politiques constituent autant d'interpellations sur la validité même de la démarche du chercheur et sur le statut déontologique de ses résultats. Quant à la démarche, on peut illustrer les écueils rencontrés par un litige dans lequel je me suis alors impliqué. Dans un Collectif, des ouvriers étrangers sans papiers viennent exposer un cas très banal dans le bâtiment : recrutés par un pseudo-sous-traitant, depuis lors introuvable, ils ont travaillé sans être payés pendant plusieurs mois. Ils demandent donc de l'aide pour recevoir leur dû. Leur revendication porte exclusivement sur ce dû : il ne manifestent aucun intérêt ni pour une action spectaculaire ni pour des poursuites judiciaires contre la société qui utilise des marchands de main-d'oeuvre, sauf si cela devait servir leur but. A partir de cette demande, nous entreprenons à plusieurs une série de consultations auprès des instances compétentes : inspections du travail, juristes, syndicats et conseillers prud'homaux. La teneur générale des réponses obtenues sur leur cas est pessimiste : sans entrer dans le détail, disons que, face à des sans-papiers, les marchands de main-d'oeuvre disposent d'un rapport de forces sur les plans administratif, judiciaire et même juridique qui paraît rendre illusoire toute action des ouvriers lésés. Sans vouloir décourager leurs démarches, nous sommes au moins mis dans l'obligation de leur signaler précisément un risque majeur : celui de l'expulsion. En effet, si le droit du travail les protège en principe, le droit des étrangers est contre eux. Il faut également les avertir : toute procédure sera longue et aucun résultat n'est acquis puisque, même condamné, l'employeur insolvable ne paiera pas et que son donneur d'ordres n'est presque jamais inquiété. Le résultat paradoxal est que cette assistance juridique les renvoie en deçà des conquêtes symboliques du Collectif : la société leur fait savoir par notre intermédiaire (et à notre corps défendant) que, même devant une spoliation manifeste, leur place n'est pas au grand jour et qu'ils n'ont que très difficilement accès à la protection de la loi, autrement dit

¹¹ Une enquête de l'URMIS (Unité de recherches Migrations et sociétés) à laquelle je participe, a commencé en 1997 sur le thème : « Organisations syndicales, immigrants et minorités ethniques en Europe (*OSIME*) », en partenariat avec la CGT (cf. ISERES-URMIS, 1997). L'objectif est d'étudier comment l'organisation syndicale traite la question de la discrimination en son sein et dans l'entreprise. Les réunions que nous avons avec des militants révèlent que les actions (et même les simples opinions) anti-racistes de certains d'entre eux les mettent dans des situations d'isolement insupportables, tant sur le plan professionnel que, parfois, syndical. Nous avons pu noter également de nombreux témoignages sur la banalisation du racisme. La forme et le contenu de la « langue de bois » en sont fortement affectés. Comme ce travail collectif n'est pas conclu et doit se prolonger en 2000-2001, je l'évoquerai au titre des perspectives à la fin de ce mémoire.

qu'ils n'existent pas. Un autre incident vient aggraver cette complication : au sein du Collectif, certains expriment des réserves sur l'esprit même de notre démarche. Attaquer les trafiquants de main-d'oeuvre, disent-ils, c'est risquer de fermer le marché du travail clandestin, seule ressource pour les étrangers sans titre – de la même façon, passeurs, logeurs, avocats marrons et marchands de faux papiers sont souvent ainsi protégés par ceux qu'ils exploitent. Comme je le craignais alors (1997d : 188-190), les victimes de cette malversation (la plus active ayant pourtant obtenu un titre de séjour) se sont depuis lors dispersées et ont renoncé à poursuivre l'employeur indélicat.

Le constat d'une connivence *de facto* entre les protagonistes d'une relation illégale de travail, s'il n'est pas nouveau (on l'a fait aussi pour le travail des enfants, cf. 1996d), ouvre des perspectives théoriques : il reste cependant déontologiquement embarrassant que cet enrichissement scientifique puisse se faire au détriment de ceux qui en fournissent la matière (ou du moins qu'ils puissent le ressentir ainsi). Au stade de la publication (donc de la publicité), on est dès lors devant un dilemme : l'évocation de certains types de relations sociales, par exemple quand celles-ci engagent des phénomènes d'injustice ou d'infraction à la loi (ou encore, plus généralement, de subordination), met sur le devant de la scène des acteurs qui ont en commun de ne pas vouloir que cela se commente ; mais, d'un autre côté, à partir du moment où l'on s'est donné ces relations comme objet d'étude, on est animé, cette fois plus comme citoyen que comme chercheur, par le désir de révéler à la société civile les mécanismes qui les sous-tendent. Il se peut que ce soit une logique contestable de Samaritain, mais on est alors autant soucieux d'alerter publiquement les acteurs vers lesquels va la sympathie que de les protéger de leurs adversaires par le silence.

La solution d'un tel dilemme me paraît se situer à deux niveaux distincts. Le premier relève d'une évaluation, pragmatique et de court terme, de ce qu'il est opportun ou non d'énoncer dans une situation et à un moment donnés : à ce niveau, le premier impératif est de ne pas trahir la confiance de ses interlocuteurs et, en tout état de cause, de ne pas leur apporter un surcroît de complications. Le deuxième niveau concerne la construction d'une théorie qui, à un stade donné de l'enquête, doit pouvoir se détacher des faits empiriques (ou des discours) qui lui ont servi de support. Si l'on reprend l'exemple précédent, l'analyse du travail illégal débouche sur des interprétations dont la portée est si générale que leur exposé n'est plus en contradiction avec l'exigence éthique de discrétion : c'est précisément ce que n'avaient pas compris certains étudiants visés plus haut, en croyant que la dénonciation de cas avait une valeur théorique intrinsèque, et en discréditant par contrecoup le caractère subversif de la théorie.

2. Résumé, principes et discussion

Point de départ : ne pas forcer les faits

Forcer les faits : tel me paraît être le premier des dangers de la démarche scientifique. C'est aussi la première des causes qui disqualifient souvent le chercheur. La tentation de forcer les faits n'est certes pas propre à ce dernier : elle existe partout où existent des enjeux de pouvoir ou de simple prestige, et entraîne dans son sillage une série infinie de petites et de grandes falsifications, pas toujours volontaires. Elle est en outre fondée sur une nécessité légitime : celle de sélectionner, faute de pouvoir tout embrasser, les principaux éléments du réel qui, dans l'espace réduit de l'intelligence humaine, peuvent être emboîtés pour fournir ensemble des explications significatives. Elle est donc à la fois inhérente et virtuellement nuisible à tout travail théorique. Cette antinomie, qui est à son tour aux frontières de la morale et de la science, servira de fil directeur dans la reconstitution que je proposerai maintenant.

Il va de soi que les orientations méthodologiques que je défendrai ne préjugent pas de la manière dont j'ai su ou non les appliquer : au contraire, elles ont été peu à peu élaborées à partir d'erreurs. L'acceptation de la nécessaire activité autocritique sur sa propre démarche, telle que j'ai tenté de l'esquisser ci-dessus, est un gage insuffisant de la validité de cette dernière. C'est tout au plus une manière d'affirmer ce vers quoi il faut tendre, à partir du principe suivant : une réalité, quelle qu'elle soit, est suffisamment riche de sens pour qu'il ne soit pas besoin de la travestir. Cet objectif qui, encore une fois, est un idéal, est naturellement incompatible avec toute intention basée sur le prosélytisme. Il suppose que l'on mette en oeuvre – et activement – des moyens de contrôle qui ne soient pas uniquement destinés à débusquer soi-même ses propres mystifications (au risque de tomber dans un système de pensée auto-référent), mais destinés à donner la part principale qui lui revient au regard extérieur d'autrui.

« Forcer les faits », c'est enfin une posture qui renvoie à un catalogue hétéroclite de procédés qui peuvent mêler la collecte frauduleuse et l'analyse discriminatoire, la mauvaise foi et les omissions, les simplifications, les généralisations abusives (notamment la confusion entre l'accidentel et le régulier, au profit de l'un ou l'autre), l'absence de dialectique ou simplement le refus de prendre en compte la durée, l'argument d'autorité etc. Dans les sciences sociales, les chercheurs ne sont qu'exceptionnellement soumis à la critique expérimentale, comme par exemple en biochimie ou en physique : seules des disciplines comme la démographie et l'économétrie se prêtent davantage à ce type de critique, en raison de l'importance qu'y ont les mesures statistiques – encore s'agit-il d'un encadrement très relatif, comme en témoigne la violence de certaines disputes entre démographes, et d'ailleurs les statistiques mesurent des « faits » par la médiation de cadres conceptuels qui vont rarement de soi. La mise à l'écart des procédures objectives de contrôle dans les sciences sociales s'explique par le fait qu'elles traitent de phénomènes non renouvelables et difficilement (sauf parfois en psychologie) stimulables. Elle s'explique plus fondamentalement par la position ambivalente du chercheur, qui est à la fois le sujet et l'objet de sa recherche et donc, en termes plus communs, à la fois

juge et partie. Ainsi, par ce qu'il faut bien appeler un consensus de la profession, sociologues et anthropologues s'entre-évaluent généralement plus sur des points précis (la rigueur formelle et la logique du raisonnement, le substrat philosophique et politique des hypothèses) que sur la validité empirique de la théorie.

En proposant ce constat, je m'expose moi-même au risque : en effet, les sciences sociales sont traversées par des débats qui portent aussi sur l'interprétation de la réalité et parfois sur cette réalité. Mais ces débats trahissent davantage une mise en concurrence (des méthodes, des problématiques, des écoles de pensée) qu'une véritable institution du doute méthodologique – lequel est pourtant, chacun en convient, le premier des garde-fous contre les errements scientifiques. L'immunité est particulièrement forte en ethnologie et en anthropologie, où l'activité de la collecte sur le terrain est souvent solitaire et unique, et où la représentativité des personnes et phénomènes observés n'est ni un but ni un criterium garanti à partir duquel l'observateur extérieur aurait les moyens de s'interroger sur la validité du rapport expérimentation-théorie.

En bref, peu de choses empêchent le chercheur d'échafauder une construction à partir d'informations insuffisantes ou biaisées, pourvu que celle-ci paraisse vraisemblable : il y aurait même parfois quelque indécence à mettre en doute la parole d'un collègue, une fois que celle-ci a reçu l'aval d'une publication ou de la notoriété, en conformité avec le sens commun. C'est pourquoi par exemple, pour en revenir à un thème qui m'a longtemps occupé, il est si difficile de critiquer les travaux portant sur le « secteur informel ». Si la critique théorique est possible (cf. de Miras, 1989 ; Lautier, 1990 ; AM, 1991b), il n'en va pas de même pour les objections empiriques portant sur les conditions dans lesquelles sont menés ces travaux : mettre en question des méthodes d'échantillonnage hasardeuses (à propos d'activités pourtant réputées occultes), des questionnaires douteux ou partiiaux, des quantifications et des classifications abusives, c'est – j'en ai fait l'expérience (cf. AM, 1982c) – affronter un consensus selon lequel si la personne est réputée sérieuse, ses méthodes le sont aussi. On en arrive à un phénomène identique à celui qu'avait remarqué B. Lautier à propos des dénombrements en énonçant que « la répétition d'un chiffre lancé plus ou moins au hasard est souvent le seul fondement de sa pertinence » (1984a) : les données finissent par tirer leur unique légitimité de leur passage incessant d'un ouvrage à l'autre. Une logique de perroquet.

Un autre exemple peut être cité. Quand j'ai commencé à enquêter sur les travailleurs du bâtiment au Brésil, je me suis documenté sur le sujet et j'ai rencontré ceux qui lui avaient consacré des recherches. Je me suis ainsi mis involontairement sous une contrainte intellectuelle qui faisait l'unanimité : d'une part, répétaient tous d'une seule voix (et du nord au sud du pays), le bâtiment était la « porte d'entrée » de l'emploi en milieu urbain ; d'autre part, corrélativement, ces ouvriers étaient des migrants. Comme en outre, pendant tout un temps, mes contacts se faisaient le soir avec les ouvriers logés au chantier (donc nécessairement des ruraux), je me suis laissé poser des oeillères. Progressivement toutefois, un faisceau d'observations montrait que l'équation « travailleur du BTP = migrant » était, sinon malhonnête, du moins abusive, et qu'elle ressortissait finalement beaucoup plus à l'idéologie de classe de ceux qui la formulaient qu'à une quelconque pertinence théorique.

Certains, qui avaient dû n'interviewer que des migrants, l'avaient dit, et tout le monde le disait à leur suite : l'étudiant qui commençait une recherche le faisait figurer en bonne place dans son projet et naturellement il ne lui restait plus qu'à vérifier tautologiquement cette hypothèse. Or, à cet égard, pour dépasser les discours misérabilistes – qui sont en parfaite harmonie avec le mépris dans lequel la société urbaine tient à la fois les ruraux et les ouvriers du BTP (cf. 1992b et 1993b) –, il fallait d'abord vérifier que cette trop parfaite évidence était fondée. De fait, seuls quelques esprits indépendants (Vargas, 1989) avaient osé montrer que ces travailleurs étaient en proie à un processus accéléré de fixation urbaine et que le mythe persistant de la migration avait pour fonction de justifier le traitement que ce secteur particulièrement brutal leur réservait. Plus encore, c'est toute l'articulation entre deux gisements concurrents de main-d'oeuvre que cette falsification occultait. Un ensemble d'évolutions, telles que l'émergence d'un syndicalisme radical, des stratégies de *turnover* non plus subies mais actives, une diversification des hiérarchies et des qualifications, était impossible à interpréter et même à déceler. Pour l'essentiel, on continuait à parler de l'ouvrier du bâtiment comme d'un esclave arraché à sa terre natale : cela donnait une littérature de dénonciation, dont les accents paternalistes n'étaient finalement pas si éloignés des discours patronaux.

Ainsi, la tentation de forcer les faits s'analyse comme le produit d'un mélange de jugements préconçus et d'identifications à la parole donnée, dont la reproduction est vécue comme un gage de scientificité. Le plus dommageable est que, par un effet circulaire, l'accumulation de conclusions toutes semblables finit par valider encore davantage le sens commun et rend la rupture, tant empirique que théorique, toujours plus périlleuse : dans un tel type de processus, la société tend à ne plus donner à voir et à comprendre que ce qui confirme cette auto-validation. Sur d'autres terrains brésiliens, C. Geffray (1995) a bien montré comment ce déni du projet scientifique s'appuie sur des mythologies tenaces. Mais, si le Brésil fournit ici la matière pour illustrer un risque, il va de soi que ce dernier est tout aussi présent dans la sociologie que nous faisons de notre propre société. De façon générale, on ne s'en prémunit pas avec des recettes mais avec une disposition d'esprit critique qui porte sur tous les éléments qui constituent une recherche, de la simple observation au modèle le plus abstrait, en passant par les concepts mis en oeuvre et le regard porté sur sa propre position sociale face à son objet.

Lors d'un premier bilan de mes recherches (1991c, repris dans 1995d : 409-411), j'avais énoncé les principes, dont certains ont été évoqués plus haut, qui m'avaient semblé le plus à même de conjurer ce risque :

- principe de simultanéité des phases de l'enquête (principe discutable, comme on verra) ;
- priorité au qualitatif ;
- rejet des entretiens uniques ;
- maintien d'un certain degré de désordre et d'intérêt pour ce qui est périphérique au champ initial ;
- travail critique constant sur les mots ;
- principe de non causalité.

Par commodité et pour éviter de me répéter, j'organiserai maintenant la discussion sur ces principes autour de trois moments de la recherche, le projet, la collecte et l'interprétation, sans viser l'exhaustivité mais en insistant sur certaines des questions qui se posent. Cette décomposition est analytique et non chronologique, en accord avec le premier de ces principes, qui est d'éviter autant que possible d'organiser lesdits « moments » en phases successives.

Le projet : problèmes de langage

Lorsque le chercheur n'est pas un expert en service commandé, le choix du terrain doit beaucoup aux contingences personnelles : un milieu familial, des attaches sentimentales, une spécialisation ancienne, ou plus simplement une possibilité inopinée constituent souvent le point de départ d'une recherche. Toutefois, ces contingences agissent sous la contrainte de la demande sociale, laquelle, avec les progrès des appels d'offre et des programmes finalisés, se transforme toujours plus en demande institutionnelle. Si l'on reprend la comparaison avec la recherche au Brésil, où il n'existe pratiquement pas de corps de chercheurs dotés d'un statut, la situation française demeure privilégiée : la (toujours plus) nécessaire course aux contrats, pour souvent injuste et épuisante qu'elle soit, ne met pas en jeu – ou du moins pas encore – ce statut lui-même, mais seulement la possibilité de le valoriser et, de là, d'obtenir une reconnaissance sociale. Ce qui, au Brésil, est une activité secondaire mais cependant vitale (généralement pour les enseignants), sans cesse renégociée auprès d'agences financières comme le CNPq, est ici une activité officiellement reconnue comme telle, mais la contrepartie est qu'il faut trouver les moyens. Alors que dans un cas, on assiste à une prolifération de projets limités et courts – il n'est pas rare de voir des universitaires brésiliens avoir quatre ou cinq *pesquisas* en chantier –, dans l'autre, la tendance est plutôt à des regroupements plus lourds autour de thèmes reflétant les priorités données par les pouvoirs publics et, désormais, par cette manne d'importance croissante qu'est la Commission européenne.

Dans la pratique, notre sujétion financière n'a que peu d'incidences sur l'autonomie du chercheur au stade de l'enquête, tout en ayant le mérite d'inciter à la formation d'équipes cimentées par une problématique commune. Elle a toutefois le double désavantage, d'une part, de transformer le projet en un exercice formaliste (et parfois très pesant, en termes d'énergie déployée) où l'anticipation des demandes du financeur peut l'emporter sur une problématique réellement pensée et, de l'autre, de faire naviguer les soumissionnaires dans un espace terminologique préfixé en fonction du sens commun, des modes ou de la conjoncture politique (espace dont la validité conceptuelle sera heureusement souvent infirmée par les recherches qu'il a suscitées – j'ai ainsi participé à un contrat sur l'« exclusion » avec D. Fassin, qui venait de publier un article [1996] montrant le peu de scientificité de cette notion, et l'on peut faire l'hypothèse que le commanditaire n'est pas dupe non plus). Cela n'est pas sans conséquences méthodologiques sur le premier des outils mis en oeuvre dans le projet : le langage.

L'exemple des études sur le « secteur informel », qui ont fait dans les années soixante-dix et quatre-vingt l'objet d'innombrables contrats, illustre bien ces conséquences possibles. Quelle que soit l'épithète adoptée (« informel », mais aussi « non structuré », « marginal », « souterrain » etc.), l'approche sectorielle a été suffisamment dénoncée pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'appesantir (cf. Lautier, 1994 : 12 et 38-49). Il reste que des centaines d'enquêtes ont été effectuées dans le monde entier à partir d'une prénotion, dans un mouvement collectif d'auto-validation tel qu'il a été dénoncé plus haut. Mus par le souci de donner une légitimité à cette prénotion, nombre de chercheurs en ont, à la suite des experts du BIT, proposé des définitions critérogiques : par exemple, le « secteur informel » serait ce qui est de petite taille, ou *labour intensive*, ou encore en marge de la loi et du fisc etc. On en est arrivé à une entreprise de justification tautologique de grande échelle, où les critères retenus et les descriptions effectuées s'alimentaient sans fin : le « secteur informel » n'existait que parce que, ainsi identifié, il fallait qu'il existe. Tournant le dos – et pour cause ! – à ce qui serait une véritable définition théorique (par la position organique des activités visées dans la société globale), la communauté des spécialistes de l'informel est devenue la proie de ce syndrome du « dénominateur commun » que L. Wittgstein proposait de traiter comme une maladie des philosophes. M. Chastaing commente cette proposition : « Les malades se défendent : ils veulent définir *ce qui est commun*, en toute circonstance, à tout jeu : ils voudraient contempler l'essence de l'Art par laquelle communient tous les arts. Et ils attaquent : pour que nous appliquions un nom commun, comme "jeu" ou "art", à différentes activités, *il faut* que ces activités aient un dénominateur commun », et suggère le remède : « *Ne dites pas : "Il doit y avoir quelque chose de commun"* à toutes les substances, qualités ou actions que désigne un même mot, *mais regardez et voyez s'il y a quelque chose de commun*. Regardez le *fonctionnement* du mot (...) Apprenez à connaître, par des *exemples*, comment *travaillent* les mots » (in Bourdieu et al., 1968 : 191).

Dans cette entreprise de nivellement de réalités diverses, le plus grave est peut-être cette étonnante capacité du « secteur informel » à se relégitimer sans cesse sur la base d'un « je suis pensé donc je suis », tout nouveau projet d'étude sur le thème se justifiant par une fausse intention comparative et, par là, reprenant nécessairement une définition commune du « concept ». Mais, comme la disparité de ce qu'on met dans ce « secteur » s'impose nécessairement comme une évidence empirique – un ouvrier de *sweat-shop* n'est pas un vendeur de rue, un apprenti n'est pas un maître d'apprentissage etc. –, l'imposture sémantique s'est doublée, de manière quelque peu paradoxale, d'une démarche morphologique à base de classements fins, permettant d'entretenir l'illusion de savoir de quoi l'on parle tout en éludant le problème de ce qui est contenu dans la définition. En l'occurrence, l'association des termes « secteur » et « informel » est à elle seule déjà une conclusion qui engage toute une conception des systèmes socio-économiques, mais les conséquences de cette conception ne sont jamais explicites. Il s'agit d'une idéologie qui refuse de se voir comme telle. Qu'il soit contraire à l'esprit scientifique de se donner préalablement un hypothétique secteur pour en identifier ensuite les caractères, qu'il soit non moins malhonnête de le définir en négatif d'une forme ou d'une structure de référence, cela n'échappe certes pas toujours à ses zélés, qui

du coup y puisent une justification supplémentaire : « Le terme n'est pas satisfaisant mais je l'emploie parce qu'il est commode et que tout le monde le fait. »

Cette dérive, typique du positivisme (cf. *ibid.* : 89-93), a toutefois le mérite *a contrario* de nous interpeller sur les risques que font courir aux projets de recherche les vocabulaires mal maîtrisés. Bien d'autres pseudo-concepts, qui se signalent généralement par leur charge subjective, leur polysémie (notamment d'une discipline à l'autre) et leur sensibilité aux modes, se déclinent d'une manière semblable, avec pour trait commun de s'imposer comme allant de soi. Ils correspondent à ces « impressions » et « prénotions » dont parle M. Mauss dans son célèbre texte sur la prière, et qui l'amènent à rappeler cette évidence : « Définir d'après des impressions revient à ne pas définir du tout : car rien n'est plus mobile qu'une impression » (1968 : 387). De fait, on repère ces prénotions à la géométrie variable des définitions qui en sont proposées et par ce glissement abusif de l'abstrait au concret que dénonçait L. Wittgenstein. Il en va ainsi du mot « exclusion », cité plus haut, et de son inévitable antonyme « intégration », dont on voit bien pourquoi ils s'imposent en temps de crise (comme « secteur informel » d'ailleurs), quoique cela ne suffise pas à leur conférer une valeur conceptuelle. Dans le texte où il compare la genèse historique de notre « exclusion » et des termes nord- et sud-américains « *underclass* » et « *marginalidad* », D. Fassin montre comment, en s'imposant dans l'espace public, de telles notions « agissent en retour sur ce qu'elles prétendent désigner en toute neutralité », et conclut ainsi : « Le propre des "problèmes sociaux" est certes de se donner à lire comme des faits dont la réalité préexiste à leur énonciation et pour lesquels la seule analyse pertinente concerne les causes et les mécanismes qui les génèrent. Mais c'est alors le travail des sociologues, des anthropologues et des historiens de s'interroger sur les notions à travers lesquelles on pense le réel et de mettre en lumière non seulement la manière dont les hommes produisent le social, mais aussi la façon dont ils le représentent » (1996 : 67 ; 71). Il s'agit là d'un véritable risque politique que peut prendre parfois la sociologie, surtout quand les notions surgissent ou se forment dans la sphère du pouvoir. Le cas du mot très en vogue d'« intégration » fournit, quand on l'applique aux étrangers irréguliers, un exemple douloureux, par ailleurs symptomatique des tautologies fréquemment contenues dans les prénotions : si l'intégration d'un étranger se mesure à sa capacité à respecter les lois de la République, alors évidemment celui qui enfreint les lois sur le séjour ne saurait être « intégré » ; mais comme l'infraction a précisément pour objet final une intégration à la société française, le concept tourne en rond et n'a plus d'autre raison d'être qu'une stigmatisation *a priori*, en contradiction flagrante avec ce qu'il contient sémantiquement.

Bien d'autres exemples pourraient être développés, à partir de mots qui possèdent certes un sens théorique, mais seulement rattachés à un contexte concret, ou encore à un discours des hommes sur eux-mêmes : « communauté », « identité », « culture », « ethnie » par exemple. A propos de ce dernier terme, J. -L. Amselle invite à la « déconstruction » et remarque que des notions de ce type, « qu'utilise souvent l'anthropologie de façon non critique, c'est-à-dire en redoublant l'idéologie de la société dont elles sont extraites, ne sont en fait que des "formes symboliques" permettant la réunion de certains effectifs humains sous la bannière d'une

communauté imaginaire de sang ou de race, et cela notamment dans le cadre d'Etats » (1985 : 36). Si, depuis que cette affirmation a été faite, certains événements cruels ont abouti à une sorte d'auto-censure sur le mot « ethnique », il reste que des pans entiers de la réflexion sociologique, rejoignant en cela le sens commun, continuent d'alimenter la confusion des registres : l'« ethnique » serait un concept parce qu'il est un objet pour ceux qui s'intéressent à la manière dont les individus se représentent leur appartenance. Cette confusion est d'autant plus perverse que, précisément, c'est souvent au nom de l'ethnie que des groupes se combattent, ce qui révèle une réification des catégories imaginaires – ce passage d'une « illusion identitaire » à des stratégies parfois meurtrières a été magistralement analysé par J. - F. Bayart, qui parle pour sa part de « matérialisation » (1996). A cet égard, la « déconstruction » proposée par J. -L. Amselle me paraît devoir reposer sur une distinction analytique radicale, conforme à l'enseignement de J. Lacan, entre les champs du réel, d'une part et du symbolique et de l'imaginaire, d'autre part, quitte à ce que, au stade de la synthèse, la recherche en dévoile les interactions. Ce n'est pas le rôle de celui qui fabrique des concepts que de réifier l'idéologie de ses interlocuteurs, mais au contraire de dévoiler pourquoi cette réification peut survenir. Si, à propos des travailleurs du bâtiment au Brésil, je reprends l'exemple du mythe de l'« ouvrier-migrant », je constate que « migrant » n'est pas là un concept mais une idée qui reflète (y compris souvent parmi ceux qu'elle désigne, sous la forme d'un complexe d'infériorité) une unité fictive à partir d'un prétendu passé commun – ce que confirme l'usage habituel d'un terme péjoratif d'origine rurale (*peões*) pour nommer ces individus (cf. AM, 1992a ; 1995h).

Suivre le conseil de L. Wittgenstein et apprendre « à connaître, par des exemples, comment travaillent les mots », autrement dit faire un travail concret sur les mots, cet impératif est constant pour le chercheur. Une autre catégorie de concepts, différente de celle que je viens d'évoquer, peut aussi avoir une action paralysante au stade de l'élaboration du projet. Il s'agit de ces concepts dont une école de pensée semble avoir donné un fois pour toutes une définition, devenus ainsi en quelque sorte minéralisés et, de là, réfractaires à l'interrogation dans le cadre de cette école. A propos de deux d'entre eux – l'« Etat » dans la tradition weberienne et « la force de travail » dans celle marxiste –, j'ai fait l'expérience des risques que fait courir au travail empirique une fermeture sémantique exagérée. M. Weber propose de « concevoir l'Etat contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendique avec succès pour son propre compte *le monopole de la violence physique légitime* » et ajoute (argument d'autorité ?) que « en gros, cette définition correspond à l'usage courant du terme » (1959 : 100-101). On sait que, dans son esprit, cette « violence légitime » suppose que les dominés se soumettent de plein gré aux dominateurs, cela en vertu des trois principes de l'« éternel hier », du charisme et de la légalité. Mais deux termes de cette définition, « territoire » et « avec succès », posent problème car ils reviennent à admettre qu'un grand nombre d'Etats contemporains ne sont pas des « Etats » selon l'acception weberienne. A quel prix donner un caractère opérationnel – c'est-à-dire une valeur heuristique – au concept dans un territoire comme celui de la Colombie où l'autorité centrale (celle reconnue par l'ONU) est en concurrence avec au moins trois autres (les narco-trafiquants, la guérilla et les groupes

para-militaires, ces derniers souvent issus de l'Etat officiel) pour le monopole de la violence légitime ? Sans aller jusqu'aux cas de guerre civile, comment appliquer le concept aux nombreuses situations territoriales où l'Etat délègue, par impuissance ou par stratégie, la domination sur les hommes à des aristocraties se réclamant d'un droit divin (donc nullement weberien) ou à des groupes criminels de type *mafia*, lesquels, nécessairement et quel que soit le degré de la connivence entre les parties, désintègrent sa supposée légitimité ? Ce n'est pas tant ici la conception de M. Weber qui est en cause que l'usage mécanique qu'on peut en faire : le sociologue a clairement indiqué, à propos des trois principes susmentionnés, que « dans la réalité on ne rencontre que très rarement ces types purs », et parlé de « combinaisons extrêmement embrouillées de ces types » (*ibid.* : 103). Il reste que, sous couvert d'une définition par ailleurs historiquement marquée par l'expérience toute proche de la guerre et de la révolution russe (et, qui sait ? peut-être par l'intuition de l'inviabilité de la République de Weimar), on risque d'être désarmé pour comprendre des phénomènes politiques comme par exemple, pour m'en tenir à mes terrains, le mouridisme au Sénégal, le néo-coronélisme au Brésil ou la décomposition de certains Etats socialistes africains, où manifestement la clause du « avec succès » rend insuffisamment compte du réel. L'Etat, ou du moins l'acquisition ou le maintien de positions en son sein, peut y devenir un enjeu pour des groupes qui travaillent non « pour son propre compte » mais pour *leur* propre compte, ce qui m'amène à une objection complémentaire. Chercher en 1985, après la mort de S. Touré, un prototype d'Etat weberien en Guinée, c'était s'exposer à laisser de côté l'essentiel. Tout au plus cet Etat pouvait-il se repérer par un certain nombre d'attributions classiques (monopoles diplomatique, monétaire, militaire etc.) qui relèvent davantage du catalogue descriptif que d'une définition organique comme celle de M. Weber – encore que même ce repérage eût été réducteur. Toujours est-il que, dans une conjoncture de rupture brutale d'un contrôle centralisé, les débris du « monopole légitime » dont parle M. Weber prenaient une tout autre fonction : l'Etat était désormais, et simultanément, la bouteille à l'encre et une fabuleuse foire aux affaires, et ses agents mettaient ainsi la domination politique au service de ce qui en contredisait la légitimité. Il n'était plus que le lieu où transitaient les richesses, l'enjeu n'étant dès lors plus le pouvoir pour lui-même mais le pouvoir en ce qu'il permettait le contrôle et la prédation de ces richesses. Les gens ne désignaient-ils pas une des grandes sociétés (encore nationales) de commerce, sans cesse envahie de bureaucrates et de trafiquants, comme le « plus grand marché de Conakry » ? J'ai essayé d'en faire un modèle plus général (1986 ; 1987c), en proposant d'envisager *aussi* l'Etat comme une somme d'agents dotés d'intérêts propres toutes les fois que l'économie et la monnaie officielles se doublaient d'homologues parallèles : si je ne me suis pas complètement trompé, on admettra qu'il était préférable d'aborder le terrain avec un regard plus ouvert que celui qu'apporte une lecture unilatérale de *Politik als Beruf* – un texte où il est également dit (*ibid.* : 114) que, dans les revenus des fonctionnaires, les pots-de-vin ne sont qu'une « forme dénaturée », ce qui, pris à la lettre, interdit toute réflexion sur la fonctionnalité de la corruption dans certains systèmes. J. -F. Bayart a, à propos de l'Afrique et avec de multiples exemples, apporté une interprétation anthropologique de ce dédoublement de l'Etat, en avançant que les stratégies des « patrons de réseaux », orientées vers le captage, l'accumulation et la redistribution partielle des richesses

ne sont « comme telles (...), guère dissociables du processus de la recherche hégémonique » (1989 : 281).

Le recours *a priori* au concept de « force de travail », auquel l'économie classique accole ceux de « valeur de la – » et de « reproduction de la – », pose des problèmes semblables. Sans même entrer dans la discussion, qui n'est pas méthodologique, sur la caractérisation implicite de la force de travail comme une marchandise que contient l'énoncé de sa valeur (cf. Lautier, 1982), on peut voir que ce recours nécessite quelques précautions, en particulier quand on envisage d'étudier les mécanismes de la répartition des richesses dans des systèmes improductifs et les phénomènes de pouvoir qui s'y rattachent. C'est faute d'avoir moi-même dès le début « travaillé » sur le concept que j'ai pu avancer pendant un certain temps celui, très contestable de « travail gratuit » pour désigner un travail, celui des apprentis africains, qui n'était pas payé à hauteur de ce qui leur permettait de subsister. La notion de gratuité n'est pas anthropologique : on sait depuis M. Mauss qu'elle renvoie au mieux à une type d'échange contingent ou accidentel. Ce présupposé avait l'avantage de déboucher sur une énigme intéressante mais il n'en fournissait pas la clé : si ces apprentis travaillaient gratuitement, il fallait bien, puisqu'ils se maintenaient en vie, qu'une instance extérieure à la sphère productive supplée à leur entretien. Cette instance, en l'absence de toute prise en charge étatique, ne pouvait provenir que de la sphère domestique : mais alors, comment la parenté pouvait-elle accepter durablement ce marché de dupes ? La solution de ce problème, que je proposerai au chapitre de la composition du salaire, implique, d'une part, la mise en cause du caractère nécessairement marchand de l'échange capital-travail et, d'autre part, un questionnement sur la conception que se fait une stricte orthodoxie marxiste de la force de travail, dont elle admet que la rémunération a pour équivalent les biens nécessaires à la reproduction du travailleur : ce n'était pas le cas pour les apprentis-forgerons, mais est-ce jamais le cas ? En outre, cette conception ne concerne, *stricto sensu*, que le travail productif.

C. Meillassoux a apporté un développement décisif en incorporant à la formule les frais de subsistance des improductifs et en examinant les conditions respectives des reproductions simple et élargie – cette dernière, selon lui, étant seule créatrice d'un surproduit (1975 : 83-93). Mais quand, ultérieurement, il tentera d'appliquer ce modèle aux villes africaines, il en viendra à défendre une thèse contestable : celle de la « surexploitation du travail » dans les entreprises du « secteur microcapitaliste », auquel serait dévolu « le rôle d'employeur complémentaire et celui d'intermédiaire, de canal, par lequel est transférée la valeur, depuis le secteur domestique jusqu'au secteur capitaliste » (1981 : 45 ; 47). Ce qui ramène à la même énigme : si, comme il l'affirme, la force de travail surexploitée est « le produit d'un investissement de la cellule domestique » (*ibid.*), d'où viennent les richesses ainsi mises en mouvement par cette cellule ? Enfin, la notion de « surexploitation » pose problème car elle revient à admettre qu'il y aurait un taux « normal » d'exploitation. Or, à supposer que ce taux ait un sens dans un double système économique basé sur les transferts de valeur tels que les envisage C. Meillassoux, la réalité apporte, sinon un démenti, du moins une nuance : dans les ateliers que j'ai visités, la productivité était parfois si basse (quand elle n'était pas nulle lorsque les ouvriers restaient oisifs faute de commandes) et les prix de vente si élevés par

rapport à ceux des objets manufacturés de même usage qu'on aurait au contraire pu faire l'hypothèse contraire – à supposer qu'on accepte le paradigme – d'une sous-exploitation. Je retrouverai au Brésil une interrogation équivalente : dans le BTP, l'enjeu n'était pas toujours la plus-value, ni donc la « force de travail », comme telles, mais bien plutôt en tant qu'éléments symboliques permettant de capter une rente d'origine extérieure à la sphère productive.

Toutes ces réflexions visent donc aussi un autre concept d'usage courant : celui de « marché du travail ». Ce sont des termes commodes mais chargés du même sens : il y aurait toujours, sous l'emprise du capitalisme, un processus d'achat-vente de force de travail. Ces termes ont l'inconvénient de restreindre *a priori* les rapports de domination au contenu qu'ils tireraient de l'activité productive. Or, ce que l'enquête révèle le plus généralement, c'est que ce « marché » n'est pas le site d'une confrontation entre le possesseur des moyens de production et le « travailleur libre », selon la théorie qui s'attache à ce concept depuis K. Marx (*Le Capital* : I, 6). Aborder un terrain en appliquant mécaniquement les présupposés inclus dans ce concept, c'est prendre plusieurs risques : par exemple celui de ne pas voir qu'un salarié peut à la fois travailler pour son employeur et pour son propre compte ou, surtout, celui de s'interdire un examen, en termes de pouvoir, des procédures d'embauche et de fixation du salaire. C'est aussi mettre résolument de côté l'observation et l'interprétation des formes concrètes de mobilisation de la main-d'œuvre selon des modalités qui ne sont pas prévues par l'analyse classique du capitalisme et que, du coup, on sera tenté de qualifier d'« archaïques » : pire encore, confrontés à diverses formes de servitude contredisant trop évidemment l'idée d'un libre marché du travail, certains en seront amenés à parler abusivement de « féodalisme », voire d'« esclavagisme » et à refuser d'admettre que le capital est toujours prêt à réinterpréter, pour se les soumettre, des rapports sociaux qui lui sont théoriquement étrangers. J'y reviendrai au chapitre du paternalisme.

La collecte face au travail théorique

Principe de simultanéité

J'ai été amené à énoncer (1991c) le principe de simultanéité des moments de la recherche par réaction aux aberrations créées par le chronogramme-type brésilien décrit plus haut : on remplit des questionnaires, on accumule des interviews, puis on rentre chez soi pour examiner tout cela, au risque de s'apercevoir, mais trop tard, qu'on n'a pas (qu'on ne s'est pas) posé les bonnes questions. Résultat : bien souvent, c'est le complexe de la page blanche, les faits ne donnent rien à penser et l'on n'a plus que la solution, intellectuellement frustrante, d'en donner à lire le catalogue, le ciment théorique faisant défaut. Or c'est sur et par le terrain que les éléments de ce liant doivent surgir, que les matériaux commencent à s'agencer pour faire sens et que par un effet de retour cet agencement alimente l'enquête. En amont, une rigidité chronologique semblable peut également paralyser à la source le travail empirico-théorique : celle qui consiste à s'imposer de faire le tour de la bibliographie existante avant de se lancer

dans l'enquête, alors qu'on ne peut vraiment bien tirer parti de l'étude qu'à partir d'interrogations enracinées dans le concret – c'est un peu le défaut de la cuirasse de certains mémoires de DEA.

Cependant, formulé ainsi, ce principe peut porter à confusion car, dans la pratique, il n'y a évidemment pas simultanété. D'une part, l'existence de phases bien distinctes et successives peut être imposée par des impératifs d'urgence : il n'est pas toujours possible de mener de front l'observation empirique et l'élaboration théorique. D'autre part, on a de fait toujours une élaboration théorique initiale, puis des observations amenant une modification du premier schéma, lequel guide les observations ultérieures et ainsi de suite. Telle devrait être ce que j'ai nommé la « simultanété », alors qu'il s'agit d'une série de phases courtes qui se succèdent ou se chevauchent. Il s'agit d'un but vers lequel on doit tendre, du moins si l'on adopte une méthode qualitative. J'ai évoqué plus haut certains ressorts de cette discipline nécessaire. Parmi eux, la tenue d'un carnet de terrain me paraît être le plus efficace. Au dépouillement d'un questionnaire, à la transcription d'un enregistrement manque une dimension essentielle : celle de la compréhension intuitive. La tâche d'écriture personnelle, au contraire, permet déjà des choix, ouvre la voie à des rapprochements, restitue la part qui lui revient à l'observation et évite ainsi que les témoignages recueillis soient une somme d'éléments juxtaposés. A cet égard, les *Carnets d'enquêtes* d'E. Zola (1986), publiés juste avant mon départ au Brésil, ont représenté pour moi (et quoique je ne partage pas du tout le point de vue naturaliste) un exemple stimulant – c'est d'ailleurs improprement que l'éditeur de ces notes remarquables les qualifie d'« ethnographie » car ce sont bien plus que de simples relevés. Reconstituer une visite ou une situation d'entretien, c'est donner de la valeur à la façon dont les choses ont été dites autant qu'à ce qui a été dit, c'est aussi prendre en compte les difficultés du terrain et se préparer à les intégrer à la théorie. On apprend à cette occasion à ne pas se désoler quand il ne se passe apparemment rien, quand un entretien tourne court ou prend une forme stéréotypée. Enfin, il y a là le moyen de se débarrasser d'une philosophie du rendement aux effets paradoxalement contre-productifs : ainsi, en accompagnant des étudiants brésiliens sur leur terrain, j'ai pu voir que souvent, s'ils avaient obtenu une pleine cassette d'entretien, ils avaient le sentiment du devoir accompli et ne prêtaient plus aucune attention à ce qui se disait lors de la discussion de palier – là où précisément peut se dire l'essentiel, quand l'interlocuteur est libéré du devoir de répondre. (Je me souviens aussi que la première question que m'ont posée certains chercheurs brésiliens était celle-ci : « Tu as fait combien d'entretiens ? », associant ainsi implicitement la qualité à la quantité.) Il s'est trouvé que, lorsque j'ai voulu exploiter mes données, les notes de terrain ont été la matière la plus précieuse pour éclairer les transcriptions qui, sans elles, seraient restées presque vides de substance.

La simultanété reste toutefois un exercice acrobatique, non seulement parce qu'elle entraîne des difficultés dans la gestion de l'emploi du temps, mais par l'empreinte particulière qu'elle confère au travail théorique. Si, une fois l'enquête achevée, on arrive à faire un certain nombre de simplifications, celles-ci sont en principe voulues et maîtrisées en fonction de l'objectif final, qui est de proposer un modèle d'interprétation. Mais, au début de l'enquête, la question ne se pose pas dans les mêmes termes : s'il est, comme je le pense, indispensable de

commencer aussi vite que possible à construire, les éléments empiriques font encore trop défaut, tant en quantité qu'en variété. On s'expose donc à lancer des généralisations abusives et à formuler des hypothèses qui ferment le travail de terrain. Ce risque m'a en fait accompagné tout au long de mes recherches et c'est ici que le contrôle extérieur doit suppléer aux imperfections du travail autocritique – imperfections qui, quelle que soit l'honnêteté du chercheur, ont pour origine la nécessité absolue, à chaque instant de l'enquête, de se donner ces hypothèses pour bonnes : on ne travaille pas dans le doute absolu.

J'ai donc mis au point (moins par calcul que par un simple effet logique de ma méthode) ce que j'ai pris l'habitude de nommer un « procédé par exagérations successives », qui consiste à solliciter les objections d'autrui sur des résultats provisoirement outrés, cela dialectiquement jusqu'à ce que le modèle incorpore suffisamment d'informations contradictoires pour prendre légitimement une forme synthétique. Je crois pouvoir affirmer, cette fois sans exagération, qu'aucune discussion, aucun cours, aucune conférence et presque aucun texte (ce « presque » parce que les chercheurs ne se lisent et ne se commentent pas toujours mutuellement autant qu'il serait souhaitable) ne m'ont pas apporté au moins un élément essentiel permettant de rectifier une conclusion intermédiaire, notamment et tout particulièrement quand les critiques mettaient le doigt sur une vision partielle que j'avais de la réalité. L'exemple le plus récent est celui d'un brouillon de texte (1996i) où j'évoquais l'aliénation sociale des étrangers sans papiers en les comparant à des « bêtes traquées », puis d'un séminaire de l'URMIS¹² où j'avais traité de façon plus systématique de la question de la peur et de la souffrance chez les mêmes. Les observations à l'appui de ma démonstration n'étaient pas en cause, mais précisément le défaut de celle-ci était de reprendre, sans examen contradictoire, des informations toutes orientées dans le même sens et qui reproduisaient un certain misérabilisme de mes interlocuteurs, sans doute trop prompts à me dire ce que j'étais censé vouloir entendre. Si la souffrance est une réalité quotidienne chez les irréguliers, les remarques qu'on m'a faites sur les dangers de la « victimisation » m'ont permis de retourner au terrain avec deux hypothèses nouvelles et complémentaires : l'une, que l'on devrait toujours poser, portait sur les liens réels qui s'établissent entre les discours et les faits (ne se plaint-on pas en public parce que précisément on est engagé dans un processus de désir d'être reconnu ?), et l'autre concernait l'identification de tout ce qui, dans une situation de négation de sa personne, permet à quelqu'un de tendre à se réhabiliter comme sujet. De fait, à ce moment-là, la souffrance prenait une dimension historique et pouvait, non plus être traitée comme une donnée irréfutable, mais être rapprochée des politiques publiques et de leur plus ou moins grande efficacité. Dès lors, j'ai tordu le bâton dans l'autre sens et je suis parti à la recherche de tout ce qui pouvait contredire les premières conclusions. Il n'est donc pas inutile parfois d'exagérer, à la stricte condition toutefois que les conclusions excessives soient posées dans des termes qui ne brisent pas la dialectique mais au contraire l'alimentent.

¹² Unité de recherches (cf. *supra*, note 11) à laquelle je suis associé.

La ramification en réseaux : réseaux réels, réseaux de l'enquête

La méthode d'investigation adoptée est en elle-même la source de ces exagérations successives. Il s'agit de la ramification en réseau et du recentrage sur des informateurs clés. C'est une option résolument qualitative basée sur le postulat suivant : « Les réseaux d'informateurs que l'on se constitue pour les besoins de l'enquête sont pertinents pour étudier les réseaux réels de la cité » (1995d : 408). Autrement dit, si des personnes se connaissent et acceptent de se reconnaître mutuellement (y compris par des liens d'hostilité) sous les yeux du chercheur, c'est que leurs relations ont un contenu réel et non accidentel : comme postulat, ce principe n'a pas à être démontré, la seule condition épistémologique étant qu'il ne soit pas contredit par les déductions ultérieures ; il signifie aussi qu'on doit avoir le parti-pris, lorsqu'on s'est constitué parallèlement plusieurs réseaux, de mettre à jour les liens *a priori* invisibles ou niés. A cet égard, ce n'est certainement pas par hasard que j'ai toujours choisi comme terrain des villes ou des milieux de taille raisonnable où l'hypothèse que tout le monde avait affaire, directement ou non, à tout le monde était plutôt exacte.

Cette technique de déploiement, qui consiste à s'en remettre aux premiers interlocuteurs pour être présenté aux suivants, mérite discussion, car son application ne va pas de soi. Mais, auparavant, il faut préciser que ce n'est pas le réseau pour lui-même qu'on étudie, ainsi que le font certains psycho-sociologues ou ethnographes, mais l'ensemble des relations (de travail, de pouvoir, d'allégeance etc.) qui parcourent leurs mailles. L'observation, par exemple, de liens électifs ou agressifs, ou encore de positions dominantes ou marginales au sein d'un groupe ne présente pas un intérêt en elle-même, mais pour le contenu de ce qui se crée et s'échange. Il ne s'agit donc pas d'une démarche descriptive ou morphologique, mais compréhensive. Je voudrais maintenant soulever deux parmi les problèmes qu'elle pose.

Premièrement, la ramification en réseau suppose un point de départ et une série de translations. Le premier informateur, l'individu A, me présente par exemple à deux autres individus que je nommerai aB et aC pour indiquer l'origine du contact, lesquels me présenteront respectivement à leur tour à bD et bE d'une part, cF et cG d'autre part, et ainsi de suite. Le choix de A est un choix opportuniste et peut très bien introduire un biais originel : on a pris A parce qu'on vous l'a recommandé, auquel cas il y a un individu-souche antérieur à A, peut-être extérieur au milieu mais détenteur d'une opinion sur la manière d'entrer dans ce milieu ; ou encore, chose courante en anthropologie, A est un « chef », c'est-à-dire qu'il tient à la fois une position centrale dans le réseau et le pouvoir moral de permettre (voire de donner l'ordre) ou au contraire d'interdire aux interlocuteurs convoités de se prêter à l'enquête. Il est donc indispensable d'avoir une vigilance critique à l'égard des relations socio-politiques de ce premier contact, alors que ces relations restent encore à examiner. A ce stade, seules l'intuition et l'observation minutieuse de ce qui se dit (et surtout la supputation de ce qui ne se dit pas) permettent de surmonter tant bien que mal cette contradiction et de relativiser les premières informations en les plaçant dans un contexte de pouvoir – évidemment, l'expérience des terrains antérieurs diminue progressivement le risque de s'engager dans un réseau sans en pressentir toutes les particularités. La séquence de mes premiers contacts à João Pessoa peut fournir une illustration. Dans ce cas, un ami d'ami, extérieur au monde du

BTP, me présente à A, qui est un avocat spécialisé dans la défense des entreprises de construction aux prud'hommes (c'est celui-là qui me fera un jour la réflexion citée plus haut : « Vous vous rendez compte, un maçon à la tête d'un syndicat ! »). A m'envoie chez B et C, anciens dirigeants déchus d'un syndicat dont je connaissais encore très mal le fonctionnement : c'était les *pelegos* qui venaient d'être évincés par un nouvelle direction élus sur un programme de lutte de classes (cf. *supra*). B manque plusieurs rendez-vous et C, qui me reçoit très mal, se débarrasse de moi en me conseillant d'aller voir son ennemi D, nouveau président du syndicat, qui m'explique abondamment la situation politico-syndicale du secteur. Mais ce détour m'aura permis d'entendre deux sons de cloche et de relativiser les discours de D, ce qui ne serait pas arrivé si j'étais arrivé directement à lui. Par la suite D m'ouvrira la porte de deux réseaux, respectivement par l'intermédiaire de E, ouvrier dans une entreprise alternative organisée en coopérative fondée par le syndicat, et F, chef de chantier dévoué au syndicat mais détesté par ses ouvriers pour ses méthodes brutales de commandement, qui enjoint à ces derniers de répondre à nos questions. Il faudra de nombreuses semaines pour nous débarrasser de cette recommandation encombrante, face à des ouvriers qui nous percevaient à la fois comme des émissaires du syndicat et comme des espions de leur chef : ce travail même m'en apprendra long sur les mécanismes de domination dans la profession. Ainsi, corollaire direct du postulat énoncé plus haut, la constitution opportuniste d'une chaîne d'informateurs permet d'intégrer à l'enquête les raisons qui, notamment en termes de pouvoir, la rendent difficile. Il ne faut pas seulement demander à chaque maillon des informations générales (salaires, conditions de travail etc.) mais, plus essentiellement, une compréhension sur la nature profonde des liens qui l'unissent aux maillons voisins : c'est ainsi par exemple que j'ai commencé à voir que les réticences de nombreux ouvriers face à la nouvelle direction syndicale provenaient de rumeurs fantasmatiques sur ses intentions et ses méthodes, et que j'ai pu commencer un travail sur la question de l'ignorance en l'envisageant non pas, conformément au sens commun, comme un atavisme de la classe, mais comme un état créé et entretenu.

Mais cette méthode comporte aussi un risque de biais opposé au précédent, qui est celui de sélectionner des individus dont les relations affines feraient qu'ils auraient tous les mêmes propriétés. Si je poursuis l'exemple précédent, dans le chantier de E, tous les ouvriers interrogés étaient des militants actifs d'un syndicat aussi minoritaire encore que peu représentatif et, de plus, presque tous habitaient la même *favela*, réputée pour la combativité politique de ses habitants. Le biais n'avait cependant pas là de conséquences théoriques fâcheuses, à condition de l'identifier et d'en tirer parti : ce que je demandais à ces ouvriers, ce n'était pas une représentativité mais des explications sur le fonctionnement de la profession que je pourrais confronter avec des observations dans d'autres réseaux. J'insiste donc encore sur ce point : la déformation empirique n'est un problème que pour autant qu'on omette de l'intégrer à la recherche et de contrôler ses implications théoriques.

Dans le chantier de F, la question ne s'est pas posée dans les mêmes termes. Prenons les cinq premiers interviewés, V, W, X, Y et Z, en examinant les principaux caractères descriptifs de leur situation. Quoiqu'il ne s'agisse pas exactement, sur un unique chantier, d'une translation mais plutôt d'une séquence (V ne m'a pas présenté à W ni W à X etc., mais chacun a répondu parce que le précédent l'avait fait et que la confiance s'accumulait), on peut noter ces caractères sur le schéma suivant :

V	→	W	→	X	→	Y	→	Z
célibataire		célibataire		marié sans enfants		marié avec enfants		marié sans enfants
manoeuvre		manoeuvre		manoeuvre		qualifié		½ qualifié
polyvalent		polyvalent		bétonneur		ferrailleur		ferrailleur
originaire de P.		originaire de P.		originaire de P.		originaire de S.		originaire de P. ¹³
logé au chantier		logé au chantier		logé au chantier		habite J. Pessoa		logé au chantier
1er emploi à J. P.		1er emploi à J. P.		migration à Rio		migration à Rio		1er emploi à J. P.
toujours avec F		toujours avec F		fort <i>turnover</i>		toujours avec F		toujours avec F

Ce schéma simplifié (en réalité, au moins cinq de mes premiers interlocuteurs présentaient des traits tous semblables) montre à la fois l'existence d'un risque et le moyen de le contourner. Certaines régularités ne doivent pas tromper, quand elles sont liées au procédé : aux débuts de l'enquête, et pas seulement dans ce chantier, nous avons contacté une grande majorité de manoeuvres non qualifiés qui faisaient la navette hebdomadaire entre leur *brejo* natal et leur lieu de travail. Cela montrait – ce qui n'est pas une surprise – le rôle des liens d'origine (voire familiaux : par exemple, V et W étaient frères) dans les circuits d'embauche. Mais c'était aussi l'effet d'un choix commode qui, faute encore d'un réseau constitué dans les quartiers de la capitale, nous a poussé à commencer les entretiens le soir dans les baraquements, donc par définition auprès de migrants non stabilisés et, assez sûrement, auprès de manoeuvres. Avant de proposer des conclusions sur la corrélation entre la qualification, la situation matrimoniale et l'installation autonome à João Pessoa, il faut donc prendre la précaution de vérifier qu'il n'y a pas un effet de loupe. Il n'existe pas d'autre solution que la diversification, avec tous les recouvrements afférents, laquelle est un produit mécanique de la méthode des réseaux : en effet, comme veut le montrer ce schéma, un ensemble de caractères communs cesse d'être transitif à mesure que les séquences s'allongent et se multiplient. En outre, dès que l'on passe d'un site à un autre, la transitivité diminue (quoiqu'il puisse exister des boucles qui ramènent au point de départ). On aura peut-être deviné que Z est un protégé de Y. En 1987, engagé dans un processus de qualification pratique, il est son aide et c'est à ce titre que, malgré une réticence typique d'un ouvrier dont toute l'énergie est tournée vers une stratégie ascendante, il a consenti à répondre à nos questions (et il deviendra ensuite un contact privilégié). Quand

¹³ P. (Pilar) et S. (Sapé) sont deux localités du proche arrière-pays de João Pessoa, le *brejo*, site d'importantes migrations tournantes vers la capitale.

toute manière considérable, si l'on tient à suivre ses interlocuteurs, en application du troisième principe méthodologique énoncé plus haut – de déperditions ramène la courbe à un profil plus linéaire, d'autant que, d'une part, la progression géométrique se fait plus forte à mesure que l'on s'insère dans le milieu et que, d'autre part, la méthode implique toujours, à un moment ou à un autre, l'apparition de pistes vers de nouveaux réseaux – en l'occurrence, la tentation était grande de s'appuyer sur les individus contactés à João Pessoa pour aller visiter, d'une part, leurs parents et amis qui avaient émigré dans d'autres régions et, d'autre part, leurs compatriotes restés à la campagne ; et parmi les émigrants, on aurait aussi pu passer ensuite de ceux qui étaient dans le BTP à tous les autres.

Comment concilier un emploi du temps réaliste avec la nécessaire diversification évoquée plus haut, tout en évitant de froisser ses interlocuteurs par des absences prolongées ou des rendez-vous manqués ? J'ai avancé que « c'est une contradiction dont la solution est faite d'expédients, et qui pousse à privilégier les personnages centraux, dont il apparaît qu'ils ont la plus grande densité de relations » (1995d : 409). Il reste à maîtriser et surtout à faire un travail théorique sur ce recentrage, afin d'éviter de tomber de Charybde en Scylla, c'est-à-dire de retomber dans le problème des biais. Mon énoncé d'alors n'est pas satisfaisant, car il est subjectif (« il apparaît... ») et risque fort de masquer de simples réflexes de sympathie ou de commodité derrière l'argument méthodologique de la « densité des relations ». De fait, le chercheur étant un être humain, le recentrage en question a tendance à se faire tout seul, pour des motifs qu'il est néanmoins impératif d'explicitier – ou au moins de ne pas nier. Dans un réseau, on se donne quelqu'un pour centre, non pas par rapport à une « densité » abstraite de relations, mais pour le contenu particulier de tel ou tel ensemble de relations : contrôle des alliances matrimoniales, ou des échanges, ou des embauches, ou de l'accès au logement, ou de plusieurs de ces choses au sein d'un groupe déterminé. C'est donc l'examen de ce contenu particulier qui permet de caractériser précisément une position centrale. Par exemple, si dans un atelier ou un chantier, A fait office d'intermédiaire pour le recrutement de ses pairs B, C et autres, il est très possible que l'un de ces derniers soit au centre d'une autre relation, la gestion de l'épargne par exemple. Le choix des personnes centrales importe donc peu à la limite, à la condition expresse que ce travail de clarification soit incorporé à la recherche. Comme je l'ai dit à propos de ces membres de la caste des forgerons qui jouaient un rôle de pivot, cette question introduit déjà, à un niveau plus général, celle du modèle : il faut vérifier par l'enquête, auprès d'autres individus et groupes que ceux que l'on a retenus initialement, que la construction théorique s'applique, au moins dans ses grandes lignes, et que, en fin de compte, ces choix qui impliquent nécessairement une part d'arbitraire ont servi à élucider des mécanismes non pas contingents mais globaux.

Les réseaux ne sont qu'un support, qui peut être parcouru de plusieurs manières. Il me semble que les méthodes pour lesquelles le chercheur opte à cet égard ont une influence primordiale sur le contenu qui en émergera. Mon propre choix, qui a déjà été exposé, porte sur l'identification de rapports de domination et d'exploitation. Il implique donc de donner une place importante à l'observation, au suivi et au débat, sans lesquels les entretiens restent vides de sens. Ces derniers sont donc plus volontiers orientés sur un point particulier que non-

directifs – si même la non-directivité n'est pas un leurre. Ce choix nécessite également une information sur le cadre général qui conditionne le milieu étudié et reçoit en retour son empreinte : par exemple le système des hiérarchies sociales et des confréries au Sénégal en interaction avec la caste des forgerons, ou encore le régime foncier, la corruption et le clientélisme au Brésil rapportés à la structuration du secteur de la construction. Enfin, il s'inscrit, autant que le calendrier de l'enquête et la mémoire des intéressés le permettent, dans une perspective historique, qui seule permet de donner une valeur relative aux discours. Pour illustrer ce dernier point, on peut citer l'omniprésente question de la « crise ». Lorsqu'on fait une enquête ponctuelle, on s'entend le plus souvent dire que « les temps n'ont jamais été aussi durs qu'aujourd'hui » et que « autrefois, on vivait beaucoup mieux ». Le problème est que ces propos sont de tous les temps et que, en les prenant pour argent comptant, on s'expose à une démission de l'esprit scientifique. Ainsi, alors qu'on commençait à parler du « miracle » brésilien, un auteur affirmait ceci à propos des salariés : « Jamais leur revenu n'a été aussi bas, et il continue à baisser. Tout est devenu hors de prix. Au mécontentement des salariés s'ajoute celui des patrons etc. » (*Les Temps Modernes*, 1967, n°251 : 1852). Trente ans après, les plus anciens me décrivaient pourtant cette époque comme l'âge d'or. Et, au Brésil, l'essentiel de la littérature en sciences sociales pointe une dégradation des conditions d'existence si constamment catastrophique qu'on en vient à se demander comment il y a encore des survivants : on trouve des travaux qui annoncent sans rire des baisses de pouvoir d'achat de plusieurs dizaines de points annuels. Seul un travail dans la durée permet de restituer son sens à la crise, si elle existe, et aux témoignages sur la « crise » : ainsi, dans le BTP – a-t-on jamais vu le patronat du bâtiment ne pas se plaindre ? –, j'ai pu identifier, à un moment donné (en 1989), dans les plaintes de certains constructeurs une stratégie idéologique destinée à renégocier avec les autorités publiques les conditions des traditionnels arrangements qui les faisaient vivre et à s'opposer à la concentration accélérée du secteur. Dans ce cas, ironiquement, l'invocation d'une crise imaginaire a créé les conditions d'une véritable crise car la lutte de façade contre la corruption qui s'en est suivie a encore accéléré cette concentration et, ainsi, la ruine de nombreux de ces plaignants (1996a). Il ne s'agit donc pas, au contraire, de nier les situations de crise, mais de leur donner une signification historique. Les témoignages instantanés comme ceux qu'a recueillis le journaliste cité n'y suffisent pas, et beaucoup de travaux scientifiques font de même des conclusions sur des propos repris sans travail critique – l'étymologie de ce mot renvoyant, comme celle de « crise », à ce qui est décisif.

Statistiques et finalisme

Sur les réseaux, la recherche de régularités statistiques n'est manifestement pas adaptée, puisque ni le principe de l'indépendance des variables entre elles ni celui de la représentativité de l'échantillon ne peuvent être respectés. En outre, à titre personnel, et quoiqu'ayant reçu une formation de démographe, j'ai du mal à croire en la valeur démonstrative des nombres et encore plus à leur reconnaître la qualité heuristique que paraît leur accorder *Le métier de sociologue*, qui leur prête « la vertu négative de déconcerter les impressions premières » et

explique : « En mettant en pièces les totalités concrètes et patentes qui sont données à l'intuition, pour leur substituer l'ensemble des *critères abstraits qui les définissent sociologiquement* – *profession, revenu, niveau d'instruction, etc.* –, en interdisant les inductions spontanées qui, par un effet de halo, conduisent à étendre à toute une classe les traits marquants des individus les plus "typiques" en apparence, bref, en déchirant le réseau de relations qui se tisse continûment dans l'expérience, l'analyse statistique contribue à rendre possible la construction de relations nouvelles, capables, par leur caractère insolite, d'imposer la recherche des relations d'un ordre supérieur qui en rendraient raison. » (Bourdieu et *al.*, 1968 : 36, soul. par moi). Si, comme j'ai voulu le montrer à partir de mon expérience, le risque des inductions spontanées faites à partir d'individus apparemment typiques existe bien, il n'est pas certain que l'analyse statistique ne contribue pas à sa manière à ce même risque. Il paraît difficile d'opposer à l'intuition et aux fausses évidences des notions telles que la profession et le revenu, gratifiées de ce fait d'un statut sociologique. De telles notions, qui relèvent plus de la typologie empiriste que de l'analyse organique, quand elles donnent lieu à des quantifications, classent les individus à partir de traits supposés communs et font écran aux rapports sociaux réels. A ce niveau, rien ne les distingue des « totalités patentes » dénoncées dans le texte cité : ce ne sont pas des abstractions. Le revenu ramené à un chiffre, sans tenir compte de sa nature et de sa composition, est l'antithèse d'un objet sociologique : comme tel, il ne dit rien sur la place de son détenteur dans la société. Les experts brésiliens, qui ont l'habitude de faire leurs statistiques sur la base du nombre de SM (salaires minimums) mensuels gagnés – par exemple « moins de 1 SM », « entre 1 et 2 SM » etc. –, ont poussé très loin l'aberration puisque, selon leurs propres critères (il faut environ 4 SM pour survivre), plus de la moitié de leurs compatriotes ne devraient même pas exister : c'est donc, pour le moins, qu'il y a d'autres enjeux vitaux que le revenu mesurable et d'autres revenus que le revenu mesuré. Quant à la profession, notion qualitative qui ne se dénombre pas mais donne lieu à des comptages d'individus, c'est typiquement un concept qui sert à nier les rapports de classe. Nos CSP (catégories socio-professionnelles) des statistiques officielles, rappellent C. Baudelot et R. Establet dans une longue note, « présentent des inconvénients scientifiques majeurs », et « rien n'assure que chacune corresponde à une réalité sociale » (1971 : 67). Pourtant, invoquant la commodité, c'est l'instrument qu'ils choisissent à l'appui de leur analyse sur la bipartition de l'école capitaliste, réussissant le tour de passe-passe, après avoir dénoncé le procédé, d'agglomérer les différents CSP dans les trois catégories « prolétariat », « bourgeoisie » et « classes moyennes » – cette dernière notion étant par ailleurs dépourvue de tout contenu scientifique (*ibid.* : 72-83). Il apparaît donc que, au moins dans certains cas, la méthode statistique contribue à reproduire le sens commun justement fustigé par tous ces auteurs. Il ne s'agit pas de refuser aux dénombrements toute possibilité d'éclairer, voire de faire avancer le travail de recherche, mais de préconiser une méfiance de tous les instants quant aux catégories qu'ils mettent en oeuvre – comme du reste aux interprétations qu'ils suscitent. Dire cela – faut-il le préciser ? – n'est pas opposer un point de vue anthropologique à un point de vue sociologique, mais deux points de vue sociologiques dont l'un subit, malgré qu'il en ait parfois, une certaine contamination quantitativiste de la démographie.

Cependant, mes réserves renvoient à autre phénomène essentiel : le finalisme. Précisément, de mes études en démographie, j'ai retenu ce principe que nous enseignait R. Pressat : « Corrélation n'est pas causalité. » Or, le plus souvent, le travail statistique a pour fin d'*expliquer*, c'est-à-dire de raisonner en termes de causes et d'effets, alors qu'à mon sens le travail anthropologique a pour première vocation celle de *comprendre*, c'est-à-dire d'organiser les différents rouages d'un fait social en une mécanique unique, cohérente quoique contradictoire. Il ne s'agit pas d'une nuance mais d'un choix épistémologique, lequel dépasse d'ailleurs de loin la seule question du statut des chiffres. Ce choix peut être envisagé sous deux aspects. Premièrement, il n'exclut pas la question des causes, si présente dans la recherche historique. Il veut seulement dire que, contrairement à ce que semble énoncer E. Durkheim à partir d'une critique très juste de l'utilitarisme méthodologique, non seulement les fonctions ne peuvent pas se réduire à des effets ni l'interprétation à l'explication, mais il n'est pas démontré que le principe de l'« intelligibilité de la relation causale » (seulement mise en doute par les philosophes, dit-il), qui pour lui « ne fait pas question », soit un axiome des sciences sociales – E. Durkheim utilise là un argument d'autorité basé sur le syllogisme suivant, dont les deux prémisses sont discutables : la sociologie est une science comme les autres ; or les sciences expérimentales sont déductives ; donc la « proportionnalité entre la cause et l'effet » s'impose à la méthode sociologique (1967 : 89 ; 95 ; 126). Est posée dans cet ouvrage, en réponse aux tenants de la pluralité des causes, l'idée sécurisante qu'« à un même effet correspond toujours une même cause » (*ibid.* : 126-127), mais la problématique reste identique (sinon que la première thèse débouche sur un renoncement scientifique). Il y a place pour cette problématique, mais rien ne justifie à mes yeux son hégémonie car les faits sociaux ont ceci de particulier par rapport aux phénomènes de la nature qu'ils sont le résultat d'un enchevêtrement circulaire et dialectique de déterminismes qui naissent à l'intérieur de ces faits eux-mêmes, ce qui rend légitime l'interprétation fonctionnelle, définie plus haut comme la compréhension d'un mécanisme. Cela n'empêche pas une décomposition analytique à base d'enchaînements de causalités mais, passé un certain degré de complexité de l'organisation sociale, un fait n'est pas plus la cause d'un autre que le pignon (ou le ressort, ou la pile, ou l'huile) n'est la cause que l'horloge donne l'heure : tout au plus l'interprétation fonctionnelle peut-elle prétendre à bon droit chercher à savoir pourquoi cela marche ou ne marche pas. Deuxièmement, le principal écueil qui s'observe dans les sciences sociales, et singulièrement celles qui proposent des déductions statistiques, ne se trouve pas du côté de l'interprétation fonctionnelle mais bien dans l'établissement de causalités simplistes où intervient imparfaitement la règle selon laquelle $a \Rightarrow b$ seulement si l'on peut prouver la neutralité de toute autre variable, et où de surcroît, le plus fréquemment, a et b agissent mutuellement l'une sur l'autre.

Il ne s'agit pas seulement d'une question épistémologique ou, comme aurait dit E. Durkheim, philosophique, mais d'un problème pratique : comment s'opposer au causalisme mécanique¹⁴

¹⁴ « Mécanique » est pris ici dans le double sens : automatique et simpliste. L'adjectif prend donc une signification contraire à celle que je donne dans ce texte à « mécanisme » et parfois à (une) « mécanique », termes qui renvoient à des constructions complexes et, comme telles, stimulantes pour le chercheur comme elles

et à toutes ses dérives manichéennes sans réhabiliter la notion de fonction ? Ainsi, la littérature sociologique brésilienne, qui est pour une grande part le produit d'une problématique de dénonciation, a fréquemment tendance à présenter les caractéristiques et les actions de la population exploitée ou dominée comme des conséquences d'une oppression : la lutte des classes est réduite à un système causal. Il est étonnant de voir comment, au sens de la causalité près, cette littérature rejoint le discours de ses ennemis : par exemple, dans le bâtiment, le patronat dit que les salaires sont bas parce que les ouvriers sont bons à rien, tandis que le sociologue se contentera d'inverser la proposition. Ce qui interdit d'observer comment, pratiquement, ces ouvriers participent activement à la construction et à la reproduction des rapports sociaux tout en se jouant d'eux : notamment, le *turnover*, qui est généralement présenté comme une chose imposée du dehors par le capital, donne lieu à de savantes stratégies ouvrières, ce qui dialectiquement lui confère une consistance accrue (1989b) – je reviendrai sur ce point dans la deuxième partie. Rechercher à ce niveau une cause et un effet simples serait vain. A partir de cet exemple (il y en aurait bien d'autres), on remarquera que la méthodologie renvoie à une préoccupation de la *political correctness* des réponses théoriques : comment admettre, sans passer pour un naturaliste réactionnaire, que les opprimés peuvent être conduits à intérioriser et à anticiper mentalement, pour finalement s'y conformer, des situations où ils sont en position d'être toujours plus écrasés (cf. 1995h ; 1996j) ?

C. Dejours a consacré un développement intéressant à une question analogue à propos du passage de la psychopathologie à la psychodynamique du travail. « Les monographies cliniques publiées alors [dans les années 1950-1960] réfèrent implicitement ou explicitement, selon les cas, à un modèle causaliste (non sans le critiquer d'ailleurs, mais sans pouvoir s'en affranchir complètement) : les contraintes de travail pouvaient, postulait-on, provoquer des affections psychopathologiques. La recherche étiologique sur les causes et les mécanismes voyait avant tout le *travail*, notamment le travail industriel, comme un malheur socialement généré, délétère pour la santé mentale des travailleurs. (...) Mes propres travaux dans les années 70 (...) s'inscrivaient dans cette tradition et profitaient de cet héritage. Dans la compréhension que j'avais du rapport psychique des hommes au travail, l'organisation du travail – concept clé – était considérée comme une donnée pré-existant à la rencontre entre l'homme et le travail, comme un ensemble de contraintes massives, monolithiques, inébranlables, voire inexorables, ayant la pesanteur et la rigidité de la matière minérale », raconte l'auteur, qui montre l'importance du retournement théorique qui permit ultérieurement à la discipline de passer de la pathologie à la normalité, envisagée comme « le produit d'une *dynamique* humaine où les relations intersubjectives (...) occupent la position centrale » (1993 : 207-209). Cette dernière proposition a une portée qui dépasse son objet particulier : en refusant d'admettre qu'une réalité sociale puisse incorporer quelque « bloc irréductible » (ici, l'organisation du travail), elle oppose l'analyse dialectique à la vaine recherche d'un facteur résiduel dont se déduiraient pas à pas tous les éléments de cette réalité.

le sont pour l'horloger.

Cette critique du finalisme vise donc avant tout l'établissement mécanique de causalités simples et a-historiques. La citation précédente présente la normalité comme le *produit* de quelque chose, et ce mot a bien une valeur causale. Dans un texte sur les « formes temporelles de la causalité », F. de Conink et F. Godard estiment « insuffisant de critiquer le "pourquoi" au nom du "comment" », que « raisonner en termes de causalité n'implique en soi ni positivisme, ni déterminisme », et identifient justement « toute une rhétorique d'euphémisation » chez ceux qui refusent de raisonner ainsi : « Le texte sociologique est parcouru de toutes sortes de figures honteuses de la causalité » (1989 : 24). Sur cette remarque, je dois avouer sincèrement mon embarras, puisque je n'ai pour l'instant rien d'autre à lui opposer que les limites – que je crois vraies – énoncées ci-dessus. Sans connaître encore ce texte important, j'ai noté de mon côté, au retour du Brésil, que « ce serait certes une gageure de vouloir rédiger un rapport de recherches sans jamais utiliser des liaisons telles que "donc" ou "parce que" » (1991c : 39), qui sont bien des « figures honteuses de la causalité ». C'est une question qui demeure pour moi en suspens.

Les biographies

Une autre méthode, qui a acquis ses lettres de noblesse dans la sociologie française à partir des années soixante-dix, notamment grâce aux travaux de D. Bertaux, mérite d'être discutée. Il s'agit de ce qu'il nomme l'« approche biographique », termes préférables selon lui à ceux de « récit de vie », parce qu'ils mettent en jeu « non pas seulement l'adoption d'une nouvelle technique, mais la construction de proche en proche d'une nouvelle démarche sociologique » (1980 : 201). (Précisément, le texte cité de F. de Conink et F. Godard s'applique à l'interprétation des biographies.) Comme l'a rappelé U. Hannerz, les histoires de vie ont fait partie de la « batterie méthodologique » de l'école de Chicago entre les deux guerres, où elles s'associaient à d'autres procédés tels que l'« observation des phénomènes sociaux dans leur cadre naturel, mais aussi les entretiens informels, les enquêtes » (1983 : 51). Plus loin, le même auteur dit qu'« il n'existe aucune méthodologie autorisée pour décrire une réalité. Le travail de terrain doit être perçu comme protéiforme, s'adaptant sans cesse aux nouveaux contextes en modifiant les procédures établies, s'inspirant de la situation de terrain pour fabriquer de nouveaux outils d'analyse », et prend l'exemple de la richesse informative extraordinaire que peut apporter un simple album de photos (*ibid.* : 380-381). Je me reconnais dans cette citation mais il me semble que quant à la méthode biographique, en dépit de ses avantages, celle-ci continue de porter la marque pragmatique de ses origines, tant au niveau du recueil que du commentaire des matériaux ainsi récoltés, laquelle donne parfois paradoxalement une préférence exclusive et incontrôlée pour cette méthode. Ce qui vaut pour toute autre technique (le questionnaire, l'entretien centré, l'observation participante, la quantification etc.) vaut pour la biographie : le chercheur doit avant tout montrer en quoi sa méthodologie colle à son objet, autrement dit pourquoi l'outil retenu est absolument indispensable à l'élucidation d'une problématique particulière. On pourra objecter que cet outil ne sert pas seulement à l'élucider mais aussi à l'élaborer, et que donc le travail de questionnement passe par une série d'expérimentations, de tâtonnements méthodologiques : il

faut néanmoins qu'au bout du compte il apparaisse que l'outil n'était pas un but en soi et qu'il était bien ce qu'il fallait mettre en oeuvre – c'est ce que j'ai tenté de faire plus haut à propos de l'établissement de généalogies de forgerons sénégalais.

Or fréquemment – je ne parle pas ici de la théorie méthodologique mais des pratiques de terrain et je ne crois pas avoir toujours échappé entièrement à ma propre critique –, la méthode biographique participe plus d'une logique de confort que d'une adéquation à l'objet. Une quadruple commodité au moins. Premièrement, pour la mettre en oeuvre, il suffit de peu de choses : un magnétophone, l'aptitude à écouter en se taisant, du temps devant soi. Deuxièmement, s'il est préférable de constituer un réseau d'informateurs et d'assurer un suivi, cela n'est pas indispensable car, dans les entretiens, les interviewés sont pris hors de leurs relations sociales à un instant *t*. Lorsque toute la vie aura défilé devant le micro, il n'est pas nécessaire d'y revenir, et l'on peut passer au sujet suivant. Troisièmement, c'est une stratégie d'accumulation atomisée et linéaire (qui peut d'ailleurs être sous-traitée à un enquêteur, que l'on payera au kilomètre de bande) où l'on reporte à plus tard la tâche de voir ce qui fait sens ou non. Quatrièmement enfin, c'est, au stade de l'analyse, la tentation alternative soit de verser dans l'ethnographie et de laisser au lecteur le soin d'organiser intellectuellement les matériaux (de fait, certaines biographies sont très riches et exploitables en seconde main), soit de se livrer à la paraphrase en reprenant de manière pointilliste, mais dans un langage savant, les propos recueillis. Aux objections sur le confort s'en ajoutent d'autres, qui portent par exemple sur : la tentation du spectaculaire et de l'exotique, la recherche du récit qui « fait mouche » ou chargé d'émotion ; le privilège donné aux stratégies organisées et vécues comme telles, et donc le risque d'occulter les échecs, les éléments de hasard, les choses inavouables (on transfère au récitant le soin de construire et d'embellir) ; l'intervention de repères temporels (dates, événements) jugés *a priori* signifiants dans la biographie, même s'ils font écran ou servent de prétexte pour masquer un processus fondamental : ces dates et événements (un mariage, un licenciement, un voyage...), censés marquer de façon pertinente une carrière, peuvent bien n'être qu'une fausse sécurité théorique devant des évolutions complexes – par exemple, l'individu qu'on pousse à présenter un licenciement comme une rupture dans sa vie n'expliquera peut-être pas pourquoi il appelait depuis longtemps ce licenciement de ses vœux.

Ces dangers, qui ne sont pas propres aux récits de vie et peuvent se rencontrer dans tout autre type d'entretien, sont aggravés par les contingences d'un travail sociologique fondé sur la parole : d'une part, on croira obtenir un meilleur rendement auprès des personnages les plus bavards, voire les plus hâbleurs, tandis que le silence de ceux qui se dérobent n'est par définition susceptible d'aucune interprétation ; d'autre part, si l'on tient là, on ne se sera pas donné les moyens de confronter les témoignages (qui sont la vérité de l'interlocuteur et ont évidemment un intérêt comme tels) avec la réalité, et par conséquent l'on sera poussé à réifier – mais sans le dire ni même en être conscient – ce qui reste un discours. J'ai moi-même, surtout dans la phase initiale de mes enquêtes, demandé à des interlocuteurs de se raconter, principalement en application du premier confort énoncé ci-dessus : c'est un moyen facile pour le débutant de commencer une recherche mal problématisée, et c'est aussi un excellent

moyen d'aborder les gens. A partir de là, deux cas se sont présentés. Ou bien l'entretien est resté un événement ponctuel unique et sa matière n'a que fort peu contribué à la construction de cette « ethno-sociologie dialectique, historique et concrète, fondée sur la richesse de l'expérience humaine » dont parle D. Bertaux (1980 : 221). Ou bien ce moyen pratique pour approcher un individu et poser les premiers jalons de son itinéraire a été suivi de contacts réguliers en situation sociale (et non plus uniquement seul à seul dans une pièce devant un micro), et alors, par ses contradictions, par son évolution, par sa confrontation avec les actes et avec d'autres témoignages, le discours de l'homme sur sa vie donnait à « lire une société », selon l'expression de F. Ferrarotti (1983 : 53).

Ma discussion ne porte pas sur le principe d'une méthode mais sur l'idée qu'elle irait de soi en toute circonstance, qu'elle se suffirait à elle-même et qu'y recourir ne mériterait pas d'autre justification que la référence aux meilleurs travaux qui se sont appuyés sur elle. Pour ma part, j'ai pu observer à de nombreuses reprises – ce qui est dû sans doute en partie à une maîtrise insuffisante des techniques d'entretien – que des informations cruciales sur la vie d'un interlocuteur n'avaient été obtenues que bien après le récit biographique et dans un autre cadre, celui du bavardage informel par exemple (et même, la classique discussion de palier, une fois le magnétophone rangé, fournit l'exemple le plus commun). Précisément, le formalisme de l'entretien d'enquête qui s'annonce comme tel présente le danger virtuel d'amener des paroles convenues ou stéréotypées et de pousser l'interlocuteur à anticiper ce qu'il croit (à juste titre souvent) que l'on veut entendre. Il en va ainsi des interviews qui démarrent sur les souffrances passées ou actuelles, et où sont occultés tous les riches systèmes de défense, de ruse, de plaisanterie, de jeu etc. qui rendent tolérables des situations d'oppression. Je me souviens d'un manoeuvre du BTP qui m'avait donné spontanément un récit de vie particulièrement larmoyant (« je vais vous raconter comment, de tous mes frères, c'est moi qui ai le plus souffert ») et d'une significativité anthropologique très limitée au premier degré, et qui avait omis de me dire qu'il n'était là qu'en passant et que sa passion, c'était la cuisine : le jour où il quitta la construction pour la restauration, j'ai eu le bénéfice d'informations aussi détaillées qu'essentielles, rapportées dans l'hilarité, sur les pratiques collectives de vols dans les chantiers publics. Je me suis retenu de lui reprocher de ne m'avoir pas dit tout cela plus tôt, et il est fort probable que, dans son esprit, cela non seulement ne m'intéressait pas en tant que chercheur mais aurait pu nuire au premier personnage qu'il s'était forgé pour mon regard. On doit donc avoir en tête que le récit biographique comme l'entretien, s'ils se font en situation d'enquête, peuvent engendrer des phénomènes de censure et méritent donc d'être associés à d'autres approches. Je me souviens aussi que notre présence sur les chantiers à l'annonce des pluies était parfois le prétexte à de longues évocations de souvenirs de chasse et de pêche, de chapardages, de souleries et de bagarres au village, dont la matière, mine de rien (c'eût été tout briser que de sortir stylo et carnet), en disait beaucoup plus sur le passé collectif de chacun que des entretiens séparés. D'ailleurs, la tournure que prenaient ces discussions renvoie naturellement, comme je l'ai dit plus haut, au caractère collectif de nos rencontres elles-mêmes. Exercice individuel par excellence, la biographie ne rencontre-t-elle pas une limite dans ce qui fait la spécificité de l'analyse sociologique et anthropologique ?

Ailleurs, F. Ferrarotti définit très bien la condition de validité d'une biographie : « Les déclarations personnelles échappent au subjectivisme – impressionniste, imprévisible, gratuit – dans la mesure où elles se rattachent et se soudent aux situations objectives, aux données concrètes dans lesquelles l'interviewé ou le "narrateur" vivent. Ces situations, ces données constituent le cadre, le point de repère, le pôle dialectique des biographies. Quand on n'éclaire pas le rapport dialectique, on tombe dans une juxtaposition banale du donné et du vécu qui garde parfois une certaine efficacité sociographique ou descriptive, mais qui est dénuée de toute valeur de connaissance ou de toute capacité prédictive » (1980 : 238-239). C'est précisément l'écueil de l'empirisme qui doit être évité. Dans un article consacré aux « plusieurs façons d'être ouvrier » dans une brasserie togolaise, M. Agier et T. Lulle classent, « dans une perspective ethnologique globale visant à restituer le travail dans l'ensemble de la vie des personnes », les trajectoires biographiques des salariés autour de deux pôles : les « héritiers », dont la salarisation et la mobilité « s'appuient sur un fonds lignager structurant, qu'ils valoriseront plus ou moins », et les « prolétaires », pour qui l'insertion professionnelle et l'itinéraire privé « semblent se dérouler à partir d'un détachement des cadres ethniques d'origine », ce qui implique une identité à la valeur travail différente (1987 : 216-217). Cette démarche me paraît donner un véritable contenu aux vies correspondantes, non seulement parce que ces dernières sont ainsi incorporées à des mécanismes généraux de structuration sociale (où toutes les instances interviennent : le travail, le lignage, le paternalisme patronal, le syndicat unique, l'Etat), mais aussi parce qu'elles sont rattachées, en tant qu'itinéraires concrets (donc imparfaitement typiques) à des pôles qui, eux, sont des abstractions. En général, pour ma part, la biographie (ou plutôt le travail sur les biographies) est surtout restée un instrument non destiné à publication : le meilleur profit que j'ai pu tirer des histoires individuelles a été d'esquisser des profils de personnages contrastés au regard d'événements marquants (migration, qualification) ou de leur place dans le processus productif et les systèmes de pouvoir. Des personnages non nécessairement réels mais reconstitués à partir de traits saillants empruntés aux différentes biographies, et que l'on pourrait qualifier de vraisemblables. Ces personnages permettent en retour, s'ils sont correctement dessinés, d'alimenter plus théoriquement les relevés ultérieurs sur le terrain. Ceci m'amène à la question du modèle.

Le modèle : analyse et interprétation

En décrivant plus haut le procédé de l'analyse thématique, j'ai évoqué succinctement la manière dont le modèle semblait surgir naturellement comme un relief au dessus des fiches. L'image de cette troisième dimension m'est venue à l'esprit par analogie à une construction qui sortirait d'un plan : mais elle a ses limites car, contrairement à ce qui arrive dans les contes de fées, la métamorphose de l'un en l'autre ne vient pas d'une baguette magique, mais d'un travail toujours difficile, parfois confus et souvent douloureux. S'il s'agit bien de construire, les matériaux disponibles se présentent rarement en qualité et nombres suffisant – d'où le principe de simultanéité qui commande d'en chercher d'autres, et plus perfectionnés –, et celui qui les met en oeuvre dispose d'un savoir-faire encore inadéquat puisque c'est

seulement au terme de ce processus qu'il aura une vision claire de l'objet à façonner. En attendant, il ne peut que compter sur les ressources de son intuition et de ses connaissances générales héritées d'expériences analogues. La simultanéité commande aussi de ne pas planifier l'analyse et l'interprétation comme deux étapes se succédant, alors que pourtant le détour analytique paraît s'imposer au sens pratique. J'ai dit enfin le rôle que, dans mon cas, avait pu jouer l'urgence d'une demande extérieure (une conférence à faire, un article à rendre, une thèse à soutenir) dans le déclenchement de cette élaboration. Par quels moyens cette dernière se fait-elle ? Avant de proposer une réponse, je voudrais préciser, pour montrer à quel point l'interaction permanente de la collecte, de l'analyse et de l'élaboration du modèle me semble décisive, que cela ne fonctionne pas toujours : si, pour certains étudiants, le procédé que je leur suggérais les a aidés à débloquer une situation de silence théorique, parfois au contraire, l'inadéquation des matériaux ou de la problématique était telle – du moins est-ce ainsi que je me l'explique *a posteriori* – que, pour reprendre l'image du début, rien ne sortait de leurs fiches.

Ce travail commence dans le choix, puis continue par le choc des thèmes retenus. Que l'on travaille sur une synthèse générale ou sur un thème particulier ne modifie pas la méthode, puisque dans ce dernier cas, ce thème se subdivise lui-même une série de thèmes et, qui plus est, le modèle vise à interpréter un mécanisme total : disons seulement qu'alors, la loupe est posée sur un aspect déterminé de la réalité sociale, dont elle donnera plus de détails propres à éclairer les autres aspects. Par exemple, si je prépare un texte sur la perception du système de castes par les forgerons sénégalais, ce texte doit, sans le contredire, incorporer comme en filigrane un modèle global de l'ensemble des relations internes et externes de ce groupe, qui aurait été présent également dans un texte sur l'apprentissage, les relations matrimoniales ou toute autre question plus précise au sein du même groupe.

Les thèmes sont des mots et, comme tels, désignent selon des dosages divers (qui peuvent aller théoriquement des proportions 0-100% à 100-0%) des choses et des idées. On sait, en tout état de cause, qu'en sciences sociales ces mots sont chargés d'un sens souvent inexplicité et que leur neutralité est une fiction : ce que j'ai dit précédemment à propos des notions et des concepts reste ici valable. Il n'est cependant pas toujours possible de se donner une définition préalable, au risque d'enfermer la recherche dans une circularité tautologique. Mais, qu'on le veuille ou non, une définition implicite existe bel et bien. On a donc besoin de passer par une série de définitions approximatives et, surtout, ouvertes, et d'exercer un contrôle constant sur l'usage que l'on fait de ces mots à mesure que l'analyse progresse, ceci afin de débusquer présupposés et connotations cachés. Ce travail, parfois pénible parce que déstabilisant et jamais achevé, finit par s'incorporer à l'élaboration du modèle, qui en dépend.

Pour reprendre l'exemple précédent, si je dis : « Je vais étudier la caste des forgerons », c'est une conception de la stratification sociale que je mets déjà, peut-être sans m'en apercevoir, dans cet assemblage. Pour le mot « forgerons », quoique la proportion chose/idée soit forte (on sait bien ce que c'est qu'un forgeron, n'est-ce-pas ?), je ne tarderai pas à m'apercevoir qu'il inclut aussi les bijoutiers, et également les épouses de forgerons qui sont potières, coiffeuses etc. ; mais je risque tout de même d'écarter de mon analyse les forgerons honteux,

les reconvertis, les exogamiques etc. La vigilance s'impose donc pour le mot le plus objectif en apparence et je l'ai appris à mes dépens puisque certains forgerons de Kaolack (les « vrais »), mécontents d'une concurrence qu'ils jugeaient illégitime, employaient aussi ce mot pour désigner des métallurgistes non castés, voire des serruriers, des mécaniciens etc. Donc, le terme vise tantôt un métier, tantôt une condition sociale, ce qui m'oblige à questionner mes interlocuteurs pour savoir ce qu'ils entendent par là. Je débouche ainsi sur le mot « caste » : de ce mot beaucoup plus idéologique (qui n'existe d'ailleurs pas dans la langue wolof, ce qui en soi est déjà une incitation à travailler sur la définition), le choix reprend un ensemble de thèses sur la hiérarchie et la stratification sociale, en général dans la mouvance culturaliste de l'oeuvre de R. Dumont (1966 ; pour une critique du concept de caste appliqué aux Indes, cf. Meillassoux, 1973). De fait, on peut lire plusieurs travaux sur les castes au Sénégal où la définition classique que l'auteur s'est donnée de la caste fait que les conclusions étaient déjà inscrites dans les prémisses sémantiques (j'en ai proposé une nomenclature critique dans ma thèse). Pour ma part, c'est parce que je n'étais pas satisfait par une certaine absence de rigueur de la littérature que je me suis attelé à une critique des catégories : pourquoi par exemple le sens commun employait-il le mot « casté » seulement pour définir les gens de métier, réputés inférieurs (les gens de caste supérieure devenant ainsi des « non castés »), tout en admettant qu'il s'agit d'une stratification de la société tout entière ; pourquoi le même sens commun opposait-il souvent les « gens de caste » aux « hommes libres », alors que ces gens ne sont pas de condition servile ; pourquoi enfin, devant une telle polarité, les victimes de cette hiérarchie sociale étaient-ils les premiers à revendiquer leur condition de « castés » et les interdits matrimoniaux qu'elle suppose, alors que la définition hiérarchique plaide logiquement en faveur de stratégies d'alliances hypergamiques ? C'est cette critique qui m'a permis de proposer une modélisation sur le cas des forgerons (1982a). Sans entrer ici dans le détail, l'idée était que ces forgerons mettaient toutes les ressources du conservatisme social au service d'un déploiement économique, maintenant leurs monopoles traditionnels tout en conquérant de nouveaux espaces de monopoles dans les professions non réservées. Méthodologiquement donc, les questions posées aux définitions débouchent sur le modèle.

Puisque l'exploitation thématique ne peut pas se passer de désigner provisoirement, il faut naviguer avec pragmatisme entre deux écueils : la définition close et la définition vague. Voici un procédé tel que je l'ai testé. On prend deux ou trois transcriptions d'entretiens (ou extraits du carnet de terrain) le plus différentes possibles, choisies sur la base d'un souvenir : les entretiens avaient donné l'impression d'une grande richesse, ils avaient suscité beaucoup d'interrogations nouvelles et créé une sensation, non encore intellectualisée, de rapprochements possibles avec d'autres données. On note systématiquement l'ensemble des thèmes abordés sur des fiches séparées, sans élimination, et en laissant momentanément de côté le problème de la définition. Précisément, si les textes ont été bien choisis, c'est ce problème qui surgira naturellement à mesure qu'on progresse dans leur lecture et leur confrontation. Pour mettre les chances de son côté, on n'hésite pas à enregistrer plusieurs thèmes à partir d'un seul fragment de texte ; et par la suite, au moment du dépouillement de l'ensemble des données, on n'hésitera pas non plus à reporter une unique information dans autant de fiches que nécessaire.

Voici un exemple, reconstitué schématiquement pour les besoins de l'exposé. X m'a dit : « J'ai appris le métier chez N. » Je note « apprentissage » et « métier » ; Y m'a dit : « Je me suis formé chez M. » Je note « formation », en faisant l'hypothèse que ce n'est peut-être pas la même chose que « apprentissage » ; Z m'a dit : « J'ai commencé à travailler chez P, mais j'ai fini par partir parce qu'il ne me donnait rien pas et qu'en plus il ne m'apprenait rien. » Je note « salaire », « exploitation » et « *turnover* », mais je ne renote pas « apprentissage » ni « formation », puisque ces fiches ont déjà été ouvertes – pour l'instant, il s'agit de constituer le fichier, non de l'alimenter. En appliquant cette méthode au Brésil, je suis arrivé à environ quatre-vingt thèmes, ce qui n'est pas maniable et donne des fiches de taille inégale. Les fiches par thème ont donc regroupé les occurrences renvoyant à un même contenu, ce qui est un pari qui se fait à partir du contexte des passages d'entretien. Dans l'exemple précédent, emprunté à l'enquête sénégalaise, il est apparu rapidement, comme je l'avais pressenti, que les termes « formation » et « apprentissage » n'avaient pas le même sens et qu'ils devaient être gardés tous les deux : ils acquerraient déjà un statut de pré-concepts, c'est-à-dire qu'ils cessaient d'être entièrement descriptifs. Le premier renvoyait à un processus concret d'acquisition (d'un savoir technique, mais aussi, ultérieurement, par confrontation avec d'autres thèmes, d'une connaissance des règles du jeu commercial) ; le deuxième, qui se référait à une supposée institution, incluait en fait le premier mais il était plus vaste et comprenait notamment l'apprentissage de la soumission, de l'habileté, de la dissimulation. En fichant le témoignage de Z, je m'aperçois donc qu'il doit figurer (négativement) sous la rubrique « formation », bien sûr dans la rubrique « exploitation », mais aussi dans la rubrique « apprentissage » parce que, même s'il n'a rien appris, c'est bien comme apprenti que Z a été pris par P. Le moment des rapprochements est venu : la fiche « apprentissage » se subdivise en « apprentissage/formation » et « apprentissage/exploitation ». On peut commencer à mettre en place un premier fragment du modèle en formulant que l'apprentissage, comme institution, se présente comme une combinaison, à des degrés variables, de ces deux phénomènes. L'élément dialectique interviendra après, de la confrontation avec d'autres thèmes tels que la dépendance ou la spécialisation, ainsi que de la lecture critique de travaux insistant unilatéralement sur l'aspect « formation ». C'est d'une façon identique – il est vrai à la suite des acquis de la recherche au Sénégal sur le pseudo-salaire – que la fiche « salaire » des enquêtes sur le BTP brésilien m'a permis, à l'occasion de ce dépouillement analytique poussé, de constater que ce terme était impropre et incluait des prestations de nature différente mettant en jeu des rapports sociaux sensiblement éloignés du rapport contractuel classique (cf. *infra*, 2ème partie). En conservant par commodité, mais avec un sens différent du sens classique, le mot « salaire », la fiche correspondante comportera une série de discriminations qui ont déjà une portée anthropologique : fixe/occasionnel/différé, régulier/épisodique/instantané, contractuel/discretionnaire, en monnaie/en biens (accordés/volés/fabriqués), vital/accessoire, réel/symbolique etc. On aboutit ainsi, en paraphrasant la formule de K. Marx, à une sorte de plus-value théorique issue d'un cycle D – A – D' : décomposition – agrégation – nouvelle décomposition.

L'analyse thématique peut en partie se passer de fiches si le cerveau reste entraîné, mais cette discipline a l'avantage d'imposer un contrôle rigoureux des mots et d'accélérer l'émergence

de concepts opérationnels. Elle permet aussi de confronter ces concepts aux propres termes qui ont été utilisés par les locuteurs, donc de poser correctement le problème délicat des relations entre le discours et le réel et de commencer à travailler sur l'imaginaire, non plus pour reprendre au premier degré une information, mais pour voir ce qui fait qu'elle a été formulée de telle ou telle manière et à quelle réalité elle correspond. Un propos, courant chez les ouvriers du bâtiment brésilien, tel que : « Je suis ici parce que je suis ignorant » (fiche qui peut provisoirement être appelée « ignorance ») prend un sens dans la confrontation d'un fait (il ne sait ni lire ni écrire, il n'a aucune qualification spécifique dans sa profession – fait qu'un rapprochement avec une autre fiche infirmera peut-être) et d'une idée qui apparaîtra lors du dépouillement des discours patronaux ou des observations de la rue, à savoir qu'ils méconnaissent les savoirs du *peão* de la construction. Dès lors, la fonctionnalité d'un tel propos pourra apparaître : même quand l'ignorance cesse d'être, le mythe correspondant continue d'alimenter la reproduction sociale du milieu. Ce que l'on testera auprès des autres témoignages afin de voir s'il s'agit d'une loi, et au prix de quels infléchissements c'en est une.

En effet, le cycle D – A – D' ne suffit pas à construire le modèle : il offre seulement un affinement conceptuel en interaction avec la formulation de nouvelles hypothèses. Le travail de construction s'effectue maintenant sur la base du procédé par exagérations successives dont j'ai parlé plus haut . A ce stade, il n'y a plus de recette purement technique mais un exercice qui fait intervenir la mémoire et l'intuition. Il s'agit, par une série d'allers et retours entre des informations qui semblent présenter des affinités théoriques pertinentes, d'établir un nouveau cycle F – R – F' : lignes de force – lignes de rupture – nouvelles lignes de force. D'abord, on recherche des régularités (ce sont les « lignes de force ») à partir de données convergentes et jugées assez représentatives de l'ensemble des observations pour permettre de formuler des lois générales – c'est proche de ce que C. Meillassoux nomme une « sélection » (cf. *infra*). Ensuite, on repart à la recherche de tout ce qui paraît contredire ces lignes de force : c'est sans doute, dans les deux sens du terme, la phase la plus critique car elle impose le parti-pris intellectuellement inconfortable de prendre le contre-pied de ce qu'on vient d'énoncer. C'est là, dans ce travail déroutant, que la puissance d'occultation des discours (y compris celui du chercheur) oppose la plus grande résistance au travail scientifique, c'est là aussi que la tentation d'omettre telle information gênante s'insinue constamment – d'où l'intérêt déjà évoqué de provoquer le regard d'autrui, souvent plus prompt à déceler ce qui ne va pas dans un modèle d'interprétation. L'établissement de lignes de rupture se fait à partir de l'identification de trois ordres de faits pouvant opposer une résistance aux lignes de force : les anomalies (ou aberrations), les mystères et les anomies (ou exceptions). La différence entre ces trois ordres est parfois ténue – le mot « mystère » fédérant le tout – mais il faut la faire pour ne rien laisser au hasard. Reprenant encore l'exemple de l'ouvrier brésilien dans la construction, je qualifierai : d'« anomalie » la forte fréquence de situations où le classement professionnel ne correspond pas à la qualification réelle ; de « mystère » la question de la reproduction de la force de travail dans un régime de bas salaires ; d'« anomie » le comportement de certains ouvriers qui vont au devant de la faute au lieu de contourner la brutalité des rapports sociaux du chantier par la ruse ou la négociation – arme plus classique. Mais la distinction reste purement heuristique et, comme tout cela a vocation à être interprété,

on doit enfin apporter les transformations nécessaires au modèle initial, et ainsi de suite si de nouveaux constats contradictoires le rendent nécessaire (la phase F – R amenant par ailleurs souvent un élargissement du champ d'investigation).

Voici comment un tel cycle a pu s'appliquer à mes enquêtes complémentaires sur la corruption dans le BTP au Brésil en 1992 – en précisant que cela ne s'est pas fait grâce au dépouillement thématique proposé plus haut, mais de manière plus désordonnée quoiqu'en conformité avec le procédé. Lignes de force (provenant elles-mêmes d'un cycle parcouru dans la recherche précédente) : la corruption n'est pas, dans les relations entre cette profession et l'Etat, un phénomène accidentel mais structurel ; son développement, qui renvoie au caractère largement improductif des plus-values de la branche, engage toutes les forces de la société et paraît prendre une allure exponentielle ; elle relègue au second plan la question de l'amélioration des capacités productives de l'équipement et de la classe travailleuse ; elle scelle une unité d'intérêts *de facto* mais instable entre les protagonistes et se reproduit dans une succession de crises débouchant sur le réajustement des positions respectives ; ces crises ne se donnent pas pour ce qu'elles sont et n'entament pas la loi du silence ni la respectabilité des partenaires (1991b). Il s'agit donc, pour l'essentiel, d'un modèle de fonctionnement rentier d'un système socio-politique, applicable à d'autres cas. Lignes de rupture, c'est-à-dire réalités rebelles à cet énoncé : d'abord le constat méthodologique que, quand il s'agit d'un « fléau » méritant d'être combattu, on dit toujours qu'il « prend une allure exponentielle » (méfiance donc, car c'est peut-être seulement qu'on s'en préoccupe davantage) ; nous sommes dans une situation de crise en 1992, mais la reproduction de la corruption n'est plus assurée ; fait nouveau, l'offensive contre les pratiques concussionnaires¹⁵ des agents publics et des politiciens provient des constructeurs, et la loi du silence est brisée ; l'honneur et l'identité des intéressés est en jeu ; le problème du respect et de la professionnalisation des ouvriers est pour la première fois posé collectivement par le patronat, ainsi que celui de la modernisation de l'appareil productif. Lignes de rupture sur ces lignes de rupture (ce qu'on pourrait présenter comme un cycle intermédiaire R – R') : ce ne sont pas tout les patrons qui parlent, mais un segment particulier, difficile à identifier mais apparemment lié à l'immobilier privé de taille moyenne et aux commandes publiques *idem* ; par contre, les majors se taisent, semblent rafler (sinon susciter) tous les marchés publics importants et mettre la crise à contribution pour étendre et diversifier leurs activités ; enfin, quoique ce refrain soit entonné collectivement, ces ennemis désignés jouent un rôle moteur, à forte dimension symbolique, dans la campagne pour la modernisation. Nouvelle ligne de force : une « crise » de ce type comporte un élément fictif car dans certaines circonstances historiques, la corruption

¹⁵ La concussion, sorte de racket public, est le fait, pour un fonctionnaire ou un élu, d'exiger le versement de sommes pour une prestation qu'il est de son devoir de fournir. C'est donc une des formes de la corruption, à cela près que le faiseur de dons est obligé de s'y plier. Mais nous sommes ici souvent au niveau du discours : un entrepreneur qui offre des pots de vin a intérêt à faire croire qu'il n'avait pas le choix. C'est précisément ce glissement, dans l'image colportée par les patrons du BTP, de la corruption à la concussion, qui m'a aidé à voir les imperfections du premier modèle et qui m'a conduit à retravailler les mots selon le principe du cycle précédent D – A – D' : terme beaucoup plus polysémique que la loi pénale ne le fait comprendre, la « corruption » rassemble un ensemble de pratiques sociales non identiques (cf. *infra*, deuxième partie).

n'apparaît plus comme un moyen d'appropriation de la rente autour d'un point d'équilibre, mais comme un mode de concentration du capital et de réorganisation de l'interdépendance entre les segments sur la base d'une sous-traitance pyramidale, et l'on passe d'un rapport d'égalité à un rapport d'obligation. La corruption apparaît désormais comme un phénomène politique plus complexe (1995a ; 1996a). On peut alors utiliser ce modèle, avec toute la prudence et les altérations indispensables, pour interpréter la révolution qui s'est opérée dans le bâtiment français des années soixante-dix à nos jours, ou encore pour aborder la question de l'internationalisation des cartels criminels et de la lutte (ou prétendue telle) contre ces derniers.

Il est facile de percevoir, à travers ce qui précède – et cela provient sans doute de la propre posture méthodologique autocritique – que la proposition de modèles ainsi conçus entraîne volontiers des conclusions dont le défaut possible est d'être excessivement fonctionnalistes, voire cyniques, tandis que le chercheur risque de devenir paradoxalement, comme dans Faust, « l'esprit qui nie toujours ». Le reproche m'a souvent été fait. Faute d'avoir des solutions personnelles entièrement satisfaisantes, je me contente de rapporter les cycles critiques que je propose à une certaine spécialisation des rôles au sein de ma profession : il n'est peut-être pas mauvais pour tout le monde que la société scientifique délègue à certains la tâche d'exagérer – ou de paraître exagérer. Il faut aussi lever une ambiguïté à ce sujet : les conclusions fonctionnalistes, au sens légitime de ce terme (celles qui proviennent de l'identification de fonctions réelles), font souvent l'objet d'une lecture de type moral, tout à fait étrangère à ma démarche. Ce qui est en cause à ce niveau, c'est l'efficacité du langage métaphorique, que j'ai l'habitude sans doute de manier de façon insuffisamment interrogative (pour ne pas dire jésuistique). Si je dis par exemple (ce qui est central dans mes conclusions : cf. notamment 1991b ; 1996b) : « Cette loi (sur la corruption, sur l'immigration, sur le droit du travail) n'a pas été conçue pour être respectée : elle a d'autres fonctions que celles qu'elle dit s'assigner », j'interprète à la fois un acte juridique qui ne résiste pas à la validation scientifique par les faits et ce principe moins comme normatif que symbolique ; autrement dit, cette loi donnée – certes pas toutes, et rarement aucune entièrement – crée une ouverture symbolique (sinon parfois réelle) à l'infraction : c'est son rôle et en ce sens, elle a une fonction, quoiqu'elle paraisse absurde et productrice d'effets pervers. Mais ce que mon interlocuteur entendra, ce sont les mots « conçue pour », ainsi que la personnalisation du mot « loi » : il me soupçonnera donc de croire que le législateur a consciemment et diaboliquement prévu ces prétendus effets pervers. Quoique la preuve ou le démenti de cette éventuelle conscience puisse apporter un plus à la théorie (par exemple, il n'est pas anodin que, dans certaines industries, des agents de maîtrise soient payés pour mentir à propos de la sécurité ou de l'emploi – cf. Dejours, 1998 ; Thébaud-Mony, 1997), cette approche volontariste des faits sociaux n'est pas la mienne : les fonctions suffisent amplement, le reste ressortit à l'histoire subjective, et le plus souvent invérifiable. Je n'aurai certes pas résolu le problème avec un tel énoncé, mais je l'aurai posé sous la forme d'une question non positiviste : au lieu d'énoncer que « la loi, c'est la loi » et de m'interroger sur ses conditions d'application, je me demanderai dans quelles circonstances la loi n'est pas faite pour être respectée, et pourquoi.

Sur ce qu'est exactement un modèle, je ne crois pas pouvoir apporter une réflexion originale : la conception que je me suis forgée dans mes recherches s'inscrit dans la tradition socio-anthropologique classique. Comme le dit C. Levi-Strauss, en se référant à J. -J. Rousseau et surtout à K. Marx, « la science sociale ne se bâtit pas plus sur le plan des événements que la physique à partir des données de la sensibilité : le but est de construire un modèle, d'étudier ses propriétés et les différentes manières dont il réagit au laboratoire, pour appliquer ensuite ces observations à l'interprétation de ce qui se passe empiriquement et qui peut être fort éloigné des prévisions. (...) comprendre consiste à réduire un type de réalité à un autre (...) la réalité vraie n'est jamais la plus manifeste (...) la nature du vrai transparait déjà dans le soin qu'il met à se dérober » (1955 : 62). La piste est ainsi tracée, simplement mais avec précision, la dernière proposition étant méthodologiquement décisive. Il y manque cependant, comme on va voir, un élément essentiel : la portée du modèle, sans laquelle celui-ci n'a d'intérêt qu'esthétique. Ma référence reste l'*Elaboration d'un modèle socio-économique en ethnologie* (Meillassoux, 1964-65), à laquelle j'ai emprunté, d'abord sans m'en rendre compte puis plus consciemment, l'essentiel des éléments de la démarche résumée ici – en effet, avant d'être confronté avec un terrain, ce texte ne me parlait pas, mais il y a certainement eu influence.

A ma manière, au cours des enseignements dispensés à l'UFPb, j'ai reconstitué ainsi ce qui me semblait être les caractéristiques et les conditions de validité d'un modèle, qui s'appellent les unes les autres et ne valent rien prises isolément (résumé dans 1995d : 413-414) :

1°. Le modèle est une abstraction, et donc une construction. Ce n'est pas l'idéaltype weberien, qui s'apparente davantage à un concept (et serait à la limite l'expression, concentrée en un seul mot, de ce que le modèle prétend déplier) mais il lui emprunte sa principale caractéristique, qui est de projeter sur le « chaos » de la réalité un ordre pensé (cf. Kaesler, 1996 : 208). Il ne relève ni de la description, ni de la typologie, ni de l'inventaire, et encore moins de la paraphrase : ce n'est pas une manière de restituer autrement, en l'assortissant de commentaires plus ou moins savants, une réalité. C'est une spéculation. En outre, le modèle résulte nécessairement d'une simplification, mais, pour que celle-ci soit légitime, il faut que la sélection et l'agencement des fonctions saillantes laisse aussi ouverte que possible la possibilité d'en adjoindre d'autres : il doit être transformable.

2°. Cependant, cette construction trouve sa matière, et sa première justification, dans les réalités qui ont servi de support à son élaboration. Si, comme on le sait au moins depuis G. Bachelard, la réalité ne répond que si on la questionne rationnellement¹⁶, et si donc ce questionnement est nécessairement le produit d'une formulation antérieure, il ne peut néanmoins pas surgir de modèle hors de l'expérimentation, même si celle-ci prend la forme d'une acquisition indirecte de données à partir du patrimoine empirique commun aux chercheurs.

3°. Le modèle engage un défi. D'un côté, il doit pouvoir parler entièrement et fidèlement de ce dont on prétend lui faire parler (et singulièrement des faits qui ont servi à lui donner une

¹⁶ Cf. aussi ce raccourci d'A. Einstein : « Il n'existe pas de faits sans théorie. »

consistance concrète) : si tel n'est pas les cas, il doit être réajusté jusqu'à ce qu'il adhère à nouveau le plus totalement possible à l'objet considéré, voire abandonné pour cet objet s'il se révèle que son inadéquation porte sur des fonctions essentielles. Mais, d'un autre côté, il prend valeur comme modèle en tant qu'il ne reproduit aucune réalité particulière : il doit impérativement acquérir une autonomie par rapport au terrain qui lui a fourni sa substance concrète, faute de quoi il perdrait toute capacité à produire d'autres développements et subirait un vieillissement prématuré. Ce défi peut sembler contradictoire mais il ne l'est que dans la mesure où l'on aurait une vision mécanique, et non dialectique, des rapports entre l'expérimentation et la théorie : la question de l'applicabilité d'un modèle à telle ou telle situation particulière est une question dont la solution est pratique. C'est « oui » ou c'est « non ». Si le modèle ne s'applique pas, ou s'il ne s'applique qu'à condition de tricher avec les faits, soit on le retravaille pour lui donner les inflexions nécessaires parce que dans ses grandes lignes il continue de paraître adéquat, soit on admet qu'on est sorti de son domaine de pertinence : la solution de ce problème ne saurait, au bout de compte, être apportée qu'au cas par cas.

4°. Corollaire de ce qui précède (et c'est ce qui manque dans la proposition de C. Levi-Strauss ci-dessus) : quoique construit à partir d'une matière spécifique, le modèle a vocation à être utile pour en interpréter d'autres. Un modèle qui ne vaudrait que pour comprendre le seul objet sur lequel il se fonde n'aurait au mieux qu'un intérêt qu'esthétique. Le modèle participe à la fois d'une vocation universaliste et d'une logique utilitariste. C'est sa raison d'être que d'avoir une portée qui dépasse, dans un esprit comparatif, la compréhension de la réalité qui a permis son éclosion. Cette réalité est contingente et implique, comme le rappelle C. Meillassoux, que le chercheur opère une « sélection » à partir de cas typiques pour la problématique retenue : « On est informé de la validité de cette sélection dans la mesure où les faits recueillis s'intègrent de façon cohérente au modèle, cohérence dont rendra compte l'application de celui-ci à des sociétés autres que celles qui ont servi à son élaboration » (1977 : 75). Ce point est fondamental : le modèle se fixe comme but de permettre des comparaisons, de sorte à arriver à une théorie générale d'un phénomène. C'est le plus sûr moyen de s'opposer au relativisme, qui rejette, au nom du fait qu'il n'y a que des cas particuliers, ce qui distingue le travail scientifique, à savoir le comparatisme théorique. Le risque opposé de se servir d'un modèle unique et figé pour interpréter des réalités de nature différente – qu'on pense par exemple de l'usage à tort et à travers du mot « mafia » pour désigner n'importe quelle variété de pègre dans le monde – doit être combattu par un va-et-vient constant entre l'expérimentation et la critique des fonctions retenues. La boucle se referme ainsi sur la première caractéristique de transformabilité. C'est peut-être le point le plus essentiel : pour conserver son enracinement dans le concret et pour pouvoir y développer d'autres racines, une abstraction ne doit pas être repliée sur elle-même. J'ai déjà donné l'exemple du modèle sectoriel : en sociologie, une interprétation *a priori* en termes de secteurs invalide le modèle car ce dernier s'enferme dans une partition de l'espace social et ne se donne donc pas les moyens de s'en débarrasser. Mais l'exemple le plus simple peut être emprunté à la géométrie : la courbe est un modèle supérieur à la droite car cette dernière est un cas particulier de la première (une courbe de courbure nulle), tandis qu'aucune ouverture

théorique équivalente ne permet, sans rupture radicale, de passer de la droite à la courbe. Autrement dit, on reconnaît un modèle bien construit, non seulement à sa capacité à évoluer (et même à en inspirer d'autres), mais bien à ses qualités heuristiques, exactement comme il en va de l'idéaltype de M. Weber.

Conclusion : de l'instrumentalisation mutuelle du chercheur et du « cherché » à la neutralité impossible

Quel chercheur n'a jamais entendu ceci : « Ah ! vous cherchez ? Et vous trouvez, parfois ? » ; et à quel sociologue (au moins en recherche fondamentale) n'a-t-on jamais demandé : « Ça sert à quoi, au juste, ce que vous faites ? » Questions irritantes parce que, derrière l'ironie ou le scepticisme, pointe un véritable et double problème : celui de la gratuité du travail du chercheur et de son implication. L'ayant évoqué à plusieurs reprises à propos de telle ou telle expérience particulière, je voudrais maintenant conclure cette partie par une réflexion plus générale sur un sujet qui se situe à la lisière de la méthode et de la morale.

Evoquant M. Mauss, j'ai dit à propos du travail non salarié que la notion de gratuité n'était pas anthropologique : tout au plus accidentelle. Cette idée vaut-elle pour le travail du sociologue et, par analogie, pour le don de parole de celui qui se prête, pour un motif *x* ou *y*, à ses investigations (lesquelles, avant toute autre considération, se présentent comme une intrusion dans l'intimité) ? Je le crois, bien sûr, mais il reste à savoir le plus exactement possible ce qui s'échange ; si cet échange a quelque chose de spécifique – qui par exemple le différencie de la relation qui s'établit entre un militant bourgeois et un mouvement populaire ; et sur quoi cet échange débouche de part et d'autre, y compris dans une modification interactive des protagonistes.

Apparemment, la réponse est plus facile à donner du côté du chercheur, du moins pour la première de ces interrogations. Le chercheur prépare une thèse ; ou bien il doit justifier de son salaire et/ou des crédits qu'il a reçus, mais il doit aussi se constituer *un* crédit intellectuel devant sa communauté afin qu'elle lui apporte sa confiance et donc *des* crédits ultérieurs. Mais le désir de reconnaissance sociale, voire de prestige, déborde sa condition matérielle et s'accomplit dans la recherche d'une série de gratifications narcissiques auprès de ceux qui prendront connaissance de ses théories. C'est là un ressort fondamental de tout travail de création, qui est en soi tout à fait naturel et indispensable tant qu'il ne débouche pas sur des conduites immorales, comme le mensonge ou le manque de respect (dénigrement, pillage, bluff) à l'égard de collègues. A côté du désir de reconnaissance, je pense qu'il faut aussi citer deux éléments irréductibles, c'est-à-dire qu'il est impossible de ramener à des logiques utilitaristes même s'ils peuvent s'y combiner ou s'y perdre : premièrement, le désir de comprendre, dont je pense que c'est à la fois le principal et le plus légitime des motifs du chercheur ; deuxièmement, le désir de justice sociale et, par conséquent, de subversion des ordres sociaux fondés sur l'injustice – ces éléments sont éventuellement présents aussi chez

celui qui lui fait face comme enquêté. En énonçant cette irréductibilité, je n'entretiens aucune illusion : dans un milieu comme celui de la recherche, qui est caractérisé par la variabilité de la demande sociale et par la complexité de ses rapports internes de pouvoir, les principes de compréhension et de justice passent parfois à l'arrière-plan. Mais ils ne disparaissent jamais.

Avant d'examiner toutes les contreparties susceptibles d'être attendues par l'autre partie, on peut évoquer d'abord la question du retour intellectuel, qui est la première des prestations que le chercheur soit fondé *a priori* à fournir. Dans l'ethnologie la plus traditionnelle, celle qui historiquement s'enracine dans le partage colonial (ou quasi colonial) de la planète, le miroir de Narcisse est plus à rechercher du côté des pairs que des enquêtés : on va sur un terrain lointain et exotique, on recueille tout ce qu'on peut, puis on s'en retourne chez soi présenter les résultats. Dans ce cas, *a fortiori* quand les populations observées ne lisent ni ne parlent la langue de l'auteur, le problème du retour scientifique est résolu : il n'y en a pas, et sur ce point il n'y a eu qu'instrumentalisation, avec ou sans duperie – dans le pire des cas (si ce n'est historiquement le plus fréquent), la recherche pourra être utilisée contre les populations, dans des politiques d'assimilation de l'indigénat par exemple, ou dans la préparation idéologique des populations à un climat propice à la guerre – c'est là tout le danger, et la perversité, des travaux culturalistes sur les « ethnies » qui, procédant à une réification plusieurs fois évoquée plus haut, enferment des populations supposées homogènes dans des catégories qui se révèlent parfois meurtrières. La sociologie contemporaine a partiellement rompu avec cette posture. Partiellement car certains groupes sociaux continuent de constituer de véritables cibles pour les études sans en tirer aucun bénéfice. Partiellement aussi parce qu'une bonne partie de la recherche dite « appliquée » est commanditée à des fins qui, sous couvert de « ressources humaines », visent la production de techniques d'oppression (la « gestion » de la force de travail par la psycho-sociologie, par exemple). Mais, surtout pour ceux qui font de la recherche fondamentale dans le pays où ils vivent, en pratiquant par exemple l'observation participante, la volonté d'impliquer certains acteurs dans l'enquête ou toute autre forme de suivi, le tableau diffère sensiblement et l'on peut alors rechercher une reconnaissance non seulement par ricochet auprès des collègues, mais bien avant tout auprès de ceux qui constituent l'objet du travail. Cette reconnaissance devient alors un vecteur de réciprocité. Toutefois, quelle que soit la posture qu'on adopte, le problème du retour est extrêmement compliqué : le chercheur a une démarche compréhensive qui peut paradoxalement, en face, faire soupçonner qu'il méprise les problèmes concrets et quotidiens des personnes, il a son vocabulaire sinon son jargon, et de plus il peut être amené à formuler des conclusions que ses enquêtés, ou certains d'entre eux, n'ont pas envie d'entendre et qui, s'ils les entendent, risquent de les déstabiliser.

Puisqu'il a été fait allusion à l'*Essai sur le don*, envisageons l'enquête comme un échange et appliquons-lui cette double idée qui n'est guère contestée : toute prestation appelle une contrepartie, et cette contrepartie doit en être distincte par sa nature. Voyons aussi les raisons les plus courantes pour lesquelles des gens se refusent à l'enquête : « je n'ai pas le temps » (sous-entendu parfois : « le temps, c'est de l'argent, donc si vous me payez... ») ; « ça ne m'apportera rien, votre enquête » (avec cette variante rédhitoire : « certains de vos collègues

sont déjà passés, et depuis on n'a pas vu d'améliorations ») ; « nous, on vit nos affaires comme on peut mais, quand vous autres vous en parlez, on ne se reconnaît plus et on se sent trahis » ; et enfin ceci, qui je crois n'est pas une caricature tant cette réponse véhicule des symboles omniprésents : « mon mari n'est pas là, je ne peux pas vous répondre » (variante pour l'ethnologue : « mon chef n'est pas là... »). La simple pudeur est parfois aussi le motif d'un refus d'accueillir le chercheur, mais cette pudeur s'analyse (on peut être très silencieux devant un micro et très bavard autrement).

La réciprocité attendue n'est donc pas un phénomène simple à analyser, mais on peut induire de ces réactions courantes au moins deux choses : premièrement, les gens que l'on veut mettre en situation d'enquête attendent que leur intérêt dans l'affaire soit défini ; deuxièmement, pour eux la recherche sociologique s'inscrit d'emblée comme une démarche qui pose un problème de pouvoir, sinon de classes sociales. Les raisons qui amènent à se prêter à l'enquête se déduisent de celles qui poussent à s'y soustraire. Bien que leur analyse soit rendue malaisée par leur enchevêtrement, je propose de les ramener à deux : l'intérêt matériel et l'intérêt symbolique. A chaque fois j'essaierai de préciser les réponses que j'apporte aux attentes de mes interlocuteurs et de montrer ce qu'elles ont d'imparfait. Mais préalablement une précision sur le lexique que je me donne : « réciprocité », « contrepartie », « contre-don », qui ne sont pas des synonymes mais sont sémantiquement apparentés, sont autant de formes sociales d'échange qui sont contenues génériquement dans le terme « intérêt » tel que je l'emploie ici. Le fait même d'accoler parfois l'épithète « symbolique » à ce terme lui confère un sens plus large que celui d'un calcul utilitariste et intentionnel (lequel peut fort bien exister, mais pas nécessairement). Il a sur les autres l'avantage de situer la problématique sur le plan de l'un des protagonistes, et non sur l'échange pris comme un tout ; « attentes » est presque son équivalent dans ce contexte, mais avec l'inconvénient de connoter quelque chose de préexistant à l'échange¹⁷.

Intérêt matériel : à l'exception des quelques-uns qui chassent dans les beaux quartiers, sociologues et anthropologues ont plutôt pour coutume de travailler sur des populations pauvres, dominées, exploitées, exclues à des degrés divers de la scène civique. La contrepartie attendue par ces populations est généralement claire et exprimée : il faut que l'enquête débouche sur des améliorations. Il faut aussi qu'en amont – ce qui introduit déjà la question symbolique – cette revendication soit reconnue pour légitime.

Parfois, à titre individuel et sans ambiguïté, on réclame que l'interview soit monnayée, au sens propre. Je n'ai jamais (sauf défaut de mémoire ou interprétation rétrospectivement complaisante d'un de mes gestes) répondu à de telles attentes, trop propres à fausser la qualité d'un entretien. Par contre, sur le plan matériel, j'ai continuellement apporté des contreparties non monétaires dont les quatre principales étaient : payer les consommations au café après ou pendant l'entretien, déplacer les gens avec ma voiture, offrir systématiquement des copies des

¹⁷ Chez les Romains, *interest*, c'est « ce qui importe », avant d'être éventuellement « ce qui rapporte ». Pour la langue du XVII^e siècle, G. Cayrou donne cette définition : « Ce qui touche une personne, par la part qu'elle y prend ; affaire, question, souci qui la regarde » (*Le Français Classique*, 1923, Editeur Henri Didier).

cassettes de l'enquête et des doubles des photos prises d'eux. Aucune illusion : ces prestations, qui ont le double avantage de faire très plaisir aux interlocuteurs et de leur donner l'image d'un chercheur qui ne prend pas les gens de haut, peuvent très bien devenir peu à peu une monnaie d'échange (interview contre cassette ou contre bière, par exemple) – sans parler du cas inverse d'un gros chantier de João Pessoa où j'avais été autorisé à photographier librement et où il y avait eu un malentendu : certains, m'ayant pris pour un photographe professionnel, refusaient leur photo en croyant que j'allais la leur faire payer¹⁸. Malgré tout effort maniaque pour faire apparaître ces prestations non comme des paiements ni comme des récompenses mais comme des signes de respect (« c'est la moindre des choses », dira-t-on pour parer à d'inutiles remerciements) ou d'amitié, la démarche reste ambivalente, surtout quand elle commence à être commentée. En pays pauvre, l'image du chercheur est forcément celle de quelqu'un de riche – et il faut l'être pour se consacrer à quelque chose d'aussi improductif qu'une enquête. Au Sénégal, où la demande de « cadeaux » est forte, la seule attitude possible à mes yeux était celle-ci : jamais de cadeau contre un entretien, jamais d'argent à cause de ce que cette marchandise particulière représente, et si cadeaux il y avait en plus de ceux susmentionnés, des cadeaux différés qui pouvaient donner l'impression d'être signes non obligatoires de sympathie, plutôt que de gratitude. Je ne me cache pas tout ce que ce choix a de très ambigu par rapport à la théorie du paternalisme que je propose par ailleurs, mais je n'en ai jamais trouvé d'autre : au nom de quelle mythologie égalitaire le chercheur pourrait-il échapper à ce rapport social ?

Les revendications matérielles collectives, autrement dit les « améliorations » réclamées par un groupe social comme tel, on les trouve moins sur son chemin en recherche fondamentale, du moins si l'on a pris soin de préciser (de marteler, dans mon cas) qu'on n'a strictement rien à apporter à ce niveau. Mais cela plane tout de même *in petto* dans les préoccupations des gens qui constituent le terrain d'enquête. Quand il s'agit d'« expertise » sur des projets de développements, se pose alors le problème de l'« effet de distance » dont parlent P. Boiral et J.-P. Olivier de Sardan en soulignant qu'il « n'est jamais explicité par le chercheur – et il ne peut pas vraiment l'être – alors que ce repérage est indispensable à l'utilisateur. » La mise à distance, précisent-ils, fait courir au chercheur « le risque de perdre son objet et de fonctionner finalement d'une manière qui fait abstraction des pratiques sociales concrètes », tandis qu'à l'inverse son engagement peut lui faire perdre « la spécificité même du regard scientifique » (« Introduction », *in* Boiral et *al*, 1985 : 20-21). Ce dilemme est aussi, dans sa pratique quotidienne du terrain, celui du sociologue fondamentaliste que, implicitement ou non, ses interlocuteurs renvoient à son pouvoir de changer les choses – ce qui montre d'ailleurs les limites de l'opposition recherche fondamentale/appliquée. Ma principale réponse, que l'on pourra considérer soit comme une fuite, soit comme l'affirmation d'un principe positif, consiste généralement à rappeler qu'en dépit de mon impuissance à apporter

¹⁸ Cet épisode aurait sans doute mérité un développement parce qu'il en dit long sur la fantasmagorie qui entoure parfois le métier, « gratuit » donc impensable, du chercheur. Il est survenu malgré toutes les précautions que nous avons prises, Fernando et moi-même, à la fois pour expliquer les buts de notre enquête et pour nous démarquer de la direction de l'entreprise.

des améliorations, la connaissance a des vertus subversives : qu'elle a une valeur en soi. Contrairement à ce qu'on entend souvent dans la bouche des développeurs, l'exercice de la recherche « pour la recherche » n'a rien de confortable car c'est tout à fait légitimement que les populations enquêtées en attendent ces retombées tangibles qu'on ne saurait garantir.

La question de l'intérêt symbolique reste la plus essentielle. Elle se distingue de celle de l'intérêt matériel, non parce qu'elle s'y oppose, mais parce qu'elle est plus vaste et qu'elle l'englobe en partie. Ici également il est souhaitable de distinguer les niveaux individuel et collectif, même s'ils sont enchevêtrés. A titre individuel, le désir exprimé par l'enquêté (non sans embarras parfois) de recevoir une contrepartie prend souvent la forme d'une demande d'intervention auprès des autorités. On est alors dans la zone d'intersection entre le symbolique et le matériel : le chercheur est considéré comme une sorte de médiateur que sans aucun doute, pense-t-on, son appartenance sociale rend proche du pouvoir. Sa curiosité, l'intérêt qu'il porte à ses interlocuteurs ne sauraient avoir, pour ceux-là, d'autre sens que celui d'avoir été suscités d'en haut et d'y retourner. Et lui-même, pour ne pas risquer d'être éconduit, aura parfois tendance à laisser planer le doute. J'aurais beaucoup de souvenirs à aligner, dont certains m'ont laissé un grand malaise. En voici deux exemples. Dans une ville du *Saloum* sénégalais, à la suite d'une journée passée chez un forgeron réputé dans toute la région pour ses connaissances du métier et de la tradition, je reçois longtemps après une lettre, dictée par lui à son fils, me demandant où en étaient *mes* interventions auprès des autorités pour obtenir qu'enfin « notre profession [comprendre : « mon cas »] soit reconnue et obtienne un soutien ». Je n'avais bien sûr rien promis de semblable, mais l'essentiel dans cette discussion est de voir que j'avais été perçu comme un intercesseur, et que probablement cette perception provenait de l'ambiguïté de ma démarche. Deuxième exemple : plus récemment, dans un Collectif de sans-papiers de la région parisienne, j'enregistre un entretien avec une personne dont l'expérience est très riche – je le saurai plus tard –, mais dont le témoignage semble un peu contrefait. A l'issue de l'entretien, cette personne, qui allait devenir plus tard un leader du mouvement, me demande avec circonlocutions d'intervenir pour « pousser » son dossier de régularisation auprès de ses compagnons de lutte, c'est-à-dire auprès du leader du moment. Dans un cas comme dans l'autre, j'étais incompétent. Dans le premier cas, je crois le lui avoir dit par lettre, moyennant quoi je ne suis jamais retourné le voir. Dans le deuxième cas, j'ai dû me contenter de bredouiller un « oui, je vais en parler, mais tu sais ici je n'ai aucune influence ». Mais ce qui est extrêmement grave dans cette affaire, c'est l'idée sous-jacente que le chercheur est un homme de pouvoir : soit c'est vrai, et alors l'exercice de son activité s'exerce dans des conditions moralement et scientifiquement détestables ; soit c'est faux, et il faut alors admettre qu'il joue, consciemment ou non, sur des ambiguïtés. En particulier, quoique ce ne soit pas agréable à dire, s'il est assez possible pour le chercheur de mettre les choses au point *avant* l'entretien (« je n'ai rien à vous apporter mais de votre côté vous n'êtes obligé à rien »), il devient très difficile de le faire *après*, lorsque son protagoniste tentera de lui imposer une logique de remerciements. Logique circulaire et perverse du don et du contre-don, puisque celui-ci aura peut-être répondu parce qu'il était ou se sentait obligé, mais qu'il voudra ensuite faire payer cette obligation.

En situation d'enquête, cette difficulté en est une parmi d'autres. Les bénéfices symboliques, surtout dans la tradition anthropologique, sont parfois escomptés en raison de la position sociale particulière de la personne soit comme interlocuteur, soit comme notabilité à laquelle il convient de s'adresser en premier pour accéder à d'autres interlocuteurs. Ce qui sera implicitement demandé alors au chercheur sera la confirmation d'une position hiérarchique. On a vu comment l'étude généalogique, par exemple, pouvait contribuer ainsi à mettre certains individus clés au centre d'un système de pouvoir et créer cette alternative inconfortable bien connue de ceux qui travaillent sur les sociétés lignagères : ou bien l'enquête sert à apporter une justification scientifique à l'autorité d'un chef, ou bien, à partir de l'examen des systèmes politiques réels (toujours complexes et contradictoires), elle fabrique ou révèle du contre-pouvoir au risque de déstabiliser le tissu social. En clair, certains seront tentés de s'en approprier les résultats, voire d'en infléchir le déroulement en instrumentalisant le chercheur, de sorte à régler favorablement pour eux des rivalités latentes. D'après ma propre expérience, ce problème est très présent, mais il est important de préciser qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un calcul des protagonistes : ce n'est que dans les situations de domination et d'oppression avérées que le pouvoir est pensé comme tel par celui qui l'exerce, ou cherche à le conquérir. Mais, délibérée ou non, la volonté d'impliquer le chercheur peut créer pour lui des situations très hasardeuses. D'un point de vue utilitariste, il a intérêt à rester en bons termes avec tout le monde et donc à résister à toute demande qui lui sera faite de prendre position. Cependant, si cette requête fait partie de la règle du jeu qui s'était fixée implicitement, alors d'un point de vue moral, il rompt unilatéralement et injustement l'espèce de pacte de confiance qui lui avait donné accès à son terrain. Il est facile de comprendre que, quand on étudie un milieu tout entier (et non pas seulement une catégorie homogène du point de vue du pouvoir – si tant est qu'une telle homogénéité existe jamais), on sera toujours sur le fil du rasoir et l'on aura le plus grand mal à se définir devant certaines oppositions. L'exemple des femmes face aux hommes ou des cadets face aux aînés dans un communauté africaine immigrée vient à l'esprit car, dans ce cas, le chercheur ne sera pas seulement le témoin mais peut-être l'instrument d'un processus d'émancipation. Mais je l'ai rencontré aussi dans le mouvement des sans-papiers à propos de la division, savamment entretenue par les pouvoirs publics, entre les célibataires et les membres de famille. Et également, au Brésil, dans les chantiers du bâtiment où j'interrogeais simultanément la direction et la maîtrise, d'un côté, et les ouvriers (ayant eux-mêmes parfois des intérêts opposés selon leur position professionnelle), de l'autre. Il n'existe pas de panacée, mais plutôt, en négatif, une série de garde-fous dont l'orientation générale me paraît être l'imposition réciproque du respect et d'une certaine forme de distance. J'ai évoqué plus haut les dangers que la solution militante fait peser sur la validité scientifique – je parle seulement du militantisme au sein de et par l'enquête, et non des positions que le chercheur prend comme citoyen, y compris en s'appuyant sur ses résultats (cf. 1996h ; 1997e, où je prends clairement parti au sujet des politiques d'immigration). J'ai dit également combien l'impératif de silence me paraissait sacré : le chercheur ne doit jamais véhiculer des informations et des opinions personnalisées. S'il sème le désordre (ce qui est rare), que ce soit uniquement à partir des résultats théoriques qu'il propose à la communauté ! Dans l'ensemble, cela ne me paraît

pas être une gageure, mais simplement une affaire de vigilance, une vigilance dont la première garantie d'efficacité méthodologique est la qualité du regard que l'on porte sur soi-même. Cela pour les raisons qui suivent, et dont l'exposé refermera cette partie méthodologique.

On en est arrivé progressivement à l'intérêt symbolique collectif proprement dit. Dans la conclusion de son livre sur les communautés villageoises de l'Est malgache, G. Althabe (1982 [1^{ère} édition, 1969]) a abordé le problème de front, et de façon pionnière comme l'a signalé L. Bazin (1997). On y retrouve la question de l'« appartenance objective [de l'observateur] au pouvoir extérieur », matérialisée en amont par le fait qu'on n'accède aux villages qu'à la suite d'une procédure bureaucratique, et en aval (« indirectement ») par « les villageois eux-mêmes qui nous font le récit d'événements dans lesquels sont mises en scène leurs relations avec les agents administratifs, récits où sont illustrés, sans passion, les turpitudes et l'arbitraire des fonctionnaires et assimilés », manière, ajoute G. Althabe, de dire « que notre ruse est découverte, qu'il nous faut partir » (1982 : 307). Sans entrer dans le détail de l'exposé, ce marquage négatif initial, qui va impliquer une prise de distance vis-à-vis des agents du pouvoir – « ce conflit est une nécessité », mais il est « dangereux dans la mesure où il peut très bien se traduire par notre expulsion de la zone d'étude » – et l'intériorisation par le chercheur d'un « pouvoir imaginaire concurrent de l'autorité réelle », pouvoir qui, information décisive, renvoie aussi à des clivages internes à la communauté (*ibid.* : 314). A ma connaissance, jamais l'imaginaire n'avait été intégré de cette façon à l'enquête, non plus seulement comme une donnée (et, dans les pires cas, comme une illusion partagée du chercheur), mais comme une « intériorisation » seule porteuse de vertus heuristiques. Il s'est agi là d'un retournement méthodologique considérable qui, à n'en pas douter, a été rendu possible et nécessaire, comme il le signale, par une crise – crise complexe, à la fois selon ses termes « ouverte par la disparition des Européens » et la recréation bureaucratique d'une « solution coloniale perdue » (*ibid.* : 309). Comment ne pas songer à une extrapolation à toute situation d'enquête qui met le pouvoir sur le devant de la scène ? G. Althabe a en effet posé simultanément deux questions, certes rarement évoquées, mais que tout le monde connaît : d'une part, celle du rôle que joue et qu'on veut faire jouer à l'« observateur » dans les relations politico-sociales traversées par des enjeux de pouvoir internes et externes et, d'autre part, celle de la compatibilité entre les deux ordres de déterminations qui s'imposent à lui comme chercheur et comme citoyen, supposé distant mais nécessairement partisan.

De la part de ses interlocuteurs, les deux formes les plus légitimes d'instrumentalisation que le chercheur ait à rencontrer sont le désir de reconnaissance et le désir de compréhension. Son action doit être tournée vers le souci de les caractériser et d'y répondre en donnant des signes tangibles de l'attention sincère qu'il porte à ces interlocuteurs. Le « je veux qu'on parle de moi » de ces derniers l'oblige à une identification, parallèlement au travail critique – c'est aussi le sens de l'étude des mythes en ethnologie classique. Compte tenu, comme j'ai dit, de ce que l'enregistrement se fait généralement parmi des populations qui subissent diverses sortes d'exclusion ayant comme résultat commun un écrasement de la parole, sinon de la propre estime de soi (cf. AM, 1995h), cet impératif est sans doute le premier et le plus

crucial : porte parole donc avant tout, et sans trait d'union entre ces deux mots, doit être le chercheur. Cela ne lève pas le malentendu contenu dans ce « je veux qu'on parle de moi » qui fait que l'enquêté se prête au jeu. Dans le contrat implicite de la situation d'entretien, l'anthropologue aura peut-être tendance à faire croire qu'il va parler de lui comme d'une personne singulière et non comme d'un élément significatif d'une catégorie sociale ou d'un collectif, ce qu'évidemment (sauf dans le cas des biographies monographiques) il ne fera pas, sinon en le constituant lui-même comme porte-parole de son groupe – cette fois avec un trait d'union. Cette ambiguïté contenue dans la notion même de « reconnaissance » (sociale ou personnelle ?) n'est levée que dans la mesure où des gens se pensent et se vivent comme membres d'un collectif.

Quant à l'impératif de compréhension, il va de soi : une enquête qui ne permet pas à ceux qui font son « objet » de se comprendre, c'est-à-dire de contribuer à ce qu'ils se constituent en sujets, cette enquête n'a plus d'utilité que pour celui qui l'a menée – tout au plus présentera-t-elle pour son lecteur un intérêt esthétique ou informatif. C'est là ce que j'ai appris auprès de mes collègues psychodynamiciens du travail qui, eux, travaillent explicitement sur une demande collective et font de cette démarche le principe même de leur méthode. Identifier (eux-mêmes constitués en collectif faisant face à celui des travailleurs) cette demande, en vérifier l'authenticité, puis la reformuler en faisant émerger l'inexprimé masqué par les systèmes de défense, montrer les causes et les ressorts de la souffrance, de la peur, de l'insatisfaction au travail : tel est le contenu essentiel de la démarche compréhensive de ces collègues. Et l'on retrouve ici les limites, évoquées plus haut, de l'opposition « fondamental »/« appliqué ». Si le psychodynamicien n'a pas pour vocation de proposer des solutions aux problèmes qui ont amené un collectif à lui faire appel, il doit impérativement au moins créer les conditions de cette compréhension – au risque, toujours présent, de déstabiliser les personnes : certaines situations de travail ne sont précisément supportables que grâce à une mise en sommeil de la connaissance (du risque encouru, par exemple). Ainsi, comme le dit C. Dejours, « l'accès à l'intelligibilité du vécu des travailleurs propulse les chercheurs, qu'ils le veuillent ou non, dans l'action elle-même » (1993 : 248-249). Force est de constater que ni la constitution du savoir de l'anthropologue ni son appropriation par les intéressés ne suivent généralement les mêmes canaux. Au delà de la question proprement méthodologique (pouvons-nous, nous aussi, travailler sur des demandes de collectifs, et si oui, avec quels outils ?), l'évocation de la démarche compréhensive des psychodynamiciens avait ici pour but de faire ressortir que la question de l'engagement, au sens le plus général de ce terme, ne saurait être évacuée de la démarche par le chercheur, toutes disciplines confondues. Dans une controverse avec C. Dejours qui se concluait sur ce thème, j'ai résumé ainsi ce qui me paraissait devoir nous inspirer : « S'il est un privilège qu'il [le psychodynamicien] a sur l'anthropologue – qui se double d'un risque permanent – c'est que la nature même de son travail le conduit à partager cette intelligibilité avec les intéressés eux-mêmes, et ensuite seulement avec la hiérarchie, l'employeur, la presse, la collectivité scientifique etc. Sa citoyenneté se construit ainsi *dans* son travail d'enquête, et non *sur* celui-ci. Cette supériorité *de facto* suggère à l'anthropologue d'explorer des voies méthodologiques analogues, de jeter aux orties la fausse idée de sa neutralité et de s'engager, à sa façon, dans une discussion

interactive avec ses informateurs, ainsi métamorphosés en interlocuteurs, donc en sujets de leurs destinées » (1996j : 160). *L'enquête OSIME* sur les syndicats face au racisme et à la discrimination donnera ultérieurement l'occasion de développements plus concrets, qui seront esquissés à la fin au titre des perspectives.

II. Résultats et interprétations : du paternalisme aux systèmes de clientèle

Dans cette deuxième partie, je tenterai d'énoncer quelques résultats de mes recherches en les présentant sous une forme modélisée, tout en partant de la confrontation entre la problématique de départ et les résultats empiriques. Il s'agit essentiellement, à partir d'une seule question, celle de la reproduction sociale dans des systèmes de salariat incomplet (c'est-à-dire en fait à des degrés divers dans tout système), reproduction qui se présente à l'observateur sous une apparence énigmatique, de proposer une interprétation anthropologique de la sujétion paternaliste dans le travail, puis de l'étendre aux rapports de pouvoir plus globaux à travers l'examen du modèle clientéliste de gestion des hommes et des richesses. Il est impossible de faire abstraction de la théorie économique du salaire et de la circulation du produit, mais cette interprétation n'est pas économique. On part d'une question simple qui comme telle, n'intéresse pas l'anthropologie, celle de la reproduction physique, à savoir : comment survit-on dans des situations qui semblent théoriquement interdire la survie ? Mais, par delà cette question, le modèle vise à comprendre le mécanisme par lequel le contrôle du service des biens perpétue la domination en même temps que, dialectiquement, cette dernière s'élargit au cours de ce processus¹⁹.

La justification de cette démarche n'est peut-être pas tant dans les résultats auxquels elle aboutit, et qui confirment modestement de nombreux travaux, que dans son intention. Au cours de mes enquêtes, discussions et lectures, j'ai souvent été confronté à une interprétation évolutionniste de la formation du capital et de l'Etat modernes qui, s'inspirant de manière trop orthodoxe des travaux de K. Marx et M. Weber (notamment), me paraissait contredire ce que montre l'observation des relations de travail et de pouvoir contemporaines : ce capital et cet Etat, non plus que les systèmes de propriété et de domination qui les précèdent, ne me paraissaient pas constituer une antithèse historique de l'ordre domestique séculaire, mais en être à bien des égards la récupération pragmatique sous une forme dénaturée. Partant de cette idée, il s'agira, toutes les fois que ce sera opportun, de voir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans cette association que l'économie politique et le droit positif sont enclins à juger impossible : le modèle paternaliste s'insinue dans la plus froide et la plus apparemment

¹⁹ La notion de « service des biens » est reprise d'une trouvaille terminologique que C. Geffray (1997) attribue à J. Lacan. Elle me paraît proche (pour l'usage que j'en fais) de ce que K. Polanyi appelle la « séquence redistributive » de l'échange (cf. *infra*, note 75), et de ce que je nomme souvent le « contrôle sur (ou de) la répartition ». C. Geffray corrèle le service des biens avec « l'existence sociale de meneurs spéciaux (...) dont tous dépendent imaginativement pour subsister, c'est-à-dire, croient-ils, ne pas mourir » (*ibid.* : 176) – ce qui me paraît un peu contradictoire avec les théories qu'il développe par ailleurs sur le paternalisme comme menace (réelle) de mort. Je m'en tiendrai, dans le contexte de ce mémoire, à la remarque de bon sens qu'il fait : « Il n'est d'accès aux biens et aux objets en effet, dans quelque société que ce soit, que par la grâce d'un service » (*ibid.*). En bref, la dépendance en question, avant de relever d'une croyance, est ancrée dans la nécessité : partout où il y a un surproduit social (des « réserves », dirait C. Meillassoux), il y a potentiellement apparition d'un pouvoir sur la répartition. La question de l'imaginaire, qui sera amplement traitée plus loin, ne me semble pas pour autant première.

marchande des relations entre le capital et le travail, tandis qu'à l'inverse l'oppression paternaliste dans ses formes extrêmes tend tôt ou tard à engendrer divers modes d'accumulation économique et politique qui la contredisent dans ses fondements. Je tenterai donc de relâcher de temps en temps, conformément aux principes méthodologiques énoncés dans la première partie, le carcan conceptuel chaque fois qu'il me paraîtra servir à faire perdurer des stéréotypes (ou plus exactement des archétypes) sinon contredits, du moins nuancés par l'expérience²⁰.

1. La composition du salaire : le salaire politique

Le dictionnaire nous apprend que le latin *salarium*, d'où le mot « salaire » dérive, désignait la ration de sel du soldat. Cette prestation avait donc deux particularités qui la distinguaient en principe du salaire : elle était donnée en nature (au moins à l'origine), et elle était à elle seule impropre à assurer la subsistance du destinataire – cependant, contrairement à certains exemples qui seront développés, elle faisait probablement l'objet d'un accord contractuel entre les parties. Dans ses emplois imagés, et ce dès la formation du français moderne, le salaire désignait aussi, conjointement au prix du travail, la récompense ou le châtement – ce qu'on a toujours dans des expressions telles que « le salaire de la peur ».

Notons que le salaire est un cas très particulier du revenu. Dans son analyse des corps sociaux, où il se livre à une critique de la notion « informe » de « classe moyenne » dans la sociologie taxinomique, C. Meillassoux a remarqué avec justesse la diversité des appellations qui désignent celui-ci (1998 : 11-12). Face au revenu qui se rapporte à la possession d'un capital (le profit de l'entrepreneur, le dividende de l'actionnaire, le bénéfice du commerçant) et à la rente, le revenu du travail, qu'on peut classer sous le terme générique de « rétribution », reçoit des noms dont la variété indique la diversité juridico-anthropologique de ce qui s'échange et des symboles qui transitent à l'occasion de cet échange : salaire ou paye, mais aussi traitement, honoraires, cachet, appointements, gages, solde ou prêt, pension, pigne, commission, pourboire et sans doute d'autres encore²¹. Sans entrer dans le détail de l'étymologie, la référence implicite oscille entre deux pôles : ce qui est dû soit en raison d'un droit dont l'application éteint une dette (par exemple la « paye », qui est le fait de « ramener la paix », ou les « gages », qui sont une garantie), soit en raison d'une évaluation restant à la discrétion de l'acheteur de travail (ce qui est net dans le sens premier de « honoraires » et de « traitement »). Dans tous les cas, le vocabulaire paraît hésiter entre le contrat et le rapport de forces, selon que la négociation précède ou suit l'avance de travail – cf. la plaisante formule :

²⁰ Il me sera désormais possible de renoncer à l'usage de la première personne du singulier, ce qui était difficile dans la première partie.

²¹ Cette énumération ne tient pas compte du fait que certains revenus obtenus par un travail peuvent eux aussi s'interpréter comme un transfert de rente : ainsi, le traitement du fonctionnaire, qui ne produit pas de valeurs nouvelles, est proche de la rétribution des offices de l'Ancien Régime.

« Le service est compris mais le pourboire n'est pas interdit. » Rappeler ce point de lexique, c'est avancer que la détermination du salaire ne relève pas d'un *criterium* quantitatif universellement semblable, comme le voudrait l'économie classique en le mesurant par la valeur des biens nécessaires à l'entretien du travailleur, et dire du même coup que le salaire incorpore un élément politique qui ne se chiffre pas. C'est enfin admettre que le « salaire », dans son acception moderne, n'est pas toujours tout dans ce que ce travailleur reçoit. Tel sera le point de départ.

Introduction : la répartition comme témoin et ressort du pouvoir

Kaolack (Sénégal), hiver 1982. Dans un atelier de réparation automobile, le patron est occupé à recharger une culasse. Dans un climat de tension dramatique, les apprentis massés autour de lui observent en silence cette opération délicate, que le maître est un des seuls de la ville à savoir faire. Survient le marabout du maître, qui interrompt comme il se doit son soudage pour l'accueillir. Après les salutations, le marabout simule un geste de magicien et fait apparaître dans sa main une noix de cola, qu'il offre à son disciple. A moins qu'on parvienne à la déguster « en Suisse », la cola, friandise dopante appréciée, est une valeur qui se partage. Tout se passe très vite et sans hésitation, cette célérité trahissant la conscience, elle aussi collectivement partagée, d'un ordre social préétabli. Le patron restitue un bon morceau à son marabout, garde pour lui une part à peu près équivalente, détache d'un coup de dents une brisure pour un des plus jeunes « gosses » de l'atelier (c'est son neveu utérin), et remet le reste au premier apprenti, qui continue la distribution, et ainsi de suite. En quelques secondes, l'épisode a mis en scène toute la hiérarchie de l'atelier, celle-là même qui présidera le cas échéant à la distribution du « salaire » dont il sera question ensuite. Supposons qu'il a été possible de peser les quantités, en donnant à la noix un poids de 60 grammes – unité commode pour le grand nombre de ses diviseurs. Voici une répartition vraisemblable :

marabout	←→	patron	→	protégé (neveu)				
<u>15</u>		(60) <u>15</u>		<u>2</u>				
			→	1er apprenti	→	apprenti	→	protégé
				(28) <u>6</u>		(6) <u>4</u>		<u>2</u>
					→	apprenti	→	protégé
						(6) <u>5</u>		<u>1</u>
					→	apprenti		
						<u>6</u>		
					→	protégé		
						<u>3</u>		
					→	protégé		
						<u>1</u>		

[Entre parenthèses : les quantités reçues avant partage ; souligné : les quantités conservées après partage]

Ce qui correspond aux proportions suivantes consommées par chacun :

$$\begin{array}{ccccccc}
 1/4 & \longleftrightarrow & 1/4 & \rightarrow & 1/30 & & \\
 & & & \rightarrow & 1/10 & \rightarrow & 1/15 \rightarrow 1/30 \\
 & & & & \rightarrow & 1/12 & \rightarrow 1/60 \\
 & & & & \rightarrow & 1/10 & \\
 & & & & \rightarrow & 1/20 & \\
 & & & & \rightarrow & 1/60 &
 \end{array}$$

Ce schéma fait penser à ce qui se passe autour du bol de riz de midi que l'on mange en commun, à cette nuance près que les derniers de la chaîne (appelés ici « protégés ») ne voient pas toujours arriver jusqu'à eux la viande que divisent successivement leurs aînés. Commentaire :

1. La « part du lion » – celle du maître et de son marabout – s'étalonne moins sur un besoin supérieur que sur le souci de signifier une supériorité sociale. La scène se passe dans l'atelier, mais rien n'empêchera le patron, plus tard, de continuer le partage de sa propre part dans d'autres lieux. Semblablement, on peut imaginer, pour peu qu'il puisse en tirer l'avantage de paraître désintéressé, qu'il se prive de sa part à la manière du pélican et donne tout ce qu'il a reçu. Le partage de la noix de cola ne paraît pas tenir compte des appétits physiques, ni d'un mérite qui serait mesuré à l'aune de la production fournie – une double dissociation que nous retrouverons dans le « salaire ». C'est un geste qui montre la place de chacun dans le pouvoir de destiner. Ce qui frappe sur ce plan, c'est la combinaison impérieuse de l'arbitraire et du code.

2. Les flèches indiquent le sens de la distribution, mais les regards des ouvriers suivent le chemin inverse : par ceux-ci, les plus petits rappellent aux plus grands qu'ils sont en position d'attente et cherchent à leur faire un devoir d'y satisfaire. La répartition en chaîne hiérarchique s'analyse ainsi simultanément comme une convoitise quasi-servile des subordonnés et une obligation d'un autre ordre, celle qu'a le détenteur du bien à répartir de reproduire une image de générosité et de justice. Sa libéralité ou sa parcimonie indiqueront au donataire soit sa position dans l'échelle sociale, soit l'avenir auquel il est promis, soit encore les privations symboliques qui sont censées préparer cet avenir, ou même plus prosaïquement une faute ou un zèle récents. *A contrario*, être en bout de chaîne, et donc consommer tout ce qu'on a reçu, c'est recevoir en même temps la confirmation d'une infériorité statutaire encore absolue – il est facile de supposer la joie d'un quelconque des « protégés », le jour où dans l'atelier il pourra à son tour prodiguer un bout de cola à un cadet. Dans tous ces sens, la répartition est un ressort, présent ou anticipé, de la soumission et de son inverse : l'acte de dominer.

3. Au troisième degré de la chaîne, les quantités retenues dans l'exemple ont été choisies pour signaler ceci (qui rejoint la première remarque) : dans certaines situations hiérarchiques, ce que deux individus gardent comme valeur d'usage peut être en proportion inverse de la

richesse en hommes placés sous leur protection. Ainsi, le quatrième apprenti, n'ayant pas de « protégé », garde l'intégralité de ce qu'il a reçu de son aîné, soit autant que lui. Cette observation est triviale mais on verra qu'elle a des implications capitales quant aux logiques d'accumulation dans le cadre du salaire dépendant.

4. Du schéma et de ce qui précède, il suit que la hiérarchie n'est pas linéaire et que, de plus, elle s'organise autour de positions relatives. Il aurait fallu, pour que le schéma soit tout à fait compréhensible, mentionner tous les liens de parenté ou d'élection et toutes leurs conséquences : mais même réduits à une simple série de relations de protection, ceux-ci indiquent clairement que, d'une part, la dépendance se délègue et, d'autre part, il n'est pas indifférent d'être ou non sous la coupe directe d'un des deux éléments de la hiérarchie eux-mêmes liés. Par exemple, le neveu du patron, qui est le plus petit cadet de l'atelier, reçoit en fait bien plus que le double de son homologue, dernier protégé du premier apprenti, puisque, plus jeune et plus novice, il devrait recevoir moins – il est probablement destiné, en qualité de fils de soeur, à un avenir matrimonial et professionnel soigné²². Mais il faut noter également ceci : la décomposition de la répartition en séquences ramifiées, en multipliant le nombre de prestataires intermédiaires (dans notre exemple : quatre en comptant le patron), multiplie du même coup les occasions d'arbitraire, donc de frustration et de rancoeur. A supposer, comme c'est souvent le cas, que le premier apprenti soit un personnage qui se pousse du col, il aura peut-être intentionnellement, dans le seul but de montrer son pouvoir délégué, lésé un de ses subordonnés. Cet apprentissage de la hiérarchie est plus savant qu'on peut croire – et c'est sans doute là la raison la plus essentielle pour laquelle le maître ne se charge pas tout seul de la distribution intégrale du bien : à condition évidemment qu'elle garde un côté imprévu et qu'elle ne fasse pas système, l'injustice par rapport aux positions respectivement intériorisées reproduit à son tour la domination. Celui qui estime n'avoir pas reçu sa part se verra mis dans cette alternative entre deux postures (d'ailleurs non exclusives) : une sourde révolte en attendant que, devenu aîné, les rôles s'inversent, ou bien une culpabilité propice à un renforcement de la soumission (1982d). C'est ainsi que l'arbitraire finit par reproduire, par nécessité et non à cause d'une quelconque disposition « naturelle » des individus à la servitude, la logique de sa propre perpétuation.

Un premier exemple : les formes particulières du pseudo-salaire dans l'artisanat paternaliste

Provisoirement, l'épithète « paternaliste » désignera ici la qualité d'une relation qui se règle sur une base personnelle et non contractuelle entre inégaux. Il ne s'agit pas seulement d'autoritarisme ou d'arbitraire, ni même d'un simple usage social de l'image du père, mais d'une relation générale qui prétend régler la totalité des relations particulières entre personnes

²² On pourrait objecter que ces chiffres sont imaginaires et que les proportions ont été grossies (il n'est sans doute pas facile de prélever le soixantième d'une noix de cola) : ces quantités sont cependant plausibles et traduisent fidèlement de nombreuses situations d'échange analogues.

à partir d'une hiérarchie qui, explicitement ou non, s'impose comme naturelle parce que vécue comme le prolongement d'un ordre divin. Le paternalisme, c'est très important de le dire dès maintenant, préexiste à l'exploitation économique du travailleur : c'est un rapport social qui se donne comme inhérent à l'ordre domestique, c'est-à-dire qui est conçu et géré comme tel. La confusion est néanmoins tentante parce que c'est dans l'analyse et la critique des relations de travail que le concept a gagné, si l'on peut dire, ses lettres de noblesse.

On examinera plus loin les formes dénaturées que peut prendre la relation paternaliste quand elle se réinsinue dans un monde du travail qui prétend s'en émanciper, mais on avancera dès maintenant que, dans sa manifestation la plus pure, c'est-à-dire idéaltype, cette relation n'implique rien de plus qu'un système de devoirs réciproques socialement codifiés et admis par les parties, tendant à exclure toute intervention *ex ante* ou *ex post* d'une juridiction extérieure, et où la dissymétrie de la position des partenaires s'oppose à toute idée juridique d'égalité formelle : du non-droit qui s'érige en droit et cherche à se protéger de l'emprise *du* droit – le droit positif, bien sûr²³. Mais, comme toute codification *de facto*, dès qu'elle fait système, engendre des normes propres, les codes²⁴ du paternalisme se heurtent inévitablement à des degrés divers, dès que celui-ci n'est plus anecdotique, au domaine de ce que la loi prétend encadrer. Sur la question plus précise du salaire, l'acceptation générique proposée ici renvoie en outre à des systèmes hétérogènes entre eux quant à la nature et la quantité des prestations qui s'échangent, ainsi que des obligations mutuelles qui s'en déduisent.

L'atelier pris plus haut comme exemple, qui est représentatif d'une fraction probablement majoritaire de l'artisanat sénégalais, se caractérise par l'ajustement de la répartition sur le pouvoir. Cet artisanat constituera ici une illustration initiale de la relation paternaliste, dont on cherchera à démontrer plus avant qu'elle ne saurait s'analyser comme un archaïsme pré-capitaliste. Laissant de côté pour le moment la question de savoir comment les apprentis survivent, on part d'un constat : celui de l'absence de « salaire », au sens de l'économie classique comme en droit. C'est-à-dire l'absence d'un prix du travail résultant d'une transaction marchande entre égaux – que cette égalité soit fictive ou non et que l'échange soit ou non une duperie, cela est évidemment très important : mais à ce stade du raisonnement, on se place dans un cas de figure exempt de toute clause juridique formelle d'égalité. Cette précision même indique bien qu'il s'agit d'un idéal-type, quoiqu'il soit construit sur un cas empirique réel. En effet, devant certains abus, le recours à la loi (ou à ses « représentants ») est toujours possible en théorie d'un côté comme de l'autre, si cette loi existe : par exemple pour aider le maître à ramener à l'atelier un apprenti fugueur, ou pour permettre à ce dernier

²³ C'est une définition qui ne prend pas encore en compte les processus historiques puisque, comme on verra, dès que le droit vise à imposer du dehors ses contraintes, le paternalisme compose de diverses manières avec le législateur ou ce qui en tient lieu (notamment par la menace) pour l'amener à donner un peu de légitimité juridique à ses prétentions. L'intervention *ex ante* de la loi est alors au contraire revendiquée.

²⁴ Les termes « codifier », « codification » et « code », dont la définition renvoie au contraire à ce sur quoi a légiféré, sont employés ici délibérément dans un sens métaphorique, proche de ce que C. Geffray entend dans sa formule « la loi *du* maître » (1995), par opposition à *la* loi (donnée par l'Etat). On retrouvera dans ce mémoire une métaphore (et même une antiphrase) analogue dans l'expression « contrat moral », contradiction dans les termes qui renvoie aux ambivalences du contrat évoquées plus loin.

de se protéger de sévices extrêmes. Mais il s'agit ici de l'absence pratique (et non théorique) de cette loi, dont on admettra en simplifiant qu'elle ne franchit pas le seuil de l'atelier – de même que le droit social s'arrête sur beaucoup de points à la porte des industries réputées non paternalistes (ce qui donne une portée plus générale au modèle qui va s'esquisser).

Dans le cas qui nous occupe, le pseudo-salaire qui tient lieu de salaire présente un certain nombre de traits dont l'épisode de la noix de cola a donné une première idée.

En premier lieu, on observe que ce « salaire » se réduit souvent, en tant que prestation matérielle, au simple partage du repas de midi. La politesse wolof étant très contraignante sur ce point (à tout hôte on doit proposer à manger), les apprentis sont ainsi alimentés pour peu que la journée de travail soit entière – en période de marasme, certains patrons se livrent à des acrobaties pour se débarrasser de leur personnel à l'approche de l'heure du repas. Mais, on l'a vu, en outre, les cadets passent après et ne mangent que ce que leurs aînés veulent bien leur laisser. Fréquemment donc, ce que l'on découvrira en matière de salaire, c'est rien ou presque rien, ce qui signifie que l'ouvrier fournit son travail ou bien sous la contrainte, ou bien sous l'effet d'un mécanisme relevant de l'imaginaire ou du symbolique.

De fait, en deuxième lieu, surtout s'il n'y aucune autre forme de rétribution mesurable (soit en argent, soit en équivalent-argent), c'est l'élément symbolique qui occupe le devant de la scène. Dans le discours patronal le plus courant, la relation d'exploitation s'inverse, et la présence du « gosse » dans l'atelier s'analyse comme un double service qu'on lui rend, ainsi qu'à sa famille s'il n'est pas le fils du maître d'atelier : d'abord en lui évitant de « traîner » dans la rue, ensuite en lui donnant le privilège de côtoyer quotidiennement un homme de l'art et de se former. Le premier de ces arguments semble avoir une portée universelle car il est signalé dans de nombreuses enquêtes (cf. par exemple Mathur, 1996). Il peut même servir, comme au Brésil, de justification officielle à des industries utilisant la main-d'oeuvre d'ex-enfants de la rue sous couvert d'action caritative. On y retrouve le thème, cher au paternalisme, du service rendu. C'est un argument semblable qui en France rend acceptables aujourd'hui des formes d'emploi telles que les CES (contrats d'emploi-solidarité) : « C'est déjà mieux que rien et, ajoute-t-on, les "bénéficiaires" ne s'en plaignent pas. » Sa force de persuasion réside dans le fait qu'il paraît coller à la réalité, mais il fait bon marché des profits qu'en tire celui qui « rend service ». L'autre argument n'est pas moins pernicieux car il repose également sur une part de vérité. De ses formes les plus réglementées (en France par exemple) aux plus anarchiques, l'apprentissage est supposé, comme ce mot l'indique, être un processus d'acquisition de savoir. Cela suffirait à expliquer qu'à dépense de travail égale, et même à compétence égale, le salaire d'un apprenti soit toujours inférieur à celui d'un ouvrier. Dans d'autres pays africains que le Sénégal d'ailleurs, l'apprentissage est payant (cf. par exemple King, 1977 ; Marguerat, 1996²⁵). La formation d'un apprenti requiert en effet investissement, temps, énergie, et elle peut se solder par des pertes de productivité. Mais on sait aussi qu'elle

²⁵A propos de l'« exploitation des apprentis au Togo », Y. Marguerat parle d'un « système de type paternaliste (le patron traite l'ouvrier comme son fils, qui le "remercie" en travaillant ensuite gratuitement pour lui) ». Il relève la hausse exorbitante du prix des contrats dans les années quatre-vingt à la faveur, si l'on peut dire, du marasme des affaires (1996 : 358-361).

est volontiers utilisée comme prétexte. L'observation révèle fréquemment deux phénomènes : d'une part, le prolongement de la période d'apprentissage au delà de la durée nécessaire à la formation (on rencontre au Sénégal des apprentis bien plus savants que leurs maîtres) mais contradictoirement, d'autre part, le maintien délibéré de nombreux apprentis dans l'ignorance des tours de main, dans un contexte où manifestement l'exploitation économique l'emporte de loin sur les considérations pédagogiques²⁶.

La question cruciale n'est pas tant ici ce double phénomène, sur lequel l'ambiguïté des discours laisse peu de doutes, que celle de savoir par quel mécanisme mental il est intériorisé par ceux qui le subissent. Nous retrouvons à ce niveau, comme dans l'exemple de la noix de cola, ce qui est au coeur de la relation de dépendance, et la réactive constamment, à savoir la mise en position d'attente et son moteur, la peur. Le salaire immatériel (être encadré, côtoyer un maître, se former), dans la mesure où il s'inscrit dans la durée, revient à contracter une dette cumulative qui ne peut se solder que de deux façons : ou par une fuite du débiteur, ou par la volonté du créancier, perçue comme un surcroît de générosité de sa part dans la mesure où il met fin à l'attente et, éventuellement, octroie à son protégé une aide pour s'installer – ce qui perpétue la dette sous une autre forme. On conçoit que plus les rapports de travail se modèlent étroitement sur les rapports sociaux dans la cité (et notamment « collent » de près aux contraintes de l'ordre domestique), plus l'idéologie de l'attentisme se fait contraignante. Il n'y a alors de solution de rechange qu'au prix d'une séparation de l'ouvrier d'avec les circuits de reproduction et d'avec les repères affectifs qui lui procurent une sécurité mentale et morale. De même, parlant de la « dépendance personnalisée » des *moradores* (résidents asservis) des plantations brésiliennes de jadis, A. Garcia note que ceux-ci, hors de la *fazenda* du maître, se sentaient perdus (1989 : 37). Au Sénégal, s'arracher à l'emprise de la parenté, c'est s'exposer à la folie, c'est se (faire) décréter « fou » : la société sénégalaise se prémunit ainsi tant bien que mal, par la définition qu'elle se donne de la folie comme d'un refus pathologique d'accepter les règles du jeu social (c'est-à-dire hiérarchique), contre la mise en cause de ses règles (cf. Storper-Perez, 1974, où l'on parle des dérives mentales comme d'une « oscillation douloureuse entre conformité et singularité » : 92). Dans son roman *Texaco*, P. Chamoiseau reprend un thème comparable, et décrit comment les esclaves affranchis étaient comme des oiseaux à qui l'on aurait coupé les ailes : faute d'une solution alternative, toute rupture avec un ordre de domination est risquée, sinon immédiatement délétère, et comme telle, elle est redoutée.

Troisièmement, le pseudo-salaire, s'il existe et quand il prend la forme d'une prestation matérielle, présente un ensemble de caractéristiques cohérentes, elles aussi organisées autour de la reproduction de la dépendance personnelle par l'attentisme.

²⁶ Par ailleurs, même en France où l'apprentissage s'effectue sous contrainte juridique, les dépassements d'horaire légal et les carottages sur la paye constituent un phénomène structurel et non accidentel (cf. Garret, 1996). L'élément imaginaire est ici central et vient s'ajouter aux symboles déjà cités : le maître entretient l'idée typiquement paternaliste (par exemple dans l'artisanat alimentaire pendant les coups de feu des fêtes de fin d'année) qu'« on est tous dans le même bateau ».

a/ Ce « salaire » ne fait pas l'objet d'un contrat juridique. Le contrat moral, qui prend sa source chez le maître dans le devoir de protection, ne saurait avoir un caractère durable qu'en raison d'obligations prises en dehors de la sphère productive, c'est-à-dire avec la parenté du protégé. Pour ce dernier, il est donc le produit d'une négociation qui lui échappe et ne vaut que ce que valent les relations au sein du binôme maître-père (ou aîné). Il est donc précaire et laisse par nature une très large place à l'argument de la faute ou de l'incompétence : si l'apprenti ne reçoit rien ou si soudainement il reçoit moins, ce sera parce qu'il s'est mal comporté, qu'il a mal honoré l'engagement qui a été pris à sa place. Le versement ou la privation du salaire apparaissent ainsi immédiatement comme le résultat d'un dosage irrégulier entre la récompense et la sanction, d'une évaluation au mérite qui donne tout le contraire d'un droit. Ce type d'arbitraire n'est évidemment pas l'apanage d'une situation de travail où l'ouvrier est pris dans l'étau des relations entre père et employeur, mais il a ici ceci de particulier que la contrainte s'organise à partir d'une démarche qui apparaît à tous comme socialement légitime.

b/ La rétribution est instantanée et, partant, elle n'est ni fixée préalablement ni fixe d'un cycle productif à l'autre, sous peine pour le patron de créer des habitudes susceptibles de se muer en barèmes quasi-contractuels. De même que le repas de midi reproduit l'énergie du travailleur pour sa dépense de travail immédiate, le versement de compléments n'existe que quand il y a eu production, et plus exactement quand la vente du produit aura été réalisée. Ce décalage entre production et vente donne une vigueur presque institutionnelle au monopole commercial du maître, qui l'autorise à « oublier » ses devoirs au nom de la santé financière de son entreprise. Détail important d'une stratégie si souvent reprise par les capitalistes « mauvais joueurs » : toujours paraître sans argent, toujours paraître accumuler de nouvelles dettes et des créances impayées à l'extérieur, telle est une attitude essentielle visant à limiter constamment, voire à supprimer le devoir de distribution paternaliste tout en maintenant la relation de dépendance en s'appuyant sur des promesses. De manière générale, l'artisanat, qui est par excellence le site où les volumes de fabrication comme les rythmes s'ajustent à très court terme sur les commandes, constitue, à cause de l'irrégularité de ces dernières, un terrain propice à la perpétuation de ce double caractère : immédiateté et sous-estimation structurelle du gain. Enfin, comme on peut le remarquer de manière analogue dans l'emploi clandestin en général, les versements différés, tronqués ou non effectués ont pour effet d'attacher l'ouvrier plus solidement encore à son patron, puisque (quoique ce calcul puisse se révéler illusoire) seule sa permanence sur le lieu de travail garantit à ses yeux l'obtention ultérieure du dédommagement attendu. On peut même dire que plus l'attente est longue, et donc plus les arriérés s'accumulent, plus les versements échelonnés prennent l'allure d'une providence et, s'ils ne renforcent pas toujours la fiction de la générosité du maître – les apprentis ne sont pas forcément dupes –, du moins ont-ils pour effet de lier durablement les deux parties.

c/ Le pseudo salaire ne doit pas autoriser la formation d'une épargne, ni même s'approcher de trop près du minimum vital nécessaire : c'est là la première des garanties du maintien des liens de dépendance de l'ouvrier à son maître et à sa parenté (si celle-ci en est distincte). Pour cela, il prend préférentiellement des formes non monétaires (repas comme on l'a vu,

hébergement, vêtements) ou monétaires immédiatement consommables parce que correspondant à un besoin identifié et contrôlable (l'argent du transport, des cigarettes, des médicaments, du cinéma). C'est parfois aussi des contreparties tolérées (détournement ou récupération de matières premières, temps alloué aux « perruques » fabriquées avec l'outillage de l'atelier, absentéisme pour « affaires »), pour peu que leur rendement ne mette pas en cause la dépendance financière globale de l'apprenti et que leur exercice ne mine pas l'ordre moral général, qui s'interprètent plus comme des soupapes de sûreté que comme un salaire. Mais, pour l'essentiel, il n'est sans doute pas anodin que l'ensemble de ces contreparties prennent dans le langage commun du Sénégal le nom de « cadeaux » : ce qui est sans cesse rappelé ainsi à l'apprenti, c'est que si par bonheur il reçoit, c'est au mieux en vertu d'un devoir qui reste à la discrétion de celui qui l'exerce. Voilà pourquoi celui qui s'avise de réclamer s'expose à recevoir moins puisque satisfaire à ses doléances serait admettre le début d'un droit, et voilà encore pourquoi le paternalisme produit l'attentisme en même temps qu'il s'en nourrit. Ici comme souvent, on serait sans doute fondé à faire des rapprochements avec les coutumes de la micro-entreprise en France.

d/ Un autre trait du pseudo-salaire, que l'exemple de la noix de cola visait à faire ressortir, est que sa quantité s'ajuste sur les positions hiérarchiques respectives plus que sur le travail. Bien sûr, dans la mesure où ces deux *items* se superposent, un semblant de justice peut paraître faire prévaloir les compétences sur le statut social et calquer le pseudo-salariat sur le salariat contractuel. Mais dans les faits, à l'instar de ce qui s'observe dans ce dernier (par exemple dans le différentiel des rémunérations selon le sexe ou l'origine ethnique) et de manière plus caricaturale, le décalage entre les deux *items* est ce qui permet de reproduire la domination. Le principe même de la récompense arbitraire, surtout puisqu'elle a l'apparence d'un « cadeau », appelle la constitution de chaînes hiérarchiques plus ou moins stables, au sein desquelles se déploient rivalités, jalousies, convoitises et comportements de zèle : la distribution discrétionnaire applique la fameuse règle du *divide and rule* et garantit la soumission hiérarchique.

e/ D'une manière peut-être plus particulière à cet exemple sénégalais mais avec une portée théorique qui reste générale, le modèle du pseudo-salaire s'inscrit dans un système d'obligations réciproques : à l'ouvrier le devoir de se soumettre et d'accepter comme un bienfait le peu qu'il reçoit au matériel comme au symbolique, mais au maître le devoir de protection. L'un ne va pas sans l'autre, mais dès lors resurgit la question provisoirement écartée plus haut, qui est au point de départ inévitable de toute réflexion anthropologique sur la reproduction sociale : si cette protection est, tant par les formes qu'elle prend que par l'importance des biens reçus, insuffisante pour assurer l'entretien de sa force de travail, où le protégé puise-t-il les moyens de sa survie ? Cette question se double immédiatement d'une autre : si ces moyens sont fournis de l'extérieur de l'atelier, c'est-à-dire dans la sphère domestique, comment les familles qui placent ainsi leurs enfants peuvent-elles non seulement accepter durablement ce marché inégal mais encore, si elles sont engagées dans des activités similaires, trouver les ressources pour alimenter une progéniture qui ne leur rapporte rien ?

Purement descriptive (sinon moralisatrice), la notion de « travail gratuit » n'apporte pas de réponse car la reproduction nécessite pour le moins – « pour le moins », c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une absence de plus-value où les transactions internes se réduiraient à un échange de revenu – un jeu à somme nulle entre les unités domestiques et productives. La notion de « salaire confisqué » paraît plus opérationnelle, et renvoie une fois de plus au rôle central que joue l'attentisme dans un tel modèle (1987a). L'observation révèle que, en l'absence d'un salaire correspondant à ce que K. Marx appelait le « travail nécessaire », les familles font l'avance de son équivalent et escomptent un versement différé de l'employeur. Une fois défalqués les investissements immatériels, dont le principal sera la formation reçue, la prise en charge par les siens des frais d'entretien de l'enfant placé oblige en retour le maître à prévoir certaines contreparties pour le futur, quand le lien de dépendance sera rompu, et à en verser d'autres aux parents de l'intéressé. Si ces versements avaient la forme d'un salaire régulier dont l'apprenti était le destinataire à la fois direct et immédiat, leurs effets émancipateurs ruindraient le modèle paternaliste de mise en dépendance. C'est ainsi que le devoir du maître se manifestera de la façon suivante : d'un côté, une aide à l'installation quand d'un commun accord entre les parties son protégé se mettra à son compte et se mariera – généralement, on n'est pas pressé d'installer un concurrent supplémentaire sauf s'il s'agit de son successeur désigné, mais la famille est là pour rappeler le maître à ses devoirs – et, de l'autre côté, des cadeaux à la famille à l'occasion de cérémonies – le tout se doublant éventuellement d'alliances matrimoniales avantageuses pour les destinataires. A ce propos, on note également ceci : le mariage précoce du dépendant consolide la dépendance en l'étendant à la nouvelle unité domestique et à sa descendance, et c'est une des raisons pour lesquelles les aînés et les maîtres s'accordent en général pour précipiter les unions de leurs cadets. A l'opposé, certains apprentis se donnent pour stratégie de rendre possible et d'accélérer l'émancipation : il leur faut alors parvenir à épargner (en cachette, par exemple grâce à de petits travaux effectués en autonome ou à l'aide d'un parent par alliance) et en même temps, à tout prix, retarder leur mariage. Aucun système n'étant totalement implacable, ils peuvent mettre à profit certaines brèches, comme par exemple une surpopulation dans l'atelier ou un contentieux entre le père et le patron, ou encore une migration dans un milieu étranger au dispositif des prestations réciproques qui les obligent. Mais si cette stratégie devait déboucher sur une reproduction élargie du capital, les futurs devoirs de redistribution augmenteraient d'autant pour eux car la dette antérieure serait réévaluée à la hausse : dans la pratique, une émancipation sur cette base n'est guère possible qu'en s'installant hors du pays, ce qui soustrait l'accumulation de richesses aux regards du groupe d'appartenance et, surtout, évite la contagion propre à tout comportement centrifuge. L'impossibilité de constituer une mise de fonds initiale et d'échapper aux arrangements matrimoniaux reste la règle, et les aînés y veillent en ajustant soigneusement les prestations à leurs cadets sur les besoins de la reproduction physique immédiate.

Le modèle le plus accompli de cet enfermement, qui n'est pas sans suggérer une analogie avec le travail domestique féminin, se réalise évidemment quand, pour le dépendant, les unités professionnelle et familiale ne font qu'une : le chef de famille l'exploite en tant que maître et le nourrit en tant que père. Dans le cas contraire, la confiscation du salaire a la même

signification économique, quoiqu'en plus accentué, que n'importe quel type d'épargne obligatoire chez un salarié (assurance sociale, fonds de garantie au Brésil – cf. *infra*), mais elle est socialement structurante et n'appelle aucune intervention étatique : la famille oblige le maître d'atelier par l'intermédiaire de son enfant et la circulation des richesses suit les mêmes canaux que celle des hommes. Quand nous évoquerons le paternalisme industriel, nous verrons (sous des modalités différentes puisqu'alors patron et ouvrier se font face sans médiation) la puissance d'inspiration de ce modèle.

Un deuxième exemple : le paternalisme bâtard dans une relation salariale demi-contractuelle

João Pessoa (Brésil), printemps 1990. Comme chaque année, un mois environ avant les fêtes de Noël, après de pénibles négociations et selon les termes de la loi, le syndicat des travailleurs de la construction et celui des entrepreneurs *idem* (représenté par son avocat, car le patronat refuse de s'abaisser à parler directement avec des ouvriers) signent la convention collective, portant notamment réajustement des salaires sur la base uniforme de 162,26% par rapport aux chiffres de mars – et pour chaque mois à venir sur la base, toujours uniforme, de l'évolution de l'indice d'inflation.

Pour qui est habitué aux échelles de qualifications et de salaires françaises, la grille en vigueur dans l'industrie du bâtiment de l'Etat de la Paraíba est d'une simplicité surprenante :

- 12 500 Cr\$ (cruzeiros) pour les manoeuvres ;
- 13 500 Cr\$ pour le personnel de bureau et les vigiles ;
- 18 750 Cr\$ pour les ouvriers qualifiés²⁷.

La convention précise en outre, ce qui semble pourtant aller de soi, que lors des réajustements mensuels, la proportion entre les salaires des professionnels et des manoeuvres restera toujours de 150%. La paye mensuelle la plus basse, égale à 1,3 fois le salaire minimum national, correspond alors, dans un contexte d'inflation jamais atteinte, à environ 350 francs français. Précisons d'emblée une première similitude avec le pseudo-salaire évoqué précédemment : ces sommes, même la plus élevée des trois, sont nettement inférieures au seuil d'entretien de la force de travail, comme l'admet le patronat lui-même, et l'on doit donc en induire qu'il y a quelque part des compléments de revenu et que les procédures pour y accéder structurent le champ social autant que les versements officiels prévus par la convention.

Mais ce qu'indique la grille ci-dessus, c'est à la fois l'unité d'une condition et la force d'une hiérarchie. L'unité de la condition – que traduit bien l'appellation commune de « péons » (*peões*) donnée à ces travailleurs, toutes qualifications confondues – est montrée par le niveau absolu extrêmement bas des salaires en même temps que par un resserrement relatif étonnant

²⁷ Salaires mensuels sur la base de 44 heures hebdomadaires. Mais, à cause de l'inflation et de leur niveau extrêmement faible, les versements se font à la fin de chaque semaine.

dans un pays qui connaît une des disparités de revenus les plus grandes de la planète. La force de la hiérarchie est indiquée, quant à elle, par l'homogénéité des salaires dans chacune des trois catégories, qui évacue toute différence en termes d'expérience, d'ancienneté, de pénibilité etc., et fait de la « qualification » ou non un critère unique totalement détaché du réel : un manoeuvre « à tout faire » vaut un manoeuvre spécialisé, un couvreur vaut un maçon etc. Autre précision : la maîtrise est exclue de cette grille, ce qui veut dire qu'il existe une hiérarchie supplémentaire entre les salaires réglementés et les salaires négociés au cas par cas.

Nous sommes donc ici devant une classification plus statutaire que professionnelle, même si c'est cette dernière épithète qui donne son titre officiel au livret de travail censé de par la loi mentionner tous les emplois successifs de l'ouvrier, la *carteira profissional*. On pressent qu'il y a là un enjeu qui dépasse les misérables 50% supplémentaires perçus par le travailleur qualifié ou dit tel, et qui doit concerner de près l'obtention d'autres ressources symboliques ou matérielles. On devine aussi que le système du classement, sur lequel au Brésil on ne revient qu'exceptionnellement en arrière – celui qui a sur son livret mentionné « ferrailleur » l'est pour la vie –, autorise une gestion paternaliste et clientéliste des qualifications. A ces deux égards, l'exemple brésilien représente un cas d'école (dont l'examen est facilité par le fait que, dans le secteur visé, on ne s'encombre pas de scrupules ni de circonlocutions : en particulier, le travail clandestin, les combines et le favoritisme sont des pratiques largement déculpabilisées et peuvent être abordés avec les protagonistes comme des institutions admises).

Le point de départ sera toujours le même : étant donné que le salaire proprement dit n'est qu'une partie de ce qui sert à se maintenir en état de travailler, d'où vient le reste ? Et comment les particularités de ce complément interagissent-elles avec les particularités du rapport capital-travail ? Pour répondre, on peut décomposer le salaire au sens large (c'est-à-dire le revenu global obtenu dans le cadre de la relation de travail) et y ajouter les éventuelles ressources complémentaires.

On prendra ici le cas d'un ouvrier déclaré. Lorsque l'embauche est au noir, il n'y a pas de fiche de paye et certains avantages sociaux disparaissent, mais le raisonnement n'en est pas affecté car c'est bien, peu ou prou, la norme conventionnelle qui sert de référence à l'employeur pour fixer les sommes versées. En effet, si l'emploi n'est pas déclaré, l'accord sur le salaire versé prendra comme base moyenne le salaire officiel, à quoi certains employeurs ajouteront un « plus » pour compenser l'absence de couverture sociale et de FGTS (voir ci-dessous ce qui se cache sous ce fonds de garantie). L'irrégularité de la relation de travail ne supprime pas la norme, et l'on considérera seulement que, dans le cas du travail clandestin, les tendances qui vont être mises au jour sont de même nature mais encore plus accentuées.

Donc, dans le cas d'un ouvrier dûment contracté, nous avons généralement ce qui suit²⁸ :

- (S) : le Salaire porté sur la feuille de paye pour 44 heures
- (D) : le salaire *Différé* : d'une part, le Fonds de garantie pour temps de service (FGTS), qui est une épargne bloquée par le patron et représentant 8% de (S), récupérable par l'ouvrier en cas de licenciement sans faute ; d'autre part, les « droits », également récupérés au moment du départ ou après un certain temps : préavis, congés payés, treizième mois, à quoi pourront s'ajouter des indemnités de chômage versées par l'Etat. Lors des embauches suivantes, (D) pourra intervenir dans la reproduction du travailleur sous forme d'épargne
- (C) : la rémunération *Clandestine*, qui comprend les versements *extra* non déclarés (heures supplémentaires, primes de rendement et diverses), plus la contrepartie monétaire des matériaux volés ou reçus en cadeau et des perruques effectuées pendant le service, plus les bénéfiques tirés de l'absentéisme, ainsi que le logement gratuit sur le chantier pour les migrants
- (H) : les revenus tirés de travaux *Hors* de l'entreprise ou d'activités commerciales diverses, plus éventuellement la part prélevée sur le travail ou le revenu familial. On a :
 - (S) + (D) = (F) : le salaire *Formel*
 - (C) + (H) = (I) : le revenu *Informel*
 - (S) + (C) + (H) = (E) : le minimum théorique vital et instantané d'*Entretien*
 - (S) + (D) + (C) + (H) = (F) + (I) = (R) : le minimum théorique de *Reproduction*.

(Les minimums (E) et (R) sont définis ici, pour simplifier, en dehors de toute possibilité d'épargne ou au contraire de tout déficit qui obligerait par exemple à augmenter (H) ou à emprunter. D'après ce qui a été observé sur le terrain, ce raccourci n'est pas très abusif : dès que se dégage un excédent, le seuil des privations quotidiennes est tel qu'il est vite dépensé – signalons aussi que les professionnels constituent et entretiennent à leurs frais leur boîte à outils.)

On s'aperçoit vite qu'aucune décomposition de ce type, même plus fine, ne saurait restituer tout à fait l'intrication des *items* susmentionnés. Par exemple, certaines activités donnant (H), si elles ne sont pas nécessairement prises sur le temps de travail légal, ne sont possibles qu'à la faveur de l'embauche, et donc dans l'entreprise : prises de paris ou commerce avec les collègues. (C) et (H) se superposent d'une autre façon, à cause d'un procédé assez répandu dans les entreprises importantes : les équipes fantômes qui sont officiellement rémunérées dans un lieu mais travaillent dans un autre, ceci avec l'accord tacite de la maîtrise, voire de la direction (qui peut trouver là le moyen de limiter (C) sans risquer de perdre son personnel, et bien sûr répercutera cette charge sur sa facturation)²⁹. On pourrait également signaler que les

²⁸ On ne retiendra pour simplifier que le salaire net. Un modèle plus fin devrait tenir compte des cotisations sociales ouvrières et patronales, dont la lourdeur démesurée au Brésil est une véritable incitation au travail illégal.

²⁹ Le mécanisme est le suivant : un chef de chantier joue de son influence pour faire embaucher une équipe. Puis, fort du monopole de contrôle qu'il exerce sur la marche du chantier, il la transfère sur un autre chantier où il a des accointances. Le surcoût amené par cette pratique, que certains chefs d'entreprise connaissent bien et admettent avec fatalisme, est répercuté sur la facturation au maître d'ouvrage. L'existence d'équipes fantômes

détournements de matériaux, partie de (C), si bien sûr ils lèsent le donneur d'ordres, peuvent se faire sous une forme comptable irréprochable et avec l'accord de l'employeur. Cela démontre que, lorsque (F) est petit, ce dernier est obligé de relâcher sa surveillance, y compris sur les *items* de (I) qui paraissent lui être préjudiciables ; et que la formation du revenu relève en l'occurrence d'une négociation – le mot anglais *bargaining* serait plus juste – qui efface en partie la référence au droit. C'est ce que disent maints employeurs à leur façon : « Avec le salaire qu'on leur verse, on est bien obligé de fermer les yeux sur quelques malversations. Sinon, ils ne resteraient pas. » Ces malversations sont d'ailleurs, d'une façon ou d'une autre, considérées comme légitimes par ceux qui les commettent : soit parce que c'est une manière de compenser des payes trop souvent mal calculées, soit par ce que c'est au détriment de l'Etat.

Précisément, une autre difficulté liée à la fraction différée du salaire est encore plus significative : on ne saurait considérer complètement que (D) fait partie de (F). Le *turnover* est une maladie endémique du bâtiment au Brésil, et les auteurs de ce pays s'accordent généralement à n'y voir que l'effet d'une savante stratégie patronale. Rien n'est moins sûr, et seule une vision de l'Etat comme « bras armé de la bourgeoisie » peut autoriser cette simplification car les employeurs sont loin d'y trouver toujours leur compte dans l'instant, ni toujours autant que leurs employés, et qu'ils se trouvent parfois pris dans le piège de leur propre stratégie (1996a). Il est certain que l'importance relative de (D) est une prime à l'instabilité : ce fut d'ailleurs le but officiel poursuivi par le législateur quand fut créé le FGTS en 1967³⁰. Il n'est pas douteux non plus qu'elle permet une gestion particulièrement flexible du personnel, puisqu'en contrepartie du FGTS la loi autorise presque totalement le licenciement sans motif. Mais il serait plus exact de dire que la classe patronale a délégué ici à la loi le rôle d'arbitrer en faveur du salaire différé, et que là gît une première explication du bas niveau du salaire proprement dit. Nous avons un phénomène analogue à celui du salaire confisqué examiné plus haut : le bénéfice est politique avant d'être économique.

Mais, comme souvent en pareil cas, la stratégie peut se retourner contre le stratège, si stratège il y a. En effet, le poids de (D), rapporté à (S) et compte tenu qu'il s'agit de sommes cumulatives, représente une puissante incitation à s'embaucher pour être débauché (« l'oeil sur le préavis », dit-on là-bas), parfois bien au delà de la souplesse escomptée par l'employeur. A peu près toujours aux abois, le salarié y voit périodiquement l'occasion de rééquilibrer son budget, sans voir que cette contre-stratégie est précisément ce qui permet la perpétuation du bas niveau de son fixe : (D) occulte (S), au point qu'à la limite ce dernier prend pour lui avant tout la valeur de rendre (D) possible. On peut maintenant mieux

est rendue possible par les caractéristiques de l'organisation hiérarchique du bâtiment brésilien : pouvoir et autonomie du *mestre de obras*, corruption des ingénieurs de chantier, absence de maître d'œuvre extérieur à l'entreprise générale et de pilote pour les sous-traitants (cf. Vargas, 1989).

³⁰ Ce régime, prétendument « optionnel » mais en fait obligatoire, mettait fin à la loi « Indemnisation et stabilité » de 1943, qui plaçait les travailleurs sous le régime du contrat de longue durée, à une époque où la main-d'oeuvre était rare et où les entreprises étaient soucieuses de fixer leurs employés, ne serait-ce que pour amortir les frais de formation.

identifier la difficulté annoncée au paragraphe précédent : à mesure qu'il augmente en proportion dans (F), (D) tend à s'informaliser. Dans les contrats du bâtiment, même supérieurs à un an, les congés payés (1,33 mois/an) sont en général travaillés, ce qui augmente le pécule de sortie. La santé n'y trouve pas son compte et la loi ne l'autorise pas mais la nécessité s'y substitue. A l'inverse, le préavis, qui s'accompagne d'une indemnité proportionnelle au temps de service, est le plus souvent chômé d'un commun accord, l'employeur voulant éviter le sabotage de son chantier par le maintien en service d'un ouvrier entré dans sa période de délai-congé : on lui donne de l'argent pour qu'il s'en aille. Mais les événements ne se passent pas toujours dans un climat de guerre, et la notion de « commun accord » donne tout son sens à la contamination de (D) par (I). Le pacte suivant (justement appelé *acordo*) est fréquent : on licencie, le travailleur touche son FGTS et son allocation-chômage (ce qui ne coûte rien à l'employeur), ainsi que ses droits et indemnités, dont le versement sera compensé par une diminution des charges sociales ; puis le travailleur est réembauché au noir, au moins pendant le délai de carence prévu par la loi. La paix sociale est ainsi assurée, en même temps que le plafonnement de (S).

Mais cette pratique est révélatrice d'une tendance qui trahit l'intention immédiatement politique cachée derrière la composition du salaire global. En termes relatifs, l'action des deux protagonistes va être d'agir, l'un par calcul et l'autre sous l'effet de la nécessité, tour à tour sur les éléments extérieurs au salaire proprement dit. L'« homme aux écus », qui joue un rôle moteur dans cette tendance, va simultanément chercher à augmenter les proportions de :

- (D) dans (F)
- (C) dans (I)
- (I) dans (E)
- et donc (D) + (C) + (H) dans (R).

Ainsi, son effort portera sur une augmentation relative des prestations différées, non déclarées, versées à l'intéressement, arbitrairement fixées ou en nature ; à quoi s'ajoutera une anticipation des ressources que l'ouvrier trouvera ailleurs. Dans ces conditions il pourra se dispenser de tout calcul ricardien (ou marxiste) sur la valeur contractuelle du travail nécessaire et se consacrer à la principale de ses préoccupations : perpétuer sur ses chantiers l'ordre paternaliste dans l'esprit du féodalisme rural dont il est l'héritier. Pourquoi ? Par calcul économique ? Sans doute, mais les exigences de la production n'expliquent pas tout, où plutôt elles se font sentir seulement parce que ce système vise à maintenir le salaire en dessous du seuil vital : l'explication serait insuffisante car un salaire décent (comme d'ailleurs le préconise l'aile moderniste du patronat) entraînerait très certainement des bénéfices induits en termes de productivité, de fidélité et de qualification.

Il faut donc revenir sur la hiérarchie très marquée qui oppose la classe des manoeuvres à celle des professionnels, et qui dévoile ces deux facettes du paternalisme que sont la contrainte et la protection, en même temps que sa propension à créer des chaînes de domination. Par un procédé semblable à celui du salaire aux pièces dans l'industrie décrit par K. Marx (*Le*

Capital, I, 21³¹), les travailleurs qualifiés reçoivent dans certains cas, outre leur fixe, un intéressement calculé au métrage produit. Payé sous la table, (C), ce complément dit « salaire à la production » ou simplement « production », proportionnel au volume de l'ouvrage, permet un relâchement de la pression disciplinaire. C'est souvent là qu'est la première source de revenus additionnels dont l'ouvrier a besoin et qu'il recherche en se fixant des rythmes élevés – fût-ce au détriment de la qualité. Mais il serait erroné de penser que l'employeur ne vise que cela. Le système de la « production » présente pour lui le double avantage d'être souple et reproducteur de l'ordre paternaliste. Comme forme de salaire, la « production » n'est pas un dû et ne résulte d'aucun engagement contractuel. Si, pour d'obscures raisons politico-financières que nous examinerons plus loin, le chantier doit être ralenti, alors le salaire se réduit au fixe (S) et l'ouvrier sera mis en position d'attente : opportunité de salaire octroyée, le complément est convoité sur le registre de la mendicité, ce qui garantit la soumission. La promesse d'accorder ultérieurement une « production » est de fait un des instruments favoris de la maîtrise, qui trouve là l'occasion d'administrer habilement une rareté et de faire d'un surcroît d'exploitation une revendication de l'exploité lui-même.

Mais, à l'autre pôle, les manoeuvres qui font des services généraux non mesurables n'ont pas accès à ce système. L'accès au minimum instantané (E) est pour eux souvent problématique, et c'est pour cela qu'on trouve surtout parmi eux des hommes jeunes, encore prêts à s'user, célibataires et logés sur le chantier. On verra ci-dessous qu'ils peuvent recevoir d'autres types d'extras, mais globalement leur rythme de travail ne serait soumis à aucun stimulus si la division du travail n'adhérait pas à l'ordre hiérarchique. On peut distinguer deux cas de figure qui correspondent à deux modes de gestion de ce problème, contrastés quoique généralement complémentaires dans les faits. Ou bien la maîtrise prend une option brutale et elle augmente la discipline. Pour cela, on désignera par exemple un garde-chiourme : celui-ci, le *cachimbo*, sorti provisoirement du rang des manoeuvres, est choisi pour son zèle et son arrivisme, et les candidats ne manquent pas puisqu'on fait miroiter (souvent mensongèrement) un possible classement futur comme professionnel. Ou bien, elle modifie l'organisation du travail dans le sens d'attacher personnellement l'ouvrier non qualifié à l'ouvrier qualifié. Ainsi, le *servente* (manoeuvre polyvalent) devient *ajudante* (aide de quelqu'un), par exemple celui qui approvisionne le maçon en mortier ou celui qui tient les pièces du ferrailleur. On fait alors des économies sur la discipline pure, dont la surenchère est toujours hasardeuse (certains chantiers sont explosifs et la mutinerie n'est parfois pas loin) : en effet, d'une part, rapproché de son compagnon attiré, le manoeuvre entre ou croit entrer dans un processus de formation professionnelle que les services généraux (décharger un camion, terrasser, lancer le béton

³¹ Dans ce chapitre, il est dit que le salaire aux pièces « n'est qu'une forme modifiée du salaire au temps ». Sur un plan économique, peut-être. Mais quant aux relations sociales qui se mettent en place, ses propres développements (diminution de la surveillance, concurrence accrue entre ouvriers etc.) contredisent un tel raccourci. Prisonnier d'un schéma contractuel (l'achat-vente « libre » de force de travail), K. Marx est contraint de négliger cette incroyable propension du capitalisme à susciter et utiliser des formes de marchandage personnel, à transformer le prolétaire en artisan de son commanditaire et en artisan de son malheur – sur ce dernier point au moins, il est clair. En lisant ce chapitre remarquable, on a l'impression qu'il a été « plaqué » sur l'analyse du salaire.

dans les planchers etc.) ne permettent pas ; d'autre part, c'est une relation personnelle qui s'instaure, et la maîtrise délègue les tâches de protection et de contrainte au degré inférieur de la hiérarchie : le compagnon prend son aide en charge, le vitupère s'il ne travaille pas assez vite et lui promet (promesse pas toujours tenue) de lui reverser une partie de sa « production » – *o dinheiro do cigarro* (« l'argent des cigarettes »).

Ce système, qui explique le peu de cas que les employeurs paternalistes font des méthodes tayloriennes, révèle une profonde cohérence entre les différents rouages de la division sociale du travail : fragmentation du chantier en multiples petites unités productives, formation sur le tas, promotion arbitraire, hiérarchie très marquée et intéressement en cascade. Il coexiste volontiers avec une gestion plus directe des manoeuvres par le chef de chantier – qui, significativement de la métaphore paternelle, se nomme le « maître » (*mestre*) –, mais selon un procédé semblable où l'invocation rituelle du chantier comme une « grande famille où tout le monde est solidaire » tient une place centrale dans l'idéologie de la sujétion : primes collectives versées à la fin de chaque plancher coulé, gratifications pour tâches personnalisées, et avant tout heures supplémentaires. Ces dernières concernent tout particulièrement les manoeuvres, et plus encore ceux qui, hébergés sur le chantier, peuvent difficilement s'y soustraire : le travail de nuit est considéré comme le témoignage d'une gratitude en échange de cet hébergement gratuit. D'ailleurs, c'est, sauf fatigue extrême, accepté en général spontanément, sinon recherché, puisqu'encore une fois le bas salaire (S) est fixé pour inciter à aller au devant d'autres ressources.

La question de savoir le pourquoi d'un tel système n'appelle aucune réponse universelle : la grande variété des formes historiques prises par le paternalisme renvoie à des impératifs politiques et économiques hétérogènes. Dans le cas présent, la réponse paraît nous éloigner du sujet, parce qu'elle ne se situe pas uniquement, comme on va voir, dans la sphère productive. Certaines grosses entreprises de construction du Centre-sud brésilien, dont les patrons sont fascinés par les méthodes occidentales, cherchent à se rapprocher du modèle taylorien, dont on sait pourtant la problématique adéquation aux particularités de ce secteur (cf. Campinos-Dubernet, Grandó, 1989). On y trouve des grilles de salaires et de qualifications plus détaillées, des salaires au fixe un peu plus élevés, des normes de production écrites et donc contractuelles, une plus grande stabilité de la main-d'oeuvre (à vrai dire surtout celle des professionnels qualifiés), des services de « relations humaines » qui allègent le poids des relations hiérarchiques personnalisées. Malgré tout, la métaphore paternelle continue d'agir sous la forme de l'« esprit-maison », notamment à travers la puissante incitation (également créatrice de divisions parmi les ouvriers, si ce n'est pas le premier but) que constitue l'intéressement collectif : prime pour tout le monde, y compris le personnel de bureau, si la norme est atteinte, prime supprimée pour tout le monde dans le cas contraire. L'organisation de tournois (de football par exemple) montre cette mise en compétition permanente. Cette nouvelle forme de gestion, que l'ouverture du Brésil au marché international a rendue sans doute plus nécessaire, tend finalement à instaurer un paternalisme plus conforme à son modèle historique. Mais il faut voir – le chercheur ne saurait l'ignorer – qu'elle correspond parfois plus à une volonté d'« affichage » qu'à des transformations réelles, sauf sans doute sur

un point : la diminution de la surveillance au profit de l'auto-discipline. Il y a plus continuité que véritable rupture par rapport aux méthodes dites archaïques du Nordeste, quoique celles-ci semblent plus directement héritées du péonage des grandes plantations rurales – dans la canne à sucre, le coupeur est payé au rendement, et l'équivalent des *ajudantes* est constitué par le reste de sa famille, enfants compris. Il faut ajouter aussi que ce paternalisme modernisé ne doit pas faire écran : il ne concerne pas tout le monde. En effet, c'est principalement au personnel qualifié, précieux parce qu'encore rare, qu'il s'adresse. Pour le reste, les firmes s'en remettent aux embauches précaires de leurs sous-traitants de main-d'oeuvre non qualifiée, chez qui les méthodes demeurent en tout point semblables à celle qui vient d'être décrite (sinon pires car c'est pour l'exploiteur un avantage que de traiter avec des individus déracinés). Ces *mestres* en effet, la plupart du temps des Nordestins comme leurs employés, traitent ces derniers en pères, tour à tour brutaux et bienveillants selon la tradition paternaliste. Quoiqu'il en soit de ses formes particulières, le paternalisme montre ici son extraordinaire capacité d'adaptation aux situations concrètes, ce qui le distingue essentiellement de la gestion contractuelle de la main-d'oeuvre.

La question du pourquoi peut maintenant être reposée. Deux éléments introduisent l'idée d'une réponse politique. Premièrement, dans les chantiers en question (y compris ceux qui fonctionnent sur le modèle moderniste), la productivité demeure extrêmement basse, si basse parfois qu'on s'interroge sur la possibilité théorique d'une quelconque plus-value sur le travail. Deuxièmement, la structure des coûts de production révèle le peu d'importance qu'y tient la masse salariale : une augmentation sensible du taux de salaire aurait donc une répercussion relativement faible sur les coûts totaux. Si l'on rapproche ces deux éléments, on observe que c'est sur le second (le taux de salaire) que le patronat fait preuve de la plus grande intransigeance ; alors qu'au contraire, le gaspillage de matériaux et les sommes considérables d'énergie dépensées en pure perte à cause d'un équipement insuffisant et inadapté, d'une planification de chantier inexistante et d'une organisation du travail improvisée, tout cela ne semble guère le préoccuper³². Et, même avec le système du salaire « à la production », l'ouvrier se fatigue plus qu'il ne « rend », comme si ce rendement n'était pas non plus une préoccupation.

En bref, tout se passe comme si le maintien d'un bas salaire était dans ce cas particulier un symbole dont la nécessité ne se situait pas dans la sphère productive. Peut-on en induire une conclusion plus générale ? Une certaine parenté de ce cas avec le modèle de l'atelier sénégalais exposé au début suggère ceci : si l'on admet que le bas salaire est un ressort de la dépendance, il est possible que dans certains cas, celle-ci représente le véritable objectif en soi et que la richesse en hommes prime sur la richesse matérielle qu'on peut tirer directement de

³² Illustration de ce désintéret, à la fois vis-à-vis de la production et du producteur : un jour, nous assistons au lancement d'un plancher dans des conditions effroyablement pénibles, de nuit (« le béton n'attend pas »). Quelques temps après, nouvelle visite du chantier : les mêmes manœuvres qui étaient l'autre jour attelés (au sens propre) à la lance à béton étaient alors occupés à piocher au burin et au marteau les quelques centimètres d'épaisseur que par erreur on leur avait fait couler en trop, cela sur une surface de plusieurs centaines de mètres carrés. J'ai repensé plus tard à cette brimade plus politique (sinon sadique) qu'imbécile en lisant *La pyramide* d'I. Kadaré, où l'auteur raconte comment le pharaon refusait les blocs taillés dont la couleur ne lui convenait pas.

leur exploitation. Ce point sera éclairci dans la section consacrée au clientélisme, où l'on tentera de montrer que l'« accumulation politique » est dans certaines circonstances une condition de l'accumulation financière, plus particulièrement sous une forme rentière. Il y a un phénomène qui a très peu retenu l'attention des chercheurs brésiliens qui ont étudié la force de travail dans le BTP de leur pays : à cause de l'importance du taux d'oisiveté moyen, et encore une fois sans préjuger de la surcharge de fatigue que toute production mal organisée entraîne, le taux d'exploitation de cette main-d'oeuvre mesuré en termes de sur-travail extorqué est certainement malgré les apparences largement inférieur à celui de son homologue occidentale. La raison semble découler de ce que révèle l'enquête hors des chantiers : en poussant à l'extrême, c'est que les profits se situeraient ailleurs que dans la sphère productive proprement dite, qui se réduirait alors à une condition de possibilité de ces derniers. Dans le cas du bâtiment, et sans doute s'agit-il là d'un trait assez général de cette profession si l'on songe aux « affaires » qui occupent la France depuis plus d'une décennie, ces profits auraient comme source une rente captée sur l'Etat (ou d'autres maîtres d'ouvrage), à travers le mécanisme des adjudications arrangées et des surfacturations de travaux – mécanisme qu'il n'y a pas lieu de détailler dans cette section (1989b, 1995d). Autrement dit, le bénéfice des opérations immobilières serait acquis avant même que le bâtiment, la route ou le tunnel ne viennent en matérialiser l'existence. Sinon comme preuve, du moins comme indice allant dans le sens de cette proposition, on peut évoquer la grande quantité de chantiers abandonnés ou mis au ralenti une fois les subventions, les crédits ou les avances reçus (quantité dont la presse brésilienne ne fait pas mystère), ainsi que les nombreux ouvrages pharaoniques ne répondant à aucune utilité ni urgence évidentes. Dans ces cas, et encore une fois au vu de la très faible productivité du travail, on est tenté d'induire que l'ouvrier est là comme témoin du profit avant d'en être la source.

L'hypothèse de l'extériorité du profit est bien sûr trop forte pour être appliquée mécaniquement. Elle comporte en outre un élément de contradiction car le mécanisme de la corruption tend à accélérer une concentration du capital, alors que précisément ce sont les plus grosses firmes qui paraissent se soucier le plus du niveau des salaires directs : mais cette contradiction n'est qu'apparente, puisqu'à mesure que la concentration se consolide, les chaînes de sous-traitants en cascade rémunérés à partir de budgets fictifs, c'est-à-dire sous-évalués, se mettent en place, et avec elles les bas salaires. Pour ce qui est des travaux hautement qualifiés surtout, l'ouverture récente du pays à la concurrence étrangère pourrait sans doute amener les entrepreneurs à reconsidérer la composition du salaire : de fait, la « valorisation » et la « stabilisation » du travailleur sont à l'ordre du jour dans les services de relations humaines et dans les bureaux de conseil, qui voient bien que ce but achoppe sur la question du salaire. Mais on peut imaginer que cela débouchera plus sur une stratification hiérarchique renforcée que sur un processus généralisé car le patronat bénéficie d'une contrainte externe : le taux de salaire qu'il pratique, dont le minimum légal national est le témoin, n'est pas ajusté sur les nécessités de la branche mais sur la rémunération du travail agricole, et il ne fait que le reproduire pour son compte. S'il lui fallait se rapprocher du minimum vital, on conçoit difficilement qu'il puisse servir des salaires, disons (c'est le coefficient généralement admis pour mener une vie décente) quatre fois supérieurs à ceux qui

sont servis dans les plantations. Quant au personnel très qualifié que l'on désire s'attacher, c'est tout un système de primes personnalisées – toujours (C) – qui se met en place, et non une hausse du taux moyen des salaires de base : la préférence pour le paternalisme resurgit sans fin.

Dans le modèle qui privilégie le profit rentier par rapport au profit productif, le maintien de la sujétion paternaliste par le bas salaire est un principe structurel. Ce qui compte ici, c'est de capter une main-d'oeuvre non tellement pour en extraire un sur-travail que pour accroître sa propre richesse politique : sans jeu de mots, une masse de manoeuvre pour la négociation de marchés lucratifs avec les maîtres d'ouvrage. Ce paternalisme présente deux caractéristiques qui permettent de le qualifier de « bâtard », selon un des éléments typologiques qui sera présenté plus loin. Premièrement, tandis que, comme on verra, le paternalisme des maîtres de forge français du siècle dernier avait pour but d'attacher l'ouvrier à l'entreprise, ici c'est tout le contraire. Quand ils sont rythmés par des négociations hasardeuses et par des financements capricieux, les services du bâtiment et des travaux publics ne cherchent pas la stabilité des emplois, mais ils appellent l'existence d'importants gisements de main-d'oeuvre occasionnelle – d'où, dans le cas qui nous occupe, une incessante noria entre la ville et le proche arrière-pays. Les performances de cette main-d'oeuvre ne sont globalement pas un problème, puisqu'une meilleure formation s'accompagnerait d'une modernisation des équipements et des processus productifs, dont la nécessité ne se fait pas sentir en l'absence d'une logique d'accumulation. Le bas salaire est donc un gage d'instabilité, la disponibilité étant quant à elle garantie par une fidélisation personnalisée aux *mestres* selon le mécanisme de l'attentisme exposé plus haut. C'est vrai du moins en théorie car ce système se reproduit dans une crise permanente : quand la « misère » du salaire, comme ils l'appellent, est excessive, les ouvriers fuient au delà du *turnover* escompté, et avec eux les opportunités de rente. C'est là qu'interviennent les compléments informels destinés à les retenir, mais ceux-ci ont l'inconvénient de passer rapidement pour des droits acquis. Ainsi, en dépit des efforts de la maîtrise pour leur restituer sans cesse un contenu de « gratification » arbitraire et précaire, ce paternalisme-là se perpétue dans un état de tension constante entre la faveur et le droit, l'irrégulier et le régulier. Une autre contrainte, celle des lois sur le travail et de l'action syndicale, pèse parfois lourd dans ce climat contradictoire où les patrons paternalistes, historiquement habitués à se prémunir contre les interventions extérieures, ont du mal à se retrouver.

Deuxièmement, et deuxième facteur de tension, vient la question du statut social de l'ouvrier. Le modèle paternaliste pur (on anticipera ici sur ce point) implique une infériorité statutaire, comme il en va du fils devant son père ou de l'homme devant Dieu. Mais le devoir de protection du maître l'oblige en principe à adopter des valeurs de respect et de bienveillance : quand celles-ci disparaissent au profit de la seule brutalité disciplinaire, la fiction d'un pacte positif disparaît dans l'imaginaire du sujet, et il ne reste plus que la réalité d'une domination, voire d'une exploitation. Ce qui fonde ces valeurs, c'est l'existence d'un lien considéré comme viager et reproductible. Que, *a contrario*, ce lien soit donné comme précaire, le discours s'inverse. Pour maintenir leur manne rentière, les patrons et *mestres* dont il est

question ici ont besoin de traiter leurs ouvriers *en vagabonds*, et encore plus *de vagabonds*. Afin de comprendre cela, il n'est pas besoin de faire une référence culturaliste à la mentalité féodale du patronat nordestin (ou brésilien en général), quoique ses multiples racines et liaisons actuelles dans la grande *fazenda* et le coronélisme restent fortes. Plus simplement, la dépréciation du producteur renvoie à celle de la production et l'analogie avec la plantation s'arrête là : le sobriquet rural de *peão* qu'on lui donne ne veut pas tant dire « tu es taillable et corvéable à merci » que « tu n'existes pas », autrement dit « ce n'est pas grâce à toi que je fais mes affaires ». Mais c'est évidemment faux puisque sans le prétexte de l'emploi le patron, justement, ne pourrait pas conclure ses affaires, et sur ce point le paternalisme bâtard s'emmêle dans ses propres discours. (On verra plus loin que l'hypothèse d'un mépris fondamental du producteur s'est trouvée réactivée, une dizaine d'années après, à propos des bûcherons payés à la tâche dans le massif pyrénéen.)

Dans ses efforts pour drainer la rente vers lui, ce patronat développe une idéologie du service rendu à la collectivité, typique du monde du BTP dans son ensemble : « Donnez nous des contrats car *primo* nous pourrons ainsi résorber le déficit de logements et d'infrastructures, *secundo* nous créerons des emplois pour les migrants venus des campagnes, contribuant ainsi au maintien de la paix sociale », disent-ils en substance. L'ouvrier est ainsi désigné comme un des véritables enjeux de la profession, tandis que d'un autre côté l'on doit à tout prix éviter tant sa stabilisation que sa valorisation et faire accroire que c'est, au sens propre du terme, un « vaurien ». Les pratiques de négation de la personne, d'humiliation, voire de violence sont une manière symbolique de lui rappeler cet irrespect plus fondamental, dont encore une fois le bas salaire est le reflet politique³³. Mais alors la théorie du service rendu risque d'apparaître pour ce qu'elle est : du cynisme pur. L'illusion paternaliste du contrat moral est détruite. De fait, il est symptomatique de cette contradiction que, dans des entretiens répétés, nombre d'ouvriers passent progressivement d'un discours de la gratitude (« il m'a procuré un emploi », « il paye mal mais ce n'est pas sa faute ») à un catalogue de griefs où, précisément, la stigmatisation dont ils sont victimes occupe une place centrale (1995h). Non moins éclairante est la manière dont certains savent retourner les ambiguïtés de cet étrange paternalisme en leur faveur, par exemple en ralentissant ou sabotant la production, ou encore en désertant le chantier à un moment inopportun. Sous-entendu (ou même parfois dit explicitement) : « Je ne suis qu'un péon, c'est vous qui le dites, et d'un péon on n'attend pas mieux. » C'est pourquoi, comble du paradoxe, on a souvent l'impression que certains de ces ouvriers trouvent finalement bien qu'on les traite de vagabonds et l'on pense à cette terrible consigne de J. Genêt : « Qu'ils s'obstinent jusqu'à la folie dans ce qu'on les condamne à être » (*Les nègres*).

³³ Le fait de dire, comme ici, que la violence est une manière « symbolique » de signifier son pouvoir de domination ne doit pas être interprété comme une reprise de la notion de « violence symbolique » chère à l'école de P. Bourdieu. Avant d'éclaircir cette différence après qu'il aura été question de la mafia, anticipons en énonçant que la violence *se ipsum* n'intervient que quand les symboles ne fonctionnent plus, ce qui n'exclut pas au contraire, comme c'est formulé ici, qu'elle puisse servir à réactiver ces derniers : la violence peut avoir un rôle symbolique, mais c'est une grosse confusion sémantique que de fabriquer des épithètes avec des fonctions.

Ainsi, la soumission se reproduit tant bien que mal à l'intérieur de ce champ contradictoire qui fait la part belle au marchandage et au rapport de forces. Pour résoudre ce problème, le système a secrété un tampon entre l'employeur réel et le travailleur : c'est le *mestre*, homme sorti du rang qui a les manières et le langage de ses subordonnés, fréquemment capable de fidéliser ses équipes d'un chantier ou d'une entreprise à l'autre mais cependant pris dans la contrainte d'instabilité venue d'en haut. Il a la charge d'une gestion pragmatique de ces problèmes, et c'est de là que vient la grande diversité des méthodes employées et des climats afférents d'un lieu à l'autre : par delà ses traits généraux, le paternalisme bâtard n'est pas un système homogène. Les *mestres (de obras)* sont en principe des chefs de chantier salariés par l'entreprise pour diriger les travaux. En principe aussi, c'est au Service du personnel qu'il revient d'embaucher et de fixer la paye, et à l'ingénieur d'attribuer les classements professionnels. Mais dans la pratique, nombre de ces *mestres* sont des marchands de main-d'oeuvre et louent leurs services aux constructeurs, ce qui leur confère un rôle de pivot : à eux de sonner le rappel dans le voisinage et parmi leur réseau de connaissances quand un chantier s'annonce, de répartir les tâches extras qui viendront compléter le salaire de base, de récompenser un ouvrier zélé en lui « chauffant son livret » (*i. e.* en y faisant mentionner une qualification de professionnel), en bref de faire fonctionner le secteur sur le mode du clientélisme. La plupart d'entre eux, y compris parmi les plus durs, se sentent investis d'une mission de protecteurs – les rapports de parrainage (le *compadresco*, qui unit le parrain au père du filleul) avec les ouvriers ne sont pas rares –, position dont ils savent abuser à l'occasion (par exemple pour faire refaire leur maison par les équipes pendant les jours de congé). Ils ont la haute main sur l'emploi, même dans les grandes firmes où ils agissent en sous-traitants. La perception qu'en ont les ouvriers est mêlée d'aversion et d'amour, de crainte et de respect, et cette ambivalence renvoie à la peur : peur d'être « arrêté » (c'est-à-dire sans embauche), peur de ne pas recevoir les salaires attendus, peur de voir sa qualification retardée, peur d'être « grillé » sur un marché du travail où tout se sait. En dépit de ses inconvénients, comme les risques de malversations et la perte du contrôle sur la marche des chantiers, les entreprises ont une nette préférence pour ce système typiquement paternaliste de mise au travail. Leur organisation interne demeurant rudimentaire à cause de la nature des profits, elles ne disposent pas en effet de structures hiérarchiques qui leur permettraient d'intégrer la politique de la peur à leur fonctionnement propre, directement et par la seule médiation du Service du personnel : l'outil de la menace est délégué au *mestre*. Des formes de sous-traitance psychologique semblables paraissent progresser dans l'industrie française, à travers le développement de sociétés d'intérim ou filialisées et des contrats et missions de courte durée qui les caractérisent. La politique de la peur explique à son tour que certains travailleurs aillent au devant de la soumission et puissent donner l'impression qu'elle est, plus encore que consentie, appelée de leurs vœux. Cette idée rejoint les résultats de la psychopathologie du travail, qui seront évoqués par ailleurs.

2. Statut *versus* contrat : deux lois en concurrence

En tant que modèle, le paternalisme se présente comme un déni du contrat et de la loi en général, entendus pour le moment au sens que leur donne le droit positif (la loi de l'Etat, le contrat entre égaux)³⁴. Mais les réalités, on vient de le voir, ne sont pas si simples. Dans la variante dénaturée, le contrat existe bel et bien : soit par la conclusion d'un accord écrit en vertu de règles en vigueur fixées par la loi du travail, soit, dans le cas des embauches clandestines, par une référence implicite à cette contrainte juridique qui, hormis les abus, fixe la norme moyenne qui déterminera malgré tout le niveau du salaire et de la charge horaire ainsi que les conditions de travail et les obligations du travailleur – notons qu'au Brésil par exemple, le « noir » est souvent mieux payé que le déclaré, cela pour compenser l'absence de couverture sociale et d'indemnités légales. A l'autre pôle, le salariat moderne, c'est-à-dire juridiquement encadré, secrète constamment des formes impures éloignées du modèle contractuel, que l'actuelle tendance néo-libérale à la « déréglementation » – on verra plus loin pourquoi ces guillemets – révèle de façon aiguë, sans pour autant que cette tendance soit vraiment une nouveauté.

Il ne s'agit pas dans cette partie de proposer une « critique du droit du travail ». L'ouvrage remarquable d'A. Supiot (1994), qui porte cet intitulé et duquel seront reprises ici les catégories de « statut » et de « contrat », ainsi que les articles de doctrine publiés dans la revue *Droit social*, fournissent une matière qui fait assez autorité. Mais la question du paternalisme comme relation sociale particulière est peu traitée par les juristes, pour la simple raison que cette relation se présente comme un déni de droit et qu'elle ne peut donc faire l'objet d'un traitement juridique positif. A l'instar des économistes, quand ils en parlent, ils ne le nomment pas par ce nom et – très légitimement d'ailleurs – s'attachent à examiner comment par exemple le droit du travail incorpore nécessairement des rapports sociaux qui sont étrangers à la philosophie du droit en général (*ibid.*). Il s'agit de proposer une interprétation anthropologique de l'insinuation permanente de logiques paternalistes dans des systèmes juridiques qui paraissent le repousser hors de la sphère de la relation salariale. Au centre de cette problématique se trouvent l'Etat, d'une part et l'ordre domestique, de l'autre : deux institutions qui, en matière de travail salarié, semblent consacrer beaucoup d'énergie à s'exclure mutuellement sans toutefois y parvenir complètement.

³⁴ On prendra plus loin le parti, quand ce sera nécessaire, de distinguer la Loi (de l'Etat) et la loi (du maître), ou encore *la* loi et *sa* loi. Quant au contrat, il s'agit toujours ici (sauf dans le sens imagé du contrat moral) du contrat moderne et donc jamais du contrat entre inégaux tel qu'il en existait par exemple sous l'Ancien Régime.

Questions de vocabulaire

Paternalisme vs capitalisme ?

Derrière cette démarche, il y a une dichotomie conceptuelle qu'il est malaisé de nommer clairement sans tomber dans une définition manichéenne de termes opposés et exclusifs l'un de l'autre ou dans un évolutionnisme mécanique, alors que la discussion s'organise à partir d'une idée contraire : celle que le paternalisme, loin d'être une survivance de pratiques patronales historiquement datées dont chacun concédera qu'elle garde des formes vivaces, est un élément organique du fonctionnement du salariat moderne. C'est pourquoi il paraît difficile d'adopter la partition paternalisme/capitalisme, comme propose de le faire C. Geffray (1995)³⁵ car c'est alors postuler que c'est ou l'un ou l'autre et s'exposer bon gré mal gré à recourir à la notion contestable d'« articulation des modes de production ». Révélateur de ce malaise est le fait cet auteur ait parlé, dans une version antérieure de l'ouvrage cité, d'un « mode d'exploitation paternaliste », formule qu'il a remplacée par « forme d'exploitation paternaliste », le paternalisme étant considéré comme « une forme d'exploitation distincte du capitalisme, bien qu'il en soit intimement *dépendant* », et que le mot « mode » resurgisse ailleurs dans le texte (*ibid.* : 127, 132). Non moins éclairant est ce passage où, avant d'énoncer que le paternalisme désigne, en Europe, « une forme particulière et primitive d'exercice de l'autorité capitaliste », il est dit à propos de sa variante brésilienne moderne, qu'il s'agit d'une « relation sociale de production originale, à part entière, inconnue des archives et des cieux de la vieille Europe » (*ibid.* : 127, 126). Les libertés que C. Geffray est obligé de prendre avec la théorie des ensembles (paternalisme et capitalisme sont-ils dans un rapport d'exclusion, d'intersection ou d'inclusion ?) et avec le lexique (« formes », « modes », mais aussi ailleurs « systèmes », « procédures », « univers », et même « situations » et « monde » avec cette formulation surprenante : « la situation paternaliste, aux marches du monde capitaliste », *ibid.* : 135) trahissent *a contrario* une difficulté intéressante : se peut-il que le paternalisme, rapport de soumission qui ne reconnaît que la loi du père (loi métaphorique ou non, peu importe à ce stade), s'incorpore à l'économie du capitalisme, qui suppose la liberté formelle de l'offreur de travail ?

Question liée, et des plus essentielles : au prix de quelles métamorphoses et grâce à quelles souplesses inhérentes ce rapport, qui trouve sa légitimité (pour ne pas dire son antériorité) historique en dehors de tout système d'exploitation particulier puisqu'il est aussi vieux que l'ordre domestique ancestral, parvient-il à s'imposer là où la théorie ne lui laisse aucune place pour s'épanouir ? Nous verrons que ces interrogations renvoient : d'une part, à l'espace d'autonomie que *la* relation de travail (au sens juridique d'un contrat) ouvre *aux* relations

³⁵ Et cf. AM (1996f). Les remarques critiques à venir ne préjugent pas de la justesse des conclusions de C. Geffray, qui portent sur des différences « radicales » dans les registres du symbolique et de l'imaginaire, ce en quoi il est tout à fait possible de le suivre. Il semble que ce soit le parti-pris de cet auteur de ne pas envisager *a priori* le paternalisme comme un rapport social général, dont le rapport d'exploitation économique n'est qu'une des applications possibles, qui soit à l'origine de la difficulté terminologique visée ici.

concrètes de travail ; d'autre part, à l'incapacité dans laquelle se met le droit, conçu comme une instance supérieure aux contraintes pratiques de la domination paternelle, à rejeter cette dernière aux marges des lois de la production et de l'échange, pour cette raison qu'il n'en est pas seulement la contradiction, mais aussi et avant tout le prolongement – notons à ce propos qu'à l'origine le contrat de travail était sous la juridiction du Code civil³⁶. Il suffit pour s'en convaincre intuitivement d'observer que les mots « père » et « patron » ont la même racine *pater* et qu'à l'ère du capitalisme le parler courant (à l'inverse du vocabulaire juridique qui lui préfère la notion d'employeur) n'a jamais cru utile de rebaptiser autrement le deuxième de ces termes, autrement dit d'extirper la métaphore paternelle du lien salarial. En ce sens, le Conseil national du *patronat* français, récemment débaptisé au profit du mot *entreprise* sans doute afin de faire disparaître toute présupposition d'un lien viager, était bien aussi l'héritier symbolique de la figure du patron-père chère aux premiers théoriciens du patronage industriel. On reviendra sur ce point.

Curieusement, au détour d'un brillant exposé sur la dialectique de la subordination et de la liberté dans le contrat de travail, A. Supiot, qui dresse de la conception « germanique » (vassalité, protection, appartenance personnelle à une communauté etc.) un tableau très semblable à ce qui est nommé ici paternalisme, propose à un moment, en s'appuyant sur M. Weber, une partition semblable à celle de C. Geffray. Se référant à la doctrine sociale de l'Eglise qui « entend traiter le patron et l'ouvrier comme des frères », il dit : « L'un des apports du capitalisme réside dans la tendance à fonder le droit sur des considérations rationnelles, le privant ainsi de tout contenu affectif et sacré » (Supiot, 1994 : 128-129). On peut aussi déceler une ambiguïté sur le sens du mot « capitalisme », qu'A. Supiot limite à son acception juridique moderne (le contrat de travail), où effectivement l'intérêt rationnel des deux parties remplace le sentiment, avec toute la dissymétrie que cette dernière notion suppose, même déguisée en « fraternité ». A propos du capitalisme, l'auteur conclut ainsi : « L'objectivation du lien social revient en somme à faire l'économie du père mythique que supposait la fraternité » (*ibid.*). Il est vrai que nous sommes alors dans une phase de réaction au paternalisme industriel, dont les méfaits ont donné un tour dramatique à la « question sociale ». Menacés de toutes parts (surtout, en France, par les progrès du mouvement anticlérical), les catholiques choisissent de s'adapter. Avant même l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891, la doctrine sociale de l'Eglise s'est progressivement réorientée vers un travestissement à la fois plus mensonger et plus rassurant de la lutte des classes, dont un avatar laïque et républicain sera le solidarisme – 1891 est aussi une année noire de la « question sociale » et, comme le rappelle J. Donzelot, « fraternité est un mot difficile à prononcer après le massacre de Fourmies » (1984 : 86). Cette évolution n'est pourtant pas un retournement complet, et elle est porteuse d'un paradoxe. A la séquence linéaire Dieu → Patron-père → employé-fils, est substituée celle (d'ailleurs plus en accord avec l'enseignement des Pères de l'Eglise) qui fait dériver, sans la nommer, l'autorité hiérarchique

³⁶ Le contrat de travail n'apparaît qu'en 1898, sur la question limitée des accidents du travail, puis des assurances sociales.

d'un principe fraternel, donc humain : [Dieu →] Idéal de fraternité → patron-frère *et* employé-frère. Dieu est à la fois mieux rétabli dans ses fonctions (il est au principe de la fraternité) et écarté du champ du pouvoir des hommes : c'est bien le « père mythique » dont parle A. Supiot. On désacralise le patron en le posant désormais comme un frère, dans cette grande famille que doit être l'industrie. Cela sous-entend que l'ouvrier devient lui aussi une personne, et de fait cela prépare un droit fondé « sur des considérations rationnelles ». Mais, pour faire coexister dans l'imaginaire de l'ouvrier les idées contradictoires de soumission et d'égalité, pratiquement le patron sera non un « frère » mais nécessairement un « grand frère », un aîné qui sait où est l'intérêt de son cadet l'employé et qui sait le protéger (y compris contre lui-même) tout en le respectant. Cette rhétorique n'est pas contractuelle mais, précisément parce que le père devient « mythique » et que la figure du patron-père disparaît, elle accompagne l'irruption du droit du travail. La question est celle-ci : le recul du paternalisme sonne-t-il le glas de la métaphore paternelle ? Si l'on peut souscrire, avec A. Supiot, à l'idée d'une « tendance », l'exclusion *totale* de l'affectif et du sacré reste plus douteuse. Non seulement l'essor du capitalisme dans la « vieille Europe » était largement placé sous le signe du paternalisme – on conviendra avec A. Supiot qu'en l'absence de droit du travail, c'était tout naturel –, mais l'« affectif » et le « sacré » continuent d'être au principe (et non la simple et éventuelle conséquence, comme le dit cet auteur) d'innombrables relations de travail encadrées par le contrat, et cela bel et bien dans la sphère capitaliste. Le seul exemple des travaux d'H. Hirata (1997) sur la hiérarchie et les relations de travail dans l'industrie japonaise suffirait à infirmer la thèse de l'anéantissement du lien personnel de dépendance par le contrat. C'est donc qu'on doit s'en tenir strictement à une opposition, telle qu'A. Supiot la propose d'ailleurs, entre des termes comparables comme « statut » et « contrat », et non entre « capitalisme », qui est un système d'extorsion du sur-travail, et « paternalisme », qui en est un des rapports sociaux possibles.

Loi et lois

L'ouvrage de C. Geffray cité s'intitulait à l'origine « Les maîtres hors la loi », titre que l'éditeur n'a pas gardé. On est tenté, en suivant le raisonnement de C. Geffray, de jouer avec les mots. Pour ce dernier, sur le plan symbolique, la différence essentielle entre les rapports de l'obligé à son maître et du salarié à son patron (respectivement « paternaliste » et « capitaliste » selon ses termes), c'est l'extériorité ou non du principe de légalité : dans un cas, la loi est celle du maître, dans l'autre, elle est « portée tout entière en un lieu vide et indépendant des deux protagonistes » (*ibid.* : 134). « Le caractère anti-contractuel de l'exploitation, dans l'imaginaire paternaliste, interdit la séparation moderne de la Loi : aucune place ne lui est assignable indépendamment du lieu propre de la domination et de la figure des exploités. L'investissement symbolique d'un tiers contresignerait la mort sociale du paternaliste, qui se brûlerait les doigts en effet, en embrassant la loi du capital » – et il est dit juste avant qu'à l'inverse, pour ce dernier, « l'usage social de la métaphore paternelle est interdit » (*ibid.* : 135). La présence, dans cette citation, d'une majuscule permet de pointer une polysémie intéressante : la Loi (de l'Etat) est ce qui prétend encadrer – limiter, voire étouffer

– du dehors une infinité de lois privées dont la légitimité ne renvoie pas à des textes mais à un ordre statutaire, à des rapports de forces. Autrement dit, la notion de loi désigne le tout et la partie, ce que confirment de nombreux exemples du dictionnaire : les lois civiles, pénales etc., mais aussi « la loi du plus fort », « faire la loi chez soi », « la loi de la jungle », « les Tables de la loi » etc. – à rapprocher du très paradoxal « l'Etat c'est moi » attribué à Louis XIV. C'est pour cela que C. Geffray peut sans se contredire parler de la « loi » du maître « hors la loi », car ces maîtres se situent en fait dans une autre « loi » que la Loi : ils sont véritablement ailleurs – ce qui explique la tournure parfois schizophrène des propos qu'ils peuvent tenir (du type : « Je ne comprends pas ce que l'administration [ou le militant, le sociologue, le citoyen etc.] me cherche : ici, ça s'est toujours passé comme ça, et tout le monde est content »).

Problème de territorialité ? Sans doute, mais pas seulement. Certes, la loi du paternaliste paraît coller à peu près à la notion de loi qui se déduit de la définition webérienne de l'Etat : à savoir le monopole de la violence légitime dans les limites d'un territoire déterminé, et c'est bien ce que veut dire l'expression « être maître chez soi ». Il est à noter du reste que M. Weber, quand il aborde les « justifications internes » qui expliquent la domination sur cette base, en énonce au moins deux sur trois qui ressortissent complètement au paternalisme pur : l'autorité de l'« éternel hier » et le charisme (la troisième, plus ambivalente, étant l'autorité du serviteur de l'Etat qui s'impose en vertu de la « légalité » – on aura l'occasion de reparler de cette ambivalence à propos du modèle mafieux). Si l'on suit M. Weber sur ces justifications, on ne saurait mieux dire que la substance de la loi de l'Etat moderne ne diffère pas de celle des lois qu'imposent les maîtres privés (les paternalistes ont aussi leurs serviteurs zélés), sauf qu'elle est censée s'exercer uniformément et pour tous³⁷ à l'échelle d'une nation, que significativement on nomme aussi par un autre dérivé du latin *pater* : la patrie. Peut-être n'est-il pas justifié d'appuyer, comme il est fait ici, ce raisonnement sur un glissement du concept de loi à celui d'Etat, mais à propos de charisme, on ne peut omettre de remarquer l'étonnante propension qu'ont les chefs de nation à se créer et à réactiver constamment une légitimité sur la figure du père, ce « conducteur d'hommes » à qui l'on « obéit non pas en vertu d'une coutume ou d'une loi, mais parce qu'on a foi en [lui] » (1959 : 103). Et l'allusion à l'origine du mot « patrie » n'est pas due au désir d'« en rajouter » sur l'universalité de la métaphore paternelle, mais à celui d'introduire une idée qui sera détaillée plus loin : de même qu'on parle généralement plus volontiers de patrie lorsque celle-ci est menacée du dehors, de même on verra que la « patrie », c'est-à-dire le territoire, du paternaliste entretient avec le monde extérieur, et singulièrement avec l'Etat et ses lois, des relations de méfiance sinon d'hostilité.

³⁷ Le paternaliste a en général, et de manière assez visible, deux « lois » : l'une à l'usage de ses pairs (hospitalité, respect, silence etc., ce qui n'exclut pas les « coups bas »), et l'autre pour ses obligés, qui met en avant les principes de domination et d'arbitraire (mais n'empêche pas la flatterie). Mais l'opposition proposée avec un Etat qui serait le même pour tous reste théorique – cf. la formule du fabuliste : « Selon que vous serez puissant ou misérable... » qui, quelques siècles après, continue de prévaloir, notamment dans le domaine judiciaire (sans même parler de l'impunité dont jouissent certaines grosses infractions financières, on a une illustration avérée de cette fiction avec le caractère notoirement sélectif de la mise en liberté sous caution et des appels suspensifs de peine).

La confrontation entre la loi publique et les multiples lois privées suppose que celles-ci ne se mettent jamais en position de la contredire sur le terrain de ses compétences. Ce qui les fait différer, c'est que l'une prétend à l'universalisme, tandis que les autres sont particularistes : elles cherchent en permanence, et c'est du moins une contrainte vitale pour la perpétuation de l'autorité paternelle, à échapper au bridage de *la* loi. Et c'est cette dernière qui lui fournit le premier des instruments de cette autonomie, en définissant un territoire et des domaines où le paternalisme peut édicter ses propres règles. A condition de le scolariser et de ne pas lui faire subir de sévices (visibles), le père éduque son enfant comme il l'entend. De même, sous réserve du respect du Code du travail, l'employeur bénéficie, en vertu du même Code, d'une délégation d'autorité sur son employé à l'intérieur de l'espace productif. Dès lors, la territorialité change de signification : elle n'est plus une menace pour l'ordre public mais le site d'une domination ratifiée par *la* loi. Autrement dit, l'application de cet ordre passe par la reconnaissance d'un principe de désordre : de fait, si l'on prend l'exemple du droit du travail, des textes démocratiquement inspirés et votés admettent implicitement que, sous certaines réserves, l'entreprise est un espace non démocratique.

Pourquoi opposer contrat et statut ?

La modélisation impose de choisir des termes qui présentent un homogénéité sémantique et disciplinaire, et tout particulièrement de ne pas mélanger ce qui ressortit à l'économie (l'exploitation de la force de travail) et à la sociologie juridique (la relation de travail). On opposera donc désormais le modèle statutaire (ou hiérarchique, ou paternaliste) au modèle contractuel (ou salarial, dans le sens restrictif et précis que le contrat confère à ce dernier mot). Ces deux modèles relèvent de deux juridictions que les passerelles du droit civil ne suffisent pas à rendre compatibles, soit : respectivement, d'une part, la « juridiction » domestique, qui n'a aucun contenu juridique autre que celui qu'elle se donne et qui est par conséquent un système auto-référent (« je suis ton maître parce que je me pense comme ton père ») et, d'autre part, le droit du travail, qui fait intervenir la médiation de l'Etat dans les rapports entre protagonistes. Seul l'esclavage, où l'appropriation porte sur la personne et non sur son travail, est à même de réaliser la fusion de ces deux instances – et encore faut-il remarquer que, de la Rome antique aux Caraïbes du XVIII^e siècle, l'Etat a pu y introduire des éléments de codification (durée de la journée de travail, limitation des châtiments corporels, clauses d'affranchissement etc.). C'est sans doute l'extraordinaire récurrence de ce mélange des genres, ce brouillage permanent d'un introuvable marché du travail « libre » par la métaphore domestique, qui expliquent que le sens commun persiste si souvent à parler à tort et à travers d'« esclavage » pour désigner des situations d'enfermement *de facto* mais non *de jure*, comme par exemple la servitude pour dettes, le travail dans les *sweat shops* ou l'emploi clandestin d'immigrés en situation irrégulière. Cette remarque peut appeler une objection : il est tout à fait possible – même si l'on sait que c'est une vue de l'esprit – d'imaginer un marché du travail libre où, une fois négociée contractuellement *la* relation de travail, on tombe après (après seulement) dans une logique de servitude au niveau *des* relations de travail. C'est là tout le problème de la servitude parfois qualifiée de « volontaire », figurée par

ces gens qui s'avancent semble-t-il de plein gré au devant de leur propre malheur en signant un papier qui les lie. Mais, comme la section suivante tentera de le montrer, ce type de subordination préexiste d'une manière ou d'une autre au contrat, qui est une transaction entre inégaux économiques avant d'être un acte juridique, de sorte que, pratiquement, la question de la liberté ou non de signer ne se pose pas. La réponse à l'objection est extensive : où et quand le « marché du travail » n'est-il pas prédéterminé par des contraintes ? Jamais, et cela souligne le caractère fondamentalement impur de ce qui fonde le contrat³⁸.

Quoique les usages juridiques soient plus ambivalents, la différence étymologique des termes « contrat » et « statut » est très marquée. Le premier, qui vient de *contraho* (« tirer ensemble »), renvoie à un processus qui conduit des personnes hétérogènes à traiter ensemble comme des sujets juridiques semblables : il marque un lien qui ne va pas de soi et qui se conquiert de haute lutte. Le second vient à la fois de *sto* (« être debout », et aussi « tenir ferme ») et de *statuo* (de même sens mais actif : entre autres, « disposer », « établir », « décréter ») ; parmi les nombreux mots de même origine, on trouve « stable », « persistant », « état » et bien sûr « Etat ». Le lexique connote clairement une idée d'immobilité et de prépotence. Le premier terme, en droit, est égalitariste, tandis que le second suppose l'existence préalable d'une autorité supérieure – tout à fait dans l'esprit des thèses de M. Weber.

Mais, dans la pratique, cette opposition est largement fictive, comme si ces deux concepts étaient mutuellement en osmose permanente. D'une part, comme c'est visible en France chez les fonctionnaires ou dans des professions à tradition corporatiste, le contrat de travail peut ouvrir le droit à un statut, avec éventuellement les attributs typiques du paternalisme tels qu'ils seront répertoriés dans le tableau ci-après : recrutement clientéliste, esprit-« maison », avantages particuliers hors salaire etc. ; sur ce plan (et curieusement quand cela s'applique à la manière subtile dont les tenants de la flexibilité récupèrent à leur profit son discours), la stabilité de l'emploi se présente comme une conquête du paternalisme. De l'autre, le contrat de travail (comme du reste le contrat de mariage du Code Napoléon), calqué sur le contrat commercial d'achat-vente, cache difficilement une inégalité des parties, inégalité qu'il entérine d'une certaine façon, comme on verra, à travers la notion juridique de subordination. Corollaire de cette inversion : les exigences de la flexibilité aidant, on en vient de plus en plus à désigner comme « contrats » des procédures d'embauche ouvertement léonines où resurgit le paternalisme le plus pur ; avec pour contrepartie l'acceptation de clauses dérogoires à l'esprit du Code du travail (durée déterminée, horaires variables, salaire direct inférieur au minimum légal, salaire différé inexistant), l'embauche se présente comme un « service » rendu par l'employeur à son employé – il en a toujours été ainsi pour les contrats d'apprentissage (cf. *supra*). Dans ce cas, désormais répertorié sous les termes de « travail précaire », c'est ainsi, contre toute rigueur sémantique, l'absence de dimension statutaire qui peut enlever au contrat cette idée de liberté et d'égalité qui en principe lui est propre : un

³⁸ Dans *Le Capital*, K. Marx ne dit jamais clairement à quel niveau il situe la fiction juridique de l'égalité, laquelle reste de ce fait pour lui une réalité – ne serait-ce que le temps de la signature : à cet instant-là, infiniment court, il ne saurait selon lui y avoir d'« impureté » du contrat.

contrat de travail léonin est-il donc une chose possible ? On entrevoit les conséquences anthropologiques de ce paradoxe : en se galvaudant, la relation contractuelle rouvre la brèche où s'insinue la domination librement acceptée, et avec elle tout l'imaginaire d'un ordre divin supérieur. Le contrat prend alors la forme d'un pacte social ouvertement inégalitaire et hiérarchique : c'est remarquable, par exemple, dans la vision culpabilisée que les chômeurs ont d'eux-mêmes, ou encore, dans un autre registre, dans les ressorts idéologiques qui font la force de l'emploi dit « ethnique ».

Deux modes de mise au travail théoriquement irréductibles

Ainsi, l'opposition contrat/statut a essentiellement une valeur idéaltypique. Il faut insister encore une fois sur ce point : elle vise à désigner les pôles théoriques entre lesquels s'organisent les relations capital-travail. Mais encore une fois, non plus que le modèle contractuel d'ailleurs, le modèle statutaire n'est pas en soi conçu pour fixer ces relations particulières. Il leur est antérieur et sa légitimité aux yeux des protagonistes vient de ce que le principe du père précède celui du patron. Toutefois, si l'on s'en tient à la relation salariale, les principaux traits des deux modèles peuvent être énoncés spécifiquement :

Modèle juridique	Modèle contractuel	Modèle statutaire
Caractères de la relation		
I. TRANSACTION		
- lieu	marché du travail (loi offre/demande)	marché captif (clientélisme, réseaux, territoires)
- objet	travail contre argent	travailleur contre protection
- nature	synallagmatique (accord des volontés)	unilatérale (soumission)
- contenu	libéralisme	paternalisme
- forme	signée	orale
- encadrement par le droit	oui	non
- durée	réversible	viagère
- rupture	par licenciement, départ volontaire	par fuite, expulsion

(suite page suivante)

(suite de la page précédente)

Modèle juridique	Modèle contractuel	Modèle statutaire
Caractères de la relation		
II. ELEMENTS DE LA REPRODUCTION		
1. Salaire		
- direct	fixé préalablement fixe proche du minimum vital	arbitraire variable aussi petit que possible
- dont primes	sur critères objectifs (production, qualification)	sur critères hiérarchiques (zèle, obéissance)
- différé	fixé préalablement socialisé	arbitraire confisqué
2. Sur-salaire (avantages)		
- importance	accessoire mais acquis	essentiel mais précaire
- forme	monétaire ou en nature	en nature
- principaux éléments	rabais sur productions détournements, perruques 13° mois	logement jardin ouvrier cadeaux
3. Epargne	possible	impossible
4. Endettement	créanciers extérieurs	patron créancier
5. Protection sociale	par la cité ; par la corporation (solidarisme ; mutualisme)	par l'entreprise (communautarisme)
6. Dépenses	sur le marché (monnaie)	au magasin d'entreprise (livre de comptes)
7. Vie hors travail (moeurs, opinions)	libre arbitre	contrôle
III. CONDITIONS DE TRAVAIL		
- critères d'avancement	ancienneté, qualification	idem + soumission
- formation	antérieure et/ou sur le tas	sur le tas ou école d'entreprise
- horaire	prédéterminé	à la demande
- règlement intérieur	encadré par la loi	non encadré par la loi
- sécurité	encadrée par la loi	non encadrée par la loi
- contrainte	discipline	violence
- syndicalisation	autorisée (syndicat de branche)	interdite ou syndicat d'entreprise
IV. IMAGINAIRE (RELATIONS OUVRIER-PATRON)		
	usine = armée	usine = famille + maison
	référence égalitaire	référence paternelle
	responsabilité	infantilisme
	liens affectifs inexistants	liens affectifs forts
	respect mutuel (droits)	dette morale (devoirs)
	intérêts économiques antagonistes	unité des intérêts économiques
	entreprise au service de la cité	entreprise au service de l'ouvrier

Les *items* mentionnés dans ce tableau doivent être compris comme l'affichage d'une préférence pour telle ou telle norme, sans préjuger de la réalité de son application. Ainsi, la

transaction statutaire est préférentiellement orale, mais pas nécessairement en pratique ; elle entend se donner comme viagère, mais c'est une idéologie qui peut cacher (plus ou moins bien) une instabilité de la relation de travail – l'employé dont on se débarrasse étant alors présenté comme « fautif ». De même, en évoluant, le paternalisme renoncera à la confiscation du salaire et trouvera intérêt à la mise en place de caisses de retraite.

Il s'agira donc maintenant, conformément au principe méthodologique proposé dans la première partie, d'examiner les lignes de rupture, c'est-à-dire tout ce qui dans la pratique vient contredire ce modèle. A quelques détails près, les traits mentionnés dans les deux colonnes de ce tableau sont en théorie irréductibles à un principe commun : la logique du contrat est exclusive de celle du statut. Mais, sitôt que l'on passe de la théorie à l'observation empirique, on a matière à repérer la puissance de l'inspiration de l'un sur l'autre, comme cela est particulièrement net dans la rubrique « imaginaire » : aucune codification juridique ne parvient, par exemple, à extirper du salariat la fiction d'une dette contractée (ce mot pris ici au sens métaphorique) par l'employé vis-à-vis de celui qui l'embauche. Le principe même de la relation salariale, qui implique la mise en concurrence des offreurs de travail sur le marché de l'emploi, veut que celui qui a été choisi se sente d'une manière ou d'une autre redevable de l'avoir été. Par delà ses explications économiques, la menace du chômage est aussi – sinon parfois surtout – une trouvaille paternaliste dont le patronat montre constamment son habileté à user pour doubler la subordination (contractuelle) par une dose de soumission (statutaire) hors de l'emprise des lois. (Même l'exception de l'emploi automatique en régime socialiste n'est qu'apparente puisque, cette fois non plus devant l'employeur mais devant la société tout entière, ce droit à l'embauche vaut reconnaissance et allégeance au système, lesquelles conditionnent l'accès au service des biens.) Mais à l'opposé, le développement du salariat a eu des effets de contamination sur le contenu des relations paternalistes traditionnelles, qu'il a déformées soit en les instrumentalisant, soit en les combattant. Cette dialectique fera l'objet des sections suivantes.

*Le travail subordonné libre, le salariat est ainsi placé
du côté du marché, de l'ordre marchand progressif ;
le servage, l'esclavage moderne, et toutes les autres formes
différentes (péonage, travail contraint sous contrat)
du côté de la réaction capitaliste.
On voudrait bien, parfois, qu'il en aille de la sorte.
Or ce n'est pas le cas³⁹*

3. Le contrat de travail comme lien de subordination : les limites de la liberté

Dans la tradition libérale, la substance du contrat de travail, c'est la subordination. Ce terme, qui doit s'entendre comme « le fait de se placer de son plein gré, moyennant rétribution, sous les ordres de quelqu'un », se fonde sur deux principes qui peuvent paraître contradictoires avec sa définition commune : d'une part, la liberté du contractant de se soumettre ou non (et donc de sortir de la relation de travail) et, d'autre part, l'égalité juridique des parties. Le deuxième principe revient, comme dans l'orthodoxie marxiste, à considérer la force de travail comme une marchandise et à traiter l'acte d'achat-vente de cette force comme n'importe quelle transaction entre égaux – le contrat de travail est « de droit commun » –, quoique l'égalité soit, comme on l'a vu, largement fictive. Le premier principe, érigé il y a deux siècles pour mettre fin au corporatisme, suppose paradoxalement la liberté d'aliéner une part de sa liberté. On peut faire l'hypothèse que c'est la combinaison de cette fiction et de ce paradoxe qui explique cette préférence permanente, qui s'observe dans les situations de travail les plus diverses, du salariat pour le statut plutôt que pour le contrat, préférence que le Code du travail ne parvient pas à éradiquer.

Pour discuter cette hypothèse, on peut d'abord examiner à partir de quels critères les tribunaux, lorsqu'il y a doute sur la nature d'une relation entre individus, présument qu'il y a un salariat et décident de la requalifier en contrat de travail. L'exemple le plus caractéristique est celui du faux travail indépendant, qui connaît un certain essor depuis que la loi du 11 février 1994 (dite loi Madelin) encourage ouvertement la sortie du salariat. D'un côté, le Code du travail (art. L. 120-3, 1^o al.) stipule que désormais les personnes physiques immatriculées au registre du commerce ou au répertoire des métiers sont « présumées ne pas être liées par un contrat de travail dans l'exécution de l'activité donnant lieu à cette immatriculation ». De l'autre, il dit (*ibid.*, 2^o al.) que « l'existence d'un contrat de travail peut être établie » si ces personnes fournissent « des prestations à un donneur d'ouvrage » dans les conditions d'« un lien de subordination juridique permanente à l'égard de celui-ci ». C'est bien sûr dans la brèche ouverte par le premier alinéa – lequel ne fait qu'accélérer une habitude plus ancienne

³⁹ Moullet Boutang (1997 : 218).

héritée du marchandage – que de nombreux patrons se sont engouffrés pour rendre « indépendants » leurs employés. Cette pratique s’observe dans des secteurs tels que l’artisanat (les poseurs de moquette, les photographes en sous-traitance par exemple), les taxis, l’édition, le bâtiment etc. Elle consiste à licencier⁴⁰ un salarié moyennant une aide pour se mettre « à son compte », assortie de la promesse de lui fournir du travail. Elle constitue une infraction à chaque fois qu’il y a relation exclusive entre le commanditaire et l’« indépendant ». Nous sommes dès lors dans un rapport de protection, sans nécessairement pour autant que le donneur d’ouvrage contracte un engagement autre que moral sur la régularité des commandes, la fourniture et l’entretien de l’équipement, le prix des prestations. Ce travail réputé indépendant est en fait dépendant, terme de même signification ici que « subordonné ». Le mécanisme existe de longue date dans l’agriculture et l’élevage (où c’est parfois la « coopérative » qui tient le rôle de l’employeur caché). Mais la requalification par les tribunaux demeure chose rare, pour trois raisons qui renvoient à la force du paternalisme ainsi réinstauré. Premièrement, il ne peut pas y avoir de relation salariale durable contre le consentement d’un employeur, qui pourrait alors rendre la vie impossible à l’employé jusqu’à démission de celui-ci : tout au plus la décision de justice portera-t-elle sur le versement d’indemnités ou de réparations, mais en tout cas pas sur la conclusion d’un contrat de travail. Deuxièmement, il y a le problème de la preuve, face au consentement implicite contenu dans la démarche d’enregistrement prévue à l’article L. 120-3. Troisièmement et surtout, ce type de pseudo-contrat s’appuie sur une connivence des parties : il tend à se répandre en période de sous-emploi, où la désalarisation est en balance avec le chômage pur et simple. Faute, dit-il, de pouvoir conserver son salarié (à cause des charges, à cause de l’incertitude économique) l’employeur devenu donneur d’ouvrage conclut un pacte avec celui-ci, pacte scellé par une créance : il l’oblige, tout en s’engageant à lui donner un équipement et une préférence pour les commandes. Dans la réalité, ce pacte pourra facilement être rompu, ce qui nous rapproche du modèle de paternalisme hybride qui sera décrit après. D’autres exemples pourraient illustrer les contradictions contenues dans la notion de subordination : ainsi, pourquoi un laveur de carreaux fonctionnant avec un carnet de rendez-vous est-il un « indépendant », alors qu’une assistante maternelle (ayant elle aussi plusieurs « employeurs » qu’on pourrait tout aussi bien nommer « clients ») est, elle, une « salariée » ? Pourquoi, dans la distribution, la jurisprudence dit-elle que la conclusion par un gérant d’un contrat de franchisage exclut l’existence d’un contrat de travail ? Pourquoi, dans l’industrie automobile, l’intérim (comme le contrat à durée déterminée, qui peut lui aussi s’analyser comme une négation partielle du contrat salarial) est-il devenu une forme structurelle d’emploi ? Etc. : la liste de ces anomalies est longue, et elle s’allonge constamment. Nous verrons plus loin, à propos des bûcherons rémunérés à la tâche, une illustration des défauts de la définition positive moderne du salariat, où étrangement resurgit la question de la responsabilité des accidents sur laquelle s’est fondé, il y a un siècle, le droit du travail.

⁴⁰ Cela dit en simplifiant : il peut aussi s’agir, pour une entreprise, de capter la totalité du travail d’un « indépendant » qui est déjà à son compte.

Si le recul de la notion juridique de subordination peut s'analyser, dans la tradition statutaire, comme la prise en compte du travailleur en tant que personne et non plus seulement en tant que vendeur de travail, comme l'a noté A. Supiot, la « réhabilitation de la personne » sous-jacente à cette démarche (qui est un des arguments des tenants de la « flexibilisation », prompts à comparer le salariat à un esclavage) est ambivalente, car « elle peut servir aussi bien à borner qu'à étendre l'emprise de l'employeur sur ses salariés » (1994 : 64). Aussi la notion de « personne », qui paraît à la fois conforme à l'idéal démocratique d'égalité et utile pour opposer un humanisme concret au positivisme juridique, doit-elle inspirer une certaine méfiance tant elle est susceptible de manipulation. Nous touchons là peut-être au cœur du problème posé par le binôme paradoxal subordination + liberté contenu dans le droit du salariat, problème qui suggère des perspectives de dialogue entre la philosophie, les sciences juridiques et le politique. Anticipons avec cette question, dont l'actualité est rendue patente par le débat sur la durée hebdomadaire du travail : toutes les formes de mise au travail dites « atypiques », dont nul ne conteste la récente expansion, doivent-elles être envisagées comme constituant ensemble un retour aux sources libéralistes du capitalisme, comme une réaction de l'idéologie de ces maîtres de forge qui n'ont jamais acquiescé sans réserves à l'immixtion de l'Etat providence ; ou au contraire comme une évolution vers un « autre chose » où le travail humain se délivrerait progressivement de la référence historique au salariat, et donc des contreparties protectrices qui font accepter le lien de subordination ? Si la question n'est pas nouvelle, elle a une importance anthropologique pour la tentative de caractérisation du modèle paternaliste, singulièrement dans ses formes hybrides, qui sera faite dans la section suivante.

En réalité, le Code du travail ne définit ni le contrat de travail ni le lien de subordination, ou plutôt il les définit tautologiquement l'un par l'autre. Dans la jurisprudence, la définition de la subordination est plus critérologique qu'organique : il s'agit par exemple de savoir au cas par cas qui contrôle l'activité, qui fournit la matière première et l'outil de travail, qui détermine les conditions de travail et les horaires, ou encore si le travailleur est ou non propriétaire de sa production. Un arrêt récent de la Cour de cassation rompt ce silence théorique et propose enfin une définition générique : « Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné »⁴¹. L'enjeu de cette décision, quoiqu'il ne concerne pas spécifiquement le salarié, mérite d'être souligné : il s'agissait de dire si, au regard des cotisations sociales, diverses gratifications et récompenses devaient ou non être intégrées au salaire. Cet enjeu renvoie donc au statut du sur-salaire, dont on verra l'importance pour le patron paternaliste : est-il à la discrétion de l'employeur, ce dont témoignerait le droit, pour les deux parties, de le soustraire à la fiscalité, ou au contraire est-ce un élément du salaire dont, indirectement, l'arbitraire est encadré par une soumission à l'assiette ? Dans ses implications anthropologiques, cette question apparemment technique n'est pas neutre : selon la manière dont on tranche, on aboutit soit à nier soit à confirmer ce qu'il y a de total dans une relation salariale. Le commentaire du même

⁴¹ 13 novembre 1996, arrêt Société Générale c./ Urssaf Hte Garonne (*Droit social*, n°12, déc. 1996 : 1069-1070).

arrêt indique que la Cour, en tranchant en faveur du salariat appliqué aux bienfaits, a manifesté qu'elle finissait par être indisposée par ce « toujours plus » de certaines entreprises en matière de « zone[s] d'exonération »⁴². Encore faut-il préciser que ce choix, qui semble relever d'un combat d'arrière-garde face aux progrès du régime de la faveur sur celui du droit, visait principalement les libéralités accordées sous formes de compléments de retraites à des cadres supérieurs en contrepartie de « bons et loyaux services ».

Mais là se pose la question du sens de ce que ce certains appellent, peut-être à tort, la « déréglementation » du droit contractuel : cette dernière peut aussi s'interpréter comme une tendance à la surréglementation, dont l'objectif serait moins de rendre caduc le Code du travail que d'y insérer progressivement une série de limitations juridiques au salariat. Autrement dit de le détourner radicalement de l'objectif premier qui fait sa spécificité par rapport aux textes juridiques régissant les autres types de contrat : à savoir précisément corriger, dans un sens ouvertement favorable à l'une des parties (le salarié), les effets défavorables de la subordination. Il y a là, si l'on généralise cette observation à toutes les formes d'emploi « flexible » et de pseudo-contrats qui s'incorporent progressivement à ce Code (ou aux interprétations libérales qui en sont faites), un limite au modèle : est-ce de la loi de l'Etat en soi que le paternalisme se méfie, ou plutôt de cette loi et de cet Etat en tant qu'ils prétendent brider certaines formes de mise au travail ? Ce qui semble désormais à l'ordre du jour, ce n'est plus le conflit entre sa loi et la loi, mais la mise en conformité de la seconde avec la première.

Par ailleurs, si le contrat de travail suppose la liberté et l'égalité, il faut souligner la relativité de ces deux termes. D'une part, par la voie même du contrat, la relation est conclue librement, mais la liberté disparaît dans cette conclusion puisque c'est par elle qu'on accepte d'aliéner sa liberté. Il ne s'agit pas ici de dire que les relations statutaires (féodales par exemple) seraient meilleures, mais de noter qu'elles au moins se donnent pour ce qu'elles sont : une servitude « naturelle » qui renvoie au droit divin – c'est-à-dire au droit du plus fort. Le droit du travail moderne ne supprime pas entièrement cette prérogative, mais il la masque derrière l'idée d'un consentement du salarié. D'autre part – et l'on retrouve ici la filiation libérale de l'orthodoxie marxiste –, l'égalité juridique présumée dans la notion de contrat entérine une inégalité économique : contrairement à ce qui se passe par exemple dans une transaction portant sur des marchandises, les deux partenaires ne sont pas ici interchangeables, non seulement parce que l'un des deux « ne dispose que de sa force de travail » (observation certes toute théorique), mais aussi justement à cause de l'abandon réputé « volontaire » par le même d'une partie de sa liberté au profit d'un homme qui possède une richesse. En principe, sur le terrain de la relation de travail, la loi reconnaît à cet homme un espace de compétence et d'autorité chez lui, espace et autorité concédés dont le patron paternaliste est le témoin ancien et le fondateur et qui sont, malgré toutes les corrections du droit du travail, par essence privatifs de liberté

⁴² Note J.-J. Dupeyroux (*ibid.* : 1067-1068). On peut prévoir que les progrès de la pratique des stock-options proposées aux cadres supérieurs, sources d'enrichissements rapides et peu fiscalisés, mobilisera la jurisprudence dans les années à venir.

individuelle⁴³. Autrefois, en cas de conflit, le patron et lui seul était cru sur parole, mais toujours aujourd'hui c'est à lui que revient le droit d'encadrer le travailleur, avec tout ce que cela comporte virtuellement de comportements « paternels ». Bien que la jurisprudence prud'homale ou administrative ne soit pas homogène sur cette question, dès lors que cet encadrement implique une relation personnelle entre le patron (ou le cadre, ou le chef) et son subordonné, on n'échappe jamais à la réapparition de la figure du père : il y a le règlement intérieur (obligatoire à partir de vingt salariés, ce qui laisse entendre qu'en deçà, c'est l'arbitraire autorisé !), mais aussi le contrôle des conversations et des opinions, des postures, des habitudes vestimentaires et capillaires, à travers lequel le salarié est pressé d'abdiquer bien au delà de ce que nécessite le processus de travail⁴⁴. Dans certaines entreprises, on voit resurgir la figure orwellienne du *big brother* (père ou grand frère ?), notamment dans l'instauration des déplacements « badgés », la mise en ligne des ordinateurs et la multiplication des caméras de surveillance (y compris dans les espaces hors travail : accès aux toilettes, machines à café⁴⁵) : on y retrouve, sous un avatar technique et apparemment impersonnel, la tradition du patron qui voit tout et s'autorise à pénétrer l'intimité de ses sujets. Aussi est-ce peut-être dans l'esprit même de la subordination – et en accord avec l'étymologie du mot – que de nier le contenu de liberté qui en est à l'origine. Paraît confirmée *a contrario* cette hypothèse par les efforts considérables du Code du travail (art. L. 122-33 et suivants) pour limiter les atteintes à la liberté du salarié.

Mais tout reste affaire de rapports de force et, encore une fois, l'essentiel dans la subordination contractuelle, c'est qu'elle ratifie une inégalité économique. Sans cette dernière, la subordination n'aurait aucun sens. K. Marx a résolu cette question en introduisant, entre le travailleur et le capitaliste, la médiation de la force de travail-marchandise : le travailleur aliène cette dernière sans s'aliéner lui-même comme personne. A partir des considérations qui précèdent, on peut juger, à la suite de B. Lautier (1982), des limites de cet artifice où l'inégalité économique s'efface derrière une hypothétique égalité statutaire. Dans certaines des citations rapportées par F. Ewald, le patronat ne faisait pas mystère de cette nécessité de réintroduire la notion de personne dans le contrat. Ainsi cette analogie, propre à surprendre un

⁴³ La jurisprudence parle d'une « aire d'autorité de l'employeur ». L'élément discrétionnaire – parce qu'impossible à codifier – de l'autorité patronale est visible en négatif dans les termes de l'article L. 122-35 du Code du travail, qui dit que le règlement intérieur « ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives des restrictions qui ne seraient pas *justifiées par la tâche à accomplir* ni proportionnées au but recherché » (soul. par moi). Interprétations élastiques toujours possibles : ainsi, récemment, la presse a rapporté le cas d'une entreprise qui, avertie de la menace d'une occupation de ses locaux par un mouvement social extérieur, avait interdit à ses employés de sortir pour déjeuner.

⁴⁴ A. Supiot, parlant de ces normes qui « ne révèlent leur existence que le jour où elles sont enfreintes », cite deux décisions de justice de 1973 et 1982, respectivement sur l'interdiction des coiffures vaporeuses et des chemisiers transparents (1994 : 55). Lors d'un enquête sur les discriminations raciales dans un supermarché des quartiers nord de Marseille, des chercheurs de l'URMIS évoquent les réticences de la maîtrise à mettre aux caisses des Marocaines dont les mains restent teintées au henné à la suite d'une cérémonie (De Rudder et al, 1997 : 46).

⁴⁵ Dans un technocentre de la région parisienne où ces pratiques sont généralisées, des délégués ont été obligés de négocier avec la direction pour obtenir que le couloir d'accès au local syndical ne soit pas dans le champ d'une caméra.

marxiste orthodoxe, entre l'ouvrier et l'équipement, tous deux susceptibles d'égards, que faisait en 1859 dans une adresse au Conseil d'Etat la compagnie de Noeux-les-Mines à propos du logement : « Les bâtiments construits *exprès* pour loger les ouvriers de la mine et servant exclusivement à cet usage sont-ils des bâtiments d'exploitation ? Ainsi posée, la question ne peut être résolue qu'affirmativement. (...) La vérité est que l'exploitant est presque partout dans la nécessité absolue de loger ses ouvriers comme il l'est d'abriter ses machines. » Et le texte cité s'achève ainsi : « L'ouvrier trouve dans l'allègement du prix de son loyer une augmentation réelle de son salaire ; il est logé sainement près de la mine à laquelle il est pour ainsi dire *inféodé* » (1986 : 119). Il sera question plus loin de cette question du logement, qui témoigne que tout un temps le capitalisme s'est préoccupé de s'attacher la personne de l'ouvrier. Et, si l'on se place sur le plan de la relation de travail, cette tentation patrimoniale de l'employeur n'appartient sans doute pas qu'au passé puisqu'aujourd'hui encore, le Code civil, dans son chapitre consacré au *Louage d'ouvrage et d'industrie*, distingue « le louage *des gens* de travail qui s'engagent au service de quelqu'un » (art. 1779 ; soul. par moi) : simple survivance que cette formulation proprement réactionnaire – ou du moins en tout cas étrange et significative survivance des affaires travaillistes dans un code qui traite, à ce titre, des affaires entre... personnes ? C'est à voir mais il faut remarquer que le sacro-saint principe qui veut qu'« on ne peut engager ses services qu'à temps, ou pour une durée déterminée » (art. 1780) paraît bien plaider, sinon pour une interprétation personnaliste du contrat de travail, du moins pour un dédoublement : louer n'est pas vendre, ce n'est donc pas aliéner complètement. Cette irréductibilité de l'homme à son travail est bien résumée par T. Revet : « Le salarié étant à la fois sujet et objet du contrat de travail, si toute la personne devient force de travail, il n'y a plus de sujet ; partant, il n'y a plus de contrat » (1992 : 863).

Il faut enfin introduire la notion de durée. Celle-ci n'intervient pas en soi dans une transaction marchande ordinaire : l'aliénation d'un bien éteint la relation de clientèle – ce qui n'exclut pas qu'il puisse y avoir une dimension de fidélité, volontaire ou forcée s'il y a endettement de l'acheteur auprès du vendeur : mais ce lien n'est pas inhérent au contrat commercial. Le contrat de travail, au contraire, se distingue sur deux points : premièrement, puisque ce n'est pas le produit qui est acheté au travailleur mais son travail, le contrat suppose à la fois une anticipation (l'employeur fait un pari) et un contrôle destiné à limiter les risques de ce pari car il n'est jamais sûr, quelles que soient les bonnes « références » ou performances aux tests du recruté, des aptitudes pratiques ni de la volonté de soumission de ce dernier ; deuxièmement, même dans la vision taylorienne, le contrat inaugure le déroulement d'une série d'exécutions successives, au cours desquelles les rapports de l'homme avec l'outil, le produit, ses collègues, la maîtrise, sont susceptibles d'évolution. Nécessairement ainsi, à un moment ou à un autre, l'élément personnel que le contrat s'efforce de gommer se réinsinue dans la relation et la modère. Cela est particulièrement visible dans le contrat d'apprentissage, où la contrepartie de la subordination n'est pas seulement un salaire mais une formation, mais cela ne disparaît pas entièrement dans le contrat de travail ordinaire : il y a là un terrain propice pour des valeurs empruntées à une éthique d'allégeance qui se situent hors du champ légiféré, telles que le sérieux, la loyauté, la bonne volonté, la fidélité etc., et vont dans le sens d'une

subordination qui n'est pas seulement juridique. Cet élément diachronique introduira la discussion sur le paternalisme.

4. Quatre formes du modèle paternaliste, envisagé comme un déni du salariat

Dans son importante thèse sur le « salariat bridé » (défini comme « du travail dépendant qui n'est libre que partiellement », 1997 : VIII⁴⁶), Y. Moulier Boutang n'évoque pas comme telle, à côté des nombreuses formes d'assujettissement qu'il examine, la question spécifique du paternalisme. Mais il fait deux propositions qui nous concernent ici : d'une part, il énonce que « le salariat libre est une espèce particulière du travail dépendant » et, de l'autre, il note « la tentation autoritaire permanente du marché du travail » (*ibid* : XIX-XX). Quoiqu'il soit difficile de le citer sur un terme qui n'est pas un objet pour lui – les enquêtes de F. Le Play ne figurent pas dans sa bibliographie –, la problématique du présent mémoire rejoint une préoccupation centrale de son ouvrage : celle de l'enracinement de la relation de travail libre dans la relation de travail dépendante. Y. Moulier Boutang oscille à plusieurs reprises entre une vision évolutionniste et une conception plus organique, mais semble pencher en faveur de la seconde. D'un côté, on lit ceci, à propos d'un auteur⁴⁷ : « Nous montrerons que ce qu'il appelle le travail non libre non salarié (*unfree non wage labor*), qu'il rejette hors du mode de production capitaliste, entretient des relations beaucoup plus étroites avec la naissance du capitalisme » (*ibid* : 221). De l'autre, cela : « Plus personne ne peut plus se contenter de l'équation : l'accumulation du capital = le marché du travail libre, voire même de la thèse pourtant si souvent acceptée sans critique que le développement et la croissance équilibrée du capitalisme dépend de la destruction des formes de travail non salarié au sens étroit du terme » (*ibid* : 219). Toute sa thèse vise à montrer les efforts considérables et sans cesse renouvelés du capital marchand pour « brider » non seulement le travail en général, mais le salariat proprement dit, c'est-à-dire pour en limiter l'autonomie. L'idée qui sert de fil conducteur à cette section est que le paternalisme, entendu comme une référence à l'ordre domestique, entretient des relations avec le salariat qui ne renvoient pas uniquement à un possible engendrement de l'un par l'autre, mais durables et organiques. A l'appui de cette hypothèse, on prendra trois formes distinctes du paternalisme, la première étant imaginaire mais riche en indices, la deuxième étant la référence historique (les maîtres de forge) et la troisième concernant plus particulièrement les sociétés contemporaines.

⁴⁶ Les nombres romains renvoient aux numéros de page de l'introduction de cette thèse.

⁴⁷ Il s'agit de R. Miles, *Capitalism and Unfree Labour, Anomaly or Necessity ?*, 1987.

Le modèle Babar

Le roi Babar de J. de Brunhoff (illustré paru en 1952) donne une démonstration exemplaire du rêve paternaliste à l'état le plus pur. Dans cet album, l'éléphant Babar est clairement (et pesamment) désigné comme à la fois le protecteur et l'employeur de ses vassaux. A la demande du roi, ces derniers édifient eux-mêmes dans l'enthousiasme la cité, radieuse évidemment, qui sera le site complètement circonscrit de leur sujétion, cité qui recevra le nom de la reine. On s'organise en corporations, mais il n'existe aucune autre hiérarchie que celle qui oppose en bloc tout le peuple à son maître (il n'y a pas de sot métier, et « un pour tous, tous pour un ») : Babar fait la loi et la justice, il *est* la loi et la justice. La fusion entre l'ordre domestique et l'Etat est totale. Point question de salaire puisque nous sommes dans un univers sans monnaie : le roi fournit les outils pour construire les maisons et, une fois la cité achevée, distribue les récompenses. Parmi ces cadeaux, on signale spécialement « des habits solides pour le travail ». Le travail est exalté comme la valeur qui donne son sens à la relation de sujétion. Les éléments négatifs, comme la désobéissance ou le châtement, sont soigneusement gommés : pour les sujets, l'ordre de Babar va de soi, ce qui explique les traits de totale générosité et justice qui sont prêtés au roi. Les loisirs ne sont pas moins réglés que l'activité laborieuse : dans le plan de la cité, le palais du travail (école, bibliothèque, ateliers) et le palais des fêtes sont d'une architecture identique et placés symétriquement, pour bien montrer qu'il s'agit de deux éléments complémentaires d'un seul ordre – comment ne pas penser aux fêtes annuelles qui ponctuaient autrefois la vie dans les cités ou dans certaines campagnes sous l'oeil bienveillant des maîtres de forge ou des aristocrates ? A l'exception de celle de Babar, plus grande et coiffée d'un drapeau, les maisons sont toutes semblables et bien alignées comme dans un coron – en plus gai, il est vrai, mais la gaîté fait partie du programme de Babar : « Travaillons avec gaieté et nous continuerons d'être heureux. »

Détail important : l'univers extérieur (en l'occurrence le « pays des hommes »), qui n'existe pas pour le peuple, apparaît seulement comme un lointain marché où le roi va acheter les provisions qu'il distribuera ensuite dans la cité, dont les enceintes sont d'autant plus infranchissables qu'elles sont immatérielles et s'identifient dans un imaginaire collectif librement consenti. L'intention manifestement anthropomorphe de cette histoire est donc d'une ambiguïté très rousseauiste : il faut bien supposer que le monde des hommes est régi par d'autres lois, alors que le propos est clairement de faire croire que cette cité idéale est humainement possible. On sent bien, dès lors, que l'isolement total de cette cité n'est pas un choix anecdotique du narrateur, qui aurait été incapable de confronter les deux univers sans les faire s'affronter⁴⁸ : ce trait essentiel du paternalisme apparaîtra dans les modèles suivants.

Cette histoire destinée à l'édification des enfants (on aurait pu tout aussi bien prendre une autre série à succès : les *Schtroumpfs*) dérive directement d'une doctrine sociale identique à

⁴⁸ C'est d'ailleurs ce qui arrivera dans un autre épisode des aventures de Babar : *La guerre contre les rhinocéros*, où, pour des raisons évidentes, l'ennemi choisi n'est pas l'homme mais une autre race animale.

celle dont J. Stuart Mill donnait en 1848 la définition idéale à propos des rapports entre riches et pauvres : « Une tutelle affectueuse d'un côté, une déférence respectueuse et reconnaissante de l'autre » (cité *in* Lown, 1988 : 59). Son dernier avatar, encore tout proche lors de la parution de l'album, était le pétainisme. Deux éléments particuliers sont à retenir. D'une part, l'harmonie se présente moins comme un but que comme un ordre qui s'impose en soi. Comme il ne saurait être question, sans risquer de froisser une partie du lectorat, d'invoquer un ordre divin, le seul qui ne nécessite aucune autre justification, l'artifice consiste à lui substituer la notion de royauté et à confier au lecteur le soin de reconstituer le maillon manquant : la royauté est de droit divin. Tout au plus la légitimité de ce droit pourrait renvoyer, dans la mémoire inconsciente de ce lecteur, aux souffrances passées du jeune Babar, brutalement privé de ses père et mère par des chasseurs – on retrouvera plus loin le rôle du martyr et du sacrifice dans l'arsenal idéologique du parti-Etat. D'autre part, à ce stade primitif du paternalisme, et contrairement au modèle suivant qui est plus ambivalent sur ce point, la mise au travail n'est pas présentée comme un enjeu économique mais symbolique : le travail est le vecteur de la cohésion sociale, et cette affirmation paraît se suffire. L'organisation des métiers en corporations rudimentaires renvoie à une division sociale naturelle qui se déploie horizontalement (une fois évacuée la question embarrassante des épouses, qui sont très absentes de ce système, où elles ne figurent guère que comme des coquettes), seule capable de prévenir conflits et dissidences : la fiction égalitaire est si poussée qu'on en vient à oublier qu'elle est imposée par un maître tout-puissant. Ce tour de force, qui révèle la nature profondément manipulatrice du paternalisme, devait sans doute déjà régler la discipline dans les phalanstères il y a cent cinquante ans. On est tenté, pour conclure sur ce modèle, d'avancer que le succès enfantin de cette histoire, non démenti un demi-siècle après, n'est pas seulement imputable à l'habileté avec laquelle la famille de Brunhoff a su gérer son destin commercial, mais qu'il renvoie à la dimension infantilisante de la relation paternaliste. La vision de la société décrite ci-dessus suggère une extension de l'horizon imaginaire tel qu'il se dessine dans l'enfance, en particulier dans le processus d'identification au père et dans la réduction du politique (le pouvoir) à une morale (le devoir) qui l'accompagne. Cela mériterait sans doute un développement plus précis et plus argumenté, mais l'infantilisme occupe une place importante dans le dispositif paternaliste.

Le modèle des maîtres de forge : « bienveillance et surveillance »

Avec le modèle qui s'appliqua à l'industrie lourde dans la France du XIX^e siècle et qui s'étendra par la suite à de nombreux pans de l'industrie de transformation, nous sommes confrontés à un tableau réel, donc plus contrasté et moins statique. Cela repose le problème de la terminologie. Jusqu'à présent, on s'est contenté d'une définition générique et provisoire du paternalisme comme d'une « relation qui se règle sur une base personnelle et non contractuelle entre inégaux » (*supra*). Cette définition n'est pas spécifiquement associée au monde du travail, et elle est excessivement globalisante. La question qui se pose est celle-ci : par delà toutes les similitudes qui se repèrent entre des situations historiques très diverses, est-il légitime d'user d'un seul et même terme ? Implicitement, ce serait de façon tautologique admettre une évidence pour la démontrer, et ce serait commettre ainsi un erreur du même type que celle qui a été dénoncée plus haut sur les définitions *a priori* du « secteur informel ». De fait, cette définition n'a d'autre utilité que de permettre un premier repérage d'éventuels éléments communs constitutifs du paternalisme et, avec l'aide supplémentaire de l'étymologie, le mot « patriarcat » aurait tout aussi bien fait l'affaire.

Il reste donc à montrer que la référence à la hiérarchie de la cellule domestique contenue dans l'un ou l'autre mot est pertinente pour désigner puis interpréter certaines relations de travail particulières. Un premier pas peut être franchi en envisageant le paternalisme comme une relation dialectique, où l'association de facteurs contradictoires comme la contrainte et la protection, l'exploitation et la répartition ou la dépendance et l'autonomie est empiriquement déterminée selon les circonstances historiques : autrement dit, il faut faire varier ce que le modèle présente comme un ordre constant et en tout point opposé à un autre modèle, celui du contrat entre égaux – où bien sûr un travail critique équivalent doit être fait.

A propos des maîtres de forge (et de mines) du siècle dernier, G. Noiriel (1988a) a proposé de distinguer le système du patronage, dont F. Le Play fut le grand théoricien, du paternalisme proprement dit qui finit par s'imposer à la fin de ce même siècle. Observant que le mot « paternalisme » a une connotation péjorative nuisible à la réflexion scientifique, il note que F. Le Play le réservait aux « relations proches du servage » qui sévissaient en Europe orientale, lui opposant le patronage, défini par ce maître comme un « *lien volontaire d'intérêt et d'affection* » (*ibid.* : 18). Sans reprendre l'argument dans le détail, on peut le résumer ainsi : le patronage se fonde sur le respect de l'enracinement rural de l'ouvrier (qui fait pendant à celui de la forge), et suppose donc l'autonomie comme la pluri-activité du travailleur ; le paternalisme au contraire, né des transformations industrielles et d'une réaction aux résistances ouvrières à partir des années 1880, se fonde sur un contrôle absolu, souvent disciplinaire, de toute l'existence du travailleur et de sa famille, y compris hors travail. G. Noiriel juge donc sévèrement l'absence de perspective historique implicitement contenue dans l'usage générique du terme « paternalisme » pour désigner deux périodes distinctes de l'industrialisation : « Bien que ce propos soit devenu une image d'Epinal à force d'avoir été répété, c'est un contresens que de considérer le patronage le-playsien comme une stratégie

visant à instaurer la dépendance, à conforter l'autoritarisme du maître » ; et c'est abusivement que son disciple E. Cheysson pouvait se présenter comme son héritier quand il déclarait en 1893 : « Dans le patronage ordinaire, le patron-père se charge de tout. Il imite l'Etat en se plaignant de ses empiétements » (*ibid.* : 23). Même la méfiance de F. Le Play, poursuit-il, vis-à-vis de l'Etat et du droit, d'un côté, et du salaire exclusivement monétaire, de l'autre, traduisent respectivement le « point de vue de la société rurale du siècle dernier » qui condamne « toutes les formes de pouvoir (...) qui découlent du processus de "mise à distance" des individus » et une « lucidité sur les formes spécifiques de dépendance dans laquelle se trouve celui qui attend de la monnaie pour vivre » – d'où la grande importance accordée au travail domestique non payé, plus particulièrement féminin (*ibid.* : 24).

La périodisation proposée par G. Noirielle a le mérite de restituer le changement radical des relations industrielles qui s'est produit sous la III^e République, à mesure que s'est consolidée la séparation des conditions de la reproduction sociale d'avec les fonctions anciennement assurées par le monde rural. A cet égard, le paternalisme s'est trouvé dans une position inconfortable, puisque la forme moderne de cette doctrine s'est heurtée à l'Etat, avant de composer dans son propre intérêt avec lui, sur la question du contrôle de cette reproduction – cette question ne se posait évidemment pas avant l'éclosion d'un droit social et d'un système assurantiel unifiés –, et rapidement les patrons paternalistes, malgré l'attitude réactionnaire d'une fraction minoritaire, ont fini par trouver que l'Etat providence n'avait pas que des inconvénients (c'est là plutôt la grande différence entre E. Cheysson et son maître F. Le Play). La concurrence n'a pas disparu mais elle s'est progressivement traduite par un partage des rôles : pour rester dans la métaphore, l'autorité pour le patron (le père) et la providence pour l'Etat (la mère). Il ne convient pas pour autant d'effacer les liens de profonde filiation de la doctrine qui deviendra celle du Comité des Forges entre les deux guerres avec celle de F. Le Play, elle-même reprise d'une conception domestique des relations de travail : c'est pourquoi, en dépit des objections de G. Noirielle, le terme générique de « paternalisme » est conservé ici soit pour désigner telle ou telle forme historique particulière d'un même système (on parlera ainsi plus loin d'un « paternalisme hybride »), soit par référence à un trait commun identifiable lorsqu'est à l'oeuvre l'équation patron = père et le primat du statut sur le contrat. Dans le premier cas, le mot requiert l'adjonction d'un qualificatif, dans le deuxième, il renvoie à un commun dénominateur⁴⁹.

Abordé de cette manière, de sa forme-patronage à sa forme moderne, le paternalisme des forges se distingue du modèle salarial par un certain nombre de caractères uniques, tant sur le plan idéologique que pratique. Son histoire est d'ailleurs, avant toute autre considération, celle d'une résistance multidirectionnelle autant qu'obstinée à toutes les prérogatives que le salariat offre aux deux protagonistes qui font face au patron-père, à savoir le travailleur et l'Etat.

⁴⁹ G. Noirielle lui-même a utilisé l'acception générique du mot dans un ouvrage contemporain de l'article cité (à propos des ouvriers immigrés) : « Un des leitmotiv des théoriciens du "paternalisme" comme Frédéric Le Play, constamment répété par les patrons de la grande industrie jusque dans les années trente, c'est que la femme est le principal "agent de stabilisation" des ouvriers nomades » (1988b : 192-193). A prendre cette citation à la lettre, on est tenté de penser que G. Noirielle, lui aussi, envisage le patronage comme une forme particulière du

Tout d'abord, le modèle paternaliste en question est né d'une préoccupation : capter et fixer une main-d'oeuvre rare ou rétive. Le discours statutaire basé sur une supposée supériorité naturelle du patron cachait en fait une faiblesse et un rapport de forces défavorable, où la surpopulation relative ne jouait pas, et de loin, le rôle de levier qu'ont pu déceler F. Engels et K. Marx en Angleterre. La mise au travail supposait donc – c'est le sens du succès des travaux de F. Le Play – de traiter les racines et les habitudes rurales de la main-d'oeuvre comme une donnée, cela d'autant plus volontiers qu'on diminuait ainsi le coût de la reproduction de la force de travail tout en garantissant la paix sociale. (On ne retrouvera pas cette contrainte dans le paternalisme hybride, notamment dans sa variante brésilienne qui sera évoquée *infra*.) De cette première caractéristique découlent toutes les autres, dont certaines perdureront quand les conditions auront changé. La pénurie de main-d'oeuvre définit un cadre théorique où les obligations du demandeur de travail se trouvent augmentées : pour stabiliser le travailleur, il faut lui apporter un ensemble de bénéfices symboliques et matériels propres à faire oublier le contenu inégalitaire de la relation et à « faire avaler » la discipline ouvrière. De fait, au moins pendant les deux premiers tiers du XIX^e siècle, comme le note un auteur cité par G. Noiriel, « dans un monde où n'existait ni banque, ni assistance sociale, ni gratuité des soins, le maître de forge propriétaire pouvait être amené à jouer toutes ces fonctions » (*ibid.* : 20). On serait tenté de rectifier cette nuance conditionnelle : il *fallait* qu'il joue ces fonctions, c'était le prix à payer pour attirer et stabiliser le paysan-ouvrier, dont le métier ne s'apprenait pas en un jour. La mise à disposition d'un logement, comme une des armes préférées de la stabilisation, a déjà été signalée. Dans les forges, il semble d'après G. Noiriel que cette stratégie était plus sélective et ne concernait que les ouvriers « méritants », du moins à l'époque du patronage. Quoi qu'il en soit, les patrons, qui étaient « dépendants de cette main-d'oeuvre rare et nécessaire, indisciplinée, mobile et irrégulière » (Ewald, 1986 : 119), trouvaient là le moyen d'inverser la dépendance, en faisant de cette nécessité d'avoir l'ouvrier sous la main et de contrôler sa vie privée une récompense, un service qu'on lui rendait. Par contraste, toute la symbolique contenue dans la cité radieuse de Babar prend son sens : le logement y est au cœur du dispositif d'assujettissement, mais la notion même d'indiscipline est impensable car il n'y a pas de mauvais sujets. Mais, comme tout idéalisme pur, l'œuvre de J. de Brunhoff verse dans le paradoxe puisqu'elle réalise le but vers quoi le maître de forges tendait, à savoir l'abolition du mal et de la faute, alors que c'est cette possibilité constante de mal et de faute qui justifie la nécessité de son contrôle : Dieu a besoin du Diable. A cet égard, l'attribution sélective de « bénéfices » est, d'un point de vue presque théologique, supérieure à l'attribution automatique : elle reproduit la domination.

Ainsi, dans un contexte où la servitude était officiellement abolie, le patron ne faisait que reproduire, à la faveur des carences de l'Etat, un système de prérogatives hérité de l'ancien servage en Europe, encore en vigueur – et plus récemment – dans d'autres parties du monde. Le parallèle est frappant, par exemple, avec celui de la *morada* (de *morar* : habiter, loger) au Brésil, où à la fin du siècle dernier les rapports entre le maître sucrier et ses « assujettis »,

décrits plus tard par J. A. de Almeida, étaient réglés ainsi : « Mon père avait le commandement ; il détenait tous les pouvoirs, il mariait et baptisait, comme on avait l'habitude de dire. Il était à la fois la police, le juge, le médecin, le prêtre. Il maintenait l'ordre, le bataillon local n'entraît pas dans le fief. Il jugeait et sa sentence était sans appel » (cité par A. Garcia, 1989 : 38). Cette filiation, on le verra, détermine la position particulière du fief paternaliste par rapport à l'autorité étatique, qui est une position d'exclusion.

Mais de là, deuxième caractéristique, est née – ou plutôt a été ravivée dans le monde du travail – une fiction : la complémentarité des parties, enrobée dans une imagerie qui compare l'établissement à une « grande famille ». Le paternalisme procède d'une vision cohérente des positions sociales respectives, et tout son génie sera de pousser ceux qu'il met en position de dépendants à en intérioriser la légitimité, voire à revendiquer la perpétuation de cette dépendance. L'arme présente trois faces : respectivement celles des discours, des codes et des actes – ce qui recoupe à peu près la trilogie lacanienne : imaginaire/symbolique/réel. Ces éléments peuvent être analytiquement séparés, mais ils se façonnent mutuellement, dans le sens d'une tendance permanente à la réification de ce que K. Marx appelait les « superstructures ». Les actes : ce sont la mise au travail, la captation d'une main-d'œuvre rebelle à l'ordre industriel, l'exploitation économique, la surveillance des vies privées. Les codes : la loi du maître, qui perdure dans la figure du patron⁵⁰, à qui depuis le Consulat la loi délègue une autorité presque absolue dans son fief. Les discours : un ordre naturel où l'exploité devient, jusqu'à le croire, le protégé (l'« obligé », dirait C. Geffray) et le débiteur d'un maître qui se présente à lui comme investi d'une mission. Mais codes et discours, à mesure qu'ils s'imposent à l'assujetti comme des évidences excluant toute solution alternative, connaissent un processus de minéralisation et deviennent réalités – une semblable métamorphose a été évoquée plus haut à propos de l'imaginaire « ethnique ».

On peut proposer ici de partir des principaux énoncés du paternalisme au sujet des protagonistes.

D'un côté, on a l'ouvrier. C'est, dit le paternaliste, un irresponsable : non seulement l'Etat ni la loi ne lui sont d'aucun secours, mais il ne sait pas subvenir seul à ses besoins et n'a pas une conscience claire de ce qu'est son intérêt ; d'origine paysanne, il ne connaît spontanément ni les gestes ni les rythmes ni même l'auto-discipline propres au travail industriel. Selon le beau raccourci de F. Ewald, la stratégie patronale sera d'« utiliser son imprévoyance pour en faire le principe de son assujettissement » (1986 :120). De là, on a deux variantes : l'une, naïve et condescendante, le compare à un enfant ; l'autre, plus agressive et de plus en plus présente à mesure que se manifestent des formes de résistance organisée, fait de lui un vagabond et un vaurien. Dès lors, le paternalisme oscille entre deux actions, toutes deux politiques : l'infantilisation et la responsabilisation. La première pousse à la faute et ne trouve d'issue que

⁵⁰ Mais l'opposition de ces deux mots est déjà du domaine de l'imaginaire, comme le montre cette citation d'un théoricien du patronage en 1884 : « Le mot de *patron* ne s'applique qu'aux chefs qui assurent à leurs subordonnés la paix et la sécurité. Lorsque ce rôle n'est plus rempli, le patron tombe dans la catégorie des *maîtres* et n'est plus qu'un *employeur*, suivant le terme barbare qui tend à se substituer à celui de patron dans les régions où règne l'instabilité » (cité in Ewald, 1986 : 136).

dans un renforcement du contrôle, voire de la violence. La seconde, qui n'est d'ailleurs pas contradictoire, consiste à pousser l'ouvrier vers ce qui garantit le mieux l'ordre industriel : l'ordre familial, censé lui imposer des contraintes de sagesse, frugalité, tempérance etc. C'est ce qui explique l'intérêt que F. Le Play attachait, non pas seulement à la production familiale, mais bien avant tout à la famille comme symbole. Cependant, il faut voir que ce type de « responsabilisation » est strictement cantonné dans la sphère de la reproduction, et qu'il s'agit donc d'une autonomie sous contrôle, ce que paraît plutôt négliger G. Noiriel, qui écarte d'un revers de main les interprétations inspirées par l'oeuvre de M. Foucault. On a là, au sens propre, un processus de domestication qui se retrouve dans toute l'histoire du paternalisme. A l'inverse, de plus authentiques prises de responsabilité, telles que le syndicalisme ou la participation à des grèves, sont si injustifiées et inattendues aux yeux du patron paternaliste qu'il est alors conduit à révéler cette deuxième facette de la métaphore paternelle, au revers de la bienveillance protectrice : la violence.

En face, si l'on n'est pas en temps de crise, le patron estime, quant à lui, détenir une mission positive – comme disait E. Cheysson, « toute supériorité oblige » (*ibid.* : 109). « Père plutôt que maître » (Lown, 1988), il sait ce qui est bon pour l'ouvrier. Il n'exploite pas – terme inconnu du lexique paternaliste : il rend service. Toute son énergie est tendue vers un but : montrer qu'il est indispensable, se rendre indispensable. Tout d'abord, cette inversion l'amène à présenter les emplois offerts comme une offrande et à faire passer au second plan ses objectifs économiques : « M. Michelin doit faire croire qu'il ne fabrique des pneus que pour donner du travail à des ouvriers qui mourraient sans lui » (Nizan, 1967 : 61)⁵¹. Ensuite, il lui faut assurer le contrôle le plus intégral possible des éléments nécessaires à la reproduction, d'où son intérêt pour les formes non monétaires de « salaire », qui permettent d'entretenir un état de nécessité et de dépendance. Dans ce dispositif, outre le logement, on trouve trois principaux piliers : le jardin ouvrier, l'assistance et les récompenses, généralement distribuées à l'occasion de fêtes solennelles qui sont également des cérémonies d'allégeance. La dépendance peut aussi être entretenue par un monopole de distribution des biens nécessaires dans un magasin d'entreprise, où la tenue d'un livre de comptes – toujours cette même méfiance de la monnaie – permet la reconduction permanente d'une situation d'endettement ou au moins la récupération immédiate d'une bonne partie de la paye grâce au système du « crédit à la quinzaine » (Noiriel, 1986 : 91). A cet égard, il peut paraître surprenant que G. Noiriel vante la « lucidité » de F. Le Play quand celui-ci faisait au contraire du salaire exclusivement monétaire le facteur de dépendance, et encore plus qu'il puisse opposer ses disciples au maître. C'est encore E. Cheysson (F. Le Play étant mort depuis dix ans) qui fustigeait en 1892 dans *Economie sociale* l'interdiction des rétributions en nature : le salaire était toujours la bête noire du paternalisme comme il l'avait été du patronage. F. Ewald, d'où cette information est tirée, a proposé une théorie de l'opposition, qui avait cours à l'époque, entre le salaire et la « subvention » (1986 : 130-132). En raccourci et sans guillemets (beaucoup des termes qui suivent viennent d'E. Cheysson) :

⁵¹ A rapprocher de ceci : « Certains [patrons] disent : "Moi, je me fous du droit du travail, je donne du travail,

Le salaire

- est proportionné au travail ;
- varie selon l'ouvrier et la conjoncture ;
- est un droit de l'ouvrier, qui dérive de l'échange égalitaire travail-capital : en le payant, le patron acquitte une dette, celle du travail donné ;
- est, puisque monétaire, porteur de dangers liés aux fluctuations de prix et aux détournements d'usage : il réduit la possibilité de protéger l'ouvrier contre lui-même ;
- est donc immoral.

La subvention

- est proportionnée aux besoins (et sera donc plus importante pour le père de famille) ;
- est un minimum garanti, efficace parce que stable et permanent. Ce n'est pas un sur-salaire⁵² ;
- est une libéralité patronale, qui distribue selon les besoins, mais aussi les mérites : elle individualise ;
- limite le choix de l'emploi : elle est destinée (« ciblée », comme nous l'avons vu dans le cas des apprentis forgerons sénégalais), elle est d'emblée valeur d'usage, elle ne peut être détournée⁵³ ;
- est donc morale.

Et s'il y avait encore un doute sur le sens et sur la postérité de l'aversion de F. Le Play pour le salaire, ajoutons cette longue citation extraite d'un travail universitaire de T. Gluge en 1911 : « Veut-il [le patron] favoriser les familles nombreuses, il remédiera par les institutions patronales les plus variées aux inconvénients de la loi de l'offre et de la demande, qui fixent à un moment donné et sur un point donné un salaire identique pour tous les salariés, qu'il s'agisse d'un homme marié ou d'un célibataire : il accordera des réductions de loyer, des allocations de maladie, des primes en argent... Veut-il remédier à la situation malheureuse d'un de ses ouvriers qui se trouve accidentellement dans le besoin, il créera un fonds de secours [admirons ce *accidentellement*, AM]. Veut-il encourager l'épargne, il mesurera l'importance des avantages accordés avec le montant des sommes déposées. Veut-il encourager l'hygiène du logement, il donnera des primes à ceux dont les maisons seront les mieux tenues. (...) Veut-il récompenser un long labeur, il accordera des avantages qui varieront avec le nombre des années de service. *Tous ces avantages disparaîtraient, si on remplaçait par une hausse des salaires les institutions ainsi accordées* » (in Murard, Sylberman, 1976 : 165, soul. par moi).

c'est tout ce qui compte." Dans leur esprit, ils sont encore bien bons » (Filoche, 1997 : 22).

⁵² En dehors de tout jugement sur le fond, la réalité de ce point est contestable car pratiquement la « subvention » comporte toujours une part fixe et une part d'avantages (à la discrétion du patron) – cf. le point suivant.

⁵³ E. Cheysson semble négliger qu'une valeur d'usage peut servir de quasi monnaie. Il reste que les âmes charitables manifestent toujours une préférence pour les dons en nature, qui « au moins ne seront pas bus » : c'est ce qu'ont bien compris les mendiants de nos cités, qui réclament « une pièce *ou* un ticket-restaurant ».

F. Le Play était donc, à sa façon, « lucide » en combattant, comme le feront ses successeurs, le principe du salaire. Mais cette lucidité était subjective et se rapportait aux contraintes qu'à l'époque les théoriciens du paternalisme percevaient comme naturelles, non à une hypothétique et abstraite propension du salariat à engendrer la servitude telle que G. Noiriel la reconstitue *a posteriori* : la menace qu'ils voyaient poindre dans l'idée contractuelle visait davantage l'inféodation liée au système de la « subvention » que la réelle liberté de l'homme. L'objet de leurs craintes était ce que justement G. Noiriel dans un autre ouvrage a résumé ainsi, et qui allait se produire : « la distance sociale introduite par la généralisation de la masse monétaire, (...) l'élévation du niveau de la consommation qui banalise ce qui apparaissait auparavant comme des preuves de l'action bienfaitrice » (1986 : 101).

Passons sur un plan plus général, en rapportant le salaire aux besoins. Si l'on admet que le taux de ce salaire (en monnaie) est calculé pour être structurellement inférieur à la dépense moyenne, et si de surcroît épouses et enfants ne sont pas engagés dans le salariat, alors bien sûr c'est être « lucide » que d'affirmer le rôle fondamental des bienfaits en nature, ainsi que du travail non payé (« vital pour la reproduction économique des sociétés », Noiriel, 1988a : 24). On est alors dans un schéma semblable à celui, proposé autrefois par C. Meillassoux, des « deux systèmes [qui] coexistent dans une même société, mais à deux niveaux sociaux différents » (1960, in 1977 : 56). Mais on est alors strictement dans le domaine du politique : le salaire inexistant ou insuffisant, comme la « subvention » qui le remplace ou le complète, ou comme n'importe quelle forme de charité compensatoire, forment ensemble immédiatement et essentiellement une prestation politique, dans le même sens où l'on a parlé plus haut de « salaire politique » – ce qui ne signifie pas évidemment que la finalité du patron ne soit pas l'exploitation économique. Il est difficile de faire l'éloge d'une répartition défavorable au salaire en invoquant la « dépendance » par ce dernier, quand précisément c'est son insuffisance qui la crée – c'est encore une fois la leçon qui peut être tirée du chapitre du *Capital* sur le salaire aux pièces. Sans craindre l'anachronisme, tant les *usineiros* du Brésil contemporain semblent partager la problématique paternaliste du salaire, on peut prolonger la discussion sur ce qu'elle a de corrupteur dans sa mentalisation par l'ouvrier lui-même. Dans son ouvrage sur les ouvriers d'une industrie sucrière du Nordeste brésilien (1978), J. S. Lopes parle du « fétichisme du salaire », cette sorte de lien positif que l'ouvrier établit entre le salaire calculé sur base horaire et la journée de travail (« plus elle est grande, plus il est grand »), sans voir qu'il contribue ainsi à une diminution tendancielle de son taux. Mais, ajoute-t-il, ce « fétichisme » se heurte à un autre, de nature différente, celui qui dans l'imaginaire donne sens aux bienfaits patronaux : « Les concessions extramonétaires propres à l'usine (logement, petit bois, eau, électricité, parcelle à cultiver) alimentent dans les représentations des ouvriers un certain "fétichisme" qui, contrairement à celui du salaire, se déplace de l'économique au politique⁵⁴. (...) En échange de ces concessions (...) le travailleur

⁵⁴ Laissons de côté ici le point de savoir si ce que l'auteur qualifie d'économique n'est pas aussi et d'emblée politique : sur le « fétichisme du salaire », il se plaçait du point de vue du calcul de l'ouvrier, un calcul qui au jour le jour est en effet strictement comptable (« si je travaille dix heures, je gagnerai plus que pour huit heures ») – quoique J. S. Lopes consacre un intéressant développement au carottage des heures.

doit une certaine loyauté vis-à-vis du représentant de l'administration (généralement le gérant ou même le propriétaire), et en outre sa disponibilité à n'importe quelle heure pour le travail à l'usine, disponibilité que recouvre le terme de *servitude* [*cativoiro*] qu'on applique à la condition ouvrière. (...) Cette forme de « fétichisme » n'est pas spécifique aux ouvriers : elle semble être commune aux « *moradores* » traditionnels des *plantations* » (1978 : 122, trad. AM)⁵⁵. En bref, l'esprit du paternalisme se signale par un double choix : d'une part, la sous-estimation du salaire et, de l'autre, l'externalisation d'une partie des coûts de reproduction de la force de travail. Mais l'essentiel est que l'assujetti est contraint de « marcher » dans ce choix, sinon de le revendiquer comme sien : il serait mal venu au moins d'imputer cette marche forcée à un idéal de liberté dont un juste salaire l'éloignerait.

Quant à la fameuse autonomie de l'ouvrier-paysan chère à F. Le Play, rappelons qu'il s'agissait d'une liberté étroitement surveillée, c'est-à-dire concédée dans les limites des besoins de l'industrie. Pour le dire autrement – et c'est en filigrane dans l'article de G. Noiriel lorsqu'il parle des avantages d'une « main-d'oeuvre circulante » (*ibid.* : 23)⁵⁶ –, les tenants du patronage auraient été sans doute bien encombrés en salariant intégralement leurs ouvriers : né dans et pour l'idée de stabilité, le paternalisme a aussi inventé la flexibilité. A l'inverse, certaines rigidités liées à la supériorité statutaire et au devoir de protection qui s'y associe, si politiquement profitables soient-elles, peuvent à la longue devenir financièrement insupportables : c'est là un des sens de ce transfert progressif que les patrons paternalistes de la fin du siècle dernier ont dû, parfois à contre-cœur, concéder à l'Etat providence. (Il y a eu là un tiraillement semblable à celui qu'éprouvent, dans certains pays africains, ces marabouts polygames ou ces maîtres d'esclaves improductifs, qui sont partagés entre l'autorité sociale et les frais que leur vaut leur statut).

Il reste que, sur le plan de la gestion politique de la force de travail, les deux formes du paternalisme des maîtres de forge sont dissemblables et que cette dissemblance permet de pointer le déséquilibre dialectique de l'association protection-violence. Plus proche du modèle Babar, et bien dans l'esprit des théories utopistes de la première moitié du XIX^e siècle, le patronage fonde paradoxalement son succès sur une résistance du futur prolétaire à l'industrialisation. L'exaltation des valeurs familiales et de la production domestique, la présence bienveillante du patron dans les ateliers, cités ou casernes, l'importance du sur-salaire, tout cela contribue à reproduire le mythe d'un ordre social calqué sur l'ordre « naturel » de la parenté, et même à donner de la réalité à ce mythe. Les oppositions à ce mode de soumission, sans doute beaucoup plus nombreuses que ce que l'Histoire a pu enregistrer, restaient individualistes et aisément stigmatisables au nom du caractère évident de cet ordre. L'imaginaire était d'ailleurs relayé par un impératif pratique : si les revenus tirés de l'agriculture ne suffisaient pas et en l'absence de toute protection sociale, l'ouvrier n'était pas seulement le débiteur moral de son maître, il dépendait réellement de sa bienveillance pour

⁵⁵ *Plantations* : en français. Les *moradores* (cf. *supra*) étaient ces métayers logés dans la *fazenda* non loin de la maison du maître, autorisés à cultiver (hors propriété) un lopin et redevables, en général d'une manière très élastique, de leur temps pour travailler sur les terres de ce maître (cf. Garcia, 1989).

⁵⁶ Citation reprise d' Y. Lequin (1977, t. 1 : 156).

vivre. La peur est ainsi au principe du libre consentement, ce « lien volontaire d'intérêt et d'affection » dont parle F. Le Play, et il s'agit encore ici d'une peur dont l'objet, bien réel, est la perte des « bienfaits ». Mais, dans le domaine de l'imaginaire, cette peur est constamment créée puis réactivée, amplifiée même par ce sentiment qu'on inculque à l'ouvrier de ne jamais mériter assez ces bienfaits, de ne pas être à la hauteur des espérances du patron – bien des épouses le confirmeront : la dépendance est génératrice d'anxiété, et inversement. Le paternalisme moderne, quant à lui, s'est signalé, comme l'ont montré de nombreux auteurs, par une tendance au contrôle généralisé sur et hors le lieu de travail, et par un renforcement considérable des fonctions disciplinaires, notamment en réaction aux grandes grèves des décennies 1880-90. Autrement dit, la société domestique, par essence conservatrice, n'étant plus à même d'assurer ces fonctions, celles-ci ont été incorporées à l'univers productif (d'une manière qui a été pressentie par E. Zola dans *Germinal*). L'hygiénisme, le dressage des épouses dans les écoles ménagères, l'incorporation précoce des enfants à l'industrie puis, plus tard et dans un semblable but de domestication, aux écoles de l'entreprise, la surveillance des logements sont des éléments de ce dispositif qui viennent s'ajouter aux traditionnels « bénéfiques » octroyés pour former ce que L. Murard et P. Zylberman ont nommé une « eugénique de la force de travail » (1976 : 105).

Y a-t-il une rupture dans le paternalisme à la fin du siècle dernier ? « Bienveillance et surveillance », qui était la devise sociale du IInd Empire, traduit bien la fragilité du paternalisme et l'éventualité d'un recours à la force quand la soumission n'est plus librement consentie. Si rupture il y a, elle doit avant tout être recherchée du côté de la collectivisation des résistances. Mais certains indices laissent supposer que le tableau n'est pas si clair que celui qui a été proposé ci-dessus. Comme l'a montré J. Donzelot, ces « trois instruments majeurs du paternalisme au XIX^e siècle » que sont les conseils de prud'hommes, le livret ouvrier et le règlement d'atelier, tous trois instruments de contrôle disciplinaire et discrétionnaire⁵⁷, remontent au Consulat – 1805 pour les prud'hommes, mais le travail législatif a commencé avant l'Empire (1984 : 143-144). On doit donc admettre que le libre consentement ne suffisait pas partout à assurer l'assujettissement de l'ouvrier, lequel, note cet auteur, tient « à la délégation de pouvoir que l'Etat concède au patron sur l'ouvrier », pouvoir « maintes fois dénoncé » comme ayant le caractère « d'une véritable justice seigneuriale, le patron étant à la fois juge et gendarme dans son entreprise et la possession des moyens de production ne différant pas tant de la possession féodale de la terre, de la domination, à travers elle, de ceux qui la travaillent » (*ibid.* : 146). A l'inverse, c'est seulement à la fin des années 1880, lorsque le paternalisme acquerra la forme de contrôle absolu décrite précédemment, que le livret ouvrier sera supprimé, que le règlement intérieur sera mis en cause par les tenants de l'école contractuelle et que très progressivement l'institution prud'homale s'orientera vers un vrai paritarisme.

⁵⁷ Le conseil des prud'hommes est alors un juridiction patronale. L'article 1781 du Code civil stipule que « en cas de litige (...) le maître est cru sur son affirmation ».

Ceci nous amène à une troisième caractéristique du paternalisme : son rapport d'hostilité avec les instances extérieures (sauf peut-être le clergé), et plus particulièrement l'Etat. On vient de voir que, très tôt, l'Etat issu de la Révolution a légiféré dans un sens favorable aux théoriciens du libéralisme : celui d'une délégation d'autorité sans contrepartie aux « maîtres » d'industrie, maîtres chez eux donc. La revendication ainsi satisfaite était que *la* loi leur accorde d'appliquer *leur* loi, sans autre contrôle. Il serait donc inexact d'avancer que la tradition libérale et paternaliste veut, comme on dit souvent, « moins d'Etat » : elle veut au contraire qu'il édicte clairement le droit de l'entrepreneur à faire valoir les prérogatives les plus importantes sur son territoire et, éventuellement, qu'il intervienne militairement pour les rétablir. En toute logique, l'hostilité ne porte que sur les empiétements de la loi et donc, avant tout, sur le droit social. Et, comme le principe du salariat semble contredire la délégation d'autorité, à cet égard le paternalisme pourrait être présenté simultanément comme un déni du salariat et comme un déni de l'Etat, d'où l'ambiguïté de la ligne « contenu de la transaction » du tableau proposé plus haut, où l'opposition libéralisme/paternalisme, valable sous le rapport de la liberté ou non de rompre un contrat, occulte la filiation profondément libérale de la doctrine paternaliste quant il s'agit de ces empiétements de l'Etat, qui doit se cantonner au rôle de fixer, favorablement au patron, un cadre législatif dans lequel lui-même s'abstiendra de pénétrer.

Examinant, à propos du salariat, la question des rapports entre l'économique et le politique, B. Lautier énonce ceci : « Il n'existe aucun moyen de fonder une automaticité de la soumission du salarié. Certes, la pression des besoins existe, de même que la contrainte idéologique à la salarisation. Mais il n'existe aucune garantie théorique que cela suffise à reproduire la soumission salariale. (...) Ce n'est qu'au niveau *politique* que l'on peut penser cette garantie de la reproduction en classes. L'action de l'Etat, comme matérialisation du politique, est ici un *préalable* à la production capitaliste. » Et conclut que « c'est l'existence même du rapport salarial et, par là même, du profit capitaliste qui est inconcevable sans l'Etat » (1984b : 18-19). Or étrangement cet Etat qui bat monnaie, qui arbitre, qui prend à sa charge les frais d'éducation, d'urbanisme etc., cet Etat le patron paternaliste ne l'aime pas et, comme ses émules néo-libéraux d'aujourd'hui, déploie de gros efforts idéologiques pour le faire savoir. Comment expliquer ce paradoxe sinon par le fait que précisément, pour ce dernier, le salariat n'est pas la forme préférentielle de mise au travail de la force ouvrière (cf. AM, 1992a) ? S'agit-il d'une loi générale, toutes activités et époques confondues ? On reviendra sur cette question à propos du paternalisme hybride et contemporain. Par anticipation, il est possible d'avancer que oui, la méfiance à l'égard de l'Etat a, en termes de concurrence pour le monopole du pouvoir dans cet enjeu juridique qu'est la mise au travail, quelque chose d'inhérent à la philosophie paternaliste mais que : d'une part, cette philosophie ne s'applique pas à l'état pur en dehors de circonstances économiques particulières ; d'autre part, lorsque le patron paternaliste ne parvient plus à remplir l'intégralité des fonctions qui font sa légitimité et qu'en même temps l'Etat progresse en autonomie et en force, alors les rapports se modifient, le discours devient plus ambivalent, et finalement le premier se met à exiger du second qu'il reprenne à son compte certaines de ces fonctions : il compose et il instrumentalise, mais cela ne supprime pas le rapport d'aversion. Le rare point où il est

capable d'oublier cette aversion, c'est quand il s'agit de demander à l'autorité publique de faire donner la troupe contre des grévistes – encore est-ce souvent sur la base de relations locales et personnelles entre gens de la même « société », comme c'est raconté dans *Germinal*.

D'un point de vue historique, la méfiance traditionnelle du paternalisme à l'égard du politique (au sens originel de ce terme : contrôle de la cité sur les relations entre personnes) et en revanche sa foi dans les vertus du domestique incitent à s'interroger, surtout à propos d'un pays qui, comme l'a montré A. de Tocqueville, s'est signalé dès l'Ancien Régime par un accroissement continu des pouvoirs de l'Etat. Dans le modèle des maîtres de forge, très tôt une sorte d'insularité s'est imposée, favorisée par l'éloignement et la dispersion des sites de production loin des cités, maintenant ainsi l'autorité publique hors des frontières de l'entreprise et même de la reproduction rurale. Si l'on excepte les prérogatives de toute-puissance chez soi, constamment au contraire revendiquées auprès de l'Etat de même que, comme on a vu, la répression armée des mouvements ouvriers, la méfiance du paternalisme a deux cibles principales, que l'on retrouve encore aujourd'hui dans la doctrine du patronat libéral : le droit du travail d'une part, la protection sociale de l'autre, en tant que ce double encadrement serait conçu non plus comme un prolongement du pouvoir (et des devoirs) du maître, mais comme l'attribut d'une force supérieure et extérieure. J. Donzelot a signalé l'ancrage foncièrement réactionnaire, au sens propre du mot, d'une pensée qui, face aux nouvelles questions posées par la Révolution de 1848, déplore « la perte de cette vieille organisation de la société qui avait du moins ses liens, sa hiérarchie, ses influences traditionnelles, ses rapports de vassalité, de patronage, de cité » (1984 : 58)⁵⁸. Dans la tradition le-playsienne, les lois qui prétendent encadrer le travail sont vécues comme des injustices provenant de législateurs ne connaissant rien aux réalités de l'industrie. « Imaginer un droit du travail n'avait pas de sens pour les libéraux », résume M. Bonnechère, qui illustre son propos par la citation d'un discours de L. -J. Gay-Lussac au Sénat en 1840 : « Le fabricant n'a pas autre chose à faire qu'à acheter la main-d'oeuvre qui, quand elle est achetée, n'a qu'à en disposer loyalement en bon père de famille qui doit être maître chez lui (*sic*) » (1997 : 10). C'est clairement ici la personne qu'on entend acheter et non son travail, selon la conception qu'A. Supiot qualifie de « germaniste ». Sur ce point, le modèle paternaliste des forges reste un modèle d'inspiration pour certaines fractions de la classe patronale contemporaine, celles qui se plaignent des « rigidités » du Code du travail.

Quant à la protection sociale, le paternalisme a constamment hésité entre deux attitudes : l'organiser lui-même sur la base du lieu de travail (variante moderne) ou s'en remettre soit à la cellule domestique (variante patronage), soit, avec les risques afférents de fermentation révolutionnaire, à des sociétés de secours mutuel par métiers. A partir de la fin du IInd Empire, toute l'histoire des rapports entre le patronat et L'Etat sera celle d'une résistance pied à pied aux progrès de la socialisation des assurances-maladie et des caisses de retraite, de l'instruction publique, des investissements immobiliers publics etc. et, parallèlement, à la

⁵⁸ Citant L. Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, ouvrage paru sous le IInd Empire.

monétisation totale du salaire que ces progrès rendent nécessaires. La prise en charge collective du risque lié aux accidents a fait l'objet d'un débat parlementaire qui a duré dix-huit ans, dont F. Ewald a montré en détail tant la virulence que l'importance des enjeux : avec la loi de 1898 sur « la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail », « un monde bascule » (1986 : 9), et ce sera l'événement fondateur et du droit social et de l'Etat providence. Mais il faut remarquer que les partisans du système assurantiel, portés par le courant solidariste de la « nouvelle école » de C. Gide et au nombre desquels on trouve des théoriciens du paternalisme comme E. Cheysson, entendaient s'inscrire dans cette logique d'interdépendance des classes par la fraternité dont on il a été dit plus haut qu'elle était une adaptation aux nouvelles réalités avant d'être, un peu malgré elle, un début de subversion de la métaphore paternelle. La préférence pour la bienfaisance, la protection au mérite, les caisses privées et avant tout la limitation du salaire fixe demeure clairement affichée⁵⁹. Par un mécanisme identique à celui qui a été décrit plus haut à propos des artisans sénégalais, un important sur-salaire en nature représente le plus sûr levier de la soumission de l'ouvrier. On retrouve ici à nouveau le même concept d'attentisme, avec ce que G. Noiriel nomme « les échéances qui aident à vivre », et qu'il décrit ainsi (à propos surtout d'une catégorie particulière : les immigrés pères de famille) : « Attente pour passer du baraquement à la cité et pouvoir ainsi faire venir sa famille ; attente qu'une place de manoeuvre à l'usine permette de quitter la mine, attente du moment où grâce à l'ancienneté acquise dans l'usine, l'auxiliaire deviendra titulaire dans l'entreprise, etc. » (1988a : 35). Plus généralement, l'octroi de « bienfaits », accompagné d'un image du patron comme philanthrope, présente un avantage psychologique sur la froide rémunération en salaire contractuel : on est plus proche du don, et par conséquent plus éloigné de l'idée que la production a un prix – cette occultation reste au centre des critiques féministes de la non-reconnaissance de la valeur du travail domestique, l'époux se contentant d'« offrir » de manière discrétionnaire à son épouse ce dont il estime qu'elle a besoin. Dans ce domaine, tout ce qui vient de l'extérieur soit pour fixer une norme applicable à tous (donc nécessairement avec l'argent pour étalon), soit pour octroyer des avantages au nom du droit et non plus de la faveur, tout cela est perçu par le paternaliste comme une menace. A tel point que, rappelle F. Ewald, « rien ne pouvait être pire pour le patronage que de voir les principes de l'économie sociale repris comme doctrine juridique. (...) Légaliser une relation de bienfaisance revient en effet à la détruire, à l'annuler comme relation de pouvoir » (1986 : 135)⁶⁰. Dans l'interprétation des formes contemporaines du paternalisme, cette notion de « relation de pouvoir » est fondamentale tant, par sa récurrence obstinée, l'affirmation d'un pouvoir propre de l'entrepreneur semble vouloir dire symboliquement qu'il est père avant d'être possédant et que la première de ces qualités donne légitimité à la seconde, qu'il est meneur d'hommes avant d'être homme d'affaires :

⁵⁹ E. Cheysson fixe les limites de sa démarche : « La tutelle patronale a fait son temps et révolte comme un attentat à la liberté. Partout, sous l'action du progrès de la démocratie, le patronage devient libéral. Sa nouvelle forme ne retranche en rien aux devoirs et aux sacrifices des patrons. Elle leur donne simplement une expression plus appropriée à l'état politique et social du pays » (cité in Noiriel, 1986 : 114).

⁶⁰ Patronage *et* paternalisme : citations à l'appui, F. Ewald impute cette terreur de l'irruption de la loi dans le domaine réservé du patron-père tant à E. Cheysson qu'à F. Le Play.

idéologique plus que réelle, la menace du droit ne porte plus alors sur l'exercice, comme capitaliste, de son activité, mais sur la permanence, comme paternaliste, de son image. Cette remarque ne préjuge en rien des raisons historiques pour lesquelles ce détour idéologique s'impose ou, au contraire, se révèle inutile.

Et, à titre de transition avec le modèle hybride, il faut relever avec quelques auteurs, dont H. Hirata, K. Sugita et G. Noiriel, que le modèle paternaliste ne s'applique pas toujours, loin s'en faut, à l'ensemble de la force ouvrière. C'est un modèle dont la réalisation est à la fois coûteuse et contradictoire avec l'irrégularité des productions et des qualifications que celles-ci requièrent. Le plus souvent, seule la partie hautement spécialisée, et en tout cas stable, de la main-d'oeuvre est visée par le système des avantages et l'idéologie protectrice. Ainsi, le modèle dit « japonais », dont on connaît les traits (fidélité, intéressement financier et moral, loyauté, renonciation volontaire aux congés, promotion interne, mutualisme à l'ancienneté, consommation de biens aux prix administrés), vise presque exclusivement les « réguliers », disent H. Hirata et K. Sugita. Dans un établissement visité en 1982, où « le directeur de l'usine pensait à ses subordonnés comme un père de famille pensait à ses enfants », 3 600 réguliers encadraient 5 000 ouvriers temporaires et sous-traitants et bénéficiaient seuls des avantages sociaux propres à la « gestion paternaliste ». Dans une autre usine du même groupe, ces nombres étaient respectivement 7 500 et 9 000, et les auteurs donnent entre autres cet exemple : « Les travailleurs à statut régulier avaient plein droit à louer des chambres dans les dortoirs ou des pavillons de l'entreprise. Les ouvriers sous-traitants et temporaires, eux, pouvaient y accéder uniquement dans le cas où "il restait des logements vides" » (1988 : 83). M. Agier et A. S. Guimarães (1990) ont fait une observation identique sur le site pétrochimique de Camaçari au Brésil. Dans l'article cité, G. Noiriel distingue quant à lui non seulement les ouvriers « internes » et « externes », mais aussi les « ouvriers qualifiés français », les « immigrés "célibataires" » (c'est-à-dire venus seuls) et les « immigrés pères de famille » visés au paragraphe précédent, seuls les premiers étant concernés par la stratégie de séduction des entreprises (voire par une xénophobie savamment entretenue en leur sein) : les autres n'étaient pas censés se fixer (1988a : 34-35) – sur ce point, on pourrait faire un parallèle avec la politique d'immigration menée en France de 1945 à 1974. En fait, au moins sur le plan statistique, les prétentions universalistes comme la référence statutaire du paternalisme relèvent d'une fiction, voire d'un mensonge délibéré quand l'employeur vante publiquement la bonté de son entreprise en omettant de raconter ce qui se passe dans la sous-traitance (ou dans ses filiales délocalisées). Si l'on continue sur le fameux « modèle japonais », il est bon de prêter son attention autant à l'opinion qu'on s'en fait qu'aux réalités – ce qui permet de relativiser ces dernières. Entretien par une mythologie qui n'est pas innocente, la vision de l'employé japonais qui renonce à ses vacances, qui adore participer aux cercles de qualité et qui se suicide si l'entreprise est en faillite, cette vision renvoie à une autonomisation idéologique du phénomène paternaliste par rapport à ses fonctions traditionnelles réelles : de plus en plus libre désormais de ses engagements (par exemple : assurer l'emploi à vie), le patron continue à faire fonctionner l'idée. Il reste à expliquer pourquoi et, surtout, comment.

Le paternalisme hybride : quelques exemples

On parlera de « paternalisme hybride »⁶¹ quand il y a continuation d'un système de contrôle utilisant les ressources idéologiques de la métaphore paternelle, mais rupture du pacte de protection contenu dans cette référence. Les ouvriers temporaires (ou supposés l'être) évoqués ci-dessus sont déjà, à leur façon, soumis à un paternalisme hybride, dans la mesure où l'esprit de famille continue de peser sur eux dans l'entreprise, alors que l'employeur se délivre de l'ensemble des devoirs qui devraient le lier à son tour. Nous retrouvons la question juridique : on a affaire ici à une relation de travail qui perd sa dimension statutaire mais entend continuer à se prémunir autant que possible de certaines obligations liées au contrat. Cette relation, par nature instable, ne peut perdurer que si l'on crée les conditions d'une rotation forcenée des individus, ou bien sous l'effet de la contrainte : contrainte par la violence et l'enfermement, par l'anéantissement des capacités psychiques de résistance, par la dette, par la mise hors la loi des asservis, ou par tout cela à la fois.

Au Brésil, du bâtiment à la fazenda

L'exemple, détaillé plus haut, des ouvriers du BTP relève de cette catégorie. Formellement, il s'agit d'une relation de travail de type salarial, y compris pour ceux qui sont payés de la main à la main. Néanmoins, comme il en va d'ailleurs dans les industries artisanales, cette relation est fortement entachée de codes non juridiques, au terme desquels un accord tacite lie personnellement l'employé et l'employeur. Il arrive que cet accord soit invalidé unilatéralement par ce dernier. Deux cas de figure opposés se présentent : la rétention et l'expulsion de la main-d'œuvre. Ainsi, au cours d'un entretien collectif avec des ouvriers qui, mécontents des salaires et des conditions de travail, demandaient sans succès leur compte à leur patron (lequel refusait de leur rendre leur livret de travail), on a noté cette réflexion : « Nous sommes des esclaves sans chaînes », ce par quoi ils entendaient opposer le principe abstrait de leur liberté contractuelle avec celui, *de facto*, de leur incapacité de naviguer comme ils le voulaient sur le marché du travail. Le seul moyen de sortir de cette impasse était de commettre une faute lourde, c'est-à-dire d'aller au devant d'un licenciement sans indemnité et du risque, encore plus grave, de figurer dans une liste noire de la profession. Mais dans d'autres lieux, et pour d'autres hommes, c'était exactement le contraire qui se passait. Alors que, en 1992, le bâtiment traversait une période de marasme et de restructuration, de nombreux patrons et *mestres* cherchaient à rompre le contrat moral qui leur faisait obligation de conserver un emploi à certains de leurs travailleurs parmi les plus fidèles, mais devaient tenir compte du risque de voir partir chez la concurrence des personnes qualifiées ou au moins dociles, de gagner une mauvaise réputation et de se couper pour plus tard des gisements de main-d'œuvre – les listes noires des mauvaises entreprises existent

⁶¹ Les épithètes « bâtard » et « dénaturé » ont aussi été employées plus haut mais elles ont l'inconvénient de paraître péjoratives.

aussi. Surgit alors un paternalisme du mépris, prompt à appliquer le dicton de Molière : « Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage. » Les témoignages de ces dirigeants et de ces chefs montraient un net changement de tonalité, dans le sens d'une dépréciation accentuée de ces « protégés » de la veille dont ils cherchaient désormais à se débarrasser. Tandis que le discours classique insistait davantage sur le côté « arriéré » ou infantile d'une population ouvrière qu'il s'agissait d'encadrer étroitement, on pouvait noter un glissement progressif vers des thèmes (qui n'étaient certes pas nouveaux) formant un ensemble plus agressif : l'ingratitude, l'esprit vindicatif, les conduites anomiques (ivrognerie, révolte, délinquance) du travailleur. Ainsi, tantôt cette péjoration servait à justifier la rupture du pacte d'emploi, tantôt elle pouvait être invoquée, le marasme aidant, pour légitimer le renforcement de la discipline sur les chantiers⁶². On peut en tirer un loi générale : dès lors que le paternalisme n'est plus en même temps un système de devoirs pour celui qui s'en sert, il ne peut maintenir son pouvoir de coercition qu'en niant l'asservi comme personne, ce qui est contradictoire avec son esprit – et cette contradiction justifie l'épithète « hybride ». Un élément, qui peut paraître insuffisamment scientifique si l'on s'en tient à une explication psychologisante, ne doit pas être négligé sur le moyen terme : c'est celui des pesanteurs affectives liées à la base de loyauté qui cimente les relations personnelles par delà le contrat, et qui agit d'autant plus durablement que les conditions de l'emploi sont mauvaises. Certains témoignages d'ouvriers font ressortir que la stigmatisation, la brutalité, le rejet continuent longtemps de paraître supportables quand ils se greffent, progressivement et par paliers, sur une relation antérieurement vécue comme protectrice et bienveillante ; et de fait, il n'était pas rare que ces ouvriers « en redemandent » et cherchent une nouvelle embauche auprès de leur bourreau de la veille. C'est ainsi ce que l'on pourrait appeler la contrainte par cœur qui relaye la contrainte, bien matérielle celle-là, de la faim. Ce qui pose la question de l'élément nécessairement moral de toute dette.

C. Geffray a décrit les pratiques en cours chez les *fazendeiros* d'Amazonie, où, si l'on s'étonne de voir un fuyard ligoté sur le plateau arrière d'une camionnette, on s'entend répondre : « Que voulez-vous (...), ils sont fainéants, il n'y a pas moyen de les faire travailler, comment faire autrement ? » (1995 : 56). Cet exemple dévoile une forme particulièrement brutale du paternalisme lorsque la tactique de la séduction avant l'embauche est contredite par la mise en place d'une servitude pure et simple, sans ces contreparties matérielles et morales qui la rendent supportable. Dans les cas évoqués par C. Geffray, il s'agit de recrutements pour des travaux temporaires : défrichements, récoltes. Le propriétaire et donneur d'ordres est lui-même intégré dans le capitalisme – dans l'exemple cité, il s'agissait d'une *fazenda* de la firme Volkswagen. Il se produit alors un dédoublement, tel qu'on le retrouve à peu près toujours dans le paternalisme hybride : les tâches de prospection, puis de surveillance et de rémunération de la main-d'oeuvre sont déléguées à des hommes de main (les *gatos*), de telle manière que le véritable employeur n'a pas à connaître la vraie nature de la relation qui s'instaure. Ces rabatteurs, qui traquent l'oisiveté en ville, opèrent généralement ainsi : en

⁶² Ce n'était pas alors la seule tendance, puisque, comme on l'a vu *supra*, certaines firmes s'engageaient sur le chemin d'une gestion « moderniste » de leur main-d'oeuvre (cf. AM, 1996a).

cheville avec des hôteliers, ils repèrent un immigrant endetté pour son logement et sa nourriture, règlent les arriérés et héritent ainsi en même temps de l'homme et de sa dette. Cette dette, qui n'est extinguable que si et quand le *gato* le veut bien – puisque dans la *fazenda* c'est lui qui fixe les prix des biens vendus au péon comme celui de son travail –, si sordide soit le mécanisme qu'elle met en place (le péon sera souvent rejeté à la rue après les travaux sans avoir rien pu gagner), comporte aussi un élément moral : face à la détresse du migrant, le *gato* a fait figure de sauveur. L'auteur note un détail éclairant : ce mécanisme, qui veut dire aussi que la loi de l'Etat fédéral n'a pas cours dans la région, paraît si naturel à ses partisans qu'un d'entre eux déploie toute son énergie à lui faire prendre « bien la mesure du fait que la dette, "c'est la coutume locale, la tradition" » (*ibid.* : 58). Quoique d'une façon moins barbare et avec davantage de possibilités théoriques de fuite, c'est un paternalisme semblable qu'on rencontre dans les chantiers du BTP qui emploient des travailleurs migrants venus de régions éloignées, obligés de s'asservir à un *gato* à la fois pour rembourser le prix de leur voyage et de leur installation et par gratitude de lui avoir procuré un emploi. La rupture avec l'esprit leplaysien n'est pas entière : rareté et reconnaissance sont toujours deux ressorts du paternalisme. Mais l'imaginaire fonctionne mal car la fiction d'un lien viager disparaît devant les réalités, surtout si le lien affectif évoqué plus haut n'a pas eu le temps de recevoir un semblant de confirmation.

Que des formes du paternalisme réduites à la violence pure puissent exister durablement en désaccord avec ce qui fonde son esprit, voilà un mystère qui ne saurait être élucidé avec des notions plus ou moins naturalistes comme celle de « victime consentante », ni à l'opposé en se référant à l'efficacité absolue de la coercition physique. Mais, d'une part, la violence (comme rapport social) est rarement exclusive de toute dimension d'amour. D'autre part, on peut une fois de plus faire l'hypothèse que la peur joue un rôle central lorsque la violence est hégémonique. Comme la dette, l'entretien de la peur vaut menace de mort, réelle ou symbolique. Réelle souvent dans les cas décrits par C. Geffray : conclu par la séduction, le « contrat » entre le *peão* et son *gato* devient, sitôt franchie l'enceinte de la *fazenda*, la matérialisation d'un lien qui ne peut être rompu que par, sinon la fuite, la mort. Et plus généralement symbolique quand la personne, coupée de ses ressources et vouée à la solitude, est prête à accorder la qualité de bienfaiteur à toute personne qui se présentera comme secourable : ce secours ne vaut pas seulement obligation de s'asservir, il s'offre comme un remède à la mort sociale que signifie la privation de travail. (Littéralement, le dicton « nécessité fait loi » paraît s'appliquer.) Risquons ici un parallèle : toute la rhétorique qui se développe actuellement en France autour de l'« exclusion » n'est-elle pas, de ce point de vue, en harmonie avec cette idée, très présente dans les discours publics des milieux patronaux (et pas seulement ceux-ci), que peu importe le « contrat » qu'on lui offre, à celui qui veut sortir de la marginalité ? (Et cela dans un climat idéologique où le travail, gage des activités au rabais ainsi proposées, est présenté comme une valeur en voie de disparition.) De fait, puisqu'il a été question de dette, c'est un raisonnement d'usurier : portez votre bijou au Crédit municipal, et l'on vous expliquera qu'il ne vaut rien ; essayez de le désengager, et l'on vous en fera sentir tout le prix.

Le travail des enfants

La législation sur le travail des enfants date de 1802 : c'est l'Angleterre qui la première fixera notamment un âge minimum d'admission et une durée journalière. En France, la loi de 1841 interdira le travail des enfants de moins de huit ans : c'est même considéré par certains comme l'acte de naissance du droit du travail. Quelle est la nature exacte du chemin juridique parcouru depuis lors, qui a abouti à la Convention 138 de l'OIT (1973) et à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (1989), ratifiées par presque tous les Etats de la planète ? En premier lieu, on est passé peu à peu d'un souci de mettre des limites à certaines formes d'exploitation (donc sans mettre en cause le principe de cette exploitation) à une logique d'interdiction. En deuxième lieu par conséquent, à la faveur d'un paradoxe sur les conséquences duquel il faut s'arrêter maintenant, à mesure que les droits de l'enfant ont fait l'objet d'une reconnaissance et d'une sacralisation, le droit du travail des enfants a parallèlement fait l'objet d'un déni. Or, par delà les controverses sur les chiffres et les définitions, l'évolution ne fait pas de doute : des dizaines de millions d'enfants sont au travail dans le monde, leur proportion dans la population laborieuse non agricole augmente et leur retour sur le « marché » de l'emploi est signalé jusque dans les pays dits développés⁶³. Au regard de sa position juridique particulière, cette force ouvrière présente des caractéristiques propres, qui en font la proie privilégiée de la sujétion paternaliste.

Le paradoxe peut s'énoncer autrement : puisqu'ils ne sont pas censés travailler, les enfants au travail ne bénéficient d'aucune des protections juridiques qui sont généralement associées au salariat contractuel – à l'exception toutefois des apprentis. Ils partagent cette particularité avec d'autres populations hors droit : les prisonniers, les bagnards, les soldats appelés, les membres du clergé régulier ou de « communautés » sectaires⁶⁴. Dans tous ces cas, ce que la loi prévoit, c'est tout au plus une mise à disposition, volontaire ou non, et l'obligation pour l'employeur d'assurer les frais de reproduction, plus éventuellement un pécule (toujours inférieur au prix d'un travail équivalent qui serait fixé par un accord synallagmatique). Mais pour les enfants, il y a un moins car toute obligation quelle qu'elle soit n'est pas fondée en droit puisqu'elle viendrait contredire une obligation supérieure : la défense d'embaucher.

Ce choc du droit et des faits crée un terrain propice pour le paternalisme, comme on peut s'en convaincre à propos des enfants qui travaillent directement pour le compte de leur parenté, la sphère domestique bénéficiant d'une sorte d'extraterritorialité. Le seul véritable garde-fou légal, qui est loin d'être toujours appliqué même dans les pays occidentaux, se situe en dehors de la relation de travail : c'est l'interdiction faite au tuteur de soustraire un enfant à la scolarité

⁶³ Sur ce point, voir les contributions au Colloque *L'enfant exploité* (Paris, 1994) réunies par B. Schlemmer (1996), et notamment AM (1996d).

⁶⁴ Pour les ecclésiastiques par exemple, une jurisprudence insérée dans le Code du travail dispose que « l'existence d'un contrat de travail est exclue entre une religieuse et sa congrégation » (Art. L. 121-1, jurisprudence Dalloz). Même chose pour le travail pénitentiaire : « Les relations de travail des personnes incarcérées ne font pas l'objet d'un contrat de travail » (Code de procédure pénale, art. 720). On peut aussi signaler tout le flou statutaire qui entoure la condition d'épouse d'artisan ou de commerçant.

obligatoire. Cependant, dans son esprit, il ne s'agit pas d'une relation de travail mais d'une participation solidaire aux activités familiales, justifiée par les frais d'éducation et d'entretien de la progéniture et par le fait qu'elle n'est pas génératrice d'un profit à ses dépens. Or il se trouve que cette casuistique se déplace et se consolide lorsque l'emploi se dédouble, c'est-à-dire lorsque le chef de famille est amené à extorquer un sur-travail à ses enfants pour le compte d'un donneur d'ordres : alors la réalité du lien salarial qui lie effectivement les deux bouts de la chaîne disparaît dans cette médiation. Dans la même ligne que le livre classique de R. Linhart (1980), C.-E. de Suremain a donné une description détaillée d'une forme de mise au travail dans les plantations de café guatémaltèques qui, à quelques nuances près, s'observe dans les secteurs agricole, minier et manufacturier de nombreux pays. Le planteur (*finqueiro*) n'embauche contractuellement que le chef de famille, mais le prix des coupes est fixé de manière telle que ce dernier doit mobiliser l'ensemble de la maisonnée. Mettant à profit les ambiguïtés de la législation – qui n'autorise pas le travail des mineurs de quinze ans sans toutefois l'interdire expressément –, les propriétaires « parviennent même, dans certains cas, à faire passer [leur politique d'embauche] pour un régime de faveurs, puisqu'il s'agit de laisser les jeunes se familiariser avec "les choses du café" en dépit de la loi qui, en principe, l'interdit » (1996 : 336). Toute la force du paternalisme est contenue dans ce « en principe ». Si, comme le note l'auteur, la division familiale du travail ne fait l'objet d'aucun règlement imposé, c'est parce que tous les membres de la famille vont sans qu'il soit besoin de les forcer au devant de cette forme de soumission, car elle seule assure le revenu minimum. Plus particulièrement, ainsi que la citation ci-dessus le laisse entendre, les enfants trouvent dans cette embauche collective le moyen de faire du zèle et, le machisme aidant, de se faire remarquer des surveillants : par exemple en se livrant à des compétitions pour ramener le plus vite possible les sacs de café au bord des sentiers – qui n'a pas assisté à semblable spectacle sur un chantier de vendanges du sud de la France ? L'idée répandue par les *finqueiros* qu'ils remplissent une « véritable mission civilisatrice à l'égard des enfants d'origine modeste », et éventuellement des relations de parrainage entre eux et les fils d'ouvriers complètent le dispositif : très justement, C.-E. de Suremain parle d'une « intériorisation de la domination » (*ibid.* : 338). Par ce procédé, l'employeur soit évite, soit reporte sur le tuteur légal les tâches disciplinaires et le contrôle des rendements. La gestion familiale de la main-d'oeuvre dans les plantations d'aujourd'hui peut être vue comme une réinterprétation d'anciens rapports esclavagistes, du moins en Amérique latine. A propos de la « salarisation restreinte », G. Mathias caractérisait les contrats passés au siècle dernier entre propriétaires fonciers et colons (anciens esclaves) par « une triple articulation des rapports marchands et non marchands » : 1. « Le salaire est rapporté à une dette » ; 2. « Le salaire engage la capacité de travail de tout le ménage » ; 3. « Le salaire n'assure pas la reproduction des ménages », mais il est une condition pour accéder – comme dans le cas évoqué ci-dessus – au logement et aux terres cultivables (1987 : 338-339). Mais ce mécanisme d'intégration de l'ordre domestique à la production capitaliste n'est ni un archaïsme ni un phénomène accidentel : il présente, toujours actuellement, une réelle supériorité sur la soumission directe dans de nombreuses situations (travail saisonnier et/ou peu qualifié, faible mécanisation).

On a pu observer un phénomène identique dans l'évolution de l'artisanat de la bijouterie au Sénégal. Dans un premier temps, les petits ateliers produisent pour un marché ouvert d'une manière classique : commandes individuelles, vitrines, porte-à-porte. Une relation de travail paternaliste entre maîtres et dépendants se met en place en leur sein. Puis certains sont sollicités par des donneurs d'ouvrage promettant d'écouler leur production (notamment auprès de la clientèle touristique), moyennant des clauses de régularité et de qualité. Progressivement ainsi, les maîtres d'atelier constituent des unités de production captives de ce marché, et dès lors la relation paternaliste se met spontanément au service d'un capital commercial extérieur. A cause de l'extériorité même de ce capital et du monopole transactionnel qu'elle offre au maître, les moyens d'émancipation de l'ouvrier, déjà très rares, sont anéantis par ce qui apparaît à tous comme une nécessité solidaire. L'ASS de Londres⁶⁵ a produit de nombreux rapports démontant le système des relais domestiques qui relie le travail exploité des enfants à des donneurs d'ouvrage qui n'interviennent pas dans la relation de travail. Ainsi, au Maroc, dans l'industrie du tapis, les « contrats » passés entre les commanditaires et les fabricants s'appuient sur le rôle pivot de la *maalema*, cette jeune aînée sortie du rang qui contrôle la production et la répartition du gain entre ses protégées : « L'employeur paie la *maalema* au mètre carré produit et n'a pas d'autre responsabilité vis-à-vis des enfants. Il ne sait ni qui elles sont, ni leur âge, cela qu'elles restent [à l'atelier] une semaine ou plusieurs années » (ASS, 1978 : 10). Ces « apprenties » sont mobilisées par l'espoir de devenir à leur tour *maalema*, et ce n'est pas la moindre perversion de ce type de soumission en cascade que de créer et d'exploiter chez les assujettis du jour la volonté de devenir les dominateurs de demain. (Même observation chez H. Hirata et K. Sugita, sur le plan symbolique, à propos des maîtresses de dortoir, d'ailleurs appelées « maman » par leurs subordonnées, 1988 : 87.)

Le placement des enfants auprès d'employeurs étrangers à la cellule domestique (qui peuvent toutefois être des parents ou alliés, comme c'est souvent le cas dans l'exemple précédent), ou encore leur abandon à des réseaux tels que ceux qui peuplent la rue dans les villes du tiers-monde, accentue encore le caractère hybride de la relation paternaliste et va même jusqu'à la faire évoluer vers des formes de servitude où la protection fait place à une logique quasi-carcérale, et où ce n'est plus le travail de l'individu qui est approprié mais sa personne. La servitude pour dettes en est l'exemple extrême. Pour financer une dépense exceptionnelle ou pour rééquilibrer un budget, l'enfant est remis à un créancier. Contrairement au mécanisme décrit par C. Geffray sur l'Amazonie actuelle (cf. *supra*), mais conformément à l'histoire qu'il donne des collecteurs de caoutchouc autrefois (1995), cette appropriation n'est pas réversible : non seulement la dette est conçue pour n'être jamais soldée, mais elle peut se transmettre héréditairement à la descendance de l'enfant, une fois devenu adulte. L'accord du débiteur et du créancier constitue, avec la complicité au moins passive des autorités publiques, un véritable verrouillage de la relation de travail, à ce point identifiée avec une emprise familiale que toute possibilité de fuite paraît impensable à l'enfant, à moins qu'il ne retombe dans un

⁶⁵ Anti-Slavery Society for the Protection of Human Rights.

autre type de « famille ». A cet égard, M. Bonnet établit un parallèle intéressant avec l'enfant des rues : « La société adulte lui interdit toute autonomie et toute organisation de lutte : quand des enfants quittent le travail en atelier et s'organisent en bandes pour survivre en travaillant dans la rue, habituellement ce processus est qualifié de "délinquance" et ils sont poursuivis, emprisonnés, parfois supprimés – comme au Brésil. L'enfant doit rester à l'endroit où un adulte l'a placé, il est voué à l'immobilisme. Les enfants travailleurs ont une conscience aiguë de cette situation : leur seule issue est de l'accepter, de comprimer eux-mêmes l'énergie qui les habite. Les enfants intériorisent leur asservissement » (1996 : 259). Peut-on continuer à utiliser le terme de « paternalisme », même « hybride », pour nommer ce type de situation ? Sans doute oui car, si le libre consentement disparaît au profit de la force, c'est essentiellement l'impossibilité de se séparer librement de ses « protecteurs » qui caractérise ce terme. L'absence d'autonomie juridique et financière, qu'on peut considérer globalement comme un trait de l'enfance, ne peut donner, quand elle se développe dans le monde du travail, que la réactivation de la métaphore paternelle, faute de solution alternative : à cette différence près que l'élément de protection se métamorphose en simple menace, comme cela peut s'observer dans les « bandes » évoquées par M. Bonnet. Il serait erroné de croire, à la suite de certains reportages superficiels, que de telles bandes peuvent résister longtemps, si la force de travail qu'elles contiennent est un enjeu, à l'emprise d'une soumission organisée de la part des aînés. Dans les grands bidonvilles enfin, on retrouve une caractéristique du paternalisme énoncée à plusieurs reprises : c'est un univers où la loi et l'Etat ne pénètrent pas, sinon en la personne de représentants de l'ordre public motivés par le désir de prélever une dîme pour leur propre compte – ce qui parachève le verrouillage du système.

Le cas des immigrés irréguliers en Europe

Les législations des pays de l'Union européenne se sont progressivement harmonisées : à l'instar des enfants, la loi y interdit l'embauche des étrangers sans titre ouvrant droit à travailler, d'une part, et y limite (voire interdit) l'immigration de travail, de l'autre. En France, les événements qui ont suivi l'occupation de l'église Saint-Ambroise par des sans-papiers en mars 1996 ont confirmé que cette loi n'était ni appliquée ni applicable, l'immigration irrégulière résultant d'un double effet *push* (la situation économique, politique et sociale dans les pays de départ) et *pull* (l'appétit de certains secteurs en main-d'oeuvre étrangère) bien trop puissant pour que le contrôle des frontières puisse l'anéantir. Il est donc légitime de s'interroger sur les fonctions réelles d'une loi qui n'est pas respectée. Pour cette population étrangère, même chez ceux qui possèdent des titres de séjour et de travail de courte durée, tout se passe comme si la précarité juridique se mettait au service d'une précarité économique sur la base de laquelle se développent des formes spécifiques de mise au travail et d'enfermement. Les secteurs qui s'adonnent à l'emploi non déclaré – y compris de nationaux et d'étrangers en règle – sont surtout l'hôtellerie-restauration, le BTP, l'agriculture, la confection, la domesticité et les services (Marie, 1997). Ils ont généralement (sauf parfois pour les deux derniers cités) plusieurs traits en commun : une grande sensibilité à la conjoncture économique et donc une grande variabilité, saisonnière ou cyclique, des besoins

en force de travail, l'utilisation d'une proportion relative importante de travailleurs non qualifiés, une certaine puissance de *lobbying* voire une tradition d'impunité s'appuyant sur un chantage aux créations d'emploi, et enfin des relations de travail fortement personnalisées, caractérisées par une résistance à la notion même de contrat. C'est ainsi de manière structurelle et non accidentelle qu'ils se tournent spontanément vers l'emploi illégal, notamment d'étrangers sans titre qui sont par définition prêts à s'y embaucher à n'importe quelles conditions puisque l'accès au marché du travail officiel leur est juridiquement fermé. (Il faut préciser, pour ne pas paraître simplifier, qu'en période de fort chômage une telle forme d'emploi minoritaire tend à s'ériger en modèle pour de nombreuses autres catégories de population quand bien même l'interdiction d'accès au marché du travail ne peut pas leur être opposée : femmes, étrangers résidents, jeunes.)

En général, ces conditions sont, *mutatis mutandis*, semblables à celles qui prévalent dans le travail des enfants : salaires inférieurs au minimum légal, disponibilité totale pour l'employeur et difficulté de rompre le « contrat » passé avec celui-ci, horaires irréguliers et souvent dépassés, le cas échéant licenciement sans indemnité ni préavis ni parfois versement des arriérés de salaire. Mais, si l'on prend par exemple le cas de la confection en France, cas exemplaire dont on retrouve une application plus ou moins entière dans les autres secteurs susnommés, les caractéristiques de la relation de travail ne se réduisent pas à cet énoncé. Ici, de même, le véritable employeur n'est pas en contact direct avec ses ouvriers : le fabricant, c'est-à-dire le propriétaire de la griffe, fournit ses découpes à un façonnier, à charge pour ce dernier de recruter des mécaniciens qui montent le vêtement. Mais ce recrutement peut s'effectuer en cascade, généralement sur une base communautaire. Ainsi, ceux qui sont en règle font figure de protecteurs aux yeux des irréguliers, à qui ils procurent en même temps travail, gîte et salaire en s'appuyant sur un sentiment d'appartenance ethnique qui apporte du réconfort. Qui plus est, l'ensemble de la chaîne est uni par la solidarité dans l'infraction : en dépit du fait que la répression du travail clandestin est dérisoirement inefficace, les employeurs savent jouer de la menace que représente l'Etat pour limiter les prétentions de leurs employés. A mesure que la loi se fait plus restrictive et que la force publique se livre à des rafles spectaculaires (destinées à l'opinion publique plus qu'à mettre de l'ordre dans le secteur), l'emploi se fait plus précieux et le prix du travail diminue. C'est alors que l'endettement du travailleur l'emprisonne toujours davantage dans la relation paternaliste. La dette est d'ailleurs fréquemment provoquée sciemment par un renchérissement des coûts inhérents à la situation irrégulière (coût du passage, éventuellement des faux papiers, dépenses de santé notamment). De la sorte, sans que l'on puisse dire que cela est délibéré, les lois sur l'immigration se mettent au service d'une constante réactivation du paternalisme dans la relation de travail.

Le même phénomène s'observe dans le BTP à travers les chaînes de sous-traitance, où de même le discours officiel, avec sa traditionnelle confusion entre « étranger clandestin » et « travailleur clandestin » (une notion juridiquement vide de sens pour ce qui est des employés

non déclarés⁶⁶) alimente la peur et la culpabilité chez les employés et contribue ainsi à resserrer leurs liens avec les employeurs. Toujours la peur : quoique l'étranger dit clandestin ne soit, au titre de l'emploi non déclaré, coupable d'aucune infraction (ce que souvent il ignore d'ailleurs, comme l'ignorent la plupart des gens), par contre il l'est au titre du séjour. Si une administration intervient pour vérification sur un chantier, il sait d'expérience qu'il sera le premier visé et que la menace de verbalisation l'obligera à prendre la fuite et, de toute façon, obligera son employeur à se débarrasser de lui. Cette espèce de superposition abusive entre deux situations de faute, l'une inventée (le fait de travailler sans contrat) et l'autre juridiquement réelle (ne pas avoir de titres) permet à l'employeur de réinventer une arme identique à celle des *gatos* : asseoir sa domination sur une situation d'infériorité. C'est ainsi toute une articulation qui s'observe entre la précarité juridique et la précarité économique, la première servant de levier à la seconde. On l'embauche « pour le dépanner, vu sa situation » à un tarif très bas, éventuellement on lui offre un complément s'il rabat sur le chantier quelques compatriotes, puis on le lie. Mais, à la faveur de la loi, ce lien n'a pas la réciprocité ni la durabilité que la logique paternaliste voudrait : il peut être rompu unilatéralement à tout moment par l'employeur, et cela d'autant plus aisément que ce personnage n'est pas le véritable employeur. Les motifs de rupture ne manquent pas : la menace d'un contrôle, le ralentissement des activités (à quoi la nature même du BTP se prête bien), le retard des versements du donneur d'ordres à l'intermédiaire (l'« employeur »). Cette idée qui justifie le déséquilibre de cette nouvelle forme de paternalisme est très forte : c'est celle qui consiste à dire que, tant devant les incertitudes économiques que devant la loi, « nous sommes tous dans le même bateau ». Et l'on observe alors un événement que les enquêtes dans ce secteur révèlent très courant : la rupture du « contrat » n'est pas annoncée par le marchand de main-d'œuvre, son employé accumule les journées non payées (voire les mois) et continue à travailler gratuitement sur la promesse d'un règlement futur des arriérés. Quand ce type de mise au travail s'effectue à travers des réseaux qui tirent cohésion et efficacité à la fois de l'illégalité et du sentiment d'appartenance ethnique, il devient difficile d'y opposer une résistance au nom du droit contractuel. Encore moins une résistance morale, car revient toujours le double problème de la peur et de la dette : dette envers celui qui a fourni du travail, peur d'être expulsé. Sur ce point, le système d'embauche qui existe chez les sous-traitants du bâtiment renvoie bien à l'esprit du paternalisme mais il en diffère sur un point essentiel : c'est de la déstabilisation de l'ouvrier qu'il tire sa force, même si celle-ci avance masquée derrière l'idée d'une commune solidarité. Psychologiquement et d'une manière trop superficielle, on observera une alternative entre un fatalisme mélangé de crédulité (renouvelée à chaque nouvel « employeur ») et d'auto-dépréciation, d'une part et, de l'autre, le désir de fuite – avec tout ce que la solitude peut avoir de délétère si ce désir devait se réaliser dans le contexte d'une

⁶⁶ En droit du travail, la notion de « travail clandestin », qui a été remplacée en 1997 par celle de « dissimulation » d'activité et/ou d'employés, ne concerne que les autonomes et les employeurs, et non l'employé (Code du travail, L. 324-10). En revanche, la loi considère la personne employée illégalement comme une victime et lui assure même des droits en cas de rupture de la relation de travail (y compris pour les étrangers sans titre : *ibid.*, L. 341-6-1 pour le versement d'indemnités ; L. 341-6-2 et -3 pour la possibilité de se faire représenter en justice par un syndicat ou une association).

précarité préexistante que la personne retrouverait, aggravée, en sortant du système. Mais, à moins de prendre celui qui subit cette déstabilisation pour un crétin (un crétin qui, de surcroît serait sourd aux récits de ceux de ses compatriotes et collègues qui ont connu le même sort), l'explication psychologisante n'est pas satisfaisante : on peut au contraire faire l'hypothèse que, de même que son homologue le *peão* amazonien, le sans-papiers sait ce qui lui arrive et va lui arriver ; mais que sa survie (tant physique que psychique) passe par la mise en place d'un système de défense qui se résume en un déni de perception d'une réalité sur laquelle il n'a pas prise. C'est un mécanisme semblable à celui des ces ouvriers du bâtiment qui ont des conduites dangereuses réputées « gratuites » : « Mépris, ignorance et inconscience face au risque ne sont qu'une parade », dit C. Dejourn, qui ajoute qu'« ils n'aiment pas qu'on leur rappelle ce qu'ils cherchent si coûteusement à conjurer » (1993 : 88 ; 90). En bref, une bonne part de son énergie est tendue vers l'évacuation de la peur, y compris en allant parfois au devant du danger, et c'est ce qui pourrait expliquer certaines conduites apparemment paradoxales qu'on a pu observer (comme celle de répondre à la convocation d'une préfecture, avec à la clé la capture pour reconduite à la frontière). On y reviendra plus loin car cette question d'optique sur les corrélations de la peur et de l'attitude devant le risque ou l'oppression est très importante.

Ce qu'il faut souligner ici pour finir, c'est la parfaite intégration de cette logique à certaines formes de capitalisme qui sont réputées pour leur forte capacité en termes de concurrence avec l'industrie à base de salariat classique. Des auteurs ont démontré, à propos du Sentier parisien, que la mise en place des réseaux personnalisés d'embauche sur un marché du travail communautaire et captif, faisant appel à des intermédiaires chargé de régler le « contrat » et les relations de travail au plus près des relations domestiques, était probablement ce qu'il y avait de plus adéquat pour la valorisation du capital commercial dans le secteur du prêt-à-porter et du cuir (Moulier Boutang et *al*, 1986 ; Lazzarato et *al*, 1993). Ce capital se reproduit et s'élargit alors dans un rapport indirect entre le propriétaire et les producteurs. La notion d'intermédiaire (ou de médiateur) aura une place centrale dans l'interprétation des systèmes de clientèle qui sera proposée dans la section suivante.

Que reste-t-il du contrat salarial ? Les bûcherons français entre tâcheronnage et indépendance : un projet de recherche

Dans quelques professions agricoles, règne encore le travail à la tâche. « Encore », ou inévitablement ? Le cas des bûcherons-tâcherons, qu'on rapprochera ici de celui des « entrepreneurs » dits indépendants, exerçant comme eux leur métier dans les forêts françaises, servira de base à une dernière discussion sur certaines métamorphoses apparemment inattendues du modèle paternaliste, envisagé ici, rappelons-le, comme un déni du salariat⁶⁷.

⁶⁷ Les réflexions qui suivent proviennent, d'une part, d'une recherche en cours sur les implications anthropologiques des pratiques et de la doctrine en matière de travail illégal ou atypique – c'est là une

On chercherait en vain dans le Code du travail la moindre mention concernant le tâcheron, terme qui de ce fait désigne une condition – on n’ose, à ce stade du raisonnement, parler de statut – juridiquement vide de contenu d’un point de vue travailliste. Tout au plus faut-il faire trois constats. *Primo*, concernant le calcul des salaires et la durée du travail, le cas des ouvriers payés à la tâche est explicitement prévu par certaines conventions collectives – mais sans harmonie d’une région à l’autre. *Secundo*, le Code du travail, toujours à propos des conventions de branche et en des termes dont (c’est sa spécialité) l’agencement donne prise à interprétations contradictoires sinon jésuitiques, laisse entendre que le « travail » ne devrait pas être rémunéré « au rendement » quand « il s’agit de travaux (*sic*) dangereux, pénibles ou insalubres » (art. L. 133-7). On n’entrera pas ici dans l’analyse du cadre ni du détail de cette clause totalement sans effet (d’ailleurs, toute activité payée au rendement n’est-elle pas potentiellement porteuse de menaces pour le corps ?), qui dérive d’un principe évidemment applicable aux coupeurs de bois, dont le métier est parmi les plus dangereux. Mais on se contentera de répéter, dans la continuité des cas précédemment envisagés (les enfants et les immigrés sans-papiers), ceci : le premier drame du salarié, c’est quand il n’existe pas comme tel dans la sphère où, pourtant, il se trouve mobilisé. Et c’est aussi le premier coup de génie du capitalisme que de s’autoriser de cette forclusion pour faire découler la servitude d’un principe juridique de liberté. On va voir que ce brouillage, dans le cas qui nous occupe, se réalise dans l’alternative entre deux pseudo statuts, réputés l’un « subordonné » et l’autre « indépendant » – nul dans la profession n’étant d’ailleurs dupe de ce *distinguo* mystificateur entre deux catégories de travailleurs trop proches pour que le droit puisse donner une définition crédible de ce qui les sépare. *Tertio*, exclus comme on l’a dit du Code du travail, les travailleurs à la tâche dépendent de fait accessoirement du régime civil (les articles 1779 et 1780 déjà cités), ou principalement du régime agricole. C’est ce dernier cas qui retiendra ici l’attention. Le Code rural dit que la durée du travail est de 39 heures pour tous les salariés agricoles, y compris les forestiers (art. 992) – c’est là un acquis qui remonte à l’hiver 1974. Cependant, l’article 992 prévoit des décrets d’application et des possibilités d’accords collectifs, toutes deux éventualités explicitement destinées à permettre, sitôt installée, de déroger à la règle des 39 heures. De fait, et significativement presque dix ans après, un décret du 14 juin 1984 donne enfin le ton : les tâcherons ne sont pas concernés par la durée maximum du travail. On verra ci-dessous pour quel motif – et l’on verra par l’occasion en quoi cette dérogation, qui est pourtant d’une irréfutable logique, attaque néanmoins les fondements même du droit – c’est au seul chapitre de la durée du travail que la loi, pour nier la fixation d’un maximum hebdomadaire, croit bon de singulariser le tâcheron. Sur ce cas précis, il n’est peut-être pas erroné d’énoncer que « déréglementation » et surréglementation

application de la règle, énoncée dans la première partie, qui prête une vertu heuristique aux lignes de rupture ; et, d’autre part, d’une préenquête destinée à préparer l’étude du bûcheronnage dans la région Midi-Pyrénées, menée avec la participation de C. Lorthois, doctorante au laboratoire Diasporas de l’Université de Toulouse-Le Mirail. Cette opération, en raison du problème que représente dans les activités forestières le vieillissement prématuré des travailleurs, a reçu un soutien du sous-programme « Santé-Société » du CNRS consacré au vieillissement. Elle est menée sur la base d’un cahier des charges défini, sous l’égide de l’Inspection régionale du travail (agricole), par un Comité de pilotage composé de représentants des exploitants, des entrepreneurs et des salariés (ces mots seront définis dans le texte).

paraissent marcher la main dans la main. On est ici sur un terrain que les intuitions géniales, déjà mentionnées, du chapitre 21 du *Capital* sur le travail aux pièces ont parcouru beaucoup trop vite, alors que, là, K. Marx avait tous les éléments à sa portée : outre que ce chapitre mentionne explicitement l'intervention d'un corps de « parasites entre le capitaliste et le travailleur, le marchandage » (cf. *infra* sur ce point) et le *sweating system*, l'auteur estime que son propre exposé « démontre que le salaire aux pièces est la forme du salaire la plus convenable au mode de production capitaliste » (dans la traduction Roy, qui n'est ici pas fameuse).

Plutôt péjorative dans ses emplois courants (sans doute du fait que les tâches visées ne sont pas réputées nobles), la dénomination de « tâcheron » est au contraire, dans certains métiers, un label qui se veut valorisant, sur ce thème si fréquent, et si fréquemment invoqué par le petit patronat traditionaliste : « Voici ce qui distingue ma condition de celle du salarié. » Que désigne ce « voici » ? C'est en gros l'indépendance, la possibilité (réelle ou imaginaire – on verra ce point) de fixer ses propres rythmes et par là ses gains, de travailler sur résultats et non sous contrôle, d'être propriétaire de son outillage (c'est-à-dire, entre autres, d'exercer symboliquement une autorité sur les choses semblable à celle qu'a le patron sur les hommes), d'accepter ou de refuser un marché selon des critères à la fois personnels et objectifs. Nous sommes, on le voit, en plein paternalisme, et donc en pleine confusion sur l'objet de la transaction (l'homme, sa puissance de travail, ou encore son produit ?). L'imaginaire du tâcheron le porte – c'est là une réinterprétation concrète du drame évoqué précédemment – à se penser déjà comme travailleur indépendant, à faire, pour singer la formule de Molière, du Monsieur Madelin (art. L. 120-3 du Code du travail) sans le savoir, bref à creuser le fossé dans lequel son patron le fera tomber : l'abandon du salariat pour ne plus subir les contraintes délétères (bien réelles, celles-là) du salariat. Voilà qui pourrait expliquer *a contrario*, au vu des premiers témoignages recueillis dans cette enquête, que la profession continue couramment de nommer « tâcherons » des travailleurs qui se sont mis à leur compte, alors que, dans la tradition forestière, ce mot désigne des salariés d'un type particulier, mais salariés tout de même. Et voilà pourquoi enfin, sans y voir malice, ces indépendants (exerçant seuls en général), se font nommer « entrepreneurs ». Nous sommes ici devant un problème de repères terminologiques, indice classique d'un problème plus fondamental.

Originellement, le mot « tâcheronnat » (et non *tâcheronnage*) désignait ce qu'on appelle « marchandage », pratique aujourd'hui largement sanctionnée par le Code du travail – c'est-à-dire, pour simplifier, considérée comme illicite dès qu'il y a présomption de fourniture lucrative ou exclusive de main-d'œuvre (respectivement art. L. 125-1 et L. 125-3). Pour l'essentiel, le tâcheron était un sous-entrepreneur, qui négociait un prix avec un donneur d'ordres, pour une « tâche » donnée (d'où son nom). Et, bien sûr, pour une durée d'accomplissement donnée, mais selon une norme de temps qui allait de soi puisqu'en général aucun des contractants n'avait intérêt à faire traîner l'ouvrage. Cette durée était d'ailleurs sans doute socialement d'autant plus contraignante que, contrairement à la tâche, elle était plus convenue que formalisée. Dit par le commanditaire, cela donne ceci : « Je te donne tant pour effectuer cette tâche avant telle date. A toi de t'arranger, et si tu fais vite, tu auras à la fois

plus de gains et ma confiance pour des services à venir. » Délivré de l'embarrassante position de patron, ce donneur d'ordres n'est pas fou : d'un marché à l'autre, se créent presque spontanément les conditions pour réviser systématiquement le marchandage à la baisse. Détail intéressant pour l'analyse anthropologique, c'est justement par le canal de ce qui est le moins codifié juridiquement (c'est-à-dire sous la forme d'un contrat) que pratiquement s'insinue la pire des astreintes : celle qui soumet l'homme en l'obligeant à augmenter la durée ou l'intensité de son travail – bien sûr, des nuances s'imposeraient pour tenir compte à la fois des rapports de forces et de l'évolution des cadres transactionnels légaux. Condition du gain, la durée extensible du travail, clause implicite mais si présente dans les esprits et les allusions, est au centre de la relation de marchandage, et c'est pour cette raison que le législateur a fini par interdire définitivement, après plus d'un siècle de débats et d'atermoiements, cette relation en tant qu'elle peut être lucrative et spoliante (par un décret-loi du 8 août 1935 « tendant à réprimer les abus du marchandage »). *A contrario*, on énoncera ici l'hypothèse que la limitation de la durée du travail est une des principales substances de la relation salariale – et ce qui peut en faire accepter l'injustice fondamentale, est-on tenté d'ajouter. (Concernant le service des cadres, le raisonnement serait autre : ici, point question de compter son temps, au contraire, et les compensations qui rendent la pilule du salariat moins amère passent par d'autres gratifications, palpables et symboliques – on exprime ici un constat, et non un point de vue normatif.)

Dans le cas historique du marchandage, c'est surtout le bâtiment qui était concerné, puisque les activités agricoles étaient encore quelque peu hors droit social (la semaine de quarante heures n'y remonte qu'à 1974). Jusqu'à la deuxième guerre, le tâcheron n'est pas un travailleur individuel (ou une « entreprise unipersonnelle », selon la formule actuelle), mais un loueur de main-d'œuvre – une « pieuvre », disaient certains. Il négocie avec le donneur d'ordres un prix pour une tâche, puis recrute ses maçons, qu'il appointe en se servant de ce qu'il reçoit du premier. J'ai parlé d'un système équivalent dans le Brésil contemporain, celui du *gato* (cf. *supra* et notamment 1992a) : le tâcheron met alors en œuvre toutes les ressources de l'amitié, du voisinage, de la parenté, de l'intimidation etc. pour ajuster son coût salarial au prix du marchandage. (On a vu, à propos des immigrés sans papiers, que cela pouvait aller jusqu'à mettre la clef sous la porte et partir sans payer ses employés ; cf. aussi 1997d, où l'expérience que je raconte s'est terminée depuis par une faillite frauduleuse.) S'il ajuste son tarif à la baisse, c'est parce que son donneur d'ouvrage poursuit le même but, et l'un conforte l'autre dans un progrès où les parties finissent par oublier, ou feindre d'oublier, la profonde dissymétrie de la relation. Plus ce système se consolide, et plus il entraîne la prolifération de maillons intermédiaires entre le capital et le travail, et plus encore le prix de ce dernier baisse tendanciellement, et plus enfin, pour la préoccupation anthropologique de ce texte, intervient le brouillage énoncé plus haut, d'où il résulte que la servitude est vécue comme une liberté. Semblablement, évoquant le marchandage d'équipes de mineurs, E. Zola a ce raccourci saisissant dans ses notes préparatoires à *Germinal* : « C'est l'ouvrier qui se tue par l'ouvrier, grâce à l'enchère » (1986 : 452). Quant aux relations entre le tâcheron et ses maçons, elles sont empreintes d'ambivalence, comme à chaque fois que s'instaure un rapport d'exploitation sur la base d'une communauté imaginaire d'intérêts (mais très réelle sur le court terme quand,

pour vendre son travail, le maçon a besoin de passer par un tâcheron). Comme l'a bien expliqué G. Ribeill, qui a proposé une périodisation raisonnée des tribulations de ce statut qui n'en est pas un (disons : de ce système), tout le monde paraît trouver son compte quand les affaires vont bien : « Autant la coalition des trois familles d'intérêts est stable en période de prospérité, autant elle tend à être rompue par l'un des partenaires (le tâcheron) en période de crise » (1989 : 17). De fait, c'est semble-t-il une accumulation de crises qui, confrontant chaque fois plus les ambiguïtés du marchandage aux bons et mauvais cycles de l'économie, finira par avoir raison (au moins officiellement) d'un système qui, depuis Thiers et même avant, agréait tant au libéralisme. Il ne s'agit cependant pas là d'une règle aisément généralisable, puisque certains auteurs brésiliens ont cru voir dans le développement de la sous-traitance illicite dans le BTP – phénomène apparemment comparable – une réponse de ce secteur à la récession (cf. par ex. Farah, 1992 ; Vargas, 1989). Cette question sera débattue ultérieurement plus en détail qu'ici, et d'une manière résolument historique, tant elle paraît engager la fonction de toutes ces figures du travail qui sont manifestement contradictoires avec l'esprit ou dérogatoires à la lettre des règles travaillistes que la collectivité a pu se fixer.

Le tâcheronnat traditionnel, ou marchandage – dont il serait faux de croire qu'il a disparu en France par le fait du décret-loi de 1935, alors qu'il a seulement été déplacé (voire réactivé) dans la sphère des activités illégales ou permises par une dénaturaison progressive du Code du travail – opère ainsi à partir d'une scission de la relation employeur-employé au centre de laquelle s'interpose le tâcheron, centre et pivot du système. Cet homme fait son prix, lequel conditionnera le tarif qu'il consentira à son ouvrier. Fascinante position que celle de ce personnage, qui paraît lié à l'un des bouts par un contrat d'entreprise, et à l'autre par un contrat de travail – si du moins contrat(s) formel(s) il y a. Que dit la doctrine ? Que le contrat d'entreprise diffère du contrat de travail en cela que le premier est passé par un travailleur indépendant qui conserve sa liberté dans l'exécution et qui assume les risques économiques de son activité, tandis que le second donne à l'employeur sur le salarié un pouvoir de direction et de contrôle. Mais il est aisé de voir qu'il s'agit en fait de subordination par procuration : le véritable employeur de l'ouvrier, c'est le donneur d'ordres. Si, par une utile fiction, c'est l'intermédiaire qui paraît l'être – et ce rôle, pour abject qu'il puisse être, n'a rien en soi de confortable –, c'est qu'il endosse pour le compte du commanditaire la responsabilité de tourner le dos au droit, tout en s'occupant de négocier un prix au nom de ses protégés. Allons plus loin : le contrat d'entreprise qui attache ce personnage à son donneur d'ouvrage est également un leurre, au moins en partie, car son autonomie dans l'exécution, voire dans le recrutement, est sérieusement contingentée dans le cadre de ce qui ressemble terriblement, au bout du compte, à une relation salariale. On a vu plus haut quelles formes barbares ce mode de mise au travail collectif pouvait prendre dans les plantations latino-américaines : pour gagner le prix prévu au titre du pseudo contrat d'entreprise, le travailleur est réduit à « contracter » la main-d'œuvre de ses propres enfants. Mais – l'enquête éclairera ce point – il n'est peut-être pas nécessaire d'aller si loin de la France : le système de la tâche, ou encore du *prix fait* pour parler un langage toujours en vigueur dans les vignobles girondins, est en théorie une trop puissante incitation à engager de la force de travail à un taux inférieur à l'habituel pour qu'il n'en aille jamais autrement.

Résumons-nous : le marchand de main-d'œuvre traditionnel, dit *tâcheron*, est en première analyse un Janus : ouvrier et entrepreneur, exploiteur et exploité. Nous pouvons à présent passer du tâcheronnat au tâcheronnage moderne des bûcherons, en faisant l'hypothèse que ces derniers refont la synthèse de ce que le premier avait dédoublé : c'est-à-dire que, avec une finalité semblable du point de vue du donneur d'ordres, la figure du bûcheron-tâcheron réunit deux personnages, l'indépendant (entrepreneur) et le subordonné (salarié). Cette hypothèse se distingue de l'orthodoxie marxiste en cela qu'elle s'appuie sur un constat juridique et symbolique, d'où dérive une interprétation sociale : le travailleur à la tâche n'est pas considéré et (souvent, pas toujours) ne se considère pas comme un salarié ordinaire, mais économiquement c'est sans conteste un prolétaire au sens le plus classique. Et l'interprétation vaut pour tout type de tâcheron, qu'il soit en droit salarié ou entrepreneur. C'est ce que K. Marx, se réfugiant derrière des propositions trahissant trop son embarras⁶⁸, a évacué pour une raison simple : admettre cela plus que du bout des lèvres, c'eût été affaiblir l'idée que le travailleur pouvait posséder autre chose que sa force de travail, et affaiblir du même coup une cascade d'idées décisives dans la théorie de la valeur-travail (cf. encore une fois sur ce point Lautier, 1982 et 1984b).

Rappelons ceci, toujours en nous basant sur le cas des bûcherons de la région Midi-Pyrénées : premièrement, les tâcherons en question ont soit le statut de « salariés », soit d'« entrepreneurs » ; deuxièmement, du moins dans la région visée, la tendance est nettement à supprimer les salariés du forestage et à les remplacer par des entrepreneurs. En fait, pour des raisons historiques liées à la fois aux modalités d'introduction de travailleurs étrangers dans les années soixante-dix et au poids considérable d'une grosse entreprise d'exploitation forestière qui contractait ainsi autrefois, beaucoup de bûcherons sont restés longtemps, après une courte période de contrat mensualisé, des salariés à la tâche. Le vieillissement moyen aidant, certains sont partis, tandis que d'autres, plus ou moins incités sinon forcés en cela par le patronat, se sont mis à leur compte, pour un travail identique. Précisons tout de suite que ce dernier statut ne paraît pas non plus plein d'avenir : c'est vraisemblablement à l'extérieur de son gisement traditionnel de main-d'œuvre que la profession recrutera progressivement les conducteurs de machines d'abattage de demain. La tronçonneuse du tâcheron ou de l'entrepreneur indépendant ne disparaîtra sans doute pas, mais elle reculera – telle est du moins la menace bien classique qu'on fait planer dès qu'il s'agit de revendiquer un minimum de considération pour la main-d'œuvre.

Qui arrive dans le milieu de la forêt doit ainsi se familiariser avec les dénominations des protagonistes, dénominations riches de sens pour la question débattue ici. Concernant les travailleurs occupés soit au coupage, soit au débardage des bois, on a : d'une part, les « tâcherons » *stricto sensu*, qui reçoivent un bulletin de paye sans mention du temps effectué (puisque'ils sont payés à la tâche) et, de l'autre les « entrepreneurs de travaux forestiers »

⁶⁸ Cf. notamment, à la fin du livre IV du *Capital*, la révélatrice accumulation de formules de mauvaise foi dans le paragraphe consacré aux artisans et paysans, couronnée par cette célèbre formule, censée définir le travailleur indépendant : « Comme possesseur des moyens de production, il est capitaliste, comme travailleur, il est son propre salarié » (p. 477 de *Théories de la plus-value* aux Editions sociales).

(ETF), dits encore « prestataires de service » ou « indépendants » (on se passera désormais des guillemets : c'est le vocabulaire de la profession). Pratiquement, on l'a dit, le travail de l'ETF et du tâcheron ne diffère pas, sauf que l'ETF est en droit d'embaucher des salariés ou de sous-traiter. Autre acteur de la relation de travail : l'exploitant (nommé ci-dessus « patronat »), qui négocie des bois sur pied avec un propriétaire pour les faire couper par un ou plusieurs de ses tâcherons ou de ses ETF habituels, avant de le revendre à la scierie ou à l'usine de trituration. Détail intéressant donc, qui rejoint ce qu'on peut observer dans le secteur de la confection avec la figure du « fabricant » : le donneur d'ordres, véritable employeur de ces travailleurs, est en fait un commerçant – et c'est comme cela qu'il se définit lui-même, même si traditionnellement, prédominait la figure de l'exploitant-scieur. Voilà un type de maquignonage qui interpelle encore l'orthodoxie marxiste : nous sommes en face d'un marchand qui achète pour revendre, qui prélève une plus-value sur le travail d'un homme, lequel n'est même pas forcément son salarié, et qui de surcroît ne possède pas – en tout cas pas nécessairement – de capital productif !

La démonstration qui est esquissée ici – dont seule l'enquête permettra de juger la pertinence – porte sur trois points : premièrement, les formes de mise au travail comme salarié-tâcheron ou comme indépendant ne sont pas en soi différentes du point de vue de la valorisation du capital ; deuxièmement, elles n'en mobilisent pas moins des symboles dont le sens n'est pas identique ; troisièmement, le destinataire final de certains transferts de coûts salariaux oscille, de l'une à l'autre forme, entre une surexploitation de l'ouvrier et la création d'une rente gagnée sur la collectivité. Encore une fois, ce n'est ici qu'une ébauche.

Avant d'aller plus loin, on insistera sur le fait qu'il y a, au sens trivial et non juridique de ce terme, une double présomption : présomption d'indépendance chez le salarié, présomption d'activité capitaliste chez le négociant. Afin de montrer l'intérêt que représente, pour une démarche d'anthropologie juridique, l'examen de ces ambivalences, dont on pressent qu'elles ont peut-être une signification théorique générale, on peut commencer par énoncer ce que sont les discours. L'enquête, à son stade actuel, permet un peu de voir les discours des patrons (dits « exploitants »), et à peine d'entrevoir comment ceux-ci sont relayés ou contredits par les travailleurs. Pour ces derniers, du moins pour les plus vieux, l'idée dominante est que le statut de salarié est une sécurité mais que celui de salarié-tâcheron est inique – c'est toutefois, semble-t-il, moins à cause du principe que, surtout, de la façon très particulière qu'on a de mesurer la tâche en Midi-Pyrénées. Quant aux exploitants, leurs témoignages s'organisent autour de deux pôles : d'un côté, tous ces travailleurs, indépendants ou salariés, ce sont « mes gars ». A ce niveau, la perception est nettement celle du salariat paternaliste, à cette nuance près que ce n'est pas la position formelle de droit qui prime, mais le contenu social et économique de la relation entre le travailleur et le patron ; de l'autre côté, il est absolument nécessaire, tous statuts confondus, de maintenir l'idée, mêlée de réel et de fictif, d'un travailleur qui s'organise comme il l'entend une fois négocié le prix d'une coupe et qui, à l'instar de tout paysan ou artisan, possède son outillage et choisit ses heures de travail. Voyons successivement les deux statuts : celui du tâcheron *stricto sensu*, celui de l'ETF.

A première vue, l'externalisation du tâcheronnage est un mystère. Il s'agit de la tendance, qui ne paraît pas s'expliquer aisément, à la désalarisation au profit de l'entrepreneuriat. En effet, pourquoi donc vouloir se débarrasser de ses employés quand, de par une convention collective sans doute illégale et en tout cas léonine, les bûcherons salariés à la tâche ne bénéficient d'aucune des protections fondamentales qui constituent la contrepartie du lien de subordination, sans laquelle ce dernier s'apparente au servage : ni réglementation de la durée du travail, ni salaire minimum garanti, ni couverture (maladie, accidents et retraite) conséquemment assortie à ce dernier ? Le pire peut-être est dans cette dissymétrie : pour une coupe donnée, le patron s'autorise à exiger de son ouvrier un délai d'exécution (et donc, indirectement, un temps de travail) mais non à l'occuper à plein temps, puisqu'en cas d'intempéries, ce dernier est arrêté sans recevoir de salaire. Nous sommes, trois demi-siècles après, dans un roman d'E. Sue : quand l'ouvrier manque de travail, il ne reçoit rien. A cela, il est vrai que l'interprétation « responsabilisante » du patron répond : « C'est à lui de s'organiser, et d'ailleurs le garçon qui travaille bien, celui-là s'en tire toujours. » Eternelle résurgence du paternalisme, déjà constatée à propos des ouvriers du BTP brésilien, et qui revient à une casuistique bien classique qu'on peut traduire dans ces termes cyniques : « Je m'appuie sur l'amitié que je porte à mon élite pour affirmer que les autres sont coupables de ne pas en faire partie. » Dans ce salariat en instance de désalarisation, des symboles opposés sont mis à contribution, tant juridiques que techniques. D'un côté, le contrat salarial permet d'envoyer le tâcheron sur n'importe quel type de chantier, de mesurer défavorablement les quantités produites (notamment en laissant sécher le bois avant pesage), de le menacer à toute occasion d'un licenciement et, au bout du compte, de le pousser à la faute, à la maladie, à l'accident. Sur ce plan, tout se passe comme si, à l'inverse du modèle qu'on verra au paragraphe suivant, on voulait rendre le lien le plus fragile possible. Mais, de l'autre, il est convenu, dans la profession, que l'outillage est de la propriété des bûcherons. La tronçonneuse fait néanmoins l'objet (à un taux, semble-t-il, un peu insuffisant) d'un remboursement dit pour « frais de mécanisation ». Curiosité : ces frais professionnels, comme il se doit non soumis à cotisations sociales, sont cependant incorporés dans le bulletin de salaire pour arriver à un total à payer commensurable avec le SMIC – quoique, encore une fois, la notion de salaire minimum n'ait apparemment pas de sens pour les tâcherons (et c'est bien là le problème). Fixé par décision ministérielle, ce taux-plafond est resté des années immuable, jusqu'à une soudaine augmentation à la fin de 1997. La plus grosse entreprise d'exploitation forestière ayant alors décidé de l'appliquer intégralement au début de l'année suivante sans augmentation de la paye globale, la partie réelle du salaire s'est trouvée diminuée soudainement, ce qui provoqua une vive réaction des bûcherons salariés à la tâche – événement exceptionnel dans ce milieu. Tous les protagonistes (y compris les syndicats et l'Inspection du travail) apprirent à l'occasion qu'il y avait une sérieuse dose d'« indépendance » dans ce salariat très particulier, et qu'on vivait sur une convention de branche où le SMIC était passé à la trappe. Il est vraisemblable que cet incident a consolidé le chantage (et au moins la tendance) à la désalarisation, mais il reste que le statut, ainsi conçu, de bûcheron-tâcheron reste en théorie une bonne solution pour le patron-exploitant. A ce stade de la recherche, on avancera trois hypothèses dérivées de l'enquête dans le BTP brésilien, afin

d'expliquer que le patronat se détourne de ce statut théoriquement en or : probablement, la valorisation du capital forestier ne passe pas que par l'exploitation directe du travail humain (autrement dit, il y a des rentes) ; conséquemment, le métier est devenu trop peu attractif et, ce fait ajouté à la fermeture des frontières, il connaît une pénurie de main-d'œuvre jeune et, selon l'expression, corvéable à merci ; enfin, le vieillissement, avec les pertes de rendement y associées, est devenu tel que le statut salarial est un poids économique qui grève l'indépendance... du patron, qui n'a de cesse qu'il ne puisse défaire tout ce qu'il y a de pérenne dans le lien salarial.

A titre de transition avec le deuxième statut du travailleur, formulons provisoirement deux hypothèses macroéconomiques qui coiffent l'ensemble. *Primo*, majoritairement orientée vers la transformation en pâte à papier, matière qui a un cours financier fluctuant sinon spéculatif, la filière du bois en Midi-Pyrénées méprise structurellement la question de la valorisation du producteur. *Secundo*, le tarif consenti à ce dernier est déterminé par le prix que consentent les scieries et les usines de trituration pour leurs approvisionnements, ce qui le met dans une position de prolétarisation paradoxale, mais de plus en plus répandue chez les agriculteurs et éleveurs devenus captifs de leurs distributeurs. On aurait là une convergence entre les effets du plus pur archaïsme selon quoi le processus d'exploitation d'un gisement inépuisable de travailleurs est la forme supérieure de résistance du capital à sa propre tendance naturelle à refuser la confrontation contractuelle, d'une part et, de l'autre, des progrès de la financiarisation et de la globalisation, conçues comme un moyen de revenir en arrière et de traiter à plus vil prix encore ce producteur qu'on aime à désigner comme indépendant.

L'autre solution, celle des ETF, ces travailleurs qui sont à leur compte, agréée au patronat dans la mesure où elle lui paraît mettre en accord le statut juridique des travailleurs avec la conception sociale qu'il en a, conception héritée du tâcheronnat traditionnel. Dans les trois activités de la transformation primaire (bûcheronnage, débardage, transport), cette solution a toujours prévalu chez les petits patrons, qui n'ont pas les moyens de garantir toute l'année du travail à des salariés : on fait appel, à mesure des besoins, à un travailleur nommé « prestataire de services » et parfois nommé aussi (le bout de l'oreille dépasse) « tâcheron ». Mais elle fait tache d'huile : depuis le début de la décennie, les exploitants (et singulièrement le plus gros d'entre eux) cherchent à convertir le travail salarié en travail indépendant. Même compte tenu de tout ce qui vient d'être dit sur le caractère hautement dérogatoire de la condition du tâcheron salarié, cette formule est plus à leur convenance : moyen de sélectionner les « meilleurs » travailleurs – l'épithète pouvant désigner des qualités très variées –, moyen donc de fidéliser seulement certains et de précariser les autres, moyen d'assurer une flexibilité optimale, moyen avant tout de pousser dehors, par le seul fait de la concurrence, les employés à vie devenus indésirables. Ce mode de gestion de la force de travail, en cela qu'il forme actuellement boule de neige dans les secteurs les plus divers, devra être examiné de près pour ce qu'il a d'exemplaire. Les symboles sont ici tout entiers tournés vers la proposition suivante : l'ETF est un entrepreneur, ce n'est pas un travailleur – il restera à voir ultérieurement dans quelle mesure chacun croit vraiment à ce discours. Cela signifie qu'il accepte le risque économique, l'indépendance dans l'exécution des tâches, les sujétions liées à

la propriété du matériel, la responsabilité des risques qu'il prend, la négociation amiable du prix avec son donneur d'ordres. Nous avons ici un exemple, aussi magnifique que cruel, de ce dont la synthèse moderne du paternalisme et du clientélisme est grosse. Il n'est pas utile de donner plus de détails pour faire comprendre que cette externalisation a constitué et constitue, pour les exploitants, un moyen privilégié pour opérer une sélection darwinienne au sein de leur main-d'œuvre, à base de critères mêlant la soumission, la mobilité, la bonne condition physique, l'aptitude au silence et à la complicité, le carriérisme etc. : les projets de mécanisation aidant (une machine d'abattage rend, dit-on, comme dix ouvriers), on conçoit bien que dans la généralisation du statut ETF, il n'y a pas de place pour tout le monde. Le droit relaie les symboles : bien avant la loi « Madelin » du 11 février 1994 (art. L. 120-3 du Code du travail), le Code rural a ouvert une brèche pour le travail dit indépendant. Précisément, pour les meilleurs motifs du monde, la loi du 4 décembre 1985 prévoit (au titre – c'est très important – des *accidents du travail et risques agricoles*) que tout bûcheron occupé moyennant rémunération est présumé bénéficier d'un contrat de travail. Mais ceci encore : « Cette présomption est levée si l'intéressé satisfait à des conditions de capacité ou d'expérience professionnelle et d'autonomie de fonctionnement... » (art. 1147-1). Le décret d'application viendra après (6 août 1986), qui mettra en place des Commissions départementales de *levée de présomption de salariat*. Huit ans avant le triomphe de la doctrine libérale mettant en cause frontalement le Code du travail, le coup de génie de la levée de présomption de salariat agricole a consisté à faire en sorte que les intéressés (si l'on peut dire) trouvent bon de renoncer de leur plein gré au salariat, sans autre contrepartie que les plus totales prises de risques et incertitudes. Depuis, fort de l'esprit de la loi Madelin, qui présume indépendante toute personne immatriculée comme telle, le patronat soumis au régime agricole pousse ses salariés à disparaître du milieu ou à se faire « présumer » indépendants. Solution parfois jugée excellente pour les plus jeunes et les plus durs à la tâche (mais, pour ceux-là, le salariat convenait aussi), détestable pour les travailleurs usés ou moins zélés, ou encore légitimement plus soucieux de leur personne. Pour finir ici avec la loi et les symboles, on notera que ce n'est pas la moindre victoire de la législation que d'avoir fait disparaître la notion de travailleur et, avec elle, celle même de « travail » : désormais, le tâcheron indépendant ne fournit pas un travail, mais un « service ». C'est sans doute la prévisible mécanisation qui autorise cette politique de nettoyage du salariat par le vide, qui laisse progressivement sans emploi toute une génération de bûcherons importés dans les années soixante-dix. C'est probablement aussi un effet de la contrainte que fait peser la mondialisation du marché sur le coût du travail, qui est le plus susceptible de réduction. Mais l'externalisation du salariat s'analyse aussi autrement : ici, ce n'est plus seulement le travailleur qui supporte les coûts d'une surexploitation, mais aussi la collectivité. Une fois accordé par la Commission le statut d'ETF, le salarié d'hier change de statut fiscal. Dépendant toujours de la mutualité sociale agricole, il est désormais assujéti à un régime « indépendant », réputé lourd, qui l'étrangle. Passée la première année (où il bénéficie d'exonérations), le voilà soumis à des charges inconnues, méritant gestion et prévoyance, parfois démesurées face aux services que lui propose son employeur d'hier. D'après les quelques témoignages recueillis, le taux d'insolvabilité de ces ETF (avec pour eux, au bout, la

déchéance de leurs droits) est considérable. Ainsi, le processus de désalarisation s'interprète, non seulement comme un mécanisme reportant sur le travailleur la baisse tendancielle de la rémunération de son travail, mais aussi comme un transfert des anciens coûts salariaux à la collectivité. Ce qu'on retiendra à ce stade, c'est qu'il y a toute probabilité que, paradoxalement si l'on s'en tient au langage juridique que l'exploitation économique se donne, la subordination réelle du travailleur se trouve augmentée de sa mise en indépendance formelle. De fait, dans les Directions du travail (et même dans les milieux patronaux), certains ne font pas mystère de leur sentiment : un salarié mis à son compte, face à un donneur d'ouvrage unique, ne récupère du statut d'entrepreneur qu'une chimère de liberté. Mais peu importe, et deux fois : d'abord puisque précisément c'est cette chimère qui le mobilise, ensuite parce que, dans ce milieu forestier, par un mécanisme analogue à celui qui a été décrit à propos des maçons brésiliens, la question de la main-d'œuvre semble relever d'une préoccupation toute secondaire.

5. Limites d'un modèle

Les formes contemporaines du paternalisme révèlent une rupture de cet équilibre fragile entre protection et contrainte qui caractérisait le patronage et qui, en France, a commencé à se disloquer à la fin du siècle dernier sous l'effet conjugué des luttes ouvrières, de la généralisation du salaire monétaire et de la socialisation du sur-salaire. La présence grandissante, d'une part, de la loi pour limiter ses prétentions à tout régenter et non plus seulement pour lui accorder une sorte d'extraterritorialité politique et, d'autre part, de l'Etat pour prendre en charge des fonctions (logement, infrastructures, protection sociale etc.) qui relevaient autrefois de son monopole, cette présence a mis en cause la légitimité de la métaphore paternelle. Pourtant, les exemples qui ont été pris tendent à prouver que, comme l'oiseau de la légende, cette métaphore se réactive constamment, comme si elle portait en elle-même les ressources pour surmonter les contradictions dont elle est porteuse. Et, qui plus est, que la flexibilisation néo-libérale des formes de mise au travail paraît lui emprunter ses discours : l'emploi comme service rendu par exemple. Mais en même temps, on voit que ces discours fonctionnent désormais davantage comme tels, en totale autonomie, que comme l'expression idéologique d'une réalité. A cet égard, l'exemple des institutions de Bretton Woods, institutions typiquement paternalistes par leur volonté de faire dépendre l'octroi de « libéralités » de la soumission à leurs lois, montre une certaine évolution vers le cynisme pur : ce serait naïf de penser que les nations mises en coupe réglée se font des illusions quant à une hypothétique générosité de la politique d'endettement qu'elles subissent. Plus généralement, la perpétuation d'un ordre qui se base sur la force et qui met en sourdine sa composante protectrice paraît mystérieuse : il faut bien que, d'une manière ou d'une autre cet ordre trouve une justification dans les esprits de ceux qu'il soumet. On ne prétend pas ici résoudre entièrement ce mystère, mais quelques jalons peuvent être posés sous forme d'interrogations sur la pertinence d'un modèle global du paternalisme.

Relation de travail et relations de travail

Juridiquement, c'est-à-dire telle qu'elle est codifiée par le droit moderne, la relation de travail, c'est le lien de subordination consacré par le salariat. Au niveau des lois nationales, et quoiqu'il y ait des zones d'exception parfois considérables (les camps de travail dans certains pays socialistes par exemple), cette définition officielle ne varie guère d'un pays à l'autre, et d'ailleurs tous les pays ont souscrit aux conventions de l'OIT inspirées par cette philosophie juridique. Mais, pratiquement, deux observations s'imposent. D'abord, la forme réellement contractuelle n'est pas nécessairement la plus répandue sur la planète, et dans des secteurs aussi importants que les plantations, les mines, voire l'industrie manufacturière, le droit moderne n'est qu'un cadre théorique et la relation de travail se noue à partir de contrats, pseudo-contrats ou simples accords par contrainte qui renvoient à un droit de la servitude. Ensuite, et ceci quelle que soit la formalisation de la relation de travail, les relations concrètes de travail se développent dans un espace qui le plus légalement du monde continue, comme on l'a vu, d'être celui de l'autorité discrétionnaire du patron. Il est arrivé, au cours de ce mémoire, que les deux niveaux aient été confondus, parce qu'ils sont en interaction : si j'embauche quelqu'un par la contrainte, j'entends que la relation de travail ainsi créée débouche sur des relations de travail exemptes de toute limitation à mon autorité sur le travailleur comme personne ; à l'opposé, si j'opte pour la signature d'un contrat de travail, j'accepte *ipso facto* que le droit se mêle de cantonner cette autorité dans ce qui est strictement nécessaire à la bonne marche du travail. A. Supiot (1994) a montré toute l'ambivalence de la relation de travail contractuelle, dont la forme primitive était le louage de services : une notion qui semblait ne désigner qu'un achat de travail, mais où la conception patrimoniale (je prends possession de la personne, l'appropriation de son travail ne fait qu'en découler) s'insinuait sans cesse⁶⁹. A l'époque du patronage libéral, il y avait une bonne adéquation entre les deux niveaux : à une définition purement civile de la relation de travail faisaient pendant des relations de travail sur lesquelles l'Etat ne légiférait que très peu. Le droit social a brisé cette « harmonie » qui agréait à F. Le Play : principalement en instaurant une spécificité du contrat de travail par rapport aux autres contrats civils, ce qui en principe – mais pas en pratique – va juridiquement à l'encontre des autres formes que Y. Moulier Boutang nomme ensemble le « salariat bridé » (qui ont pourtant de beaux jours devant elles) ; secondairement en protégeant les libertés de l'employé face à l'arbitraire patronal (même remarque : cette protection reste souvent lettre morte). Les deux choses doivent être distinguées mais elles sont pourtant liées.

⁶⁹ L'auteur conclut à un « refoulement du corps [et pourquoi n'ajoute-t-il pas "du cœur" ?] dans la pensée juridique », puis cite, à propos de l'article 1779 du Code civil déjà évoqué, un civiliste du début du siècle selon lequel « la seule différence de nature entre le louage de choses et le louage de services, c'est que le louage porte dans le premier cas sur un objet, et dans le second sur la personne même du locateur » (*ibid.* : 52). Où l'on retrouve cette tentation constante (et peut-être inhérente à la démarche juridique) de séparer ce qui – sujet et objet – pour l'anthropologie, sauf à des fins de décomposition analytique, ne peut jamais être totalement dissocié.

La question est alors celle-ci : dans les formes contemporaines du paternalisme, quelle articulation peut-on identifier entre la relation de travail et les relations de travail ? La servitude s'applique-t-elle aux deux *items*, ou au second seulement ? On remarquera que, dans les exemples repris de H. Hirata, C. -E. de Suremain ou C. Geffray, les formes sont souvent respectées : c'est apparemment de plein gré (autrement dit sous l'effet d'une contrainte peut-être forte mais distincte de la menace physique) que le travailleur signe son abandon de liberté, un abandon beaucoup plus complet que celui qui est prévu dans la doctrine des juristes. Qui plus est, cet abandon peut être limité dans le temps, comme c'est le cas pour le travail saisonnier dans les plantations, quand le planteur voit plus d'inconvénients que d'avantages à fixer sa main-d'œuvre – ce qui advient par exemple lorsque l'Etat fait figure de ressource complémentaire⁷⁰. A l'opposé, dans plusieurs études réunies par B. Schlemmer dans l'ouvrage sur *l'enfant exploité* (1996), la mise au travail s'apparente à un rapt (et même pas toujours, puisque la dette peut remplacer la force – il est vrai que cette dette vise en général non le travailleur mais ses parents).

Il ressort de cette diversité des cas qu'il n'y a pas de correspondance automatique entre le déni de contrat et le caractère paternel des relations qui s'instaurent au cours du travail. Prise dans sa conception idéaltypique, la logique du déni de contrat vaut aussi obligation (une obligation que l'Etat providence reprendra à son compte à l'échelle de la société civile) : protéger le travailleur tout au long de sa vie, assister sa famille. Comment expliquer donc que, quand il décide de ne plus accomplir cet engagement, le patron paternaliste puisse continuer à asseoir son pouvoir concret, quotidien, comme si de rien n'était, sur une idée qui n'a plus de réalité ? Et comment expliquer que paradoxalement cette préférence s'accommode d'un transfert, en termes de coûts, des « risques » liés à la fonction entrepreneuriale (pour parler comme les néo-classiques) à la société, ce qui vaut renonciation partielle⁷¹ au pouvoir ?

Au delà des interprétations éparses qui ont été proposées, la recherche devrait porter sur la façon dont la hiérarchie domestique s'impose comme naturelle aux protagonistes de la relation de travail, et rebondit dans les relations de travail comme étant la seule qui permette un minimum de compatibilité entre celles-ci et l'opinion qu'on se fait de la famille comme le modèle le plus parfait pour régler les droits et devoirs de chacun. Une illustration *a contrario* : la gestion taylorienne, quels qu'en soient les raffinements pour séparer l'exécution de la création, pour isoler l'employé de son voisin, pour minuter tâches et pauses, est incapable d'éradiquer la dimension personnelle de ce que K. Marx appelait les rapports sociaux de

⁷⁰ Pour l'employeur paternaliste contemporain, l'Etat n'est bien sûr pas seulement une « ressource » comme amortisseur social positif (prestataire de secours aux désoeuivrés), mais aussi comme force de répression capable de neutraliser, par l'emprisonnement ou le massacre (ou la simple propagande), les revendications de ceux qui sont expulsés du travail ou du logement attaché au travail. Certaines des formes de paternalisme hybride examinées à la section précédente s'appuient plutôt sur l'Etat providence, et d'autres davantage sur l'Etat « bras armé ».

⁷¹ « Partielle » parce que les droits du chômeur (une fois soldés les comptes) ne sont pas de sa compétence, non plus que les droits sociaux plus généraux (aide hospitalière, assistance juridique, exonération d'impôt, scolarité gratuite des enfants etc.). Mais, par sa politique d'emploi, le patron conserve, au moins en partie, le pouvoir de permettre ou non l'accès à l'Etat providence.

production. Et, malgré ce qu'il peut y avoir de pervers dans cette démarche, le seul fait que la déshumanisation de ces rapports ait été et soit encore (par exemple dans la grande distribution⁷²) au centre des motifs de plainte et de revendication, ce fait montre combien l'aspiration à une justice plus paternelle dans l'entreprise continue d'être à l'œuvre – une des attributions des DRH (Directions des ressources humaines) est précisément de rétablir en trompe-l'œil un minimum de métaphore paternelle dans les relations de travail. Mais le problème est que c'est contre toute vraisemblance : dès qu'intervient un incident (durcissement du règlement intérieur, annonce d'un plan de licenciement), les « devoirs » de l'entreprise s'y révèlent d'emblée comme cyniquement utilitaristes, et s'évanouit la précieuse médiation manipulatrice de la fausse bienveillance. Et, Phénix toujours, le paternalisme resurgit par un mécanisme inattendu : la soumission consentie, mais sous cette condition que l'inégalité des statuts soit affirmée. Ainsi ce témoignage recueilli d'une secrétaire à propos de sa patronne : « Elle est autoritaire et je ne me laisse pas faire. Mais ce qu'elle ignore, c'est que quand les gens me traitent gentiment, je leur mange dans la main. » Ce serait donc que, tout naturalisme mis à part, la réification du sentiment hiérarchique est consubstantielle à la fois au monde du travail et à l'ordre domestique, et réactivée mutuellement par l'un chez l'autre. Et, pour en revenir au point de départ, que le paternalisme des relations de travail s'engage constamment dans la violation ou le détournement du droit contractuel. Cette hypothèse (interrogation plutôt), qui renvoie à la fois au caractère irréductible de l'activité de travail à toute autre forme d'échange et à (sans jeu de mots) sa filiation paternelle, mériterait de plus amples développements.

Domination et exploitation

Le paternalisme, mode ou forme d'exploitation, comme le présente C. Geffray ? Si l'on s'en tient à la composition de ce mot, ce n'est pas ainsi qu'on doit l'aborder. (Du reste, C. Geffray, qui l'intègre dans une théorie plus générale des relations socio-politiques du Brésil [1995], dépasse rapidement la seule question du travail.) Le suffixe *isme* indique une doctrine, une prétention à ; venant de *pater*, le radical n'a rien à voir *a priori* avec une idée d'exploitation économique. Cependant, en dehors de ses acceptions courantes qui connotent la bienveillance protectrice ou la condescendance de l'attributeur (supériorité sociale de ce côté, donc péjoration de l'autre), il se trouve que le dictionnaire retient surtout son application, clairement datée, au monde de l'industrie. Par ailleurs, comme l'a indiqué C. Meillassoux (1998), le capitaliste est tout le contraire d'un théoricien : il navigue à vue, il s'adapte aux

⁷² En France, à partir des années quatre-vingt, les supermarchés on constitué, au moment même où la métallurgie s'engageait dans des méthodes différentes, un véritable laboratoire du néo-taylorisme : pas seulement chez les caissières mais de façon beaucoup plus intégrée, notamment en amont avec le développement de la « filière froide ». Cette filière, chargée des approvisionnements en repas préparés, opère, comme dans le secteur du prêt-à-porter, sous des contraintes de coûts et de délais telles que la taylorisation du travail y est en quelque sorte déléguée en sous-traitance, mais dans des entreprises de petite taille où règne un paternalisme justifié par l'anxiété commune de « perdre le marché ». Cela dit pour nuancer l'idée que le taylorisme éliminerait la dimension personnelle des relations de travail.

circonstances, laissant aux économistes le soin de rationaliser *ex post* sa démarche. Or il y a une exception de taille, que cet auteur ne semble pas prendre en considération : c'est précisément, de F. Le Play et ses disciples au Comité des Forges de l'entre-deux-guerres, dans le milieu qui se réclame du patronage, que va s'élaborer de l'intérieur la seule doctrine cohérente du rapport capital-travail – les capitalistes ont en général « d'autres chats à fouetter qu'à s'occuper de théorie » : qu'ils aient en quelque sorte délégué à leurs confrères leplaysiens le soin de penser à leur place, cela donne tout de même à réfléchir. Précisément aussi dans un milieu qui refuse de se penser et d'être vu comme capitaliste. Et qui – cela est lié – s'indigne quand il entend parler de « classes sociales ». D'où l'hypothèse que cette mission dont le paternalisme se réclame préexiste à la question du travail et que son implication dans cette doctrine est conçue, bon gré mal gré, comme le prolongement d'un patriarcat – la chose dont par excellence la mise en question se heurte à l'invocation d'un ordre naturel, bien des études féministes le confirmeraient.

Il n'est pas question ici d'envisager le paternalisme comme une simple modalité de domination, et l'exploitation comme un résultat accidentel (A domine et protège B, et petit à petit B se met au service de A). L'idée ne paraît pas tenable dans la mesure où l'enjeu économique préexiste manifestement chez ses théoriciens, c'est-à-dire ceux qui, dans le sillage d'A. Smith, ont proposé d'en faire une doctrine : même s'ils enveloppaient leurs discours d'une rhétorique basée sur la bienveillante générosité de leur mission, ils ne faisaient guère mystère de leur volonté d'user du paternalisme comme moyen adéquat de s'enrichir. Sur un plan théorique plus général, il ne paraît pas non plus défendable, à propos de n'importe quelle figure concrète du *big man* (maître de forges, *fazendeiro*, chef mafieux, ou encore politicien clientéliste comme on verra), de dissocier les finalités politique et économique, qui vont de pair et s'appellent mutuellement.

Néanmoins, les exemples évoqués dans ce mémoire soulèvent un problème auquel l'orthodoxie marxiste, toute centrée sur la subordination du politique aux exigences de l'accumulation du capital, n'apporte pas de solution satisfaisante. Chez les forgerons du Sénégal, occupés à augmenter la sphère où s'exerce leur pouvoir, l'accumulation en hommes, qu'on appellera ici accumulation politique, semble précéder l'accumulation économique, sinon constituer un but en soi, quand l'argent gagné semble tellement leur brûler les doigts qu'ils n'ont de cesse que de le distribuer. En outre, obligés par un système complexe d'obligations sociales, d'aucuns s'encombrent d'apprentis surnuméraires et improductifs. Chez certains patrons brésiliens du BTP, qui comme on l'a dit se servent de leur main-d'œuvre pour accéder à la rente servie par l'Etat, l'objectif est évidemment de faire du profit : mais, dans la mesure où la source de cette manne financière ne gît pas dans la plus-value de l'ouvrier, la logique qui commande le rapport capital-travail est instrumentale avant d'être exploiteuse ; au sein de ce rapport, la domination (caractérisée, on l'a vu, par une dépréciation symbolique et matérielle du travailleur) est séparée de la finalité économique, qui s'accomplit dans une autre sphère – on a parlé plus haut de la force ouvrière comme « masse de manœuvre ». L'idée n'est pas tant d'opposer les deux finalités que d'avancer l'hypothèse (discutable sans doute) d'un primat du politique sur l'économique *dans la relation de travail*

– et c'est cela qui est gênant dans la formulation générique des « formes d'exploitation paternalistes » de C. Geffray. La domination paternaliste apparaît au contraire, de ce point de vue et dans certaines circonstances qu'il n'y a certes pas lieu de généraliser, comme le moyen d'augmenter son poids dans la cité et non immédiatement (ni automatiquement, si l'on songe par exemple à la frugalité légendaire du chef mafieux sicilien décrit plus loin) comme un rapport social propre à permettre l'exploitation. Ainsi, en étendant le concept de paternalisme à des formes distinctes de sa forme historique la plus analysée, et en proposant un primat du politique, on propose un renversement qui permettrait de reconsidérer sur d'autres bases la question proprement économique : ce rapport social n'est plus l'instrument d'un enrichissement qui en dériverait directement, mais un phénomène de pouvoir comme tel, condition de possibilité de cet enrichissement. L'hypothèse n'est présentée ici qu'à l'état d'ébauche. Mais une chose est méthodologiquement certaine : sa confirmation (ou son invalidation) nécessite un prolongement du concept de « paternalisme » hors du seul domaine des relations de travail – ce que proposera la section suivante avec celui de « clientélisme ».

Du rejet de l'Etat à la domestication de l'Etat

De même, l'examen des formes hybrides contemporaines du paternalisme oblige à envisager la question de la place de l'Etat d'une manière différente. En résumé, la conception traditionnelle est celle-ci : l'Etat n'est pas fondé à (ni à même de) prendre en charge la reproduction du travailleur ; corrélativement, il n'a pas à légiférer les relations de travail, et tout ce qu'on demande à la loi, c'est de dire que par le contrat le travailleur soumet à la fois son travail et sa personne à la domination du patron – on a vu en quoi le droit social moderne ne réussit jamais entièrement à briser cette prétention patrimoniale. Dès lors, l'Etat est cantonné le plus strictement possible à l'extérieur de la relation de travail, l'entreprise constituant un îlot de souveraineté pour lequel il représente une menace, à l'image d'une famille dont l'espace est censément inviolable. La liberté totale d'agir et de commander, liberté du seul entrepreneur bien sûr, est donc au principe de cette conception. Il n'est pas étonnant que le paternalisme, en application de ce principe, trouve à s'épanouir préférentiellement dans des situations d'insularité : par exemple loin des centres urbains et des administrations pour le patronage de premiers maîtres de forge, ou dans les enclaves plantées de la forêt amazonienne, ou encore, toujours au Brésil, dans des *favelas* où la force publique ne peut pénétrer sans risque. C. Geffray a montré comment ce système se tenait : non seulement les représentants de l'autorité publique s'y trouvent isolés et pour ainsi dire neutralisés, mais en même temps les travailleurs y sont coupés du marché et le service des biens est monopolisé par le dominateur, de sorte que son territoire s'érige en juridiction parallèle, la seule que puissent reconnaître les protagonistes. Toute irruption d'un représentant de la nation, et tout contact direct entre les assujettis et des circuits commerciaux ouverts, constituent une menace politique et symbolique à la fois.

Le rejet de l'autorité publique existe toujours dans les discours ; on en retrouve de multiples traces dans les diatribes du néo-libéralisme, lesquelles sont, disons-le tout de suite, peut-être

moins destinées à contester cette autorité qu'à la faire agir sous la menace dans un sens favorable à un patronat qui a de longue date une tradition de la fausse colère. Cependant, pour que ce rejet soit possible et efficace, il faut plusieurs éléments, qui sont loin d'être toujours réunis. Premièrement, il faut que le dominateur assume ses devoirs paternalistes à la hauteur des droits et du monopole qu'il s'arroge. Deuxièmement, il faut que les dominés n'entrent pas en rébellion, ce qui risque de se produire justement s'il n'assume plus ces devoirs – la seule solution, qui n'en est pas une, restant pour lui une fuite en avant dans la violence pure avec pour horizon le retour à l'esclavage. Quant à ces deux premiers impératifs, on peut objecter qu'ils supposent que les dominés aient une connaissance de leurs « droits » correspondant aux devoirs de leurs maîtres, ce que paraît contredire la dimension arbitraire de la subvention paternaliste. Rappelons cependant l'aphorisme déjà cité d'E. Cheysson (« toute supériorité oblige »), qui est généralement juste d'un point de vue anthropologique, et dont on peut déduire qu'il a été formulé parce qu'un patron a la conscience d'un partage idéologique des règles du jeu – cela posé, une analyse plus fine du paternalisme devrait peut-être faire le départ entre les images de la domination qui se fondent sur des codes explicites (et par là connus de tous) et celles d'un arbitraire légitime comme tel (supposant que certains ignorent que leur dominateur est censé avoir des devoirs). Troisièmement, il faut que l'Etat trouve intérêt à accepter d'être nié dans sa prétention légitime à faire valoir le droit sur l'ensemble de son territoire. La rupture de la première clause coïncide avec l'apparition de l'Etat providence, et simplement de l'Etat moderne. A partir du moment où les travailleurs ont commencé à revendiquer collectivement une meilleure protection sociale et juridique, les barrières qui délimitaient les enclaves du paternalisme ont commencé à se fissurer sous la pression d'un Etat qui, du même coup, se créait un espace croissant de légitimité : la raison en est que le paternalisme n'était plus à même de prendre en charge les coûts jugés autrefois inhérents à ses fonctions. Notons également un effet paradoxal des grandes grèves qui ont secoué la France à la fin du siècle dernier : faire appel à la force publique pour les réprimer, c'était admettre du même coup les limites de la puissance patronale et accepter implicitement la nécessité d'un partage qui devait nécessairement, à terme, connaître une traduction juridique. Cette concurrence a été mal vécue par le patronat, qui y voyait à la fois un allègement de ses responsabilités financières et une mise en cause de son emprise paternelle sur l'ouvrier. Il s'est passé un phénomène analogue au Brésil à la suite de l'abolition de l'esclavage et l'apparition de ce que G. Mathias appelait un « salariat restreint » : un transfert progressif des coûts de la reproduction de la force de travail à l'Etat, lequel était par là fondé à juxtaposer sa loi à celle du maître. Dans le cas français cependant, l'irruption de l'Etat sur la scène du travail n'a pas été que le résultat d'un enjeu dicté par les contradictions du paternalisme : certains secteurs pré-tayloriens, comme la grande industrie textile, ne fonctionnaient guère sous l'emprise de ce rapport social ; en outre, il y avait un problème de surmortalité que le patronat n'était pas à même de résoudre ; enfin, à l'opposé, l'intervention étatique ne pouvait, dans l'idée des paternalistes, qu'aggraver la mobilité ouvrière.

Il s'agit alors, que ce soit voulu et accepté ou non, d'un début de reconnaissance et d'un inévitable pacte de paix avec l'Etat. Quoiqu'à des degrés divers, l'époque contemporaine est celle de la réduction des enclaves paternalistes pures. Outre leur incapacité à reproduire le

travailleur dans un contexte où le lien est de moins en moins viager, d'autres facteurs interviennent, comme l'accélération de la circulation de l'information, les progrès du droit supranational et une surveillance accrue des personnes sur les circuits de production (au nom des droits de l'homme ou, plus prosaïquement, à cause de la concurrence). Les relations avec l'Etat s'en trouvent profondément modifiées : on passe d'une logique d'exclusion à une logique qui combine la neutralisation et l'instrumentalisation, deux termes qui – manière d'anticiper sur la notion de clientélisme – décrivent une action combinée sur l'autorité publique comme telle et sur ses agents, vus comme des individus susceptibles de se corrompre au contact du paternalisme. La première action consiste à remettre entre les mains de l'Etat le soin de s'occuper des frais afférents à la force de travail excédentaire : frais d'assistance, de logement etc., mais aussi de surveillance, voire d'élimination. La misère quitte la plantation, ou la mine, ou l'atelier, pour se déplacer dans la cité, à charge pour l'Etat de faire ce qu'il y a à faire pour la gérer d'une manière qui ne mette pas en cause sa légitimité. Sur cette base nouvelle, l'enclave paternaliste peut se perpétuer grâce à une externalisation des fonctions de reproduction. Sa propre légitimité, elle la trouvera dans l'incapacité de l'Etat à bien remplir ces fonctions : la cité remplit alors en retour le rôle d'un gisement de main-d'œuvre où l'employeur puisera selon ses besoins, mais sans que cela lui crée des devoirs, l'argument de l'emploi offert suffisant à rétablir la fiction de générosité. Le raisonnement proposé ici ne vise pas seulement la *fazenda* brésilienne, mais les progrès des formes d'emploi précaire et/ou illégal dans les pays occidentaux. Parallèlement, une autre action du paternalisme s'exerce en direction des agents publics en associant la menace et la corruption (cette dernière pouvant d'ailleurs s'analyser parfois comme un produit de la première). En effet, la logique qui vient d'être décrite permet le maintien de zones de non droit où, quand ils sont invités à pénétrer, les représentants de l'Etat doivent composer avec les dominateurs, sous peine de marginalisation voire, dans les contextes violents, de mort. Ou alors, plus banalement, dans des situations démocratiques, ils reprennent à leur compte le discours patronal du « mieux vaut créer des emplois que respecter le droit du travail ». Partant de là, ils apportent, par leurs silences ou leurs mensonges, une caution morale officielle à une idéologie que l'irruption de cet Etat en tant que tel risquait de ruiner. Cette façon, qui mériterait un exposé moins limitatif, que le paternalisme a de gérer d'un seul mouvement ses contradictions avec l'Etat et son propre désaveu par la rupture du pacte de protection, introduit à la question des systèmes de clientèle.

6. Les systèmes de clientèle

Bref retour à la première personne du singulier : les systèmes de clientèle ont constitué pour moi, par le biais de l'étude des formes de travail non ou incomplètement salariées, un sujet d'intérêt croissant, sur lequel les résultats se révélaient être « en phase », ce qui

m'encourageait à enquêter sur les deux fronts⁷³. Ces systèmes sont, dans les éléments de théorie qu'en propose C. Geffray (qui utilise rarement le concept de clientélisme), complètement incorporés à son interprétation du paternalisme. La figure du « maître hors la loi » est chez lui simultanément et d'une manière presque fusionnelle celle d'un patron et d'un chef de clientèle, ce qui m'a toujours gêné (AM, 1996f ; 1997c). Il convient peut-être d'en proposer une distinction analytique en partant de l'hypothèse, formulée ci-dessus, de l'autonomie de l'enjeu de pouvoir par rapport à l'objectif d'accumulation économique.

Deux lectures et une observation, qui m'ont toutes deux marqué et qui me paraissent rétrospectivement décisives, indiqueront la problématique. Première lecture : dans *Le Capital*⁷⁴, K. Marx oppose le capitaliste « de vieille roche », pour qui un sou est un sou à réinvestir, au capitaliste « modernisé », ce dispendieux pour lequel l'élargissement de l'accumulation empêche celui de ses dépenses. Cela n'est évidemment pas dit dans ces termes⁷⁵, et il s'agit d'un pressentiment encore confus, basé sur cette notion qu'« accumuler, c'est conquérir le monde de la richesse sociale, étendre sa domination personnelle, augmenter le nombre de ses sujets ». Mais l'idée qui s'annonce est que, passé un certain seuil, sans se faire connaître dans la dépense et non plus seulement se réaliser dans la vente, une richesse est condamnée à se stériliser. K. Marx n'a guère cherché à exploiter ce filon théorique, alors qu'il aurait pu le faire en observant les particularités du capitalisme français, et relativiser ainsi la sauvagerie mercantile de l'Angleterre après sa sortie du système Speenhamland. Deuxième lecture : parlant de la forme redistributive de l'échange, K. Polanyi affirme en se basant sur la littérature ethnologique, sans insister ni aller théoriquement plus loin, que l'exhibition et la distribution de la richesse, c'est un moyen du chef « pour soumettre les donataires à une obligation, pour en faire ses débiteurs, et, en définitive, ses clients » (1983 : 81)⁷⁶. L'observation était la suivante : au Brésil, dans les terres publiques urbaines que les sans-logis « envahissent » – c'est le terme consacré –, les autorités publiques laissent souvent l'installation se faire (quand elles ne la suscitent pas elles-mêmes) mais, sauf cas exceptionnels dus à la pugnacité et à une longue obstination des occupants, ne cèdent jamais

⁷³ Ayant longtemps peiné à établir un pont théorique entre l'étude du paternalisme et celle du clientélisme, tout en pressentant sans cesse qu'elles relevaient d'une préoccupation commune (cf. par exemple, pour une première volonté de synthèse, AM, 1995e et 1995f), je pense aujourd'hui que certains raisonnements sur l'un s'appliquent assez clairement à l'autre, sous peine de redites ou d'analogies inutiles : c'est ce qui explique que cette section soit plus laconique que les précédentes et que les exemples y soient moins nombreux. Par ailleurs, j'ai cherché ici à me démarquer de mes réflexions antérieures (1986, 1987b, 1987c, 1991b, 1994e, 1995a), non pour les mettre en cause mais pour proposer de nouvelles interrogations, plus synthétiques.

⁷⁴ *La transformation de la plus-value en capital*, chap. XXIV.

⁷⁵ « Consommer, dit le premier, c'est "s'abstenir" d'accumuler ; accumuler, dit le second, c'est "renoncer" à la jouissance » (Dans la traduction des Editions sociales, tome III : 32-34).

⁷⁶ K. Polanyi a proposé plus tard (1975 pour la traduction française) une systématisation des formes de l'échange : réciprocité, redistribution, marché. La seconde s'organise autour d'un centre (individu ou groupe institutionnel) qui, après avoir collecté les versements de sa périphérie, les lui retourne. Mais il faut bien dire que, malgré la citation qui vient d'être faite, K. Polanyi, qui n'avait que l'ethnologie classique sous la main, a donné une vision un peu trop harmonieuse de la « redistribution » et négligé le pouvoir qui circulait dans cette forme de prestation, ainsi que la question de la violence. En général, on préférera ici les termes de « répartition » ou de « service des biens », moins connotés moralement d'une idée de générosité.

les titres de propriété correspondants : le fait mais pas le droit, et il y a de quoi pressentir que cette résistance relève d'un principe⁷⁷. Parfois, les quartiers ainsi créés bénéficient peu à peu, au gré de négociations et de rapports de forces complexes, d'un ensemble d'infrastructures et d'améliorations (adduction d'eau, égouts, voirie, lignes d'autobus etc.), ainsi que de dons de matériaux de construction en période électorale, mais tout se passe très curieusement comme si, plus la population se stabilisait pratiquement, plus il convenait de maintenir le symbole de l'incertitude juridique⁷⁸. Très vite, en discutant avec les habitants et les autorités, on s'aperçoit que ce déni de propriété, absurde apparemment, est l'expression symbolique d'un enjeu vital en termes de pouvoir : pour perpétuer ce dernier, la générosité doit se manifester mais il ne faut surtout pas qu'elle relève d'un droit. Pour tout dire, elle doit se manifester d'une manière qui, à la fois mesurée et sélective, ne contredise jamais, dans l'imaginaire de celui qui s'en pense comme le bénéficiaire, l'idée qu'il reçoit une faveur rare et conditionnelle – réversible donc en cas de d'insoumission manifestée. Voilà comment il est apparu que les principaux ingrédients du clientélisme prolongeaient ceux du paternalisme mais s'en distinguaient par l'entrée en scène de l'Etat comme protagoniste de la domination personnelle : le balancement du capitaliste entre prodigalité et austérité dont parle K. Marx pouvait alors aussi prendre un sens théorique équivalent dans l'analyse de cet Etat. Ce sera la dialectique entre pénurie et abondance, entre confiscation et répartition des richesses dont il sera maintenant question.

Deux formes du clientélisme

On ne s'intéresse ici aux systèmes de clientèle que lorsqu'ils ont un contenu de pouvoir, structurel et non accidentel. En tant que support d'un échange, le rapport de clientèle suppose la non-équivalence des prestations en termes qualitatifs (on n'échange pas la même valeur d'usage, le même privilège etc.) ; en tant qu'il est politiquement structurant, il fait circuler autre chose que du bien, c'est-à-dire du symbole, ce qui parachève la dissymétrie de la relation : par exemple, quand ce rapport fait intervenir de la violence, il n'est plus nécessaire que les prestations soient quantitativement équivalentes. Ce préalable vaut naturellement pour le travail en régime paternaliste : le recrutement par la contrainte diminue le poids des obligations du receveur de travail. Cependant, à partir des séquences polanyiennes de l'échange, réduites à deux si l'on exclut le marché qui est la négation du clientélisme ainsi défini, il est utile de distinguer les formes associées à une réciprocité et les formes qui relèvent du service des biens (de la « redistribution », selon les termes de K. Polanyi). Ces dernières peuvent recevoir le nom de « clientélisme administratif », et les premières de

⁷⁷ Il est possible toutefois que cette observation soit un peu dépassée et que la tendance soit maintenant à la régularisation des possessions « sauvages », de manière à favoriser la petite propriété, facteur de stabilité sociale.

⁷⁸ Il est utile de préciser les circonstances dans lesquelles cette observation a été faite : elle m'a d'abord été transmise par une étudiante brésilienne qui avait fait une dissertation de *mestrado* sur une *favela* que par la suite j'ai fréquentée régulièrement ; cette étudiante n'y avait vu aucune matière à théorie : elle me racontait cela juste comme un détail dont elle m'informait, se faisant seulement l'écho du combat des habitants pour obtenir des droits sur leurs terrains et constructions. (Cf. *supra*, première partie, sur le blocage institutionnel du travail théorique dans le système universitaire brésilien.)

« clientélisme politico-économique ». Mais, comme on va voir, ces deux formes ne sont pas totalement opposables l'une à l'autre.

Le clientélisme administratif

Le clientélisme administratif⁷⁹ suppose le pouvoir de répartir un bien ou des faveurs de façon sélective, à partir de critères tels que l'allégeance ou la soumission du donataire au donateur, ou bien à partir d'une puissance de corruption de celui-là vis-à-vis de celui-ci. Le pouvoir de répartir peut lui-même s'exercer en vertu d'une délégation *de facto* ou *de jure* (c'est-à-dire usurpée ou légalement admise) par laquelle l'Etat s'en remet à ses agents ; mais il peut aussi avoir son origine dans un monopole territorial où l'Etat n'a pas vocation à intervenir – dans une plantation ou un atelier par exemple, le maître de clientèle, c'est simplement le maître des lieux.

La définition de ce type de clientélisme, on le voit, se fonde sur le constat d'un déséquilibre entre celui qui mène le jeu et celui qui le subit, celui qui administre la faveur et celui qui la quémande. Mais la réalité n'est pas toujours si simple. Dans l'exemple brésilien pris plus haut, nous avons le schéma suivant : un groupe de personnes « envahit » une terre publique, et la municipalité le laisse s'installer. Laissons de côté les stratégies spéculatives, forcément inévitables, de ceux qui délimitent des parcelles pour les revendre ensuite, stratégies de clientélisme en cascade. Mais quelle sera la contre-prestation du groupe pris comme un tout (étant entendu que la répartition n'exclut pas le principe d'une réciprocité) ? Ce sera la promesse de « bien voter » aux prochaines élections et la perspective, pour tel politicien, de s'attacher durablement l'allégeance de « sa » *favela* : la création d'un vivier donc, qu'il alimentera régulièrement en octroyant des bénéfices matériels et moraux – et bien souvent, c'est l'« invasion » initiale même qui aura été fomentée en sous-main par le chef de clientèle ; dans d'autres cas, ce sera la seule garantie de la paix sociale ou le désir de circonscrire géographiquement la misère (par exemple pour ne pas nuire aux intérêts du tourisme). En discutant avec les habitants de *favelas*, on apprend vite que tout cela, ils le comprennent très bien, qu'un vote cela se monnaie et qu'ils savent en jouer. Nous retrouvons ainsi une réalité politique déjà notée à propos du paternalisme : quoique, en termes de pouvoir d'administrer, la relation de clientèle soit totalement dissymétrique, le rapport des forces n'est pas autant du côté de l'administrateur qu'il y paraît. Toutefois, l'acte de soumission et la posture de mendicité ne disparaissent pas dans ce déséquilibre. Ainsi, il arrive que des observateurs s'étonnent du caractère immatériel de la contre-prestation et disent : « Après tout, dans le secret de l'isoloir, rien n'empêche l'électeur de renier sa promesse de vote. » Certes, et cela peut arriver, mais au risque pour un quartier « envahi » de se voir remis en cause par un

⁷⁹ Le premier sens du latin *administro* est « aider », « assister » (déjà cette inversion du rapport de domination en rapport de protection...) ; mais si l'on monte plus loin dans l'étymologie, on trouve qu'à l'origine, ironiquement, le « ministre » (de *minus*, « moindre »), c'était le serviteur. Par la suite dans ce texte, le terme « administrer » visera l'activité de celui qui, à un titre quelconque (donc pas seulement comme fonctionnaire), détient un monopole, même partiel, sur la répartition.

politicien déçu car c'est toujours un pari risqué que de miser sur un candidat rival. Et cela reste exceptionnel : basé sur la confiance, le système de clientèle est générateur de loyauté, voire de servilité chez ceux qu'il oblige, parce qu'il ne saurait fonctionner durablement à partir de calculs cyniques. Le moteur de cette perversion idéologique est, encore une fois, la peur qui dérive de l'infériorité tant statutaire qu'économique : si le dominé paraît aimer le dominateur et vouloir sincèrement le récompenser avec son bulletin de vote pour les faveurs reçues, c'est parce que s'il considérait ces faveurs comme un droit (en l'occurrence un droit à avoir un toit), il n'aurait sur ce terrain plus aucune ressource pour le faire valoir, puisque le clientélisme non seulement nie le droit, mais en obscurcit l'idée même à ses yeux. Attitude paradoxale : il vaut mieux ignorer le contenu inégalitaire de la relation clientéliste en le voyant mentalement comme un fait de la nature, alors que c'est l'arme de l'égalité civique qui est sciemment utilisée. On peut remarquer que de manière universelle les luttes collectives oscillent toujours entre deux pôles : d'une part, la négociation qui conçoit le groupe comme une somme d'individualités et cherche à exploiter le rapport des forces dans le sens d'une logique de la faveur applicable comme telle à tous, ce qui finit toujours par virer au détriment du grand nombre et par favoriser la consolidation d'un *leadership* qui se corrompt en voulant corrompre le dominateur ; d'autre part, la négociation qui transcende le penchant à la servilité et qui vise à instaurer le droit contre la faveur. Ce qu'il faut noter maintenant, bien qu'il soit impossible de développer cette question dans le cadre de ce mémoire, c'est que le débat sur la justification du clientélisme s'impose éternellement dans la pratique même de la démocratie moderne, qui ne cherche pas plus à l'évacuer que les relations industrielles ne savent se passer complètement du paternalisme. En particulier, derrière la pratique du *lobbying* électoral, resurgit toujours cette idée que ceux qui n'ont pas directement l'arme d'administrer ont au moins celle de menacer ceux qui l'ont. En revanche, on est fondé à penser que, historiquement, ceux qui ont concédé le droit de vote avaient l'arrière-pensée de se faire légitimer par ce qui est contraire à l'esprit de ce droit : le clientélisme.

Mais le clientélisme administratif ne procède pas nécessairement de la reconnaissance d'un droit formel. Dans ses variantes interindividuelles, il s'appuie plus globalement sur une infinité de relations entre inégaux où entrent et interfèrent de part et d'autre des éléments aussi hétérogènes que la tradition patriarcale, le clanisme, le népotisme, l'amitié, la séduction, le chantage, le désir de pouvoir ou de paraître et, par dessus tout, du côté du maître de clientèle, celui d'augmenter la taille de sa sphère d'influence, et avec elle la marge de manœuvre qu'il aura, cette fois en tant que client, face à de plus puissants que lui (on reviendra sur la dimension transitive du phénomène).

Ainsi, le clientélisme se rattacherait à tout système de répartition des biens appuyé sur une répartition institutionnelle des rôles. Mais cette définition extensive pose problème, puisqu'elle renvoie à un caractère des sociétés humaines en général, et perd donc toute spécificité. Il convient donc de la circonscrire à un phénomène précis : l'instauration d'une relation de pouvoir d'administrer qui, justement, n'apparaît pas comme immédiatement « naturelle » et nécessite des efforts de la part du prestataire pour qu'on la voie comme telle. En bref, le clientélisme résulte d'un travail idéologique pour donner une apparence statutaire

(paternelle, précisément) au gouvernement des hommes, et à qui s'en réclame celle d'un protecteur⁸⁰. Ce travail ne va pas de soi car il se heurte à la conception contradictoire du droit positif et, comme il a été suggéré, il suppose des moyens de corrompre les esprits et, très particulièrement, de leur imposer une vision individualiste de l'intérêt collectif : le double cauchemar du chef de clientèle est que son protagoniste se mette à invoquer le droit et que, de plus, il le fasse collectivement.

Sur le terrain de la démocratie électorale⁸¹, le clientélisme administratif peut se résumer très grossièrement en un échange de votes contre des biens et faveurs – ce « très grossièrement » parce qu'il est nécessaire d'introduire une distinction entre l'élu et les agents publics qui lui servent de relais, en théorie moins dépendants des résultats électoraux (mais en théorie seulement car le *spoil system* tend à se répandre dans des pays qui, comme la France, n'ont pas cette tradition). Sur le terrain de l'entreprise paternaliste : travail contre sécurité matérielle. L'échange se double d'une circulation immatérielle qui lui donne justification dans les paroles : allégeance et soumission contre bienveillance et protection. Avec, dans les deux cas, les dangers inhérents à la présence d'un regard de la loi comme à toute rupture unilatérale du contrat moral. Cependant, il arrive que le clientélisme ne soit plus une institution possible en concurrence avec d'autres, mais la seule : ç'a été le cas, dans les sociétés contemporaines, pour les régimes dits totalitaires. On se centrera ici sur la question du service des biens. Tandis que, dans la démocratie électorale, à côté des prérogatives légalement établies (sinon toujours honorées) du citoyen, le clientélisme opère parallèlement pour compléter, compenser, corriger ce que l'Etat fait mal ou ne fait pas, au contraire dans le système politique du parti unique il devient la forme centrale de répartition. L'acte qui ouvre accès à cette dernière est l'adhésion aux valeurs et aux symboles du régime, évaluée par des procédures plus ouvertes et plus vérifiables que le vote, plus décentralisées surtout : l'obtention de bons de ravitaillement, d'un logement et de divers privilèges (voyages à l'étranger et autorisation d'achat de devises par exemple) résultera d'une accumulation de signes donnés, tels que la participation active aux associations de quartier ou au syndicat d'entreprise, ou encore aux réunions publiques organisées à la fois pour exalter les qualités du chef et pour stigmatiser les ennemis de la nation. On reviendra plus loin sur cette différence entre les gestions démocratique et autoritaire du clientélisme, qui a une portée anthropologique : l'une tend à structurer le corps social en clientèles rivales, tandis que l'autre l'organise de manière plus pyramidale – et l'on verra aussi la façon, parfois fulgurante, dont chacune de deux peut se transformer en son contraire. Mais, quels que soient les discours et apparences qui leur donnent une légitimité différente, elles ont en commun de transformer le citoyen en assujetti, et donc d'opérer sur la

⁸⁰ Phrase simplificatrice car, par exemple dans le cas des serviteurs de l'Etat, c'est souvent au nom des carences de ce dernier que le fonctionnaire (comme l'élu) se présente comme un recours auprès du citoyen. Nous entrons ici dans le domaine de la corruption proprement dite, qui sera examinée au point suivant. Il reste cependant que l'autorité dont cet agent se réclame prend ou paraît prendre source dans l'institution.

⁸¹ Dans ce raisonnement, l'expression « démocratie électorale » est préférable à celle de « démocratie formelle » car la plupart des régimes politiques autoritaires se servent formellement du vote sans qu'on puisse réellement parler d'élections à leur propos (cas des listes uniques d'un parti unique par exemple). Dans la démocratie électorale, le résultat n'est pas joué d'avance à cause de la concurrence entre clientèles rivales.

base d'un déni de citoyenneté, où la perception de ce concept se réduit à un devoir d'allégeance : la faveur qui supprime le droit, et même la faveur peu à peu conçue comme le seul contenu possible et imaginable du droit, ce qui par ricochet aboutit à un déni de l'éthique juridique. Là est la parenté profonde avec le paternalisme.

Le clientélisme politico-économique

Dans le clientélisme politico-économique, la ligne de partage n'est pas entre le citoyen et le maître de la répartition, mais entre ceux qui négocient leur autorité comme mandataires de l'Etat, d'une part, et leurs richesses comme capitalistes, de l'autre. Cette deuxième forme de clientélisme se superpose à la première, surtout dans les pays et régions qui se signalent par une fusion prononcée des classes politique et économique. Mais, tandis que le clientélisme administratif s'analyse comme une aliénation de sa qualité de citoyen à l'administré, le clientélisme politico-économique se présente, avant toute autre considération, comme une alliance au détriment du même. Il rassemble un grand nombre de pratiques sociales que, non sans difficultés évidentes issues de définitions limitatives, le législateur et le sens commun rangent sous le terme générique de « corruption », éminemment porteur de confusions (cf. AM, 1995a, où il est proposé une critique juridico-anthropologique de ce terme). Significativement, le Code pénal français distingue entre autres (et sanctionne désormais semblablement) corruptions « active » et « passive »⁸² – respectivement, pour simplifier⁸³, celle de l'entrepreneur et celle de l'administrateur –, manière d'énoncer qu'il y a là à la fois une similitude juridique de la faute et une dissymétrie politique des deux parties. Il est très étrange (et les corrupteurs désignés comme « actifs » ne manquent pas de faire valoir cet argument en se présentant comme les victimes d'un racket, tandis que de leur côté les fonctionnaires et édiles se déculpabilisent en rejetant la faute sur eux) que la loi puisse désigner *a priori* le donneur d'avantages et receveur de commissions comme quelqu'un de « passif »⁸⁴. Et gommer ainsi, aux yeux de l'opinion comme du juge, l'élément de complémentarité nécessairement complice qui est contenu dans la relation de clientèle. C'est pourquoi l'on préférera ici – quitte à employer par commodité dans le texte le mot « corruption » – la notion de « clientélisme politico-économique », dont le premier avantage est d'indiquer qu'on ne s'intéresse pas à toutes les (nombreuses) variétés de rapports inter-individuels qui sont mises en mouvement, mais au système social qu'elles constituent. Ici, l'idée de « clientèle », moins éloignée qu'il n'y paraît de la signification historique du mot

⁸² Cf. art. 433-1 et art. 432-11.

⁸³ Passerelle juridique mais non pratique avec le clientélisme administratif : le simple citoyen qui soit pour obtenir une priorité de dossier, soit pour gagner une faveur induue, corrompt le fonctionnaire, commet le même délit que l'entrepreneur. Il est cependant exceptionnel qu'il soit passible de poursuites s'il agit comme simple personne physique.

⁸⁴ Le trafic d'influence des « personnes exerçant une fonction publique » est lui aussi assimilé par le Code pénal à de la corruption passive (art. 432-11), ce qui est une étrange inversion sémantique sur le mot « trafic ». Seul le délit de concussion – infraction qui consiste à faire payer un service qui revient de droit (art. 432-10) – repose sur le soupçon d'une attitude active (mais les sanctions sont deux fois moins lourdes que pour la corruption et le trafic d'influence...).

« client » chez les Romains, renvoie à l'idée que derrière l'ensemble des actes de corruption pris isolément, se nouent des liens de complicité, tacites ou avérés, subjectifs ou objectifs, juridiquement impeccables ou condamnables, qui finissent par former une totalité politique qui pèse comme telle sur les autres rapports sociaux. En outre, la formulation proposée vise à écarter, quoique le terme de « clientélisme » n'ait pas toujours bonne presse, toute les approches moralistes de la question, si souvent contenues dans la notion de corruption.

Le numéro spécial « La corruption » de la revue *Pouvoirs* (n° 31, 1984) l'a pressenti, et Y. Mény (1992) l'a démontré plus tard, exemples à l'appui : ce type de clientélisme (évidemment ancien) a commencé de faire système en France sous le poids conjugué de la décentralisation administrative et du renchérissement des coûts des campagnes électorales – « faire système », c'est-à-dire cesser fondamentalement de concerner des relations interindividuelles plus ou moins anecdotiques entre possédants et administrateurs, pour constituer progressivement une modalité inévitable de leurs transactions en rupture avec l'idée même de marché. Postérieurement à la parution du livre d'Y Mény, une évolution instructive se précise. Auparavant, la majorité des affaires qui retenaient l'attention des juges et de la presse se situaient autour du binôme : attribution frauduleuse de marchés publics + financements illégaux des partis politiques. Désormais, le clientélisme politico-économique se déploie et se diversifie, sans pour autant entraîner toujours la qualification de « corruption », bien au delà de la sphère publique : dans le sport (et même les jeux télévisés), la banque, les tribunaux de commerce, chez les administrateurs judiciaires et les syndicats de copropriété, ou encore dans les marchés internationaux (lesquels étaient traditionnellement à l'abri de la loi pénale de ce point de vue), notamment. Et ce déploiement se confirme d'autant plus que, à son occasion et de manière circulaire, la concentration financière et les participations croisées entre grands groupes rendent moins marquée (c'est parler par euphémisme) la séparation entre les administrateurs économiques et politiques de la richesse sociale.

Même en tenant compte d'un possible effet de loupe – est-ce en augmentation ou est-ce qu'on en parle plus ? éternelle question méthodologique –, l'allure exponentielle du clientélisme paraît théoriquement défendable. Au Brésil en 1992, avant la chute du président Collor précisément sur des affaires de détournements relevant de la même logique, les petits et moyens entrepreneurs du bâtiment réclamaient le retour à un taux « naturel » de corruption, disant que, à la fois, l'explosion du prix des commissions les poussait à la ruine et favorisait tant la multiplication des intermédiaires qu'au bout du compte la concentration des « majors ». En France, depuis le milieu des années quatre-vingt, des réajustements législatifs et pratiques ont paru nécessaires face à une situation qui devenait dangereuse pour la légitimité de l'Etat, peut-être d'ailleurs plus pour masquer que pour enrayer les progrès du clientélisme. En particulier, à partir des lois d'amnistie de 1988 et 1990, toute une casuistique officielle a été promue, pour distinguer la corruption aux fins d'enrichissement individuel (moralement répréhensible et contre laquelle un consensus hypocrite s'est forgé) des pratiques semblables destinées à alimenter les caisses des partis (des infractions sur lesquelles l'indulgence de la société civile continue de s'exercer même si elle n'a plus de fondement légal depuis la loi de 1993 sur le financement des campagnes électorales). Ce fut là par la

bande la confirmation d'un élément de doctrine qui n'a pas assez retenu l'attention des commentateurs juridiques : dans la définition qu'elle donne de la corruption, la loi ne légifère pas l'appréciation des bénéfices symboliques ou induits, et laisse au juge le soin de supputer (ou d'ignorer) le profit indirect et immatériel, en termes de réputation et de carrière, qu'un politicien peut tirer du financement de son parti, et plus encore de sa collectivité territoriale. En outre, comme les versements publics officiels aux partis sont et seront toujours en retard par rapport aux besoins de ces derniers (qui, eux, suivent sans nul doute une courbe d'allure exponentielle), on assiste automatiquement à un développement des pratiques concussionnaires, qui ont le double avantage de paraître légitimes et d'échapper encore plus aisément à la vigilance judiciaire : qu'y a-t-il de répréhensible dans le fait de demander à un supermarché une participation financière aux frais d'infrastructures de la zone commerciale ou des compensations en faveur du petit commerce des centres-ville ?

Les rapports entre ces deux types de clientélisme sont ambivalents. Généralement, le clientélisme politico-économique, dans ce qu'il a d'excluant, est moins toléré que le système des faveurs administratives, davantage conçu comme un moyen de survie que d'enrichissement immodéré. Mais la paroi est mince car il s'agit d'une logique commune qui met petit à petit son empreinte sur l'ensemble des relations sociales et qui relègue au plan des principes abstraits (parce qu'inapplicables) des notions qui font appel à l'esprit civique et au droit. Cette perte des notions s'étend bien au delà de la seule question de la clientèle pour contribuer à la banalisation de la fraude en général et, au delà encore, au développement d'un fatalisme collectif face au développement de formes de gangstérisme devenues en même temps inévitables et nécessaires. Alors, de part et d'autre, du côté de l'assujetti comme de celui du dominant, les discours s'alimentent et se renforcent : « Si je n'entre pas dans la ronde des faveurs, d'autres le feront à ma place et pendant ce temps-là je n'aurai rien », dit le premier ; « je me corromps (ou : je corromps), mais si je ne le faisais pas, je m'exclurais du jeu et tous ceux que je protège tomberaient avec moi », dit le deuxième. Toutes les formes de clientélisme fabriquent ainsi une sorte d'imaginaire parajuridique partagé, ainsi qu'on la vu dans le paternalisme, où à son tour l'image positive d'une loi identique pour tous se corrompt jusqu'à devenir une référence paradoxale : un droit du sauve-qui-peut généralisé qui est pensé comme *le* droit. Paternalisme et clientélisme ont ceci de commun qu'ils donnent les logiques statutaires, par nature inégalitaires, pour ce qu'elles ne sont pas.

On peut à ce propos suggérer une théorie du « mauvais exemple » qui ne soit pas simplement moraliste : les systèmes de clientèle obligent les gens dans tous les sens de ce terme. Ils obligent par la dépendance et la nécessaire réciprocité des prestations ; ils obligent avant tout en tant qu'ils se présentent comme nécessaires, ce qui est vrai individuellement et sur le court terme ; et ils obligent enfin parce que, à mesure qu'ils prennent force de loi, ils s'imposent comme la seule relation sociale naturelle : celui qui se récuse va droit vers la marginalisation, y compris sur le plan intellectuel, ce qui est insupportable. Il y a dans ce début de théorie des hypothèses pour interpréter nombre de phénomènes qui dépassent le strict domaine du clientélisme, tels que le recul du sens civique chez les fonctionnaires, le corporatisme sectoriel, le déclin de l'amour du « travail bien fait », et plus globalement ce que C. Dejours

(1998) nomme la « banalisation de l'injustice sociale ». Autant de questions qui, directement ou non, renvoient à ce ressort fondamental du système de clientèle qu'est la pénurie administrée.

La pénurie administrée

L'activité du maître de clientèle est tournée vers l'accroissement de sa richesse en hommes. Dans ce processus d'accumulation politique, il cherche à diminuer l'influence de clientélistes rivaux ou d'en circonscrire l'influence hors de son territoire. Pour parvenir à ses fins, il est confronté à une contradiction, encore aiguë le cas échéant (c'est-à-dire très souvent mais pas toujours – cf. *infra* la figure du mafieux pauvre) par son objectif d'enrichissement économique : d'une part, il doit impérativement distribuer une quantité croissante de richesses matérielles pour maintenir et étendre le rapport d'obligation qui lui liera ses assujettis ; mais, d'autre part, pour que ce rapport paraisse avoir un prix à leurs yeux, il réglera cette répartition avec parcimonie et de façon sélective. Il faut que reste le sentiment qu'il y a une file d'attente, que la faveur est un bien rare qui se mesure à l'aune de l'allégeance, mais si rien n'est donné au bout du compte la relation de clientèle ne peut ni s'établir ni se perpétuer. Cette contradiction amène le clientéliste soit à tirer un profit politique de pénuries réelles, soit à fabriquer artificiellement de la pénurie en escamotant une part de la richesse disponible. L'argument a pu paraître néo-classique puisqu'il revient à dire que c'est la rareté qui donne un « prix » à ses largesses. Mais cela montre surtout les limites de la métaphore contenue dans des expressions telles que « richesse en hommes » ou « accumulation politique », qui ramènent implicitement un rapport social de domination à une valeur économique. En fait, le « prix » en question se situe dans le domaine de l'imaginaire et il ne fait que s'établir comme une illusion de quelque chose de réel. Trois situations peuvent illustrer la façon dont agit cette réification : la corruption, la mafia et les marchés administrés en régime non libéral.

Analogie entre la corruption et le marché noir : la mise en scène

La corruption peut intervenir soit quand il y a difficulté à obtenir une chose à laquelle on peut prétendre en droit, soit quand il y a concurrence pour obtenir un bien, un faveur, un privilège rares. Elle opère à partir d'une délégation du pouvoir d'administrer une richesse publique à des individus qui font comme si cette richesse leur appartenait en propre – on observe également, et parfois de façon beaucoup plus accentuée, un tel patrimonialisme *de facto* dans le secteur privé, associatif et sportif notamment. Elle correspond donc au fait que l'idée d'un marché s'impose à une entité publique qui, n'ayant pas vocation à fonctionner comme un marché, est l'objet de tentatives de privatisation de la part de ses agents. Ce qui fait l'originalité du mécanisme, c'est la manière organique dont la loi se combine avec la rareté pour créer un terrain propice à la corruption. Décomposons en prenant une situation courante : la pénurie de logements. Sur le marché, offre et demande s'ajustent en termes de prix, d'autant plus élevés que l'offre relative sera petite. Dans ce cas, l'équivalent monétaire de la

corruption s'incorpore au prix et la corruption disparaît comme telle (sauf si l'agent immobilier accorde des priorités moyennant une commission qu'il s'appropriera comme individu). Mais si le marché est limité, l'Etat interviendra généralement pour faire construire son propre parc d'habitations qu'il proposera à des prix inférieurs, ce qui canalise la demande. Dès lors, il est inévitable que certains de ses agents cherchent à faire passer cette opportunité de corruption pour un correcteur du marché. C'est ici que s'articule la loi : si cette dernière ne sanctionnait pas la tentative de corrompre un agent public dans l'exercice de ses fonctions, le « marché » que cet agent propose à celui qui va devenir son obligé n'aurait pas de raison d'être ; de même, s'il ne prétendait pas prendre un risque pour sa part, la prestation perdrait de la valeur aux yeux de son protagoniste. D'où toute une mise en scène de la loi présentée en menace – même quand pratiquement il n'en est rien –, que l'on retrouve dans de nombreuses situations analogues (le trafic de drogue par exemple). Il est même vraisemblable que certaines poursuites judiciaires spectaculaires ont pour fonction de faire monter l'enchère. Dans le cas des marchés publics dans le secteur du BTP, ce risque finit par être inclus dans le prix des commissions, et le renchérissement est d'autant plus prononcé que la menace de la loi amène à opacifier davantage les transactions en multipliant les intermédiaires et, parfois, à acheter le silence des concurrents écartés.

Il a été question de « mise en scène ». L'invocation du risque encouru, pour convaincre le corrupteur potentiel, doit avoir quelque chose de théâtral – et pas toujours vraisemblable d'ailleurs quand les systèmes de clientèle deviennent un fait banal et admis. On peut proposer une analogie avec le marché noir. Le marché noir résulte d'un procédé qui consiste à soustraire des marchandises essentielles du marché afin de créer une pénurie artificielle. Il est distinct du marché parallèle qui, dans une économie administrée, est en fait le véritable marché (par exemple, dans les pays à monnaie inconvertible, le taux de change en devises « au noir » est en fait le taux réel, le taux officiel n'étant qu'un taux subventionné). Le marché noir ainsi défini correspond à une situation de rareté provoquée et, contrairement au clientélisme banal, il emporte généralement la désapprobation parce qu'il s'exerce surtout sur des biens absolument nécessaires. La mise en scène classique s'approprie cette réprobation à partir du discours suivant, qui a l'avantage, en même temps, de reporter la faute sur un tiers (réel ou fictif) et de poser le prestataire en homme généreux sur la base de ces trois *mais* : « Je connais quelqu'un qui pourra vous procurer ce que vous cherchez, *mais* je sais qu'il sera exigeant parce que pour lui c'est risqué. Beaucoup de gens se pressent pour avoir la même chose, *mais* je suis prêt à vous rendre service et à intercéder en votre faveur. Moi-même je n'y ai aucun intérêt, *mais* je vous conseille de vous dépêcher » – ce discours évoque celui de Mosca, valet de *Volpone* dans la pièce de ce nom de J. Rostand et S. Zweig. L'exagération du danger, les rendez-vous clandestins, les sous-entendus et le langage codé destinés à instituer une connivence, des expressions mêmes comme « sous le manteau » et « dessous de table » figurent dans l'arsenal du trafiquant de marché noir comme dans celui du corruptible (on retrouve un trait semblable chez les passeurs d'immigrés clandestins). Peu d'études existent où sont détaillés les relais mentaux qui donnent, du côté du client, de l'efficacité à cette duperie. Mais quand on interroge des gens qui ont été contraints d'acheter au marché noir, on entend ceci : qu'effectivement la pénurie était réelle, que ces gens-là s'enrichissaient mais

qu'ils rendaient de réels services, et avant tout que quand on agit par nécessité (des enfants à nourrir – des emplois à sauver, argumentera semblablement le corrupteur) on ne se préoccupe plus de morale. La déculpabilisation vient aussi de ce que l'acheteur doit souvent, pour pouvoir payer, pratiquer lui aussi le marché noir en tant que vendeur d'autres biens – d'où cette préférence, notable dans les pays socialistes, pour le troc sans médiation monétaire, d'une part et, de l'autre, pour les contre-prestations en services et en faveurs.

Dans sa définition strictement pénale, la corruption est qualifiée par la matérialité du paiement et même, ce qui paraît absurdement libéral dans bien des cas (pour ne pas dire délibérément naïf), par la preuve d'un accord antérieur à l'acte. Dans sa définition anthropologique, qui renvoie au lien organique qui s'établit entre les parties, cette matérialité n'a en soi rien de nécessaire. Plus encore, pour aboutir à la constitution d'un véritable système de clientèle, garant d'un pouvoir durable, il vaut mieux qu'elle ne se limite pas à un versement (argent ou cadeau), lequel a le désavantage de solder la dette et de délier les parties. La stratégie du chef de clientèle (ici : le corrompu) tend à déplacer tout ou partie des contre-prestations sur le terrain du symbolique, terrain plus favorable à la reproduction d'un rapport d'obligation – sur ce point toujours, la parenté avec le paternalisme doit être signalée. Dans le cas du clientélisme électoral, l'administrateur de la richesse monnaye naturellement ses faveurs dans les domaines où il peut escompter en retour non seulement des votes locaux mais aussi une réputation nationale qui lui permettra d'accroître son territoire d'influence. Mais le clientélisme politico-économique n'échappe pas non plus à l'emprise des symboles. Si l'on prend le cas du BTP français, ainsi que celui que des secteurs ayant partie liée avec l'Etat pour des concessions de services publics (d'ailleurs liés au BTP par des intérêts croisés), on observe une concordance entre la généralisation du clientélisme et la multiplication des interventions financières des sociétés dans le secteur de la communication, propres (au moins en théorie) à donner une légitimité au personnel politique.

La mafia

Dans la tradition sicilienne, la mafia est par excellence l'organisation qui s'interpose entre le citoyen et l'Etat (autrefois les chefs de terre). Ce système original met en évidence un rouage fondamental de l'administration de la pénurie : la figure de l'intermédiaire (ou, par euphémisme et par allusion au service rendu, le médiateur). Le *mafioso* est un personnage polyvalent : il protège, il négocie avantages et privilèges avec l'autorité publique, il distribue en même temps qu'il rançonne les individus et qu'il draine la rente servie par l'Etat, le tout sous couvert de la séduction et de la menace. En bref, il est celui qui « arrange ». Sur son domaine, il est la véritable autorité mais, pour reproduire sa légitimité, il est obligé de s'appuyer sur cet Etat, envisagé comme un ensemble de ressources externes. La violence de la mafia, ses rivalités internes et l'extension récente de son activité à des trafics criminels peuvent faire écran sur ce qui, historiquement, a fait sa raison d'être. A partir du début du XVIII^{ème} siècle, la mafia s'est formée autour d'une interminable série de dissensions croisées entre les monarchies européennes, papauté comprise, génératrices de bagarres aussi stupides qu'inélégantes, et parfois meurtrières. C'est dans le contexte que s'est structurée son emprise

parallèle : un vide religieux laissé par un clergé excommunié ou exilé, des plénipotentiaires incapables de donner quelque légitimité à quelque projet que ce soit, une puanteur de corruption, et par contrecoup une identité insulaire renforcée par le cynisme colonisateur des régents, mais tout aussi dépourvue de projet. Tout naturellement, et sans doute avec beaucoup de génie, la mafia a développé son action populaire autour de deux pôles : le recours (y compris idéologique) et l'intermédiation. Jusques et y compris dans ses récentes dérives vers des activités de pègre, le moteur de la mafia, ce sont les batailles que se livrent les grandes puissances de toutes sortes (auxquelles certains de ses propres fragments finissent nécessairement par s'intégrer, ce qui complique et contredit la donne initiale) par Sicile interposée. Forte de son expérience déjà séculaire, elle a, après la deuxième guerre mondiale, réassis son emprise dans le contexte d'un Etat faible et tout-puissant à la fois : faible parce qu'incapable de faire prévaloir des règles juridiques uniformes sur tout le territoire, tout-puissant par la capacité des membres des partis politiques dominants (principalement la Démocratie chrétienne) à user de cette faiblesse, sinon l'entretenir sciemment, pour imposer sous son prétexte leurs propres règles de pouvoir et de répartition. D'où tout un discours contradictoire (mais cohérent) qui témoigne en même temps des relations d'hostilité et de symbiose entre la mafia et l'Etat, selon que ce dernier s'impose comme une force abstraite ou comme une somme d'agents et d'élus susceptibles, à titre privé, de corruption. Ce discours ne doit pas être réduit à un seul de ses aspects, car c'est au contraire la dialectique des deux qui fait sa spécificité.

D'un côté, pour le *mafioso*, l'Etat central est incapable de remplir ses fonctions redistributives et ignorant des particularités culturelles locales pour lesquelles sa seule présence est un danger. Cet Etat prétend régenter, dit-il, là où seule l'adhésion populaire à la coutume ancestrale peut servir utilement le bien-être commun. Sa rhétorique est antifasciste et antisocialiste. La répression centraliste du préfet Mori, naguère envoyé par Mussolini pour mettre de l'ordre dans l'île, reste dans sa mémoire et il s'emploie à ce qu'elle fasse partie de la mémoire collective. Son discours sur les politiciens en général (corrompus et inefficaces) n'est pas moins négatif et lui permet de se poser en unique solution alternative. La pénurie et la pauvreté lui sont ainsi nécessaires et profitables, et il contribuera à les maintenir en confisquant une part importante de la richesse disponible, soit en détournant des fonds publics, soit en prélevant le *pizzo* (dont l'actuel « impôt révolutionnaire » corse est l'équivalent), lequel prétend se distinguer de l'impôt par sa justification coutumière et de la rançon par ce qu'il relève de l'intérêt général et qu'il est le prix d'une protection accordée aux individus. Les spécialistes et la presse insistent beaucoup, notamment à cause des récentes transformations qu'a connues le corps mafieux, sur le rôle de la violence et de la menace dans la perpétuation de son pouvoir : ce n'est pas inexact mais ce n'est qu'un aspect des choses. La carence de l'Etat est, dans la légitimation du discours mafieux, parfaitement fonctionnelle. De même que le patron le-playsien voyait son autorité mise en cause par le surgissement de l'Etat providence, de même le *mafioso* sait qu'il ne survivrait pas dans son emprise politique si le service des biens passait par dessus sa tête. Aussi sa stratégie sera-t-elle d'instrumentaliser le pouvoir central en agissant constamment pour le dédoublement, mentionné plus haut, de cette entité officiellement honnie en Etat abstrait, d'une part, et en somme d'agents centrifuges, de

l'autre. Et c'est dans ce mécanisme qu'il trouvera une confirmation en même temps de son rôle et de la ruine de l'économie insulaire par l'Etat : autrement dit, il fabrique sans cesse du réel avec de l'imaginaire, conformément au modèle proposé précédemment.

Corrélativement, l'autre facette du discours porte sur le caractère indispensable de la mafia, justement pour canaliser les fonds publics par des voies non budgétaires et personnalisées : débarrassé de tout contenu négatif, le trafic d'influence apparaît comme l'unique solution, à condition qu'elle paraisse banale et inévitable. Deux éléments de ce discours sont à retenir : l'honorabilité et le désintéressement du *mafioso* d'une part, sa capacité à négocier d'autre part. Le chef mafieux traditionnel est un « homme honnête » aux manières simples et proche des gens, peu dépensier, généreux surtout, à qui la Providence a donné quelques relations utiles au bien commun. Liés à lui par un ensemble, qui devient vite inextricable, de malversations et d'arrangements croisés, les notables locaux insistent beaucoup sur ce point : il est un modèle de probité et de modestie – dans les témoignages à décharge devant la justice, sa qualification de « bon père de famille » revient *ad nauseam* – ce thème a été admirablement traité dans *Todo Modo*, roman de L. Sciascia. La dimension socio-politique de son pouvoir est gommée au profit d'une image strictement utilitariste et individuelle : comme le raconte P. Arlacchi à propos d'un compte-rendu de procès, si on l'interroge sur son appartenance à la mafia, il répond : « Je ne sais pas ce que cela veut dire » (1986 : 15)⁸⁵. Mais il lui reste à multiplier les signes de son efficacité, mesurés en termes de résultats : obtention de marchés publics, négociation d'avantages particuliers pour ses groupes de clientèle, ce qui implique une capacité de menace et de corruption. Pour ne pas contredire le premier élément du discours (le dénigrement de l'Etat), ces transactions se doivent d'être occultes tandis que les résultats sont nécessairement avérés : le mafieux s'offre donc comme une force de pression et c'est ainsi, comme l'a bien dit S. Palidda, qu'il parvient à se constituer en « véritable patriarche assumant toutes les fonctions qu'un patriarche doit remplir dans la vie d'une communauté » (1987 : 46). Lui seul, dit-il et prouve-t-il, est à même de pallier les insuffisances du pouvoir officiel. Mais il se garde de se substituer à lui parce que c'est le mythe de ce pouvoir qui assoit le sien en agissant comme repoussoir : il ne vise pas l'Etat, il en fait le siège.

En dépit de sa cohérence, le discours mafieux traditionnel a ses limites, en tant qu'il se plaque sur des pratiques doublement excluantes : politiquement et économiquement. Le nécessaire maintien d'une forte dose, si l'on peut dire, de pénurie fait que les faveurs drainées vers la population sont parcimonieuses et sélectives, donc génératrices de frustrations. Ces dernières ont beau servir de levier à la soumission, la répartition s'appuie sur un déni de citoyenneté qui risque à tout instant de se confronter à la référence à ce qui pourrait être obtenu dans un cadre légal, donc à la révolte. C'est ici qu'intervient l'autre facette du système de clientèle mafieux : la coercition. En régime habituel, celle-ci prend plus volontiers la forme d'une simple intimidation, la violence étant réservée, outre son rôle symbolique de rituel d'adhésion à *Cosa*

⁸⁵ D'une façon que les investigations ultérieures du juge Falcone rendront par la suite contestable, cet auteur conclut en 1983 qu'il ne s'agit pas d'un mensonge. Il paraît aujourd'hui difficile de le suivre dans la thèse que les chefs mafieux n'ont pas conscience d'appartenir à une organisation (cf. Falcone, Padovani, 1991).

nostra, au réajustement périodique des positions politiques au sein de la seule chefferie. Mais l'équilibre donné par la menace est fragile, et il est rompu toutes les fois que l'imagerie du patriarche redistributeur est contredite par un facteur externe ou interne. Externe lorsque, sous peine de se dissoudre et de se discréditer diplomatiquement, l'Etat part à la reconquête de ses fonctions – et, en Italie, la disparition de l'épouvantail communiste comme l'œil méfiant des « partenaires » européens ont provoqué la mise en cause publique du clientélisme officiel. Interne quand, ainsi que le montre l'évolution de la mafia depuis une quinzaine d'années, la multiplication puis l'éclatement de groupes prédateurs de la rente publique finissent par déboucher sur une perte du sens de l'honneur et sur une image négative. Ainsi, l'évolution des activités traditionnelles (racket, contrebande par exemple) et l'explosion des trafics internationaux, notamment à l'occasion du démantèlement du bloc socialiste, font que de moins en moins la mafia apparaît comme un système de clientèle, et de plus en plus comme une forme de pègre sans autre contrepartie pour la population, à mesure que le devoir de distribuer disparaît. Règle générale : l'accumulation politique a pour contrepartie une nécessaire accumulation de rancoeurs et de griefs rentrés qui font surface le jour où la règle, essentiellement fragile, du jeu de clientèle est transgressée. C'est alors que les conditions sont réunies pour que les idéaux de justice et d'égalité de la population (jamais anéantis par aucun système mais seulement mis en sourdine) peuvent resurgir et se concrétiser dans un mouvement « citoyen », sans l'appui duquel toute reconquête du droit face aux positions mafieuses reste illusoire : la plus sûre protection des juges *mane pulite* – à cet égard G. Falcone est arrivé trop tôt et l'a payé de sa vie – n'est pas le déploiement d'une garde armée mais la « trahison démocratique » que les obligés de la mafia opposent en retour à la rupture du pacte de protection.

Le parti-Etat et le marché administré : le marché noir de la faveur

Actuellement illustré par quelques situations résiduelles, le régime politique du parti-Etat semble historiquement condamné, et plus encore sa doctrine économique que l'enseignement universitaire libéral présente, peut-être de manière simplificatrice, comme une négation du marché. Dans la logique dite socialiste, l'appropriation des fonctions de répartition par l'Etat, lui-même et en tant que tel, sur la base de sa fusion avec le marché ne semble pas différer du clientélisme démocratique, mafieux ou non, dans ses ressorts idéologiques. La pénurie entretenue introduit toujours la même distorsion propice aux renforcements mutuels du pouvoir sur les hommes et du monopole sur le service des biens. On pourrait, en première approximation, envisager le système du parti-Etat comme une organisation où les groupes de clientèles se structurent à partir de cette institution unique, et dans elle, ce qui déplace la question de la légitimité de ceux qui administrent les biens. Bien qu'elles renvoient à un modèle commun du clientélisme, et précisément à cause de leur portée théorique globale, quelques particularités des discours et des pratiques peuvent être soulignées : le complexe d'encerclement, l'articulation entre la privation et l'abondance comme moteur de l'allégeance politique, le dédoublement du marché, la purge régulière du système.

Le complexe d'encerclement ressortit à la fois à la réalité et à une construction imaginaire dont, en régime de parti-Etat, les dignitaires ne peuvent pas se passer. Les exemples de la Guinée d'avant 1984 et de l'Angola en guerre – tous deux pays qui se réclamaient du socialisme et appliquaient strictement le régime du parti unique – ont servi de base pour les propositions qui suivent, mais on peut les étayer aussi, avec des nuances (qui portent notamment sur la question de l'étalage au grand jour des richesses détournées), en se référant à certains régimes autoritaires dont la phraséologie est antisocialiste et mercantiliste, où les diatribes contre l'impérialisme et les protestations d'indépendance se sont substituées, dans l'imaginaire national officiel, au complexe d'encerclement proprement dit (dans le passé, l'exemple de l'Italie mussolinienne vient à l'esprit). On pourrait faire l'hypothèse que, en termes de domination clientéliste, ce complexe est d'autant plus efficace idéologiquement qu'il paraît reposer sur des faits : ainsi, la presse a observé à maintes reprises en quoi l'embargo commercial permettait la perpétuation de régimes qui, sinon, seraient discrédités auprès de leur population. Le mécanisme s'apparente à celui de la domination mafieuse : la légitimité des maîtres de la répartition se fonde simultanément sur l'existence d'une rareté dont ils n'ont pas (ou disent ne pas avoir) la responsabilité et sur les efforts désintéressés qu'il font pour administrer le plus justement possible la richesse disponible. Il importe peu, à la limite, que l'ennemi soit réel ou construit, et encore moins que des tractations aient lieu avec lui en sous-main, l'important étant qu'il fonctionne comme ennemi. Les régimes visés se signalent par l'exaltation, parfois paranoïaque, de valeurs nationales supposées être partagées par tous et incomprises du dehors. Ils organisent une série de rituels destinés à raviver ce postulat d'unanimité et, dans une logique plus policière, à repérer et neutraliser ou convaincre les récalcitrants, selon qu'ils sont passifs ou non, isolés ou organisés (mais toujours nécessairement « complices » objectifs des forces extérieures hostiles). Ce sera le critère discriminant, tant pour le service des biens que pour la répression.

Deuxième élément de la répartition, donc : l'allégeance au système. La référence charismatique, assez habituelle, à un chef aux habitudes frugales, investi à vie dans ses fonctions pour ce qu'il a fait pour son peuple, cette référence n'a pas seulement besoin d'être renouvelée par une menace extérieure permanente : il lui faut aussi de mauvais sujets, des traîtres à l'intérieur, arbitrairement désignés à partir de critères symboliques. La menace d'être exclu de l'accès aux biens nécessaires favorise des comportements de zèle et adhésion aux valeurs du régime, dont il faut constamment donner la preuve. A l'échelle des entreprises et des quartiers, c'est-à-dire de manière décentralisée, toute une chefferie composée d'intermédiaires se met en place pour négocier ces biens nécessaires, mais aussi des privilèges additionnels contre des signes tangibles et répétés de l'allégeance politique. Aussi la pénurie s'articule-t-elle étroitement avec le complexe d'encerclement pour être un moteur de la soumission : la répartition s'organise comme un véritable marché noir de la faveur, où le citoyen est invité à donner la seule chose qu'il possède, à savoir un ensemble de manifestations symboliques supposées cimenter l'esprit national autour du chef. Très généralement, de tels systèmes de clientèle se signalent par une invocation constante de la privation et de l'austérité comme valeurs partagées par toutes les couches de la société et avant tout par les dirigeants : si abondance il y a pour certains, il importe donc que la

consommation des richesses ne soit pas ostentatoire et, plus encore, qu'une part de ces richesses soit soustraite aux circuits de répartition (pour être par exemple investie hors des frontières du pays), de manière à réactiver continuellement l'idéologie de la soumission par la pénurie – ce qui n'est pas incompatible avec des rituels pseudo-collectifs de dépenses (fêtes, défilés, édifications de monuments), destinés quelque peu paradoxalement à réactiver la valeur du sacrifice par l'exaltation spectaculaire de la nation, destinés aussi à tester régulièrement le dévouement des individus et donc à traquer les sceptiques. On remarquera *a contrario* que les régimes de parti-Etat décadents, c'est-à-dire qui ne parviennent plus à se reproduire sur cette base dans les esprits, se repèrent par la multiplication des commentaires publics sur les frasques des dirigeants – il est vrai que c'est là un trait plus général des pays pauvres, où les appels habituels à l'austérité risquent toujours de se heurter à un trop grand étalage de leurs richesses par ceux-là mêmes qui lancent ces appels. Cette contradiction mérite d'être méditée : peut-on éternellement, sans ruiner l'objectif social qui présidait à son accumulation, dissimuler sa fortune aux dominés ?

Le dédoublement du marché est le moyen de mettre en œuvre l'association pénurie-abondance. Les commentaires économiques classiques sur les économies dirigistes insistent le plus souvent sur l'idée d'une absence de marché (sous-entendu : libre) et sur les distorsions afférentes : pénuries sectorielles, surplus et gaspillage de certains biens. Ils négligent de ce fait le caractère fonctionnel de ce qui n'est pas une négation du marché mais sa redéfinition sur une base politiquement utile. D'un côté, on a le marché officiel, le seul qui soit reconnu dans la loi et dans les déclarations des dirigeants : ce n'est certes pas un marché au sens de l'économie classique, mais c'est bien un système d'échange où, on vient de le voir, des symboles circulent dans le sens inverse des biens. De l'autre, on a le marché dit parallèle (faute de meilleur mot), où en principe les prix s'ajustent sur la loi de l'offre et de la demande. (A son propos, il serait abusif de parler de « marché noir » selon la définition restrictive qu'on s'est donnée plus haut, car ce sont les deux marchés qui, potentiellement, peuvent faire l'objet d'une spéculation à partir de pénuries provoquées.) Mais la conception courante selon laquelle le second est là pour corriger les rigidités du premier n'est pas une explication. Si c'est dire par là qu'aucune instance centrale n'est à même d'assurer le service des biens à partir d'une anticipation rationnelle des besoins et des valeurs, c'est soit un erreur (au regard des acquis de l'anthropologie des sociétés domestiques), soit un truisme (pour ce qui est de l'Etat, qui est dans sa sphère de compétence la négation du marché). Le marché parallèle, contrairement à ce que sous-entend l'épithète, s'organise et se déploie à partir de l'officiel et, plus encore, le pénètre et le modèle en retour par l'intermédiaire de ses agents. Plus proche de la réalité est l'idée que les sociétés commerciales étatiques, comme les magasins réservés aux dignitaires (et aux visiteurs étrangers) du type de la *beriojka* soviétique, comme aussi les paiements des salariés en produits dont ils n'ont pas besoin, sont le point de départ d'un rayonnement mercantile étroitement lié à la construction d'un pouvoir sur les hommes appuyé sur le monopole de la distribution. Il est sans doute possible d'identifier, au sein du marché parallèle, des poches d'autonomie sans lien organique avec les circuits étatiques : les marchés privés de produits agricoles par exemple. Mais il est vraisemblable d'admettre que de tels marchés ne peuvent pas se structurer durablement sans soit s'alimenter en biens détournés,

soit monnayer la tolérance de leur existence auprès des fonctionnaires chargés de la répression : hormis quelques formes accidentelles, l'Etat apparaît comme l'alpha et l'oméga de la circulation. Le dédoublement de la monnaie offre un exemple éclairant : à la source, la monnaie est émise par une entité unique mais, comme les citoyens n'ont pas le droit de la comparer aux monnaies convertibles, son taux officiel devient vite fictif – il resterait opérationnel seulement si le pays vivait en autarcie. La monnaie protégée acquiert ainsi deux valeurs, ce qui paraît une absurdité mais n'en est pas une : sa valeur nominale et sa valeur réelle (dite « au parallèle » ou « au noir », selon la sympathie qu'on lui porte). La tentation de la planche à billets et la pénurie aidant, la première valeur est surévaluée, ce qui correspond à une sous-évaluation de son équivalent-marchandise, mais elle tient de ce fait sa propriété de « valeur » de ce que, convertie en devises, elle permet à ceux qui ont accès à ce type d'opération de faire des « coups » spectaculaires en termes de rentabilité. Supposons que le taux nominal soit dix fois supérieur au taux réel : alors celui qui en bénéficiera pourra, à l'occasion d'un voyage, décupler à son retour la mise en revendant au parallèle les marchandises achetées à l'étranger – et même la centupler (cf. AM, 1985a ; 1987b) si ce voyage le fait transiter par un autre pays à monnaie inconvertible, où la succession marxiste de cycles A – M – A' n'est plus productive mais commerciale. Des voyages répétés de cette sorte, qui non par hasard caractérisent le fonctionnement du clientélisme centraliste, permettent la constitution de fortunes politiques et financières foudroyantes. Il ne s'agit pas là d'une spéculation intellectuelle mais d'une extrapolation plausible à partir d'observations sur des spéculations, elles bien matérielles – rappelons, pour montrer la dimension vertigineuse des possibilités offertes par le dédoublement de la monnaie, qu'en Angola le différentiel des taux de change avait atteint en 1984 la proportion de un pour trente-cinq et que, hormis la course des privilégiés aux voyages à l'extérieur, l'enclave pétrolière de Cabinda (les zones « franches » étant partout la providence des réseaux de clientèle) offrait légalement l'accès des ses travailleurs (qui de surcroît, pour certains, étaient payés en dollars) à des marchandises aux prix administrés, celles-là même qui se reportaient sur le marché parallèle.

Dans de telles conditions générales, l'emploi tend à n'être plus visé comme tel mais comme une ressource politique et, de fait – les théoriciens libéraux ne manquent pas d'en tirer un avantage rhétorique – ce mode de répartition manque singulièrement de productivité économique. Le dédoublement du marché et de la monnaie apparaît en revanche comme un levier du pouvoir, non comme un de ses effets pervers. Pour résumer, dans sa variante socialiste pure, le dédoublement du marché amène une fusion des agents économiques et politiques et la constitution de groupes de clientèle gravitant autour d'eux : le citoyen est mis dans une position de prédateur et se conduit stratégiquement pour se rapprocher de ces noyaux fusionnels. Ce modèle s'applique partiellement aux systèmes de clientèle dans des régimes où, par delà un libéralisme formel, des agents publics et privés parviennent à imposer un monopole *de facto* : l'Etat ou telle société deviennent alors le lieu où se définissent simultanément le pouvoir et l'accès aux biens, selon la formule que J. -F. Bayart (1989) a joliment nommée la « politique du ventre ».

Enfin, de même que son homologue mafieux, un tel système de clientèle est à la fois structurant et excluant. Cependant, ici l'Etat n'est pas le témoin plus ou moins complice de la violence mais sa source. Parvenir à s'intégrer aux rouages politico-commerciaux de l'Etat nécessite un comportement zélé où notamment la surveillance et la dénonciation des déviants est un facteur de promotion. Mais sur le plan de la morale publique, le chef de clientèle se met en porte-à-faux car, en privatisant pour son compte les fonctions redistributives de l'Etat, en fabriquant du parallèle avec de l'officiel, il met à mal l'idéologie égalitaire qui sous-tend le système de la pénurie administrée. Semblablement à l'*omerta* sicilienne ou à la règle brésilienne du *rabo preso*⁸⁶, la loi du silence commun s'impose à ses clients ; mais, de même aussi, le caractère nécessairement sélectif de cette administration (précisément, souvent, vis-à-vis de ceux qui, conservant un sens moral, s'exposent à l'exclusion) engendre révolte et désordre. En outre, en haut de l'échelle hiérarchique, les maîtres du jeu sont obligés de s'en remettre à des intermédiaires, avec le risque d'accumulation excessive de pouvoir, de richesse visible et, surtout peut-être, de cynisme incontrôlable que cela comporte.

On débouche ici à nouveau sur la fonctionnalité de la violence comme mode de régulation. Avançons l'hypothèse que, passée la phase initiale (guerre et révolution nationale par exemple) où l'idéologie égalitaire et solidaire s'impose aux esprits, celle-ci devient ensuite une pure rhétorique collée non seulement à des pratiques, mais à un discours qui disent tout le contraire. La peur se substitue alors à la duperie comme ressort de la soumission. La violence s'adosse désormais au marchandage : « Moi, dirigeant, je dis que nous sommes tous pauvres. Je suis riche et je sais que vous le savez. Il y a donc d'autres règles du jeu que celles que j'énonce officiellement. Si tu es malin, joue les. Dans le cas contraire, ne montre pas que tu les as comprises, sinon je te traiterai comme un traître »⁸⁷. La peur débouche alors soit sur l'arrivisme soit sur le repli, aucune de ces deux attitudes n'étant exempte de danger – le repli peut à tout moment être interprété comme un désaveu porteur de contagion, voire l'expression d'un complot qui se prépare. Tout cela pourrait expliquer, autant que de véritables enjeux de doctrine, une constante des régimes de clientèle centralistes : le recours à des purges violentes et spectaculaires, nécessaires tant pour réajuster régulièrement les positions respectives dans l'appareil politico-commercial que pour rétablir par une démonstration *a contrario* l'illusion d'une pureté morale d'un système qui entend rester pyramidal tout en exigeant de chacun qu'il croie ou feigne de croire à la fiction égalitaire . On verra maintenant en quoi l'image de

⁸⁶ Au Brésil, cette expression familière (littéralement : « queue prisonnière ») est utilisée plaisamment pour qualifier quelqu'un qui, s'étant compromis, est astreint au silence du fait de sa compromission. La référence est intéressante parce qu'elle ne renvoie pas seulement aux rigueurs (très hypothétiques) de la loi, mais à la menace de mort (politique, voire réelle) qui plane constamment entre les partenaires d'une relation de clientèle réputée illégale. En France depuis 1981 et ses « alternances » successives, il y a une règle semblable que peu de gens s'aventurent à transgresser. D'une façon percutante, l'écrivain L. Sciascia résume ainsi, dans *Todo modo*, la fatalité de l'*omerta* ou du *rabo preso* : « Le corrompu ne peut provoquer la ruine du corrupteur sans rester lui-même enfoui sous les décombres » (1976 : 129 dans l'édition Denoël).

⁸⁷ Cette citation, évidemment fictive, m'a été suggérée récemment pour que ce texte ne laisse pas supposer que l'idéologie égalitaire fonctionne nécessairement au premier degré (la victime « y croit »). Je l'ai reprise parce qu'elle m'a immédiatement rappelé quelques souvenirs rapportés d'Angola et qui, d'une manière terrible, se rapportent à un aphorisme assassin : « Si tu crois ce que je te dis, alors je dois te supprimer ».

stabilité contenue dans l'adjectif « pyramidal » est contrariée par un permanent phénomène de centrifugation.

Pyramides et noyaux : des systèmes au modèle

Ce qu'il y a peut-être de plus intellectuellement irritant dans les théories de bon sens sur le « secteur informel », c'est cette référence implicite (généralement récusée mais contenue dans la notion d'informalité) à une nébuleuse, à un mouvement brownien qui n'appellerait pas d'autre interprétation que la référence au « chacun pour soi », à la débrouillardise, sinon à l'incohérence – démission théorique donc, qui oblige beaucoup de commentateurs à se rabattre sur des raisonnements culturalistes qui font la part belle à l'individualisme méthodologique et, par son intermédiaire, à l'idée d'une incapacité des institutions, pour aboutir enfin à un populisme de mauvais aloi où n'importe quelle forme d'oppression (celle qui amène au travail des enfants par exemple) trouve justification au nom des carences de l'Etat. Cette démission théorique est à l'origine de tous les volontarismes et de tous les renoncements, comme en témoigne la profusion de rapports sur le secteur informel qui n'ont jamais connu un début d'application alors qu'ils se présentaient comme opérationnels. Elle a même trouvé ses lettres de noblesse avec la publication, en 1986 au Pérou, de *El otro sendero*⁸⁸ – *La Revolución Informal* de H. de Soto, qui a connu un grand retentissement international auprès de l'école libérale, séduite par sa dénonciation d'un « trop d'Etat ».

Quel rapport a cette remarque avec la problématique des systèmes de clientèle ? Accessoirement, car ce n'est pas le propos ici, en ce que la désignation fantaisiste de systèmes réels peut provoquer en soi, pourvu que ces systèmes contiennent des interrogations et des promesses, un appel méthodologique lui-même de nature clientéliste (cf. Lautier, 1994, où est notée la façon ambiguë dont l'informalité a pu se constituer en objet d'étude). Mais le sens de ce préalable, qui vise aussi l'ethnologie classique, est d'opposer une autre vision à cette invraisemblable évacuation de la question du pouvoir qui est contenue dans toute démarche apologétique : que ce soit en conquérant des positions au cœur de l'Etat ou aux marges de ce dernier, les groupes se structurent sur des rapports de domination. La théorie du secteur informel tend à ne regarder que la lutte pour la survie et à occulter les stratégies d'accumulation politique qui lui sont dialectiquement liées.

En synthétisant ce qui ressort des exemples précédents, on peut proposer deux modèles de cette dialectique, qui eux-mêmes s'appellent et se repoussent mutuellement : le modèle polynucléaire et le modèle pyramidal. Au centre de leur fonctionnement commun se trouve l'échange de biens et faveurs contre des actes et des symboles de soumission : ils se situent tous deux dans le cadre d'un déni consensuel du droit – « consensuel » ne signifiant pas nécessairement « de bon cœur » ni « de plein gré ». Autre précision : on se place ici dans la sphère de la circulation, c'est-à-dire que l'enjeu est l'appropriation d'une richesse qu'on

⁸⁸ « L'autre sentier », allusion au Sentier lumineux, lui aussi impliqué à sa façon soi-disant révolutionnaire dans l'usage bien compris de l'informalité.

appellera « rente », terme qui doit être entendu dans ce contexte comme synonyme de « manne », quelque chose qui ne tombe certes pas du ciel mais travaille socialement comme un don de la Providence – c'est le sens biblique du mot. Que les maîtres de clientèle utilisent la soumission pour mettre leurs obligés au travail et leur extorquer une plus-value (qui fonctionnera ultérieurement comme rente), cela est une question distincte qui a été envisagée plus haut au chapitre du paternalisme.

Le modèle polynucléaire est territorial : chaque groupe de clientèle s'organise autour d'un noyau central (un politicien, un fonctionnaire, un homme d'affaires influent, un planteur etc.). Il y a donc double concurrence : d'une part, entre les individus au sein de chaque système pour accéder aux biens et faveurs ; d'autre part, entre systèmes pour capter la plus grande part de rente et pour étendre le territoire d'influence. Ce modèle se développe bien dans les régimes décentralisés, et tout particulièrement quand la réglementation provoque une grande confusion entre les fonctions électives et administratives et, ainsi, la constitution de fiefs locaux. En France, la référence historique est le sabianisme marseillais pendant l'entre-deux-guerres : selon un procédé qui a fait école depuis (avec une accélération après la loi-cadre de 1982), ce clientélisme municipal a abouti à un véritable verrouillage du corps social par la constitution d'un réseau très dense faisant intervenir, entre autres, notables locaux, dirigeants syndicaux et leaders issus de l'émigration de régions à tradition mafieuse. A son propos, M. Bergès a parlé d'une synthèse remarquable entre « deux formes de domination, l'une clanique et l'autre clientéliste » (1984 : 67). L'élément clanique, et même patrimonial (au sens d'une propriété sur les personnes), est celui qui permet d'introduire la métaphore paternelle : ainsi on pouvait remarquer, dans un *favela* brésilienne en 1989, que les habitants d'un secteur appelaient « mère » une députée lors de ses visites – l'autre secteur constituait une clientèle rivale attachée au maire –, les leaders associatifs se chargeant de la mobilisation électorale, explicitement menacés par la « mère » de voir le quartier laissé à l'abandon si ce caractère clanique ne se manifestait pas par un vote unanime. Lorsque le système s'organise en cercles concentriques, tous les éléments intermédiaires sont en même temps des obligés et des protecteurs. Le personnage central distribue la rente par le canal de ces intermédiaires, tout en veillant à ce qu'aucun ne puisse se substituer à lui à l'occasion de cette délégation. Donc, s'il doit lui-même négocier la rente, cette fois en tant que protagoniste obligé d'un maître de clientèle extérieure (par exemple la Banque mondiale ou le FMI lui-même, le gouvernement du pays, une entreprise minière ou toute société ayant une capacité de corruption), il cherche à conserver le monopole de l'accès à la source. Ainsi, le clientélisme polynucléaire est à la fois structurant et en proie à un risque d'instabilité, ce qui le pousse à évoluer vers le modèle suivant.

De fait, le modèle pyramidal est, quant à lui, l'application macro-politique à l'échelle d'une société tout entière de ce qui tend à se produire à l'intérieur de chaque système élémentaire du modèle précédent. Mais il ne se met pas en place naturellement, à partir de la seule compétition autour de la rente : il lui faut une sorte d'accumulation politique primitive capable d'engendrer l'idée d'une légitimité originelle du chef suprême. On a vu le rôle que pouvait jouer le complexe d'encerclement dans la reproduction de cette légitimité. Au départ,

les luttes pour l'indépendance ont dans de nombreux pays fourni l'occasion d'une appropriation rapide de l'ensemble des fonctions économiques par des chefs de guerre devenus chefs d'Etat. Les exploits militaires contre l'occupant et la restauration d'une dignité nationale sont porteuses d'une dynamique idéologique fondée sur le charisme, de telle sorte que la question d'une gestion démocratique de la richesse s'efface au profit du sentiment populaire d'une dette morale envers le chef – sentiment qui prend naissance au cours même de la guerre. Il est donc normal que la répartition de la rente soit mesurée à l'aune de l'allégeance, voire de la dévotion à l'institution pyramidale. Mais, pour fonctionner pratiquement, et ne serait-ce que pour garantir le contrôle de l'allégeance, celle-ci ne se passe pas d'une classe d'intermédiaires (dignitaires, cadres du parti, directeurs de sociétés nationales), sur laquelle viennent se greffer, quand ce ne sont pas les mêmes, les commerçants qui opèrent au parallèle à partir de biens détournés. Officiellement, ces derniers sont désignés à la vindicte comme des voleurs du bien public, tandis qu'en sous-main la nature même du système de distribution favorise leurs trafics par son caractère sélectif. Prenant l'exemple du Mali de M. Keita, J. -L. Amselle a parlé d'une unification de la classe dominante autour de « deux pôles : un pôle bureaucratique et un pôle marchand » (1987 : 67 – cf. aussi AM, 1987c). L'idéologie du parti-Etat étant officiellement hostile au pôle marchand, ce pôle agit sous couvert de l'intervention politique, mais dans l'ombre et avec le risque constant d'être sacrifié sur l'autel des principes affichés.

La reconstitution à l'intérieur de l'Etat d'un marché (devenant pseudo-marché, de ce fait) entraîne une tendance à l'autonomisation des groupes de clientèle et à l'apparition de systèmes polynucléaires qui contredisent le modèle pyramidal, d'où ces purges évoquées plus haut, destinées à redonner de la stabilité à l'édifice : ainsi par exemple, pendant toute la période de la dictature guinéenne, le président S. Touré favorisait clandestinement une classe d'affairistes, chargée d'assumer les fonctions du marché réel, mais dès que sa richesse et son pouvoir devenaient trop visibles, il lançait des opérations spectaculaires de répression justifiées par la « découverte » de complots (vrais ou imaginés), ainsi que par l'exaltation du ressentiment ethnique contre des groupes supposés avoir une prédisposition innée pour le trafic. Le but poursuivi n'était pas d'en finir avec l'indispensable marché parallèle mais de l'obliger à s'organiser dans l'appareil d'Etat et sous le contrôle de ses dirigeants : but paradoxal et jamais atteint définitivement, puisque, d'une part, il conduisait ces dirigeants à mobiliser les ressources économiques mises à leur disposition pour asseoir leur pouvoir et, d'autre part, il perdait de ce fait son caractère de marché à proprement parler (en particulier, la notion de prix perdait une bonne partie de sa pertinence). Après la mort de S. Touré – le phénomène s'est répété dans la plupart des pays du bloc socialiste –, la désintégration du modèle pyramidal a eu quelque chose à la fois de fulgurant et tout à fait original : soudainement, à la faveur d'une délégitimation radicale de l'idéologie centraliste charismatique, des groupes de clientèle entraient en rivalité, des fortunes cachées resurgissaient, des impérialistes reprenaient possession de leurs anciens privilèges, tandis que le démantèlement incomplet du marché contrôlé aboutissait à de nouveaux types de pénurie spéculative, ravalant l'Etat au rôle de foire aux affaires : cet Etat devenait purement et

simplement un site, le site où les clientèles devenues autonomes mais toujours parasites, se servaient.

Les deux formes du modèle clientéliste sont ainsi opposées mais chacune tend à émerger des contradictions de l'autre. Le modèle polynucléaire, censément instable parce que générateur de sur-concurrence dans la course à la rente, oblige les groupes élémentaires qui le constituent à pactiser où à entrer en guerre pour recentrer et concentrer les fonctions de contrôle, pour planifier en quelque sorte la gestion politique de cette rente. Le modèle pyramidal, quant à lui, voit constamment sa stabilité contrariée par le dédoublement qu'il provoque, sans en avoir la maîtrise, des agents de l'Etat en bureaucrates et trafiquants. Jamais définitivement acquise, dans un cas comme dans l'autre, la restitution du modèle originel confère un rôle organique à la violence, violence qui prolonge, par crises successives, celle qui est faite quotidiennement aux dominés et aux exclus du clientélisme.

7. Sur le mythe de Damoclès : violences et symboles

L'ensemble des recherches dont les méthodes et résultats ont été exposés ici transporté, de façon récurrente et grandissante, une obsession qui n'était pas présente au début – en tout cas pas si consciemment. Il s'agit de ce faisceau de questions esquissé dans la conclusion générale : par quelles médiations psychiques passe le consentement à la soumission ; ces mécanismes peuvent-ils sérieusement être considérés comme purement matériels (la contrainte) ; et, sinon (car évidemment, l'esprit scientifique répond « non » *a priori*), comment s'agencent, se forment ou s'excluent ces forces morales et physiques qui font qu'on accepte l'inacceptable ? Pour introduire cela, et pour introduire les perspectives ouvertes par cette problématique, on peut proposer de partir d'une critique, celle de l'idée très en vogue qu'il existerait quelque chose qu'on peut nommer « violence symbolique » et d'un raccourci, à propos d'une histoire intéressante : celle du courtisan Damoclès, de son tyran Denys et de l'épée qui servait à celui-ci pour se faire comprendre de celui-là⁸⁹. A plusieurs reprises, dans ce mémoire, on a associé l'exercice de la violence à la recherche de symboles. Cela suffit-il à valider la notion de « violence symbolique » ? Cette alliance de mots, qui fonctionne comme un tic, est pourtant contestable, tant dans son principe que dans ses emplois. Devenue courante, pour parler de tout et de rien (et, sauf erreur, sans le moindre contrôle conceptuel minimal), après la parution, sous la direction de P. Bourdieu en 1993, de *La misère du monde*, elle est déjà présente dans des textes plus anciens de ce sociologue, parmi ceux qui sont les plus inspirés par la vision webérienne de l'Etat. Ainsi, dans *La codification* (datant de 1983, repris dans : Bourdieu 1987 : 94-105), la question de la violence symbolique est introduite au revers de la « théorie charismatique du nomothète » basée sur cette tautologie meurtrière du

⁸⁹ Ces réflexions sont inspirées d'une discussion que j'ai eue avec C. Dejours à l'occasion du 2^{ème} Colloque international de psychopathologie et psychodynamique du travail en mars 1999, à propos de la définition de la violence et de la question de l'« adhésion au système » (cf. AM 1999).

nazisme : je suis le Führer car je fais le droit, et inversement (je *suis* le droit, pourrions-nous résumer, en pensant à la réunion, dans l'église catholique, du Père et du Saint Esprit). Et voici que se dessine, *a contrario* de la violence nazie, la violence symbolique (première manière) : « La violence symbolique, dont la réalisation par excellence est sans doute le droit, est une violence qui s'exerce, si l'on peut dire, *dans les formes*, en mettant des formes » (*ibid.* : 103). Cette restriction (« si l'on peut dire ») laisse dubitatif, tant elle trahit une hésitation quant à la légitimité de l'Etat selon le critère d'« y mettre les formes » ou non. Hésitation typique de la littérature inspirée par la vision de M. Weber, que P. Bourdieu assortira d'un inattendu « symbolique », enrichissant, ou plutôt corrompant ainsi la formule (déjà si contestable – cf. *supra*, 1^{ère} partie) du maître : l'Etat devient le « détenteur du monopole de la violence *symbolique* légitime » (1993 : 927), là où le maître parlait de violence *physique* légitime – et ne parlait pas de *détenir* mais de *revendiquer avec succès*. On passera ici sur les usages ultérieurs de la notion (par ailleurs instructifs : cf. AM, 1999) pour retenir ici, derrière ce manifeste embarras, l'intérêt qu'il y a à dissocier, au moins dans une phase analytique, le physique et le symbolique.

C'est ici que vient l'histoire de Damoclès, ce courtisan qui croyait que l'exercice du pouvoir ne pesait en rien sur le tyran, puisque celui-ci était à l'abri de toute préoccupation matérielle. Denys inverse le raisonnement et entreprend de lui faire comprendre les choses de l'esprit par celles du corps. On connaît la légende : dans un banquet, Denys fait suspendre, par un crin de cheval, une épée sur la tête de Damoclès. Il lui dit : voilà la mesure de ma tranquillité en tant que tyran (bref : je suis sur le qui-vive, et je ne le nie pas). Mais voici ce qui n'est pas dit : Damoclès envie le sort de Denys (sinon, il n'aurait rien dit, tel un Sganarelle, ou un Mosca attendant patiemment la mort du maître). En retour Denys lui envoie un message : si tu cherches à me remplacer, n'oublie pas l'arme que j'ai mise sur ta tête. C'est, dans cette ambiguïté mafieuse avant la lettre, le seul contenu qu'on puisse donner à la notion de « violence symbolique », contenu qui précisément détruit cette propre notion : en matière de domination, c'est soit les symboles, soit la violence, les uns annonçant que seul leur respect épargnera le recours à l'autre. Dans la tradition sociologique, comme dans le sens commun, il arrive qu'on se paye de mots, mais notre lexique n'est déjà pas si riche pour qu'on ajoute une pauvreté supplémentaire en assimilant deux termes exclusifs l'un de l'autre : la violence ne saurait apparaître, non comme simple menace mais comme passage à l'acte en soi annonciateur d'une défaite, que quand les symboles ne fonctionnent plus. Revenons au sens symbolique du discours du tyran – qui sera resté probablement sans traduction violente car, si l'épée était tombée, nous l'aurions su et la légende aurait perdu beaucoup de son intérêt. Comme le dictateur qui veut périodiquement démontrer son pouvoir en massacrant, comme l'*onorabile* qui devient mauvais dès qu'il flaire un esprit fort, Denys aurait très bien pu conclure sa démonstration par un meurtre, pourvu que celui-ci soit exemplaire. Mais il s'agit là d'un raisonnement plus subtil, dont la finesse est à la mesure de ce cheveu qui, précisément ne rompt pas parce qu'il ne doit pas rompre mais est assez fin pour donner l'illusion d'une rupture possible. Denys se dit : ma force, c'est la pérennité de la menace, ma faiblesse, ce serait de devoir l'exécuter. Et l'on arrive à ce paradoxe : si Damoclès avait été intelligent, il n'aurait pas pris la menace au sérieux, puisque la formulation même de cette menace en

détruisait la réalité, en même temps qu'elle le désignait comme un être destiné à rester vivant ; mais, ce faisant, il aurait ruiné les plans du tyran, qui n'aurait plus eu d'autre recours que celui de restaurer le sérieux de cette fiction en la mettant à exécution. En somme, si elle tombait, l'épée ne tuait pas seulement Damoclès mais – ceci en poussant l'exemple au bout, car il ne s'agit pas nécessairement de mise à mort mais de mise à mal – aussi son maître Denys : le premier physiquement, le second symboliquement (avec les conséquences qu'on sait en général). Mais ce raisonnement, qui insiste sur une sorte d'interactivité pacifiante tant que le moindre incident ne la rend pas meurtrière, ne doit pas faire penser à une symétrie : le dominateur est obligé de produire de la croyance, le dominé est contraint d'y croire, aucun des deux n'a le choix mais ces choix ne sont pas interchangeables. L'application de ce mythe à la question des emplois atypiques, précaires etc. ferait voler en éclats toute idée de consensus, autre que symbolique et donc superficiel, entre celui qui exploite et celui qui est exploité. Ce qui nous amène à une conclusion sur la question délicate du consentement à la domination, question peu envisagée dans la discipline anthropologique en général.

Conclusion : les ressorts matériels et psychiques de la domination, de la dette à la peur

Lors des enquêtes menées au Sénégal et au Brésil (mais aussi pour des raisons un peu différentes en Angola, en Guinée et en région parisienne), les réponses et les comportements des interlocuteurs avaient souvent quelque chose de déroutant et même, autant l'avouer, agaçant pour le citoyen que le chercheur est aussi. Ce « quelque chose », qui posait le problème méthodologique des moyens d'analyse dans le champ anthropologique, tournait autour de l'interrogation générale suivante : par quelles médiations mentales la soumission peut-elle en venir à être vécue comme naturelle, sinon bonne, par ceux qui la subissent, au point qu'ils en arrivent parfois à donner l'impression qu'ils l'appellent de leurs vœux ? Pour éviter la tentation des explications naturalistes, il convient tout d'abord d'identifier sans ménagement pour soi-même ce qu'il peut y avoir d'erroné dans les observations qui paraissent fonder de telles impressions, et ensuite de se rapprocher d'une interprétation fonctionnelle. Or précisément, il n'est pas certain que de ces deux points de vue empirique et théorique la méthode anthropologique suffise à apporter une réponse à un ensemble de questions qui, elles, s'imposent au quotidien dans l'enquête. Ce mémoire les a déjà abordées de façon éparse ; il proposera brièvement en conclusion quelques pistes qui méritent d'être explorées par un travail futur dans une démarche pluridisciplinaire. Il s'appuiera pour cela sur une série de discussions avec des psychopathologues du travail (cf. AM, 1995h ; 1996j ; 1999).

D'abord quelques unes de ces observations qualifiées de « déroutantes », pour illustrer l'interrogation générale. 1. Dans maint chantier du bâtiment à João Pessoa, on rencontre des conditions de travail et de logement qui dépassent l'entendement parce qu'elles semblent en partie relever d'une décision personnelle, comme si certains ouvriers « en rajoutaient » : le

travail pieds nus dans le mortier, les blessures exposées à l'infection, la nourriture à la portée des insectes et des rats, le sac de ciment en guise de bonnet ou de drap, tout cela n'est pas réductible (quoique cela en dépende dans une large mesure) aux effets délétères de la gestion du dominateur ; si on demande une explication, on s'entend dire des phrases à faire bondir un médecin du travail telles que : « Ça ne nous fait plus rien, on est habitués. » Situation fréquente aussi : un ouvrier se fait chasser sans indemnités par son *mestre*, ou encore ce dernier arrête le chantier sans verser les retards de salaires qui se sont accumulés, et c'est le même ouvrier qui quelques temps après se présente auprès du même, non pour réclamer son dû mais pour travailler avec lui ; si on l'interroge à deux reprises, il dira successivement que son *mestre* est un vaurien et que jamais plus il ne travaillera pour lui, puis que cet homme est malgré tout quelqu'un de bon – et on le retrouvera éventuellement le dimanche à faire une tâche bénévole dans la maison de ce maître. 2. A Kaolack, le premier apprenti d'un atelier de serrurerie, déjà vieux et devenu plus habile que son patron, réclame l'émancipation mais ne l'obtient pas : « Il ne veut pas me laisser partir. » Grâce à son professionnalisme, il a réussi (chose exceptionnelle) à constituer une épargne, avec laquelle il espère se mettre à son compte. Sans doute n'a-t-il pas réussi à s'en cacher car, à l'occasion d'un voyage dans sa famille, sa mère lui reproche son ingratitude et, invoquant ses propres privations, le défait de son argent malgré ses protestations. Réaction du jeune ouvrier, qui sait très bien que cette confiscation aboutira à une dépense, non à un investissement productif : « C'est normal, je ne peux pas lui refuser. » 3. A Luanda, un immeuble est pour la énième fois plongé dans le noir. Comme à chaque fois, entre autres inconvénients, beaucoup d'aliments chèrement acquis seront perdus. Les habitants sont excédés et jurent qu'ils vont agir ensemble pour que ce soit la dernière fois. Quelques jours après, nouvelle panne ; ceci peut-être lié à cela, une violente dispute entre deux habitants fait diversion. Au chercheur naïf qui leur demande ce qu'ils vont faire (à propos de la panne, non de la dispute), certains répondent : « Tout le monde est un peu nerveux ce soir, on verra ça demain » – le lendemain, c'est oublié : la réparation viendra quand elle viendra. 4. A Paris, un immigré sans papiers raconte comment un jour, fatigué des exigences et des réponses contradictoires de la préfecture devant sa demande de régularisation, il s'est présenté au guichet en disant : « Maintenant ça suffit. Si vous ne voulez pas répondre à ma demande, emmenez-moi. » Il passera plusieurs mois à la prison de Fresnes. Un autre (beaucoup d'autres, en fait) continue à travailler pour un entrepreneur qui ne le paye pas et, presque, à le désigner comme un bienfaiteur.

Au delà de leur diversité, ces types d'actes et de paroles paraissent relever d'une logique commune. Avant d'envisager laquelle, il faut cependant rester réservé sur la réalité de ce qui a été enregistré. Mais c'est déjà entrer dans l'interprétation : un aveu d'incohérence (« il m'opprime, mais [ou : donc] je l'aime », semblent dire les témoignages) est forcément révélateur soit de folie soit d'un souci de se protéger contre l'aveu – la perception même, diraient les psychopathologues – d'une situation insupportable. Sur un plan général, l'hypothèse de la folie (et plus encore celle de l'imbécillité) doit être écartée : elle n'opère qu'aux marges. Il est donc très possible que, devant un témoin qu'il pressent critique, l'interlocuteur « en rajoute », comme il a été dit plus haut, et qu'il soit conduit à se donner la domination pour ce qu'elle n'est pas. A la « positiver », comme l'exprime un néologisme en

cours. Si le chercheur a les moyens de confronter la vérité des faits à celle des interlocuteurs, c'est évidemment mieux pour le travail théorique : par exemple, dans l'exemple n° 2 ci-dessus, s'il comprend qu'en fait le jeune apprenti a activement participé à sa spoliation en racontant à sa mère qu'il avait fait des économies (elle le savait en fait déjà par une indiscretion calculée de son patron), et si de surcroît il apprend que cette spoliation est une invention (ou une exagération) de sa part, il aura tout de suite un matériau plus riche que s'il avait dû se contenter de travailler sur un témoignage. En l'occurrence, on était devant l'amorce d'une stratégie d'inversion des positions, typique des relations sociales dans l'artisanat sénégalais : pris entre son désir d'émancipation et celui de se constituer comme « père » de futurs apprentis, l'apprenti n'avait d'autre recours que le mensonge pour soutenir mentalement la confrontation de son assujettissement présent et de son aspiration à devenir dominateur – l'un étant, pour compliquer encore, cause de l'autre. Il s'agit de deux instances contradictoires qui mettent la personne dans un état psychiquement inconfortable : c'est pourquoi il est si intéressant d'interroger et d'observer les gens qui sont entre deux statuts, soit en trajectoire ascendante, soit comme victimes d'un déclassement social.

L'explication des données de cet ordre qui colle le mieux au sens commun se situe dans la lignée de la notion de « culture de la pauvreté », apparue en 1961 dans le célèbre ouvrage d'O. Lewis, *The Children of Sanchez*. « Fatalisme » et « renoncement » sont les mots clés pour désigner des comportements qui, autrement, seraient incompréhensibles, dit à peu près ce maître à penser de l'école culturaliste. Cette école ne dit pas clairement que la soumission acceptée est passée dans les gènes de ses victimes ni que ce sont des crétins : elle se contente de donner à cette idée un habillage sociologique ou vulgairement psychanalytique. On émettra ici une idée opposée, en vertu de la seule posture épistémologique défendable : sauf vérification contraire (et forcément exceptionnelle car vérifier le contraire d'un fait social, c'est d'abord épuiser la prise en considération de tous les autres faits), les gens ont toujours des raisons sérieuses, vitales et fonctionnelles d'avoir les attitudes et les discours qu'ils ont, fussent-ils apparemment absurdes. Quant au sujet de ce mémoire, la contestation de cette prétendue absurdité passe par une réflexion sur la manière dont s'emboîtent deux éléments de la réalité sociale : d'une part, les contraintes matérielles que fait peser la domination et, de l'autre, les ressorts subjectifs capables de la rendre non seulement acceptable mais souhaitable aux yeux du dominé. Faute de pouvoir couvrir tout ce champ d'investigation, on se contentera de ramener ces deux éléments à deux concepts qui sont apparus ici de manière récurrente : la dette et la peur.

Du point de vue de qui la subit, la dette repose elle-même sur deux facteurs associés : la dépréciation et la menace de mort, toutes deux physiques ou symboliques (selon un dosage *ad libitum* pour celui qui s'en sert). Une arme à deux tranchants qui rappelle la célèbre publicité pour le rasoir *Gillette* : c'est la première lame qui donne son efficacité à la deuxième. La dépréciation, comme ne l'indiquent les théoriciens du patronage qu'indirectement par l'affirmation d'une supériorité de droit divin, a valeur de permanente humiliation pour le dominé. Ce point est fondamental : c'est par le rappel à chaque instant de toutes les variétés de cette supériorité (de l'homme sur la femme, et de ceux-ci sur l'enfant, et de là du seigneur

sur ses sujets) que se met en place la mentalisation de l'infériorité. De celle-ci, comme cela a été indiqué pour les *peões* brésiliens, on arrive à un auto-dénigrement qui se révèle être, du moins individuellement, la seule position tenable pour participer, comme dépendant, au service des biens (où l'on inclut ici l'offre d'emploi). C. Geffray a proposé (1997) une interprétation différente, où intervient l'amour du dominateur à partir de la socialisation de l'« idéal du moi » en « idéal du nous » structuré autour d'un « meneur » – c'est le terme qu'il emploie. Mais l'interprétation laisse perplexe quand on s'aperçoit, en confrontant les faits et les témoignages, que cette identification supposée du dominé à son dominateur paraît se rapporter à un choix sous contrainte. Autrement dit, la conjecture peut se développer en sens opposé : premièrement, si l'ouvrier « aime » son patron ou si le citoyen « aime » son protecteur, élu ou « parrain », c'est parce que ceux-là le mettent sur un terrain individuel où il ne connaît, dans sa lutte pour la survie aucune ressource alternative ; deuxièmement, et c'est le plus important ici, pour que son équilibre psychique se maintienne, il lui faut impérativement prendre pour de l'amour ou de la dévotion ce qui n'en est pas. Ce processus ne va pas de soi : il nécessite, pour ne plus être une duperie mais une véritable intériorisation, un travail intense, obstiné, sans cesse répété, du dominateur. Du côté des patrons paternalistes et des maîtres de clientèle, les protestations de générosité, les invocations rituelles du service rendu témoignent, par leur insistance même, de la fragilité de l'inculcation de la dépendance dans les esprits. (Cette piste théorique mériterait une exploration en profondeur, mais elle seule paraît à même d'en finir avec la tentation naturaliste, toujours présente dans les développements de la théorie freudienne.) La dévalorisation du sujet fait nécessairement de celui-ci un débiteur : le mérite, la bonne volonté, le conformisme, l'adhésion aux valeurs du maître sont le prix de ce qu'on pourrait appeler une dette d'infériorité. Tel paraît être le premier facteur, qui se combine fonctionnellement avec l'évacuation du droit : si l'assujetti se pensait comme l'égal du dominateur, il ne pourrait plus supporter une relation sociale dont il dépend et qui est présentée par ce dernier comme l'unique relation possible. D'où les comportements de mépris de soi, d'affrontement du danger et de servilisme qui ont été relevés : c'est en fait une affaire qui mêle étroitement la survie physique et l'équilibre psychique. En retour, ce mécanisme confirme le paternaliste dans le sentiment de sa bienveillante supériorité. L'analyse pourrait s'appliquer aux discours qui accompagnent l'expansion actuelle du travail précaire. Si l'on émet par exemple des doutes sur la justice des emplois de type CES (contrat emploi-solidarité) ou CDD (contrat à durée déterminée), on entendra l'employeur répondre : « Demandez à l'intéressé si pour lui ce n'est pas mieux que rien. » En effet, c'est « mieux » que de *n'être* « rien ». Facteur complémentaire de la dette : la menace de mort. On a vu, à partir d'exemples empruntés aux travaux de C. Geffray et de M. Bonnet (entre autres) que la sanction de l'insoumission peut être la mort au sens propre. Mais, plus généralement, c'est la mort sociale qui est l'enjeu de la menace. Si l'on revient à l'exemple n° 2 pris plus haut, cet enjeu apparaît clairement : en refusant de se plier aux prérogatives de l'aïnesse au nom de son propre avenir de dominateur, cet apprenti prendrait le risque de se couper simultanément de l'univers domestique et de l'univers professionnel, et aboutirait ainsi au contraire du résultat recherché. C'est ce que sa mère et son patron savent bien. De même, en France, la mauvaise volonté persistante des autorités à délivrer des titres

de séjours de longue durée à certaines catégories d'étrangers, qui avancent dans leur existence de titre précaire en titre précaire (sinon sans titre du tout) fonctionne – même si ce n'est pas son seul but – comme une menace de mort civile, garantie de soumission pour qui les emploie. Le théorème de base de toute idéologie féodale poussée à son comble, tel qu'il est contenu dans la formule « pouvoir de vie et de mort », ouvre le chemin à une inversion : pouvoir de vie donc, qui secrète de la gratitude, laquelle devient la manifestation mentale naturelle de l'assujettissement.

Ce qui vient d'être dit résume un système qui n'est pas sans faille. En premier lieu, ce que la psychopathologie appelle le « déni de perception » n'exclut pas une conscience plus ou moins diffuse de la réalité de l'oppression. Le refoulement de cette conscience est un travail pénible, parfois douloureux quand il s'effectue dans un site où la question du droit et des droits de la personne est constamment posée par la société civile. La conscience est toujours prête à émerger : dès lors, le paternalisme s'emploiera à brouiller les cartes pour la détourner de son objet. Dans les chantiers brésiliens, on assistait souvent à d'interminables discussions collectives sur le contenu des fiches de paye : manifestement, les ouvriers savaient qu'on les « roulait », mais il donnaient l'impression de ne pas vouloir savoir comment exactement, pour aboutir à la conclusion (la même que leur donnait le patron s'ils réclamaient) qu'ils se trompaient, ce qui était bien normal puisqu'ils se pensaient comme ignorants⁹⁰. Et à quoi bon se plaindre, sinon pour se retrouver sans travail ? Cependant, la gestion de ce type de conflit mental n'est pas, pour le dominateur, une affaire simple. En deuxième lieu, en effet, le mécanisme de la dette comme menace de mort implique de replacer en permanence un rapport social global sur le terrain de la relation inter-individuelle entre ce dominateur et le dominé. Dès que les circonstances font que la résistance à l'oppression se détermine à partir de discussions et d'actions collectives, l'intimidation et l'infériorisation perdent de leur efficacité car le collectif restitue aux individus leur qualité de personnes. En France, c'est sans doute un des traits les plus intéressants des mouvements de sans-papiers, qui ont fait de la notion de « collectif » un drapeau symbolique, que d'avoir permis cette restitution – et par contrecoup l'explication de la volonté opiniâtre des autorités de régler les situations au cas par cas.

Le deuxième concept qui peut servir à l'identification des ressorts de la domination est celui de peur⁹¹. Ici de même, il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les effets terrorisants de la violence qui dérive du rapport social paternaliste ou clientéliste dès que celui-ci affronte (ou croit affronter) des velléités de résistance. A partir de ce qui a été dit, la peur est le produit d'une politique, l'autre nom de la « politique du ventre ». Outre la peur d'être tué ou du moins anéanti physiquement, trois objets complémentaires entre eux lui donnent un contenu : mal

⁹⁰ On retrouve un problème déontologique déjà abordé. Confronté à ce type de situation, et éventuellement interpellé pour donner son avis, le chercheur court le risque de déstabiliser son interlocuteur. Ce problème a souvent été rencontré lors de l'enquête auprès des sans-papiers.

⁹¹ Précision terminologique importante : contrairement à l'angoisse, que les psychologues définissent comme le résultat d'un conflit intrasubjectif, la peur est un phénomène d'anxiété face à un objet réel extérieur au sujet (peur de quelque chose ou de quelqu'un).

faire, perdre l'accès au travail et/ou au service des biens, tomber dans le discrédit social et l'isolement. C. Dejours a introduit (1993 [1980]) son interprétation en termes d'« idéologies défensives » par le constat de ce qui passe dans le sous-prolétariat, notamment quant au refus de dire et de penser la misère, le sous-emploi, la maladie ou la grossesse. Refus fonctionnel pour une vaine tentative de participation à l'intégration sociale, refus qui traduit une anxiété rentrée. A son niveau, et bien qu'il n'ait pas toujours les moyens de repérer systématiquement ni de caractériser de tels signes, le sociologue les rencontre de façon désordonnée sur son chemin – l'ouvrage collectif *La misère du monde* (1993) donne beaucoup d'exemples de ceci et de cela. En fait, dès qu'on se pose la question, on a beaucoup d'occasions de constater que la peur, beaucoup plus que l'identification au maître, est omniprésente dans les situations de domination.

Cette peur, dit plus récemment C. Dejours (1998) dans un contexte où la menace du chômage n'épargne *a priori* plus personne, devient une arme de cette domination et d'une exploitation accrue : c'est sa conjuration par le zèle, croient (souvent à tort) ceux qui agissent sous son emprise en espérant sauver leur propre emploi, qui permet aux entreprises de se les lier plus sûrement et de les corrompre en leur confiant la tâche de préparer des plans de licenciements – en attendant l'heure, conformément au modèle du paternalisme hybride, de s'en débarrasser à leur tour. Ainsi, de nombreuses sociétés, publiques et privées, ont pu faire leur reconversion grâce à la peur et au stress qui l'accompagne (aidées en cela par un néo-taylorisme rampant) : la menace du plan dit « social » y remplace avantageusement la stratégie paternaliste classique de l'emploi à vie, qui était la contrepartie d'une acceptation de l'autorité patronale. Les « précaires » et, dans une moindre mesure, les travailleurs intérimaires ne sont pas seulement aux premières lignes de cette transformation : ils sont témoins, par leur présence même, de la menace qui plane sur les statutaires. L'arme est redoutable puisque la polarisation de la peur sur l'emploi est parfois capable d'anéantir toutes les autres : ainsi, dans les industries nucléaires, les travailleurs temporaires de maintenance et de sécurité qui agissent en sous-traitance peuvent être conduits, volontairement et tout en sachant les risques encourus, à se soustraire aux contrôles de radioactivité pour éviter un cumul de doses qui les mettrait dehors. Comme l'explique A. Thébaud-Mony, de qui cette information est reprise, l'informatisation des données sur le « crédit de doses individuel », qui est pour les salariés permanents « un "droit" qui les "protège" contre la menace du chômage », devient exactement l'inverse pour les « gens en location », c'est-à-dire les intérimaires : « Pourquoi certains enlèvent leur saphymo [dosimètre] pour travailler ? Pour qu'on ne sache pas la dose qu'ils ont prise, pour pouvoir travailler plus longtemps. J'en connais », dit un ouvrier sous contrat à durée indéterminée (1997 : 114). Il ne semble pas que certains comportements de servitude volontaire observés lors de l'enquête chez les travailleurs brésiliens diffèrent sur le fond des conséquences de ces « servitudes nucléaires » – puisque c'est, significativement, le nom qu'on leur donne (*ibid.* : 113) – : manifestement, la hantise commune est de se maintenir au travail, fût-ce au prix de contraintes délétères dont, à terme, nul d'entre eux ne l'ignore complètement, les effets seront précisément la sortie du monde du travail.

Perspectives

Les pistes de recherches futures se déduisent de tout ce qui m'a paru faire défaut dans ce mémoire, en particulier un travail multidisciplinaire pensé, organisé, moins dilettante donc. Cependant, avant de terminer sur cette perspective, je commencerai par revenir sur deux études en cours. Le programme *OSIME* (Organisations syndicales, immigrants et minorités ethniques en Europe), dont la première phase a commencé il y a un peu plus de deux ans, doit se terminer à la fin de 2001⁹².

Il présente pour moi un triple intérêt que je vais détailler, respectivement (dans l'ordre inverse) d'un point de vue méthodologique et conceptuel, ainsi que pour sa portée politico-théorique. C'est à bien des égards, en ce qui me concerne, une expérience nouvelle, qui rompt avec la tradition solitaire dont j'ai indiqué les limites. Comme je l'ai énoncé dans la première partie, l'objectif est d'étudier comment une organisation syndicale, en l'occurrence la CGT, traite la question de la discrimination et du racisme en son sein et dans l'entreprise. Il s'agit d'une problématique distincte de celle de l'équipe du CADIS qui, en collaboration avec la CFDT, a mené une enquête pionnière sur le racisme au travail (Bataille, 1997), même si certaines préoccupations se recoupent. Ce que j'appelle ici « portée politico-théorique » procède d'une double observation : premièrement, vient la reconnaissance par un syndicat, au delà d'une langue de bois traditionnelle mais en recul, qu'il ne maîtrise pas l'adéquation de ses principes apparemment les plus sacrés et des discours et pratiques qui s'y développent ; deuxièmement, se met en place une stratégie basée sur une collaboration avec des chercheurs qui, dans cette affaire, n'interviennent pas comme militants cégétistes (ce que d'ailleurs nous ne sommes pas) mais comme chercheurs. Puisqu'il a beaucoup été question de symboles précédemment, disons que le Mur de Berlin en est un, et qu'une telle étude aurait été proprement impensable dix ans avant dans ladite organisation – ce qui ne veut pas dire que les chercheurs doivent être naïfs et simplifier la complexité des causes d'un partenariat qui se donne pour exemplaire : les rapports que nous avons avec les diverses instances de cette confédération sont en soi un beau sujet, quoiqu'il ne fasse pas partie du projet. Au titre des résultats, on s'oriente à ce stade vers un schéma qui, face à des réalités mal maîtrisées, développe un imaginaire d'oppositions internes dans l'organisation, surtout entre deux pôles extrêmes : les instances confédérales, supposées bureaucratisées et parisiennes mais se prévalant d'un « affichage » antiraciste fort, et les syndicats locaux qui, eux, disent que, sur le terrain, le militant qui traite activement de cette question va à sa perte et à la ruine de son

⁹² Plusieurs chercheurs de l'URMIS, sous la responsabilité de F. Vourc'h, mènent cette étude avec des degrés d'implication divers, sur un financement du FSE (Fonds social européen), en partenariat avec la CGT et son institut de recherches, l'ISERES. Chercheur associé à l'URMIS, j'y prends une part active, notamment pour ce qui est des rapports entre la discrimination et les nouvelles formes de mise au travail. Le projet *OSIME* a été l'occasion de mettre sur pied le projet d'enquête sur les bûcherons marocains dont il sera question au paragraphe suivant.

organisation. Cependant, conformément au modèle exposé en 1^{ère} partie, il y a autant de lignes de rupture que de lignes de force dans cette opposition sommaire, ce qui rend la poursuite de la recherche riche d'attentes. Deuxième source d'intérêt, dont je dois dire qu'elle a scellé ma participation croissante aux activités de l'URMIS, et qui a été portée par un regain d'intérêt des sociologues et démographes à la question de savoir de qu(o)i l'on parle : la discussion sur les catégories, à laquelle j'ai consacré ici un développement. Appliquée à des sujets tels que le racisme, la discrimination, l'immigration surtout (en tant qu'elle est l'alpha et l'oméga des fantasmes), cette discussion progresse mais n'a pas de fin, car (c'est l'hypothèse sur laquelle je travaille) certaines catégories sont innommables aux deux sens littéraux de ce mot : parce qu'on ne sait pas les nommer scientifiquement, ou parce qu'on répugne à le faire. Deux thèmes à ce sujet me paraissent dignes d'être exploités pour éviter l'essoufflement d'une littérature très riche mais devenue répétitive. D'abord il y a celui, plutôt philosophique, de la réification des idées, des rapports d'antériorité, de métamorphose, d'implication, d'inclusion etc. (bref de tous les types de rapports possibles) entre le réel et l'imaginaire. C'est quelque chose que, influencé par les travaux de C. Geffray puis par ceux de certains chercheurs de l'URMIS, j'ai esquissé sur des cas concrets (1995h ; 1997c ; 1999 ; 2000), mais dont la formulation, pour l'essentiel, s'est faite oralement à l'occasion d'enseignements, donc de manière volatile. Sur ce point, je désirerais contribuer à éclaircir certaines énigmes générales appliquées au racisme, et dont la souche est celle-ci : comment la sociologie naturaliste – d'où dérivent toutes formes de culturalisme et de racisme – peut-elle être en même temps aussi discréditée et aussi pérenne dans les esprits ? Cette question rejoint celle du consentement, présente partout dans ce mémoire. Ensuite, second thème, plus pratique et plus proche de ce qui préoccupe nos interlocuteurs cégétistes, mais dont il faudra trouver l'étroite articulation, aisée à pressentir, avec le premier : avec quels mots, pour quoi dire et faire, catégorise-t-on des objets humains, et quels sont les résultats quand il est avéré que ces mots sont inadéquats ? Un seul exemple parmi ceux sur lesquels nous travaillons dans cette étude : pourquoi les syndicats (et la presse, et les associations, et les sociologues...) continuent-ils si souvent à garder comme censément pertinent le concept d'« immigration » pour désigner une population de plus en plus née sur le territoire ? S'il s'agit d'un rempart *politically correct* contre les notions douteuses de « souche » ou d'« origine » (elles-mêmes traductions censurées de « race » ou « ethnie »), ne doit-on pas s'attendre à de sérieux retours de bâton, pour la raison indéniable que l'usage extensif du mot « immigré » conforte ce qu'on prétend combattre ? L'étude de ce paradoxe doit s'enraciner dans des recherches qualitatives, plutôt que dans des enquêtes de type INSEE ou INED, qui (au moins conceptuellement) portent largement leurs conclusions dans leurs prémisses : c'est là le deuxième intérêt de l'enquête OSIME. Troisième intérêt : les implications méthodologiques, qui font rebondir de manière prometteuse les interrogations qui concluaient la 1^{ère} partie sur l'« instrumentalisation » et la « neutralité impossible ». Il me semble prématuré d'en parler autrement que pour l'énoncer : ce serait supposer l'enquête achevée. Tout au plus me faut-il souligner deux nouveautés pour moi : le travail collectif (dont il faudra examiner toutes les contraintes et toutes les possibilités), la tendance (à laquelle nous nous prêtons parfois, par confort) à entrer dans le rôle d'expertise ou de formation où certains de nos interlocuteurs veulent nous cantonner –

lesquelles augmentent les interrogations méthodologiques précédentes. Ce sera l'objet d'une recherche spécifique.

Concernant le deuxième projet sur les bûcherons de Midi-Pyrénées, amorcé en octobre 1998 par une courte visite en Ariège et en Haute-Garonne avec F. Vourc'h, quelques résultats ont été exposés plus haut, peut-être intempestivement puisque nous n'en sommes qu'au stade de la pré-enquête. Je ne les reprends pas ici, sauf pour dire que ce sont évidemment des interrogations et non des « résultats » à proprement parler. L'exposé que j'en ai fait est une application exacte de ce que, dans la 1^{ère} partie, j'ai appelé la « méthode des exagérations successives » ; mes certitudes provisoires, si je puis dire, résultent aussi de ce que, comme je l'avais montré à propos de mon expérience guinéenne de 1985, il y a dans la vie d'un chercheur des moments magiques, forcément courts, où la collecte est d'une rare intensité. Je ne pense pas que mon collègue contredirait cette conclusion, déjà énoncée plus haut avec d'autres mots : l'association curiosité-ignorance-naïveté est parfois porteuse de résultats rapides et stimulants (il faut les trois – et la curiosité, évidemment, est rarement naïve). Le projet sur les trajectoires de bûcherons marocains de Midi-Pyrénées vise, pour moi-même, à alimenter la réflexion sur le droit du travail (plus précisément, sur la façon dont l'évolution de ce droit rencontre – pour l'affronter ou pour la réhabiliter – la doctrine paternaliste), sur les ambiguïtés de la notion juridique de « subordination » et sur la portée symbolique des manquements au droit. A partir de ce qui est convenu avec les « partenaires », il faudra naviguer au sein d'un ensemble de relations manifestement conflictuelles ou tendues (souvent entre personnes supposées être du même bord), jamais simples, dont, par définition, quand il commence, le chercheur n'a qu'une vision incomplète : indépendamment des conclusions théoriques, j'attends de cette recherche une contribution à la réflexion méthodologique, utilisable par les étudiants qui se portent sur des sujets de mémoire et de thèse politiquement marqués. C'est en effet, si l'on se souvient de ce que j'ai dit sur les désastres fréquents de la recherche militante au Brésil dans les années quatre-vingt, un devoir de celui qui veut diriger des travaux que d'aider les étudiants à surmonter, dans l'intérêt même de ce qu'ils défendent comme citoyens, une certaine propension à croire que l'idéologie s'évalue à la même aune que la théorie. C'est en fait préconiser, en contrepartie d'un devoir scientifique de rigueur, l'engagement intelligent de l'apprenti-chercheur comme citoyen.

Telles sont les opérations de recherche en cours, avec doutes et promesses. Il reste une ambition plus générale, engendrée à la fois par la richesse des terrains que j'ai eus et par celle des lectures ou des discussions que je n'ai pas assez eues. Le repli sur l'étude est volontiers interprété (ou tu) comme un effet de l'âge, et je ne suis pas toujours le dernier à ironiser sur la sociologie de cabinet. Mais je suis bien placé pour savoir aussi, en dépit des principes de simultanéité que j'ai énoncés, que la recherche empirique finit parfois par manger le temps, et peut-être l'envie, de prendre du recul. C'est même ce qui, concernant ces professions qui sont constamment sur le terrain, me paraissait le plus novateur dans ma démarche : puisque l'assistante sociale, le militant associatif ou syndical, le juge, le policier etc. sont souvent (pour des raisons qui elles-mêmes mériteraient qu'on y travaille) dans l'incapacité de faire une théorie de leur expérience, ce sera à moi chercheur de capitaliser ce qui, sinon, se

perdrait. Ce raisonnement n'était pas complètement sot, et je n'ai jamais cessé de vérifier dans mes enquêtes les limites de la propension des acteurs sociaux à la démarche théorique, chose intellectuellement révoltante quand je la compare à la richesse non moins théorique (mais orale ou comportementale, et pour cela non consolidée) de ce qu'ils ont à dire. Mais cette idée comportait une grosse limite, que je ne vois, curieusement, qu'après avoir été portée positivement par elle : en rapport avec ce que disaient les psychodynamiciens du travail à propos de la demande et des collectifs, il a fini par me sembler clair que le chercheur ne pouvait pas se concevoir ni se présenter comme un capitaliseur d'expériences sociales. Mon inévitable implication, comme chercheur rappelé à sa citoyenneté, dans l'affaire des sans-papiers puis dans les débats sur la lutte contre la discrimination et le racisme, ont certainement contribué à ce retournement inattendu (inattendu puisque ce que j'attendais de cela, c'était sans doute inconsciemment la confirmation de ma théorie de la « capitalisation »). Ce débat n'est pas clos, et il charrie un ensemble – proprement vertigineux – de questions sur la posture du chercheur ou du collectif de chercheurs face à ces interlocuteurs que, du coup, il ne sait plus comment nommer – ce qui, ironiquement, rejoint la discussion précédente. La discussion (je devrais dire : l'interpellation mutuelle) que j'ai démarrée il y a plus de dix ans avec C. Dejours, et qui porte notamment sur l'adaptabilité (douteuse à son avis) de la méthode de la psychodynamique du travail à l'enquête anthropologique, devrait trouver un aboutissement grâce à mon expérience récente de terrains moins exotiques, plus compromettants. C'est d'ailleurs au prix d'une mise en cause méthodologique plus complète que, je pense, pourront s'affiner sur le fond mes hypothèses sur les ressorts psychiques de la soumission.

Je terminerai par les perspectives théoriques à proprement parler. L'anthropologie que je sais faire le mieux, du moins celle que j'aime et que je préconise, c'est celle qui fait parler les déterminations économiques, juridiques, psychologiques, et la longue durée surtout, dans la tradition de l'école historique des Annales. Dans ce mémoire, concernant la caractérisation du paternalisme et du clientélisme, j'ai surtout mis à contribution ces disciplines et leurs travaux au profit de démonstrations qui ne ressortissaient pas nécessairement à leur problématique propre. Cette instrumentalisation me paraît à la fois légitime et nécessaire – je n'aurais pas idée de censurer un étudiant pour une démarche semblable. Elle a cependant ses limites. Voici un exemple : plus haut, j'ai formulé des doutes sur l'interprétation que G. Noiriel donne du patronage et du paternalisme, des théories de F. Le Play et d'E. Cheysson. Mais non seulement j'ai peut-être répondu à des questions qui n'étaient pas celles que l'auteur se posait, ce qui est un procédé détestable quoique fréquent dans notre communauté, mais surtout, je ne suis pas allé, partant de ma propre problématique, examiner (là ou ailleurs mais en tout cas directement) de quoi il ressortait. Même chose pour les travaux décisifs d'A. Supiot, que j'ai découverts alors que mes développements sur le contrat de travail et la subordination comme éléments paradoxaux d'une théorie de la liberté du travailleur étaient déjà écrits. Et, au moment de mettre un point final à cet exposé des perspectives, je m'aperçois que mon mémoire n'a pas critiqué ni même évoqué les nombreux travaux qui traitent de la mutation du salariat. B. Lautier, enfin, ne s'est pas privé, pour mon plus grand bénéfice, de me signaler quelques ouvrages, plus classiques, qui avaient déjà traité de la question.

Que subsiste-t-il de la problématique initiale ? Presque tout, et c'est rassurant. Comme je l'ai affirmé, le thème du paternalisme n'intéresse en soi ni l'économiste ni le juriste, et finalement peu le sociologue. Il en va de même pour celui du clientélisme, quoique le diagnostic mérite nuance. Cette sorte de vacance théorique crée un terrain pour non seulement un défaut d'interprétation, mais – ce qui vient en amont – une incertitude conceptuelle (incertitude dont nous avons un exemple dans la prolifération du terme *mafia* à propos de n'importe quelle forme de banditisme, n'importe quelle forme d'extorsion, ou encore dans celle du mot *corruption*). Le travail qui reste à faire part d'une intuition, que mes réflexions n'ont jamais démentie mais sur laquelle je pense que le plus gros reste à faire, selon laquelle mes recherches ont une logique : c'est celui qui consisterait à montrer, à partir de leurs spécificités mêmes, la profonde unité des deux phénomènes qui ont constitué l'intitulé de ce mémoire. Cette démonstration passera par la confrontation interdisciplinaire que, faute de pratiquer toujours d'une manière satisfaisante, je tiens plus que jamais pour la règle qu'on doit se fixer.

28 novembre 1999

Références des textes cités *

- AGIER M., COPANS J., MORICE A. (éds), 1987 - *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Karthala
- AGIER M., LULLE T., 1987 - « Héritiers et prolétaires - Travail et mobilité sociale et vies de familles à Lomé (Togo) », *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 23, n° 2, p. 215-241
- AGIER M., GUIMARÃES A. S., 1990 - « Alchimie ouvrière - Techniciens et "peões" dans l'industrie de process à Salvador de Bahia (Brésil) », in Collectif, 1990 - *Informalité, formation et emploi : une comparaison entre la Colombie et le Nordeste brésilien*, Amiens, MRT-GREITD, p. 755-800
- ALTHABE G., 1982 - *Oppression et libération dans l'imaginaire - Les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar*, Maspero (1^{ère} édition, 1969)
- AMSELLE J. -L., 1987 - « Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali », *Politique africaine*, n° 26, juin, p. 63-72
- AMSELLE J. -L., M'BOKOLO (éds.), 1985 - *Au coeur de l'ethnie - Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, La Découverte
- ARAUJO R., 1996 - « Fondation d'un lieu et formes de domination sur les fronts pionniers », *Lusotopie*, vol. 1996, p. 243-252
- ARLACCHI P., 1986 - *Mafia et compagnies - L'éthique mafiosa et l'esprit du capitalisme*, Grenoble, PUG (1^{ère} édition, 1983)
- ASS, 1978 - *Child Labour in Morocco's Carpet Industry*, Londres, Anti-Slavery Society
- BALANDIER G., 1985 - *Sociologie des Brazzavilles noires*, Presses de la Fondation nationale des sciences de l'homme (1^{ère} édition, 1955)
- BALANDIER G., 1967 - *Anthropologie politique*, PUF
- BATAILLE P., 1997 - *Le racisme au travail*, La Découverte
- BAUDELLOT C., ESTABLET R., 1971 - *L'école capitaliste en France*, Maspero
- BAYART J. -F., 1989 - *L'Etat en Afrique - La politique du ventre*, Fayard
- BAYART J. -F., 1996 - *L'illusion identitaire*, Fayard
- BAZIN L., 1997 - « Enquête en entreprise et procès d'ethnicisation de la domination en Côte-d'Ivoire », *Journal des anthropologues*, n° 71, p. 57-71
- BERGES M., 1984 - « Peut-on sortir de la corruption ? », *Pouvoirs*, n° 31, nov., p. 65-75
- BERTAUX D., 1980 - « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. LXIX, juil.-déc., p. 197-225
- BOIRAL P., LANTERI J. -F., OLIVIER DE SARDAN J. -P. (éds), 1985 - *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire - Sciences sociales et développement rural*, CIFACE-Karthala
- BONNECHERE M., 1997 - *Le droit du travail*, La Découverte

* Sauf mention contraire, le lieu d'édition est Paris

- BONNET M., 1996 - « Le travail des enfants à la lumière de la servitude pour dettes », in Schlemmer B., 1996, p. 252-265
- BOURDIEU P., 1987 - *Choses dites*, Editions de Minuit
- BOURDIEU P., CHAMBOREDON J. -C., PASSERON J. -C., 1968 - *Le métier de sociologue*, Mouton-Bordas
- CABANES R., COPANS J., SELIM M. (éds), 1995 - *Salariés et entreprises dans les pays du Sud*, Karthala-ORSTOM
- CABANES R., LAUTIER B. (éds), 1996 - *Profils d'entreprises au sud - Les politiques de gestion face aux cultures et aux statuts*, Karthala
- CAMPINOS-DUBERNET M., GRANDO, J. -M., 1989 - « Un bâtiment, des bâtiments : une comparaison internationale », *Travail*, n° 16, fév., p. 48-59
- CONINK F. de, GODARD F., 1989 - « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation - Les formes temporelles de la causalité », *Revue française de sociologie*, vol. XXXI, p. 23-53
- COPANS J., 1980 - *Les marabouts de l'arachide - La confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Le Sycomore
- CRESSWELL R., GODELIER M., 1976 - *Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques*, Maspéro
- DAADOUCH C., MUNYINGA A., 1997 - « Collectif et consensus », *Plein Droit*, n° 34, avr., p. 24-25
- DEJOURS C., 1993 - *Travail : usure mentale - De la psychopathologie à la psychodynamique du travail*, Bayard Editions (Nouvelle édition augmentée ; 1^{ère} édition, 1980)
- DEJOURS C., 1998 - *Souffrance en France - La banalisation de l'injustice sociale*, Seuil
- DE RUDDER V., POIRET C., VOURC'H F., 1997 - *La prévention de la discrimination raciale, de la xénophobie et la promotion de l'égalité de traitement dans l'entreprise - Une étude de cas en France*, Université Paris 7 (URMIS)
- DIOP A. B., 1985 - *La famille wolof*, Karthala
- DONZELOT J., 1984 - *L'invention du social - Essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard
- DUMONT R., 1966 - *Homo hierarchicus*, Gallimard
- DURKHEIM E., 1967 - *Les règles de la méthode sociologique*, PUF (1^{ère} édition, 1901)
- EWALD F., 1986 - *L'Etat providence*, Grasset
- FALCONE G., PADOVANI M., 1991 - *Cosa Nostra*, Edition n° 1/Austral
- FARAH M. -F., 1992 - *Tecnologia, processo de trabalho e construçã habitacional*, São Paulo, Université de São Paulo (Thèse de doctorat)
- FASSIN D., 1996 - « Exclusion, *underclass*, *marginalidade* - Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux Etats-Unis et en Amérique latine », *Revue française de sociologie*, vol. XXXVII, p. 37-75
- FASSIN D., MORICE A., QUIMINAL C. (éds), 1997 - *Les lois de l'inhospitalité - Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte

- FERRAROTTI F., 1980 – « Les biographies comme instrument analytique et interprétatif », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. LXIX, juil.-déc., p. 227-248
- FERRAROTTI F., 1983 - *Histoire et histoires de vie*, Librairies des Méridiens
- FILOCHE G., 1997 - *Le travail jetable - Surtravail, sous-travail et sans travail*, Ramsay
- GARCIA A., 1989 - *Libres et assujettis - Marché du travail et modes de domination au Nordeste*, Editions de la Maison des sciences de l'homme
- GARRET B., 1996 - « L'apprentissage en France - Enquête sur le terrain », in Schlemmer B., 1996, p. 367-382
- GEFFRAY C., 1990 - *Ni père ni mère - Critique de la parenté : le cas Makhuwa*, Seuil
- GEFFRAY C., 1995 - *Chroniques de la servitude en Amazonie brésilienne*, Karthala
- GEFFRAY C., 1997 - *Le nom du maître - Contribution à l'anthropologie analytique*, Arcanes
- HANNERZ U., 1983 - *Explorer la ville - Eléments d'anthropologie urbaine*, Editions de Minuit
- HIRATA H., SUGITA K., 1988 - « Politique paternaliste et division sexuelle du travail : le cas de l'industrie japonaise », *Le Mouvement social*, n° 144, juil. -sept., p. 71-91
- HIRATA H., 1997 - *Travail et division sexuelle du travail - Comparaisons internationales du travail industriel*, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines-GEDISST (Mémoire pour l'habilitation)
- HIRSCHMAN A. O., 1996 - *Un certain penchant à l'autosubversion*, Fayard
- ISERES-URMIS, 1997 - *Organisations syndicales, immigrants et minorités ethniques en Europe (OSIME)*, Institut syndical de recherches économiques et sociales (Programme de recherche 1997-1999)
- JAEGER C., 1982 - *Artisanat et capitalisme - L'envers de la roue de l'histoire*, Payot
- KAESLER D., 1996 - *Max Weber - Sa vie, son oeuvre, son influence*, Fayard
- KING K., 1977 - *The African Artisan - Education and the Informal Sector in Kenya*, Londres, Heinemann
- LAUTIER B., 1982 - « Travail salarié et socialisation », *Non-Repères pour le socialisme*, n° 11, p. 69-87 ; n° 13, p. 126-142
- LAUTIER B., 1984a - « Secteur informel et emploi : l'enseignement des pays sous-développés », *Critiques de l'économie politique*, n° 28, p. 77-92
- LAUTIER B., 1984b - *Travail salarié, socialisation du travailleur et statut de la force de travail*, Université fédérale de la Paraíba, Brésil (Conférence au Mestrado d'économie et sociologie)
- LAUTIER B., 1990 - « La girafe et la licorne - Secteur informel et système d'emploi en Amérique latine (Brésil, Colombie) », in Collectif, 1990 - *Informalité, formation et emploi : une comparaison entre la Colombie et le Nordeste brésilien*, Amiens, MRT-GREITD, p.47-206
- LAUTIER B., 1994 - *L'économie informelle dans le tiers monde*, La Découverte
- LAUTIER B., MIRAS C. de, MORICE A., 1991 - *L'Etat et l'informel*, L'Harmattan
- LAZZARATO M., MOULIER BOUTANG Y., NEGRI A., SANTILLI G., 1993 - *Des entreprises pas comme les autres - Benneton en Italie, le Sentier à Paris*, Publisud

- LEQUIN Y., 1977 - *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, PUL (2 vol.)
- LEVI-STRAUSS C., 1955 - *Tristes tropiques*, Plon
- LINHART R., 1980 - *Le sucre et la faim - Enquête dans les régions sucrières du Nord-Est brésilien*, Editions de Minuit
- LOPES J. S. Leite, 1978 - *O Vapor do diabo : o trabalho dos operários do açúcar*, Rio de Janeiro (Brésil), Paz e Terra
- LOWN J., 1988 - « "Père plutôt que maître..." : le paternalisme à l'usine dans l'industrie de la soie à Halstead au XIXe siècle », *Le Mouvement social*, n° 144, juil. -sept., p. 51-70
- LUSOTOPIE, vol. 1996 (collectif) - *L'oppression paternaliste au Brésil*, Karthala
- MARGUERAT Y., 1996 - « L'exploitation des apprentis au Togo », in Schlemmer B., 1996, p. 357-366
- MARIE C. -V., 1997 - *La verbalisation du travail illégal - Les chiffres de l'année 1994*, ministère du Travail et des affaires sociales (Mission de liaison interministérielle pour la lutte contre le travail clandestin, l'emploi non déclaré et les trafics de main-d'oeuvre)
- MATHIAS G., 1987 - « Etat et salarisation restreinte au Brésil », *Revue Tiers Monde*, t. XXVIII, n° 110, avril-juin, p. 333-346
- MATHUR K., 1996 - « Les enfants dans l'industrie lapidaire de Jaipur (Rajasthan, Inde) », in Schlemmer B., 1996, p. 341-356
- MAUSS M., 1968 - *Les fonctions sociales du sacré (Oeuvres, t. 1)*, Editions de Minuit (1^{ère} édition, 1909)
- MEILLASSOUX C., 1960 - « Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés d'auto-subsistance », *Cahiers d'Etudes Africaines*, n° 4, déc., p. 38-67 (réédition, 1977 - p. 21-62)
- MEILLASSOUX C., 1964-1965 - « Elaboration d'un modèle socio-économique en ethnologie », *Epistémologie sociologique*, n° 1-5, p. 284-307 (réédition, 1977, p. 69-100)
- MEILLASSOUX C., 1967 - « Recherche d'un niveau de détermination dans la société cynégétique », *L'Homme et la Société*, n° 6, 4^{ème} trim., p. 95-106 (réédition, 1977, p. 119-139)
- MEILLASSOUX C., 1973 - « Y a-t-il des castes aux Indes ? », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. XIV, janv. -juin, p. 5-29 (réédition, 1977, p. 277-311)
- MEILLASSOUX C., 1975 - *Femmes, greniers et capitaux*, Maspero
- MEILLASSOUX C., 1977 - *Terrains et théories*, Anthropos
- MEILLASSOUX C., 1981 - « Paysans africains et travailleurs immigrés : de la surexploitation au génocide par la faim », *Tricontinental*, nouvelle série n°1, p. 38-53
- MEILLASSOUX C., 1998 - « Du bon usage des classes sociales », in Schlemmer B. (éd.), *Terrains et engagements de Claude Meillassoux*, Karthala, p. 9-58
- MENY Y., 1992 - *La corruption de la république*, Fayard
- MIRAS C. de, 1984 - « De la formation de capital privé à l'économie populaire spontanée », *Politique africaine*, n° 14, juin, p. 92-109
- MIRAS C. de, 1989 - « "Secteur informel", notion forte ou concept mou ? La fausse question », *Pratiques sociales et travail en milieu urbain. Les cahiers (ORSTOM)*, n° 9, p. 1-23

- MOULIER BOUTANG Y., GARSON J. -P., SILBERMAN R., 1986 - *Economie politique des migrations clandestines de main-d'œuvre - Comparaisons internationales et exemple français*, Publisud
- MOULIER BOUTANG Y., 1997 - *Le salariat bridé, origines des politiques migratoires, constitution du salariat et contrôle de la mobilité du travail*, Institut d'études politiques de Paris (Thèse pour le doctorat ès sciences économiques)
- MURARD L., ZYLBERMAN P., 1976 - *Le petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré*, Recherches
- NIZAN P., 1967 - *Les chiens de garde*, Maspero
- NOIRIEL G., 1986 - *Les ouvriers dans la société française - XIX^e-XX^e siècle*, Seuil
- NOIRIEL G., 1988a - « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, n° 144, juil. -sept., p. 17-35
- NOIRIEL G., 1988b - *Le creuset français - Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Seuil
- PALIDDA S., 1987 - « Le phénomène mafioso », *Les Temps Modernes*, n° 487, fév., p. 38-69
- PECAUT D., 1989 - *Entre le Peuple et la Nation - Les intellectuels et la politique au Brésil*, Editions de la Maison des sciences de l'homme
- POLANYI K., 1975 - « L'économie en tant que procès institutionnalisé », in POLANYI K., ARENSBERG C. (éds), 1975, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse, p. 239-260 (1^{ère} édition, 1957)
- POLANYI K., 1983 - *La grande transformation - Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard (1^{ère} édition, 1944)
- REVET T., 1992 - « L'objet du contrat de travail », *Droit social*, p. 859-xxx
- RIBEILL G., 1989 - *Heurs et malheurs du tâcheronnat dans le bâtiment*, Ministère de l'Équipement-Plan construction et architecture (Communication au Séminaire *Histoire des métiers du bâtiment*, 28-30 nov.)
- SALEM G., 1981, *De Dakar à Paris, des diasporas d'artisans et de commerçants - Etude socio-géographique du commerce sénégalais en France*, EHESS (Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle)
- SCHLEMMER B. (dir.), 1996 - *L'enfant exploité - Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Karthala-ORSTOM
- STORPER-PEREZ D., 1974 - *La folie colonisée*, Maspero
- SUPIOT A., 1994 - *Critique du droit du travail*, PUF
- SUREMAIN C. -E. de, 1996 - « Du grain de café à la "graine d'ouvrier" - Le travail des enfants dans les plantations guatémaltèques », in Schlemmer B., 1996, p. 331-340
- THEBAUD-MONY A., 1997 - « Rationalité instrumentale et santé au travail - Le cas de l'industrie nucléaire », *Revue Internationale de Psychosociologie*, vol. III, n° 8, p. 105-117
- VARGAS N., 1989 - « L'organisation du travail dans la construction brésilienne : mutations récentes », *Pratiques sociales et travail en milieu urbain. Les cahiers* (ORSTOM), n° 10, p. 11-35
- WEBER M., 1959 - *Le savant et le politique*, Plon (1^{ère} édition, 1919)

ZOLA E., 1986 - *Carnets d'enquêtes - Une ethnographie inédite de la France*, Plon (Textes établis et présentés par H. Mitterrand)

Bibliographie de l'auteur*

- 1977-1978 - (avec Hugon P., éd, Abadie N.-L.) *La petite production marchande et l'emploi dans le secteur « informel »*, Paris, IEDES-Univ. Paris I, 2 vol., 272 p. et annexes (pg. mult.)
- 1979** - « La théorie de la “marginalité” : les limites d'un concept de bon sens », *Labour, Capital and Society*, n° 12, vol. 1, avril, p. 86-107 (Communication au Colloque *La petite production marchande en milieu urbain africain*, Paris, IEDES-Univ. Paris I, mars 1979)
- 1981a** - « The Exploitation of Children in the “Informal Sector” : Proposals for Research », in Rodgers G., Standing G. (eds), *Child Work, Poverty and Underdevelopment*, Genève, BIT, p. 131-158 [1^{ère} édition, BIT-World Employment Program, W. P. n° 87, mai 1980]
- 1981b - « Projet d'étude sur certaines activités dans la ville de Kaolack (Sénégal) », Paris, EHESS-Centre d'études africaines, juil., 39 p. (Document de travail n° 3)
- 1981c** - « Les vélos de Kaolack », *Cahiers d'études africaines*, vol. XXI, n° 81-83, p. 197-210
- 1981d - *Les petites activités urbaines. Réflexions à partir de deux études de cas : les vélos taxis et les travailleurs du métal de Kaolack (Sénégal)*, Paris, IEDES, 1981, 192 p. (pg. mult.)
- 1982a - *Les forgerons de Kaolack : travail non salarié et déploiement d'une caste au Sénégal*, Paris, EHESS, 350 p. (Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle)
- 1982b** - « Underpaid Child Labour and Social Reproduction : Apprenticeship in Kaolack, Senegal », *Development and Change*, n° 13, p. 515-526
- 1982c** - « L'empire de l'empirisme », in Deblé I., Hugon P. (éds), *Vivre et survivre dans les villes africaines*, Paris, PUF, p. 257-279
- 1982d** - « Les travailleurs non salariés en Afrique : précarité économique et dépendance sociale », *Le Monde diplomatique*, déc., p. 24-25
- 1983a** - « Les petites entreprises du travail du métal et la caste des forgerons à Kaolack (Sénégal) », in Coquery-Vidrovitch C. (éd), *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 479-491 (Communication au Colloque *Entreprises...*, Paris, Laboratoire Tiers Monde, Univ. Paris VII, 20-21 nov. 1981)
- 1983b** - (avec Cabannes Y.) « Les petits métiers urbains : régulation ou laisser-faire ? », *Le Courrier ACP-CE* (Commission des Communautés européennes), sept. -oct., p. 87-91
- 1985a** - « Commerce parallèle et troc à Luanda », *Politique africaine*, n° 17, mars, p. 105-120
- 1985b - « Travail juvénile à bon marché et reproduction sociale : exemple de l'apprentissage à Kaolack (Sénégal) », *Carnets des Ateliers de Recherche* (Univ. de Picardie), n° 5, mars, p. 51-63 (Communication au colloque *Formes de mobilisation salariale et théorie du salariat*, Amiens, Univ. de Picardie, mars 1985)
- 1985c** - « A propos de l'“économie populaire spontanée” : pour une vision socio-politique de la reproduction urbaine », *Politique africaine*, n° 18, juin, p. 114-124

* Les dates correspondant à des publications sont en caractères gras.

1985d - *Le rôle du travail non-salarié dans les reconversions urbaines des artisans traditionnels : l'exemple sénégalais*, Salvador (Brésil), Université fédérale de Bahia, nov., 16 p. (Communication au Colloque international *Estrutura do emprego e dinâmica espacial da força de trabalho*)

1986 - « Les fonctionnaires et l'économie parallèle : propositions pour un modèle à partir de deux exemples africains, l'Angola et la Guinée », *Carnets des Ateliers de Recherche* (Univ. de Picardie), n° 7, mars, p. 31-42

1987a - « Ceux qui travaillent gratuitement : un salaire confisqué », in Agier M., Copans J., Morice A. (éds), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala-ORSTOM, p. 45-76

1987b - « Guinée 1985 : Etat, corruption et trafics », *Les Temps modernes*, n° 487, fév., p. 108-136

1987c - « L'Etat africain typique : lieu ou instrument ? », *Politique africaine*, n° 26, juin, p. 42-62

1987d - (avec Agnès Lambert et Jaime Marques-Pereira) « Débat sur le secteur informel », *Pratiques sociales et travail en milieu urbain. Les cahiers* (ORSTOM), n° 5, 1987, p. 52-73

1988 - *Os trabalhadores da construção civil em João Pessoa : primeiras reflexões*, João Pessoa (Brésil), Université fédérale de la Paraíba, fév., 47 p. [traduction et réponse à un commentaire de Michel Agier: « Les travailleurs du BTP à João Pessoa : premières réflexions », *Pratiques sociales et travail en milieu urbain. Les cahiers* (ORSTOM), n° 7, p. 1-30 et 34-38

1989a - « Commentaire : une notion qui fait mal » [à propos d'un article de Claude de Miras : « Le "secteur informel" : une notion forte ou un concept mou »], *Pratiques sociales et travail en milieu urbain. Les cahiers* (ORSTOM), n° 9, p. 25-33

1989b - « Evolution du marché immobilier et propension à la rotation de la main-d'oeuvre : exemple de la construction à João Pessoa (Paraíba, Brésil) », *Pratiques sociales et travail en milieu urbain. Les cahiers* (ORSTOM), n° 10, p. 37-59

1990 - « Les travailleurs du bâtiment à João Pessoa (Brésil) », in Lautier B. (coord.), *Informalité, formation et emploi : une comparaison entre la Colombie et le Nordeste brésilien*, Amiens, MRT-GREITD, p. 563-631

1991a - Compte-rendu de lecture de : Geffray C., « La cause des armes au Mozambique. Anthropologie d'une guerre civile », *Politique Africaine*, n° 41, mars, p. 168-170

1991b - « Les maîtres de l'informel », in Lautier B., Miras C. de, Morice A., *L'Etat et l'informel*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 143-208

1991c - « Le salariat incomplet comme système de reproduction socio-politique : résumé d'un parcours interprétatif », *Pratiques sociales et travail en milieu urbain. Les Cahiers* (ORSTOM), n° 15, p. 31-44

1992a - « Les "pions" du bâtiment au Brésil. Quand le capital se fait rebelle au salariat », *Genèses*, n° 7, mars, p. 5-32

1992b - *Une légende à revoir : l'ouvrier du bâtiment sans feu ni lieu*, Paris, MRT-Université d'Amiens-GREITD, mai, 56 p. (Rapport pour le programme *La mise en forme de la mobilité par l'emploi : les travailleurs du bâtiment et les employées domestiques en Amérique latine*)

1992c - « Réseaux sociaux et secteurs d'activité », *Pratiques sociales et travail en milieu urbain. Les Cahiers* (ORSTOM), n° 18, p. 59-70 (Rapport au séminaire *Migrations, travail, mobilités sociales : méthodes, résultats, prospective*, Garchy, ORSTOM, sept. 1991)

1992d - *Os "peões" da construção civil em João Pessoa : a resistência do Capital ao assalariamento*, Caxambu (Brésil), nov., 42 p. (Communication au XVI^e Congrès annuel de l'ANPOCS)

1993a - *Projeto de pesquisa sobre o crescimento da cidade de Bebedouro : mundo do trabalho e poder local*, Paris-São Paulo, janv., 7 p.

1993b - « Une légende à revoir : l'ouvrier du bâtiment sans feu ni lieu », *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 29, n° 2-3, p. 349-371 [Version remaniée et abrégée de 1992b]

1993c - « Projet de recherche sur la croissance de la ville de Bebedouro : monde du travail et pouvoirs locaux », *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 22, sept., p. 81-85 [traduction remaniée de 1993a]

1994a - *Capital et force ouvrière dans le bâtiment brésilien*, Paris, MRT-ORSTOM-GREITD, mars, 26 p. (Rapport pour le programme *La recomposition des rapports sociaux par l'entreprise : une étude comparative – Sénégal, Côte d'Ivoire, Inde, Bangladesh, Brésil*)

1994b - « Compte-rendu de : C. Dejours, *Travail : usure mentale - De la psychopathologie à la psychodynamique du travail* (1993) », *Psychopathologie africaine*, vol. XXVI, n°1, p. 132-136

1994c - « Travailleurs étrangers dans l'emploi illégal », in (collectif) *Nouveaux aspects des migrations internationales : le cas des zones urbaines de l'Île-de-France*, Paris, Centre d'études africaines-ORSTOM-URMIS, juin, p. 30-35 (Projet du réseau *Logiques et stratégies migratoires*)

1994d - *Une forme bâtarde du paternalisme contemporain : le déni du contrat sous contrôle juridique*, Stockholm-Uppsala (Suède), juil., 14 p. (Communication au 48^e Congrès des américanistes)

1994e - « Anthropologie de la corruption : perspectives comparatives », *Cahiers du GEMDEV*, n° 21, sept., p. 275-289

1995a - « Corruption, loi et société : quelques propositions », *Revue Tiers Monde*, t. XXXVI, n° 141, janvier-mars, p. 41-65 [Version remaniée de 1994e]

1995b - *Paternalisme et clientélisme dans la construction au Brésil : un modèle cohérent mais en crise*, Bogotá, avril, 19 p. (Communication au 1^o Seminario internacional sobre el sector de la construcción)

1995c - « Travail illégal et séjour indésirable : du modèle brésilien aux dérives françaises », *Hommes & Migrations*, n° 1187, mai, p. 32-39

1995d - « Le salariat incomplet comme système de reproduction socio-politique. Résumé d'un parcours interprétatif », in Cabanes R., Copans J., Selim M. (éds), *Salariés et entreprises dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique des travailleurs*, Paris, Karthala-ORSTOM, p. 399-420 [Version remaniée de 1991c]

1995e - (pour un collectif de chercheurs) « Rente, travail, pouvoir : recherches sur le paternalisme et le clientélisme contemporains », *Chroniques du SUD (ORSTOM)*, n° 15, juil., p. 120-126

1995f - *Le paternalisme dans ses liaisons avec le clientélisme*, Paris, EHESS-ORSTOM, nov. (Intervention au Séminaire *Rente...*[cf. 1995e], nov., 14 p.)

1995g - « A propos des deux derniers rapports de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Vérités et ambiguïtés », *Plein Droit*, n° 28, sept., p. 42-45 [Publié aussi dans *Psychopathologie africaine*, vol. XXVI, p. 391-396]

1995h - « Stigmatisation et esprit communautaire des “gens à part”. Les contradictions d’un modèle », *Journal des anthropologues*, n° 59, hiver, p. 37-47

1996a - « Capital et force ouvrière dans le bâtiment brésilien », in Cabanes R., Lautier B. (éds), *Profils d'entreprises au Sud - Les politiques de gestion face aux cultures et aux statuts*, Paris, Karthala, p. 161-185 [Version remaniée de 1994a]

1996b - « Précarisation de l’économie et clandestinité. Une politique délibérée », *Plein Droit*, n° 31, mars-avr., p. 44-50

1996c - *Salaires et qualifications dans la construction au Brésil : réflexions à partir de l'exemple de João Pessoa*, Buenos Aires, avril (Communication au II° Seminario internacional sobre el sector de la construcción)

1996d - « Le paternalisme comme rapport de domination adapté à l'exploitation des enfants », in Schlemmer B. (éd), *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail et prolétarianisation*, Paris, Karthala-ORSTOM, p. 269-290 (Communication au Colloque international *L'enfant exploité. Mise au travail et prolétarianisation*, Paris, CNRS-CEPED-ORSTOM, nov. 1994)

1996e - « Une forme bâtarde du paternalisme contemporain : le déni du contrat sous contrôle juridique », *Lusotopie*, vol. 1996, p. 299-311 [Version remaniée de 1994d]

1996f - « Les paternalistes hors la loi : une spécialité brésilienne ou une réalité universelle ? A propos d'un livre de C. Geffray », *Lusotopie*, vol. 1996, p. 402-406

1996g - « Situation juridique précaire, travail précaire », *Papiers*, L’Yeux ouverts, déc., p. 55-59

1996h - « Régularisation des sans-papiers ou libre circulation ? », *Papiers*, L’Yeux ouverts, déc., p. 61-69

1996i - « Migrants : libre circulation et lutte contre la précarité », in Collectif, *Sans-Papiers*, IM’Média, p. 90-102

1996j - « Des objectifs de production de connaissances aux orientations méthodologiques : une controverse entre anthropologie et psychodynamique du travail », *Revue Internationale de Psychosociologie*, vol. III, n° 5, p. 143-160

1997a - « Les travailleurs étrangers sont aux avant-postes de la précarité », *Le Monde diplomatique*, janv., p. 18-19

1997b - *Le débat sur l'ouverture des frontières de l'Union européenne : exemple des mouvements d'immigrés sans papiers en France*, Montréal (Québec), janv., 20 p. (Communication au Colloque international *Workers and Borders in the Context of Regional Blocs : Comparative Study of the European Union, NAFTA and APEC*, Montréal, Université Mc Gill, 18-20 avr.)

1997c - « Le paternalisme et le Brésil enchanté (commentaire) », *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 31, p. 191-197

1997d - « Quand la lutte contre l’emploi illégal cache les progrès de la précarité légale », in Fassin D., Morice A., Quiminal C. (éds), *Les lois de l'inhospitalité - Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, p. 177-196

1997e - (avec Fassin D. et Quiminal C.) « Pour une politique de l’hospitalité », in Fassin D., Morice A., Quiminal C. (éds), *Les lois de l'inhospitalité - Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, p. 263-279

1997f - « On persévère », *Plein Droit*, n°36-37, p. 26-29

1998a - « Paternalismo y clientelismo en el sector de la construcción en Brasil : un sistema en crisis », in Lulle T. (éd), *El sector de la construcción : Actores y estrategias*, Bogotá, Centro de investigaciones sobre dinámica social, p. 105-124 (Cuadernos del CIDS, serie III, n° 2) [Traduction de 1995b]

1988b - « Le débat sur l'ouverture des frontières extérieures de l'Union européenne : exemple des mouvements d'immigrés sans papiers en France », *Labour, Capital and Society*, n° 31, vol. 1-2, p. 72-99 [Version revue de 1997b]

1998c - « Trafics de main-d'œuvre et emploi illégal : les irréguliers pris dans l'étau des textes et des pratiques », *Hommes & Migrations*, n° 1214, juil.-août, p. 28-37.

1998d - « Migrantes : Livre circulación y lucha contra la precariedad », *Mugak* (Centro de Estudios y Documentación sobre racismo y xenofobia, Saint Sébastien), n° 5, août, p. 4-15 [Traduction de 1996i]

1998e - « Quand la globalisation pèse sur le travail : une contrainte inéluctable ? », *Lusotopie*, vol. 1998, p. 549-556

1999 - « Quelques réflexions sur l'adhésion au système », *Travailler*, n° 3, p. 31-54

2000 - (avec Fassin D.) « Les épreuves de l'irrégularité : les sans-papiers entre déni d'existence et reconquête d'un statut », in Schnapper D. (éd.), *Exclusions au cœur de la cité - Des villes en France* (à paraître)
